BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LXXXII

1969-1970

Édité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture

LIÈGE MAISON CURTIUS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME LXXXII

1969-1970

Édité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture

LIÈGE MAISON CURTIUS

ÉVOLUTION D'UN DOMAINE CISTERCIEN LA FERME DE THIRIBU À FORVILLE

par Maurice YANS

Une fois de plus, je romprai une lance en faveur d'une idée, déduite d'une longue expérience : surtout dans le domaine agraire, le Moyen Age ne s'arrête pas en 1453.

La stabilité de la terre et sa rentabilité assurée constituent aussi un leurre au même titre que l'immutabilité de la propriété et la permanence de ses détenteurs. Pour s'en convaincre, il faut, à l'aide de micrographies, suivre l'évolution complète d'un domaine, des origines, décelables, jusqu'à nos jours. Qu'elle soit ascendante ou descendante, loin de suivre un mouvement uniforme, la courbe apparaît entrecoupée d'une série d'oscillations, parsemée d'une grande variété de chicanages. L'observation s'applique également à la propriété ecclésiastique qui, on l'oublie trop souvent, n'a pas attendu la Révolution Française pour changer de mains.

Contraintes de faire face aux difficultés économiques ou obligées de satisfaire les exigences fiscales de l'Etat moderne, les abbayes ont, au cours des âges, aliéné de nombreux biens. Les ministres de Charles-Quint pourraient rejoindre les Conventionnels dans l'exercice de la colère de Dieu, s'il attache quelque importance à la spoliation des biens de ses serviteurs.

Parvenues aux mains des laïcs, ces propriétés ont également connu divers avatars : sans, pour la cause, être identiques ou simultanés dans un cadre géographique voisin, ils rappellent ceux qui affectent la propriété essentiellement laïque.

Pour être inspirées dans leur ensemble par de nombreuses expériences professionnelles, les considérations précédentes s'appliquent au cas particulier que présente le domaine de Thiribu, étudié sous l'angle de l'intime compénétration qui a toujours existé entre la terre et les hommes.

Actuellement, dépendance de la commune de Forville dans la province de Namur, Thiribu, comme le village dont il dépendait,

faisait autrefois partie du ban de Meeffe, enclave principautaire liégeoise dans le Namurois.

Comme ailleurs, le prince-évêque y a disposé du sol qui lui était propre, des forêts surtout, au profit de divers bénéficiaires parmi lesquels figurait l'abbaye cistercienne du Val-Saint-Lambert. Dans sa thèse doctorale, Mademoiselle Denise van Derveeghde a étudié Le domaine du Val-Saint-Lambert de 1202 à 1387 (¹). Elle accorde quelque attention au domaine de Thiribu, sans que, à mon avis, les documents, assez rares, aient été soumis au traitement qu'ils réclamaient pour faire apparaître ou deviner l'évolution agraire. Je m'empresse d'ajouter qu'il s'agit d'une vue d'ensemble, qui, malgré les exigences scolaires, n'en constitue pas moins le vade-mecum indispensable pour des investigations en profondeur, dans le souci d'établir une courbe d'évolution.

Thiribu est une grange que le Pape Honorius III prend sous sa protection le 11 février 1221, au même titre que l'abbaye et ses autres biens (2). Suivant l'usage fréquent chez les Cisterciens, cette grange se transformera en ferme. En 1350, parmi les six fermes possédées par le Val-Saint-Lambert, quatre, dont Thiribu, sont d'anciennes granges (3).

Tant les habitudes sont, sans jeu de mots, dures à déraciner, il suffit d'évoquer les moines cisterciens pour que l'essartage vienne à l'esprit. Avec une circonspection toute scientifique qui lui fait honheur, D. van Derveeghde avoue que « nous ignorons tout des progrès que les exploitations de Thiribut et de Breust ont réalisés » dans la première moitié du XIII^e siècle (⁴). A propos du don, en 1215, par Hugues de Pierrepont, d'un bois sis dans le territoire de Meeffe et de Seron, connu sous le nom de *Faveruele*, elle ne résiste toutefois pas à la tentation d'écrire qu'on en « pouvait disposer librement, ce qui incluait l'essartage et la mise en culture » (⁵).

Une autre donation épiscopale de bois, en 1226, est encore mentionnée par l'auteur. Mais très judicieusement, elle relève un achat

⁽¹⁾ Liège, 1955 (Faculté de Philos. et lettres, fasc. CXXX).

⁽²⁾ D. VAN DERVEEGHDE, op. cit., p. 188.

⁽³⁾ Ibid., p. 105.

⁽⁴⁾ Ibid., p. 44.

⁽⁵⁾ Ibid., p. 77.

de terres à Noville-les-Bois en 1217 en même temps qu'elle signale que « Thiribut s'agrandit d'une dîme et de terres que la générosité d'un costre de Ciney lui a permis d'acheter » sans omettre un accord intervenu en 1230 entre l'abbaye de Salzinnes et le Val-Saint-Lambert à cause de la proximité de leurs granges de Harzée (dépend. de Cortil-Wodon) et de Thiribut.

En résumé, par le rapprochement des diverses mentions relatives à Thiribu, facilité par une table bien faite, le lecteur arrive à la conclusion que l'essartage ne peut expliquer la constitution totale d'un domaine cistercien. Le départ se situe à une époque où toutes les conventions n'étaient pas couchées par écrit, où la propriété n'avait pas atteint la rigueur juridique que nous lui attribuons. Et combien de documents n'ont-ils pas disparu?

De plus, beaucoup de toponymes sont tombés dans l'oubli ou ont vu leur aire considérablement se réduire à tel point que l'on songerait parfois à un déplacement. Ainsi, pour en revenir au bois de Faveroule, je signalerai qu'un relevé cadastral de 1352 mentionne : « nº 65. Item en Faverule entre preit, triez et terre ahanule tot ensemble 48 boniers et 17 verges grandes ». La même situation se retrouve en 1425. Les termes « trixhe et prés » font suffisamment apparaître que la culture, issue de l'essartage, ne règne pas encore d'une façon souveraine sur un don vieux de deux siècles. C'est progressivement que, comme au Canada, on a « fait de la terre », dans les limites des impératifs économiques, des possibilités humaines et matérielles, et, surtout, compte tenu de la nature du sol.

Il est regrettable que le premier état des biens du Val-Saint-Lambert, datant des environs de 1350 (1), utilisé par D. van Derveeghde, n'ait pas fait l'objet d'une édition intégrale préalable. Qu'on ne voie pas dans cette remarque, une réaction d'archiviste.

Dans l'introduction à l'édition du *Polyptique de l'abbaye de Salzinnes-Namur* (1303-1307) (²), abbaye cistercienne également, le savant spécialiste de l'histoire agraire, le professeur Léopold Genicot reprend, pour le Namurois, l'historique des documents de cette

⁽¹⁾ A. E. L., Val-Saint-Lambert, reg. 41 de soixante feuillets de parchemin. Je l'édite en annexe.

⁽²⁾ Centre belge d'histoire rurale, publication nº 7, Louvain-Gent, 1967.

nature. Il fait observer que le comte, de loin le plus gros seigneur de la région, donna l'exemple de la rédaction en 1265 et 1289. Les établissements religieux et hospitaliers le suivirent. A propos du polyptique de Salzinnes, il ajoute : « à l'instar de beaucoup de documents du genre, le polyptique ne s'intéresse pas aux fermes, « aux granges » que les moniales exploitaient encore toutes, elles-mêmes » (1). Les baux sont brièvement résumés. Toutefois la troisième partie du manuscrit, non éditée, et datant des environs de 1350, est faite uniquement du bail conclu en 1339, pour 12 ans, des terres et des droits de l'abbaye à Ville-en-Hesbaye et dans les villages voisins... Le contrat d'affermage de Ville-en-Hesbaye ne décrit pas, comme d'autres documents de ce genre, le cheptel mort et vif du bailleur ou du preneur. Mais il énumère toutes les pièces de terre avec leur localisation, leur superficie, leurs joignants. leur répartition en « saisons ». Il fournit ainsi sur le cadastre parcellaire de la Hesbaye namuroise au bas Moyen Age des données qui confirment et précisent celles d'autres sources (2). Le reste du texte renseigne notamment sur la persistance du faire-valoir direct pour les « granges ». jusqu'au début du xive siècle et, inversement, suggère l'emploi, dès avant cette date, du bail pour les petits ensembles (3).

Pour Thiribu, nous possédons un texte analogue daté de 1352, mais — j'y reviendrai — que l'on peut considérer comme la consignation d'un état antérieur. On peut le rapprocher du contrat d'affermage dont parle Genicot en soulignant qu'il s'agit de terres dépendant d'une ancienne grange qui sont décrites du point de vue cadastral, sans tenir compte de la répartition « en saisons », à moins que l'on ne considère comme prés la sole en repos.

Terres et prés, enchevêtrés, atteignent 282 bonniers; une rubrique spéciale consacrée uniquement aux prés comporte 31 bonniers, 6 verges grandes, 11 verges petites. Ce qui nous amène à un ensemble de 313 bonniers, soit plus de 280 hectares.

⁽¹⁾ *Ibid.*, p. 3.

⁽²⁾ Notamment celles des textes interrogés par M. J. Bodson, L'évolution d'un paysage rural au moyen âge. Thisnes en Hesbaye, dans le Bulletin de la Société belge d'études géographiques, t. XXIV, 1965, nº 1 (paru aussi dans les Publications du Centre d'histoire rurale de Louvain, nº 3).

⁽³⁾ L. GENICOT, op. cit., p. 5.

En 1425, les terres et prés s'élèvent encore à 282 bonniers et les prés proprement dits à 31 bonniers 6 verges grandes et 11 petites. Une minime progression se manifeste si l'on tient compte des terres qui, sises sur le territoire de Meeffe, appartiennent cependant à la ferme, à la « court » de Thiribu; elles totalisent la superficie, dérisoire quand même, de 2 bonniers, 16 verges grandes et 14 verges petites (¹).

En 1678, Thiribu, mesuré en tenant compte de l'assolement triennal, ne comporte plus que :

157 bonniers 14 verges petites de terre;

17 bonniers 2 verges grandes 1 verge petite de jardins et prairies;

45 bonniers 5 verges grandes de pachis et de bois.

Soit au total 219 bonniers 7 verges grandes et 15 petites. Cette diminution d'environ 100 bonniers pourrait être en fait plus importante, quant à la sole agraire, car il semble bien que dans les évaluations antérieures, on n'ait pas spécialement tenu compte des bois.

Une diminution d'un tiers peut légitimement surprendre; si la cause et l'effet ne nous étaient pas connus, elle risquerait de fausser les évaluations de production. Ce qui se produit souvent chez les historiens de l'économie qui négligent les institutions.

En 1791, le cadastre de Thiribu s'établit comme suit :

Terres arables: 138 b. 19 v. g. 3 v. p. Prairies, jardins: 36 b. 3 v. g. 6 v. p. Bois: 39 b. 19 v. g. 18 v. p.

Au total: 205 b. 2 v. g. 7 v. p.

La nouvelle, légère, diminution peut sans doute se justifier par les progrès de l'arpentage autant que par des modifications provoquées sciemment. Ce qui s'est passé d'ailleurs en 1678. A ce moment, le propriétaire a, pour la facilité d'exploitation, rattaché diverses terres de Thiribu à la ferme voisine de Meeffe qui lui appartenait, mais qui, trop petite, réclamait une extension de superficie. Pour être

⁽¹⁾ Il y a lieu d'observer que le document de 1425 donne les cens et rentes qui se payent à Thiribu.

rentable, la sole agraire d'une ferme de l'Ancien Régime devait se situer aux environs de 150 bonniers soit 50 bonniers à la saison.

Instruits de ce qui s'est passé vers 1678, à Thiribu, gardons-nous donc de parler trop vite d'effritement du grand domaine et de lotissement imposé par la conjoncture économique défavorable.

LE DESSIN PARCELLAIRE.

Observé dans sa consistance et dans son évolution, il se révèle instructif

Entre les documents de 1352 et de 1425, il n'y a guère de différence, si ce n'est dans les mutations successorales ou transactionnelles qui affectent les parcelles voisines, mutations perceptibles dans le changement du nom des détenteurs.

Les 313 bonniers se répartissent en 68 parcelles; les terres et prés dont on a fixé la consistance à 282 bonniers se divisent en 65 parcelles, ce qui situerait la superficie moyenne à 4 bonniers 6 verges grandes. Or, en réalité, 16 parcelles dépassent cette moyenne. Et parmi celles qui se placent en dessous, il en est qui oscillent aux environs du quart du bonnier. Et quand, d'après la toponymie, on situe ces parcelles, guère voisines, le grand domaine du xive siècle apparaît comme une entité économique qui sur le terrain ne constitue pas un bloc uni, d'un seul tenant.

L'unité d'exploitation se situe au Moyen Age aux environs de 30 bonniers. Deux parcelles (nºs 61 et 63) atteignent à peine à ce chiffre; j'écarte la parcelle nº 65 qui d'une aire de 44 bonniers 17 verges, se rapporte à l'essartage progressif mais encore incomplet du bois de Faveroule.

Une parcelle (n° 20) de 20 bonniers et quatre parcelles gravitant autour de 10 bonniers pourraient être une fraction d'origine successorale, de l'unité d'exploitation de 30 bonniers. Cette réserve mentale s'impose d'autant plus que les relevés cadastraux étudiés négligent l'assolement triennal. Si l'on retient les grandes parcelles et leur situation, à proximité du vivier, on peut songer à des restes d'exploitations médiévales antérieures à l'arrivée des Cisterciennes. L'une d'entre elles porte le nom de « Converterie »; elle rappelle la présence d'un frère convers et tout en n'étant pas nécessairement le résultat

d'un essartage, elle pourrait bien remémorer une exploitation en fairevaloir direct. D'ailleurs, je remarque que les voisins de ces grandes parcelles sont les descendants de l'aristocratie terrienne primitive. De plus, une parcelle de 3 bonniers (nº 34) située près du bois de

SUPERFICIE DES PARCELLES EN 1352-1425

No	В.	V. G.	V. P.	No	В.	V. G.	V. P.
1	1	2	17	34	3		
2		6	4	35	1	1	10
3		15	i	36	3	7	14
1 2 3 4 5 6		2 6 15 2 7	4	37	3 5 2 4	1	8
5		7	17	38	2	10 7	
6	9	13	6	39	4	10	
7		5	3	40		7	10
8	1	16	14	41	1	1	6
7 8 9		4	10	42	1	16	1
10		7	1.3	43		10	1 3
11	4	17	1	44		10 7	1.3
12		15		45	5	14	
13		5	19	46	_	12	12
14		9		47		14 12 12 6	12 5
15	1	8	5	48		6	
16	2 7	10	-	49		4	15
17	7	10 15	18	50		4	4
18		8	11	51		3	4 15 8
19	2	8 3 3 3	10	51 52 53 54 55		6	8
20	2 20	3	10	5.3		5	
21	16	3	0	54		4	
22	12	18	0	55		2	10
23	2	6	0	56		4	10
22 23 24 25	16 12 2 7 1	6	Ö	57	9	2	11
25	1	15	17	58	9 7	2	13
26		14		59	13	2	
27	3			60	2	10	0
28		12	14	61	13 2 29	4 4 3 6 5 4 2 4 2 2 2 10	19
29		10	14 2 15 2 8	62	7		
30		7	15	62 63	27	10	16
31		10	2	64	5	2	4
32		15	$\bar{8}$	64 65	44	2 17	,
33	1	i	,,	,			

Sont en italique les parcelles qui, en 1678, ont été rattachées à la ferme de Meeffe.

Faveroule, mais entourée de tenants laïcs, évoque aisément un essartage progressif et individuel qui se perd dans la nuit des temps. Bref, sans rejeter l'œuvre des Cisterciens en Hesbaye, je ne puis que rendre hommage au labeur des Omaliens et de leurs successeurs. Les Cisterciens ont essarté, draîné, mais ils ont surtout regroupé : par donations et par achats. Le remembrement appartient à une tendance générale qui caractérise la vie agraire, jusqu'à nos jours.

En 1678, vingt-cinq parcelles ont été reportées sur la cense de Meeffe. A Thiribu, il reste 14 parcelles de terre arable, 13 de prés et jardins, un bois de 45 bonniers.

Les prés et jardins sont d'une superficie peu étendue : la parcelle la plus grande atteint quatre bonniers, mais fréquemment, elles ne dépassent pas le bonnier. Elles apparaissent un peu comme des laissées pour compte, faute de pouvoir leur donner une destination meilleure. Par contre, partout ou cela était possible, les terres arables ou appelées à être converties, ont été rassemblées. Si la parcelle la plus petite comporte deux bonniers, la plus grande atteint 31 bonniers. La toponymie s'en ressent, puisque délaissant les dénominations primitives, la parcelle, produit de regroupements, prend souvent le nom de son contenu : « aux 8 bonniers, aux 20 bonniers » etc.

CADASTRE DE 1678

No	В.	V. G.	V. P.	No	В.	V. G.	V. P.
	7	erres			Prés e	t Jardins	
1	9			15	1	9	
2	9 5 7	5		16		7	10
2 3	7	5 7	10	17		18	
4	6	6	15	18		6	10
4 5	9	6		19		4	16
6	16	10	14	20		1	5
7	21	10		21	1	3	10
8	24	12	15		3	16	
8 9	4	13	10	23		18	
10	31	14		22 23 24 25	1	13	10
11	4	18		25		14	
12	2 2	l i	10	26	2 4		
13	2	7	10	27	4		
14	11	7	10				-
				28	45	5	[Bois]

En 1791, le géomètre a tenu compte des groupes d'exploitation. Il a rassemblé sous quelques postes les parcelles qui ne sont pas strictement voisines.

Ainsi les terres arables, d'une superficie totale de 138 b. 19 v. g. 3 v. p. sont réparties en 7 groupes dont le plus grand atteint 41 bonniers, le plus petit se confine à 4 bonniers; mais en général, ils dépassent tous 15 bonniers.

Si l'on suit le dessin parcellaire, le premier que nous possédions en art graphique, pour Thiribu, on arrive aux constatations suivantes:

	B.	V. G.	V. P.	
Page 30 Page 31 Page 31 Page 32 Page 22 Page 34 Page 35	22 41 4 15 18 20 15	17 2 15 18 5 12 7	12 15 5 3 15 2	1 parcelle 1 parcelle 1 parcelle 3 parcelles 3 parcelles 2 parcelles
	138	19	3	

Ces 14 parcelles sont proches, mais non contiguës.

Rappelons qu'en 1678, nous avons dénombré également 14 parcelles. La seule différence consiste dans le fait que la plus grande de 1678 équivalait à 31 bonniers; en 1791, elle atteint 41 bonniers.

En résumé, la tendance au remembrement n'a pas encore fait disparaître tous les vestiges de l'économie médiévale. Mais puisset-on avoir compris combien il est erroné de prétendre que la plus grande parcelle d'un plan cadastral de la fin du XVIII^e siècle et à fortiori d'un document du XIX^e siècle — je songe au plan Popp — vient en ligne droite du Moyen Age et doit être considérée comme une survivance ou un effritement d'un grand domaine. Sans doute peut-elle tout au plus être retenue comme un pivot central, comme un pôle auquel se sont agglomérées d'autres particules, par la volonté ou le travail de l'homme, et cet homme peut être aussi bien un clerc qu'un

laïc. Etudier rapidement Thiribu sous l'angle des institutions, en fournira la preuve. C'est le moment d'évoquer les propriétaires et les possesseurs de cette ferme.

LES PROPRIÉTAIRES ET LES POSSESSEURS DE THIRIBU.

A l'origine, les Cisterciennes ont exploité Thiribu en faire-valoir direct, avec la collaboration d'un frère convers ou sous la gestion d'un clerc, comme le prouve cette mention : « 1234, frater Hugo de Tiribu, cisterciensis ordinis » (¹). Le nom de Tiribu désigne dans ce cas une localisation géographique plutôt qu'une désignation patronymique. Par leur fonction de régisseur, des personnages différents ont pu se voir accoler le nom de la ferme qu'ils géraient.

Au xive siècle, on passe, comme partout ailleurs, à l'affermage. Pour être terrien, le fermier ne manque pas d'un certain lustre social, il s'adjoint d'ailleurs un bouvier. Il appartient à l'aristocratie terrienne, possessionnée dans les environs. Spontanément, on songe à l'établissement d'un cadet. Il s'appelle Johan de Bawegnée (*Bawegnée*, *Bawengneez* est devenu Baugnet, dépendance de Cortil-Wodon, commune voisine de Forville dans la province de Namur).

Dans le Miroir des Nobles de Hemricourt (²), il est fait mention d'un Heyneman de Bawegnez, chevalier qui tire son nom de l'endroit qu'il habite. Il pourrait descendre des anciens vicomtes ou châtelains de Hannut (³). Son fils Jean, le premier fermier de Thiribu qui nous soit connu, échangera son nom, déjà d'origine géographique, contre celui de la ferme qu'il reprend à bail pour douze ans, de l'abbaye du Val-Saint-Lambert.

C'est peut-être à l'occasion de son entrée que fut établi le cadastre de 1352, à moins que ce document n'accompagnât une reconduction ou ne correspondît à une amélioration dans la comptabilité du Val-Saint-Lambert.

Transcrit d'une écriture plus ancienne dans le manuscrit, le fermage se paye en argent (100 livres tournois) et en nature (100 muids

⁽¹⁾ Warfusée, Bibliothèque, nº 28, p. 278.

⁽²⁾ Ed. C. R. H., t. I, p. 427; t. II, p. 322.

⁽³⁾ Warfusée, O. Berlaymont, doss. 241.

d'épeautre). Ce partage n'a rien d'extraordinaire ni d'instructif, mais l'est davantage la stipulation suivant laquelle les cent muids ne seront payés qu'après la mort de Maroie de Colonster, veuve de Jean de Mulrepas. Voilà, sans aucun doute, une allusion à l'usufruit d'une conjointe survivante, usufruit qui pourrait bien être la récompense d'une cession consentie au profit de l'abbaye ou une clause de réserve sur une donation pieuse. Il n'est pas exclu de penser que cette aliénation a agrandi le domaine de Thiribu d'environ cent bonniers, puisque, pour le propriétaire, un muid représente généralement le revenu d'un bonnier. Si notre déduction pouvait être définitivement étayée par les dispositions d'une charte, la preuve serait administrée, une fois de plus, que Thiribu n'est pas sorti dans son ensemble du soc des Cisterciennes et de leurs collaborateurs immédiats.

Le fermier Jean de Tiribu meurt avant 1390. Il avait épousé Helwy de Serons fille de Libert de Seron, écuyer, une fille de terrien du voisinage.

Lui succède son fils Baudouin, qui devient échevin de Meeffe. Il a épousé Basiele, fille de Robert de Pontillas, chevalier. L'épouse meurt le 15 mars 1414 et l'époux lui survit jusqu'en 1423.

La ferme est reprise par le fils Robert qui devient bourgeois de Huy. La population des villes ne s'est pas recrutée uniquement parmi les marchands, plus ou moins nomades, sans lien avec la terre. Les Thiribu tinrent un rôle marquant dans le patriciat hutois (¹) et leurs successeurs se retrouvent parmi les seigneurs de Boffu et Tahier, d'Ayneffe et d'autres localités, sans retenir des alliances matrimoniales qui les unissent à de grandes familles comme les Warnant de La Neuville. D'ailleurs, au chapitre de la politique matrimoniale, il convient de rappeler que Robert de Tiribu épousa Marie, la fille naturelle de Robert de Namur, frère du comte Guillaume de Namur. Une bâtardise lucrative, comme on le devine. C'est pendant le fermage de ce Robert que l'on établit le cadastre de 1425 dont j'ai fait

⁽¹) Voyez, entre autres, la sentence rendue par les échevins de Liège le 13 mars 1426 (M. YANS, *Pasierisie des Echevins de Liège*, t. l. p. 68, nº 147). On y voit voisiner dans la même condition sociale, par des liens d'affinité, les del Morade, les Oultremont, les Bonvarlet et les Thiribu. — M. YANS, *Les Echevins et les Maires de Hun-Grande*, verbo Thiribu, Liège, 1952 (Bibliophiles in-4º). — Voir aussi le fonds de Selys Longchamps.

état. Son testament rédigé le 18 juin 1439 est approuvé le 22 juillet suivant, aux échevins de Liège (¹). Il eut cinq enfants dont l'un, appelé Baudouin fut successivement chanoine de Notre-Dame de Namur, chanoine de Notre-Dame de Huy et prévôt de Sclayn. Le document ne fait pas allusion à Thiribu, ce qui se conçoit, puisqu'il s'agit d'un bien pris à bail.

Les Tiribu quitteront la localité. Ce qui ne se produit pas dans d'autres familles, de même origine sociale et appelées à connaître un essor identique, tout en restant fidèle au berceau natal.

Les Thiribu vendent même des biens qu'ils détenaient en propres aux abords de la ferme qu'ils abandonnent. En 1475, devant la cour de Meeffe, Willem de Tiribu, le petit-fils de feu Robert, qui est domicilié à Pontillas, vend les héritages « c'on dist le bois de Meeffe » au profit de Gilles de Burdines (²).

Pourquoi ont-ils déserté Thiribu? Le fermier a-t-il cessé de plaire au Val-Saint-Lambert ou manquant d'argent, n'a-t-il pu souscrire à la nouvelle convention que l'abbaye lui proposa ou dut lui imposer.

Les dirigeants de l'abbaye doivent se procurer des fonds pour restaurer leur église qui « par fortune de foudre et tempeste a esté brulée et exilies ». En conformité avec une pratique assez commune, ils se résolvent à arrenter Thiribu. Suivant les termes de l'acte ils « donnent en vraie et ferme accense hiretable à vaillant homme Henri de Hun, écuyer, pour lui, ses hoirs et successeurs, perpétuellement, la court jurée de Thiribu, le cheruage de Thiribu et la petite dîme de Signy ». Dans leur esprit, il s'agit d'un affermage héréditaire — les biens d'Eglise ne se vendent pas —, puisque l'acte spécifie que le nouveau détenteur possédera le bien « comme Robert de Thiribu et ses devanciers accenseurs l'ont tenu, par eulx et leurs commis, occupez, maniez et possédez au nom d'icelle église ». Si ce Robert de Thiribu est le même personnage que celui qui décéda en 1439. on peut supposer que, entre 1439 et 1478, le bien a dû connaître le retour au faire-valoir direct ou à un autre mode d'exploitation à moins que ce ne fût qu'une tacite reconduction au profit des héritiers ou des bouviers (les commis).

⁽¹⁾ O. Berlaymont, doss. 241, fo 11 vo.

⁽²⁾ Warfusée, O. Berlaymont, doss. 241.

La comptabilité du Val-Saint-Lambert n'offre, pour le xve siècle, que des indications sporadiques qui ne permettent pas de trancher la question. En 1471/1472, on mentionne comme détenteur Daniel de Hosden, chevalier, mais le fermage est payé, en argent, par Henri de Hun (Hons), écuyer. Avant de devenir le détenteur officiel en 1478, ce dernier occupait donc déjà le bien (1).

Le repreneur de 1478 paye cependant une somme d'argent : 456 florins de Rhin (à 20 aidants, pièce) et il verse une redevance annuelle fixée à 150 muids d'épeautre, mesure de Huy (²). La rente est portable dans cette dernière localité. La somme versée par le repreneur est considérée comme un prêt, remboursable par le rendeur, le rentier, qui, en garantie, consent une hypothèque générale sur les biens de l'abbaye. Bref, malgré les restrictions juridiques, on se trouve bel et bien devant un contrat d'arrentement dont on pourra évaluer les conséquences deux siècles plus tard, lors du non payement de la rente. Et du fait que le prêt ne fut jamais remboursé, on peut même parler d'une vente à tempérament.

Ce qui contraint en plus les dirigeants de l'abbaye à recourir à cette solution, c'est que vu « les conséquences des guerres, ils ne peuvent remettre en ordre et les bâtiments et les terres ». Toutefois, ils s'engagent à rembourser les impenses et les améliorations au jour où ils reprendraient le bien.

Le contrat qui lie Henry de Hun et l'abbaye représentée en ordre principal par Godefroid d'Aremberg, abbé d'Orval « commandateur » du Val-Saint-Lambert (³) date du 4 août 1478. Il sera enregistré par la cour de Meeffe, les 15 et 22 juillet 1485 (¹). Comme témoignage des scrupules et des hésitations qui ont accompagné le choix de la position extrême qu'il enregistre, notons que le contrat a été précédé d'une autre convention, datée du 28 juillet 1478 et enregistrée par les

⁽¹⁾ A. E. L., Val-Saint-Lambert, reg. 414, fo 52.

⁽²⁾ La rente sera ramenée à 100 muids à la suite d'un rachat. *Ibid.*, reg. 415 « Thiribuit. Henry de Hun... ensemble 150 muids hors desquels l'on luy at enwagies 50 muids à rachat comme appert par lettres etc ensi remanant pour l'an present 100 muids spelte hereditaire ».

⁽³⁾ A ses côtés comparaissent dom Henry de Weys, sous-prieur, dom Jehan de Harsée, boursier, et dom Herman de Tovoye, frères et religieux du Val-Saint-Lambert.

⁽⁴⁾ Warfusée, O. Berlaymont, doss. 242.

échevins de Liège le 3 août suivant; dans cette dernière, il n'est pas question de prêt, mais simplement du droit de gîte annuel de l'abbé, avec hommes et chevaux (1).

Le 4 août 1478, Thiribu était laïcisé ou sécularisé. Mais, à vrai dire, cette situation existait au moins depuis l'arrivée des Baugnet-Thiribu, c'est-à-dire cent trente ans plus tôt.

La personnalité de l'acquéreur Henry de Hun, écuyer, nous est connue par le précieux travail de Radiguès sur les échevins de Namur (²). De sa seconde femme Alix ou Eylid, fille de Willame de Hosden et d'Elise de Seron, lui naît, entre autres, une fille Adrienne. On peut se demander si Hun n'a pas eu l'attention attirée sur Thiribu par son épouse qui était originaire de la région (Jean de Thiribu, le premier fermier connu, avait aussi épousé une Seron. Et un Hosden a aussi exploité Thiribu).

Adrienne de Hun épouse, le 14 janvier 1510, Gilles del Loye ou de Le Loie, chevalier, dit de Waroux, seigneur de Wavremont et de Crupet (3). Elle convole avec Adrien de Bloys, cité en 1528, d'après notre documentation, comme étant son mari (4).

Pour retracer la dévolution du bien, on ne peut s'en remettre uniquement à la généalogie. Les baux, dont la série est malheureusement incomplète, apparaissent comme les points de repère les meil-

(1) Ibid., doss. 244; reg. 21, pp. 1-9 et analyses des chartes (pour l'acte du 28 juillet).

(3) Il faut éviter de confondre Crupet près de Spontinet Crupet, fief de Wasseiges en Hesbaye, celui-ci. Cf. à ce propos la pertinente démonstration de Hervé Doux-CHAMPS, dans L'intermédiaire des généalogistes, nº 144, 1969, pp. 443 et ss.

⁽²⁾ A. S. A. N., t. 25, p. 111. — 15 juillet 1485. Cour de Meeffe. Guillaume de Rieu et Gira delle Covertrye, à Haneffe, font relief des biens à eux dévolus par leur femme et par le trépas d'Eslis fille de feu Pira Bietmeit et de Catherine, fille d'Eslis épouse de Lambert le Marischa, à savoir une tenure, maison, cheruage et redevances y compris la cour jurée dite de Jehaing. Ils transportent ensuite ces biens à Henry de Hun, écuyer, en se réservant une rente et des parties du bien. Prix du transport : 18 muids d'épeautre. — 22 juillet 1485. Henri de Hun rachète la rente de 18 muids (Warfusée, Berlaymont, doss. 195, chartes nos 207 et 208).

(3) Il faut éviter de confondre Crupet près de Spontinet Crupet fief de Wasseiges.

⁽⁴⁾ Mais en 1530, la comptabilité du Val-Saint-Lambert indique encore : «Relicta Giele delle Loye comme représentant Henry de Hun, son père » (V S. L., reg. 422). — 1 mai 1534. Pour satisfaire au payement de l'aide et subside, accordé par le Pape à l'Empereur, de la moitié des biens ecclésiastiques, le couvent d'Argenton en Brabant (des cisterciennes) vend et hypothèque des biens. Il transporte, entre autres, à Adrienne de Hun, dame de Crupey, veuve d'Andrian de Bloist, chevalier, bailli d'Avenne, 7 muids 4 setiers d'épeautre que ladite dame devait sur les biens de Seron (Warfusée, Berlaymont, doss. 244, charte nº 279).

leurs, à un moment où le fermier du Val-Saint-Lambert, de haute extraction, confie l'exploitation à un sous-traitant ou à un bouvier (¹). Ce qui déroute également c'est que le bien a été donné en douaire, transmis à un cadet ou assigné comme dot à une fille, chanoinesse, et que nous ne possédons pas, à l'heure qu'il est, tous les contrats de mariage. C'est le cas pour les Carondelet dont la sphère d'influences dépasse de loin la région. Il s'agit de ces hauts fonctionnaires bourguignons qui après s'être implantés dans notre pays, y procréèrent de multiples et brillantes souches (²).

Anne del Loye, la fille de Gilles et d'Adrienne de Hun, succède à ses parents, à Thiribu. Elle épouse Jean de Carondelet, seigneur de Solre-sur-Sambre (³). Veuve en 1532 (¹), elle administre le bien avec son fils aîné, Jean. Des arrangements de famille ont dû intervenir, puisque le cadet de ce dernier, Claude de Carondelet est cité par Le Fort, comme seigneur de Thiribu, sans que nous ayons retrouvé trace de sa gestion terrienne. Remarquons, une fois de plus, le passage de l'ancienne « curtis » médiévale à la seigneurie.

Lui succède son frère, le puîné, Guillaume de Carondelet, chevalier, vicomte de Wavremont, seigneur de Crupet, cité comme gentil-

(¹) A. E. L., Val-Saint-Lambert, reg. 423. 1534 «Thiribuyt. Le balhy Daven (= d'Avennes) comme mary et mambour de la dammoiselle de Cruppey fille Henry de Hun pour nostre court, cherwaige, cens, rentes et appartenances dudit Thiribuyt aveck la deisme de Signy hereditairement cent et chincquante muys de spelte.

Solvit le bovier de Thiribuyt nomine quo supra à nostre maison à Huy, à plusseurs fois etc... »

(²) Généalogie Carondelet dans le travail collectif *La Hestre* (ouvrage commémoratif sous l'égide de la municipalité). Les Carondelet ont été seigneurs de La Hestre; ici il s'agit d'une autre branche. Voir surtout aux A. E. L., Le Fort, Ire partie, tome V.

(3) En 1554, la rubrique antérieure : « Le bailhy Daven comme mary et mambour de la dammoiselle de Cruppey fille Henry de Hun» est encore reproduite, mais dans la colonne des payements on lit : « Paiet monsr de Solre comme representant madame de Cruppè » Val-Saint-Lambert, reg. 428. Ce n'est qu'en 1559 qu'apparaît la rubrique initiale : « Monseigneur de Soldre marit à la fille madame de Crupey jadit fille à Henry de Hung». — Le 30 mai 1555, Jean de Carondelet, seigneur de Solre-sur-Sambre, comparaît devant la cour de Meeffe (Warfusée, Berlaymont, doss. 196, charte 222).

(1) Val-Saint-Lambert. Payes 1562 « La relicte de monseigneur de Solre fille

(¹) Val-Saint-Lambert. Payes 1562 « La relicte de monseigneur de Solre fille à Madame de Cruppey, jadit fille à Henry de Hung... ». — 29 mars 1565, Cour de Meesse. Noble dame Anne delle Loye, relicte de noble J. Carondelet, seigneur de Solre-sur-Sambre, saisit-exécute une maison près de la grande église de Meesse, contre Denys Grignet, curé de Meesse, représentant J. le Merchier (Warsusée, Postente et al. 235, chorte pr. 245).

Berlaymont, doss. 235, charte nº 265).

homme de l'Etat Noble de Liège, à la date du 15 avril 1600. Ce Guillaume est connu à Thiribu par un bail du 16 décembre 1589 et des documents de gestion de 1580-1581 (¹). Il épouse Jeanne de Brandebourg de la puissante famille luxembourgeoise dont Jules Vannérus a établi la généalogie (²). Les conjoints meurent sans hoirs. Et par testament du 20 mai 1602, Guillaume désigne comme héritier son neveu, fils de son frère Jean, du même prénom que son père (³); le nouveau propriétaire épouse Anne de Dave de Merlemont dont la mère est aussi née Carondelet.

Longtemps grevé du douaire (4), Thiribu sera donné en 1639-1645, à leur lille aînée Charlotte qui, le 3 février 1615, a épousé à nouveau un Brandebourg du prénom de Gilles, qui porte le titre de baron. Il n'est pas exclu que le fils aîné Guillaume ait détenu, en droit, Thiribu, auparavant (5).

Du passage des Carondelet, retenons du point de vue juridique, une transaction qui ébranle quelque peu la théorie de l'arrentement.

Vu la stérilité provoquée par la guerre, l'abbaye consent, le 2 novembre 1582, à ce que la redevance de 150 muids d'épeautre soit ramenée pour les années 1581-1582 à 50 florins brabant et pour les années ultérieures jusqu'à 1585, au taux de 150 florins brabant (6). Une réduction qui peut donc atteindre les 2/3 sans tenir compte des variations de la mercuriale dans les années à venir. Ce genre de rabais

homme Guilheaume de Carondelet seigneur de Crupey, Wavremont etc. ».

(2) Annuaire de la Noblesse, 1924-1934, tiré à part. — Voyez aussi nos analyses des chartes du fonds Berlaymont à Warfusée.

(¹) *Ibid.*, reg. 454, å 1612. « Noble homme Guilhealme de Carondelet, seigneur de Crupeit ». S'agit-il du fils aîné de Jean et d'Anne de Dave ou le scribe a-t-il recopié machinalement une rubrique antérieure ?

(3) Le bail donné par la douairière date du 18 novembre 1615 (cf. notre tableau), mais ce n'est qu'en 1623 qu'apparaît dans la comptabilité du Val-Saint-Lambert la mention de celle-ci et encore dans la colonne des payements et non à la rubrique (A. E. L., Val-Saint-Lambert, reg. 463, à 1623, Thiribu).

(6) Warfusée, O. Berlaimont, doss. 244. — Voir aussi A. E. L., Val-Saint-Lambert, reg. 444, 1581. Thiribuit.

⁽¹⁾ Warfusée, O. Berlaimont, doss. 36. A. E. L., Val-Saint-Lambert, reg. 444, à 1580. «Tiribuit. Monsieur de Cruppey...». *Ihid.*, reg. 445, à 1583 : « Noble homme Guilheaume de Carondelet seigneur de Crupey. Wayremont etc. ».

⁽³⁾ A. E. L., Val-Saint-Lambert, reg. 452, & 1608 Monsieur de Sors, seigneur de Crupeit... Sur les arrierages de *feu* Monsieur de Crupeit à bon compt 99 fl 16 aidants. Le 10 juillet 1610 suivant Nicolas (de Gueldre) pour le rest que debvoit Monsieur de Crupeit 200 fl. 4 aidants.

s'apparente à la réduction que le propriétaire consent à un fermier ordinaire, victime des intempéries (1).

Au foyer Brandebourg-Carondelet naît, entre autres, une fille, Anne-Eugène qui épouse le 8 mars 1641 Hubert baron de Berlaymont (2) dont la fille Marie-Henriette-Jacqueline de Berlaymont deviendra l'épouse de Jean-Baptiste d'Oultremont (2 juillet 1662). C'est ainsi que Thiribu parvint à une famille qui le conservera jusqu'à nos jours.

* * *

Avant de poursuivre la dévolution, il convient de retirer quelques éléments des contrats de mariage et des testaments que nous avons pu retrouver.

Une impression générale se dégage : les descendants de Henry de Hun se considèrent comme des propriétaires. Sa fille Adrienne contracte mariage avec Gilles del Loye, le 14 janvier 1510. Des contestations ultérieures ou des nécessités d'ordre successoral expliquent que le 10 janvier 1522, Gilles del Loye fait, devant la cour de Meeffe, relief des biens apportés en mariage par sa femme et que le 13 juin 1533, soit après 23 ans, le contrat anténuptial est approuvé par le souverain bailliage de Namur.

Mais la fille est dotée de Thiribu comme d'un bien patrimonial. La dot porte sur la cour foncière et ses revenus dont la nature et la valeur rappellent une distribution ancienne du sol (66 chapons et 6 florins, total de plusieurs postes). Elle reçoit aussi l'exploitation rurale (le cheruage) dont la superficie atteint 180 bonniers de terre arable répartis en trois soles, 60 bonniers de pré et pâturage, 50 bonniers de trixhe (ce dernier terme prouve que la forêt primitive est

⁽¹⁾ L'exemple sera encore suivi en 1646 : remise de 85 muids 2 stiers 2 tierces (Val-Saint-Lambert, reg. 476, fo 194); en 1651 : remise de 100 muids (*Ibid.*, reg. 478, fo 198) et ultérieurement (voyez le § le Val-Saint-Lambert).

^(*) A. E. L., Val-Saint-Lambert, reg. 474, à 1641, f° 77. « Le 4 de décembre 1641 receu de Louis Hannosset au nom Monsieur delle Chappelle ». — Hannosset n'aura un nouveau bail que le 4 août 1642 (voir le tableau des baux). — Reg. 475, à 1642, f° 194. A la rubrique on lit : « Monsieur de la Chappelle représentant Monsieur de Solre ». Le terme « représentant » généralement employé peut s'appliquer à des situations juridiques très dissérentes. Ici il s'agit du grand-père de la femme de qui procède le bien.

complètement dégradée). Thiribu comporte ainsi 290 bonniers, il est donc plus petit qu'en 1382-1425.

Dans le ban de Meeffe, la jeune mariée reçoit diverses rentes; à Meeffe-village, la cour foncière de Jehaing d'un rapport de 56 chapons et 4 florins, et un cheruage qui lui fournira quarante muids de rente. Cette dernière offre de l'importance car son non-payement permettra ultérieurement la saisie-exécution de cette ferme par Jean-Baptiste d'Oultremont. D'autres petites rentes favoriseront la même opération de lent regroupement pour parvenir à la constitution d'un bloc -- hétéroclite dans son ensemble mais formé de gros noyaux — à Meesse, Forville, Seron et à l'entour.

A Meeffe, elle reçoit aussi la dîme de Chiny (1) qui dépend de la cense de Thiribu : les prés compris, elle vaut 28 muids. Tous les revenus en nature s'élèvent à 70 muids. Par contre, les charges atteignent 100 muids d'épeautre et 8 florins. Les huit florins représentent sans doute de petites redevances au profit de la paroisse et d'autres institutions; les cent muids font songer à l'annuité versée au Val-Saint-Lambert, mais on remarquera que la jeune mariée ne payera que les deux tiers de son montant. Magnanimité du père donateur ou prise en considération de la productivité?

La dot était souvent constituée par préciput et hors part; ce qui explique que la fille, pas comblée de largesses, joue cependant un rôle, trop souvent négligé, dans la dévolution des fermes et des exploitations rurales. Ainsi par son contrat de mariage du 3 février 1615, passé au château de Mirmont devant le notaire J. de Fumal (2), Charlotte de Carondelet, orpheline de son père Jean, apporte, avec le consentement de sa mère et de son frère Guillaume, seigneur de Solre et vicomte de Wavremont, outre des rentes à Solre et au pays d'Audenarde, certaine cense située sur le territoire de Forville d'une contenance de trois journaux (ou 90 bonniers : un démembrement de Thiribu) et les terres de Seron, sur lesquels le mari, s'il survit, prélèvera l'usufruit.

⁽¹⁾ Le nom de cette dîme s'explique aisément, vu que le Val-Saint-Lambert

est une filiale de l'abbaye française de Signy (ar. Mézières).

(2) Warfusée, O. Berlaimont, doss. 244. Ces actes sont reproduits par J. Vannérus, d'après les Archives de Namur (Annuaire de la Noblesse, op. cir., pp. 36, 37) mais Forvie est lu Sorimes et Meeffe, Neefe.

Le 3 janvier 1627 est passé un « acte d'éclaircissement du traité de mariage ». Le mari doit supporter les charges de Forville s'élevant à 60 muids mais en compensation, il prélèvera les 40 muids grevant le *cheruage* appartenant à Baudouin de Fresne, à Meeffe, et les 16 muids 4 setiers que le sr. de Linsmeau doit sur la cense Delmotte (¹) à Forville, comme il en a joui, en fait, depuis son mariage. La belle-mère, Anne de Dave, veille à assurer l'avenir successoral de son gendre.

Quand Anne-Eugène de Brandebourg, orpheline de père et de mère, se marie, elle contracte, le 8 mars 1641, avec le consentement de ses frères et sœurs assistés de leurs tantes Carondelet, chanoinesses de Maubeuge (²).

Un passage du document étaye notre thèse de la dévolution féminine ou matriarcale. Le consentement des proches porte sur : « la seigneurie tresfonciere et biens de Thiribus dont feue Madame leur mère (Charlotte de Carondelet) estoit venue à jouyssance par la succession luy devolue pendant sa viduité et testament de feue illustre dame Mme Anne de Davre, sa mère (leur grand-mère) et comme elle a aussi esté légatée à la future, hors et avant parte, par testament ou codicil de ladite mère ». Les actes antérieurs confirment cette disposition.

- a) Charlotte de Carondelet avait effectivement reçu Thiribu de sa mère. Anne de Davre, qui par acte du 7 décembre 1633, avait réglé sa succession et celle de son mari, à la suite d'un différend qui l'avait opposé à son fils aîné, Guillaume, seigneur de Solre, à propos de la succession de l'oncle, s'appelant aussi Guillaume et titré de seigneur de Crupet, vicomte de Wavremont, seigneur de Thiribu. (L'acte ratifie aussi la donation de la cense de Forville, inscrite dans le contrat de mariage de Charlotte, du 3 février 1615.)
- b) Le testament de Charlotte de Carondelet, rédigé à Namur le 13 avril 1639, nous est conservé (3).

⁽¹) La cense Delmotte ou delle Motte a disparu. Son souvenir a survécu dans la mémoire des fermiers. Elle se trouvait derrière la cense de Forville qui se dresse au bord de la route de Bierwaert. Les bâtiments du fond de la cour de la ferme de Forville offraient des ouvertures, obturées aujourd'hui, en direction de la cense delle Motte; serait-ce l'indication de l'existence d'un ancien complexe?

⁽²⁾ J. Vannérus, *Annuaire de la Noblesse*, 1934, pp. 43 et ss. N. B.: note 2 de la page 45 où le mari d'Anne de Dave est appelé par erreur Guillaume de Carondelet.
(3) J. Vannérus, *op. cit.*, 1934, p. 39.

Il est confirmé par un accord successoral intervenu entre tous les enfants Brandebourg-Carondelet (1), parvenus à la majorité.

Leurs tantes Anne-Marguerite de Carondelet et Jacqueline de Carondelet, chanoinesses de Maubeuge ont eu jusqu'alors « la mambournie et l'administration de leurs personnes et de leurs biens ». Au terme de cet accord, Anne-Eugène de Brandebourg, épouse de Hubert baron de Berlaymont (²), se voit reconnaître la propriété des exploitations de Tiribu, de Forville, de Seron, de Seresia.

La longévité des douairières et la présence d'enfants mineurs (3) ont donc conditionné la dévolution de Thiribu, sous les Carondelet du xvII^e siècle. La même situation se retrouve sous les Brandebourg et les Berlaymont, sans omettre la tutelle des enfants Oultremont-Berlaymont.

Les Oultremont.

Le contrat de mariage de Jean-Baptiste d'Oultremont baron de Lamine, et de Marie-Henriette-Jacqueline fille de Jean-Hubert de Berlaymont du 2 juillet 1662 (4) fait bien apparaître l'ensemble terrien.

D'un côté Thiribu, de l'autre Forville et à l'entour les terres de Seron et de Seresia qui, rappelons-le, en même temps que l'acte,

(1) VANNÉRUS op. cit., 1934, p. 39.

(²) Il a apporté en mariage Odeur, Famelette, la cense de Crupet à Fumal et pour après le décès de sa mère La Chapelle et Saint-Vitu (Abée) en Condroz

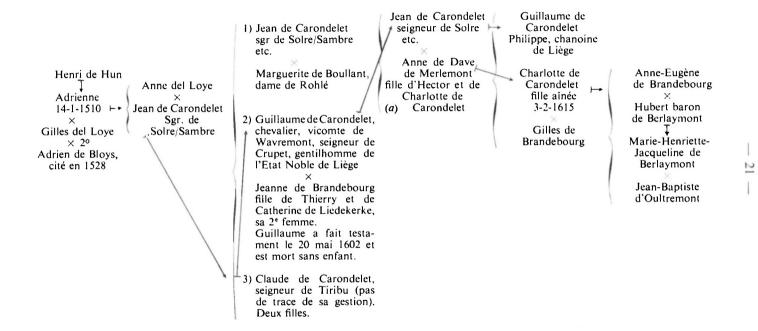
(3) Sur l'intervention des tuteurs, on notera entre autres un règlement partiel des arrérages, arrêtés en 1655, à la somme de 2 603 fl 8 ½ patards :

18 avril 1657, le trecensier de Liege a reçu de la femme du bailli	
de Haultepenne	400 fl.
16 septembre 1658, le même, du tréfoncier Berlaymont	600 fl.
22 novembre 1650 (sic) Mr de Berlaymont au nom des repré-	
sentants Mr de la Chapelle	500 fl.
27 janvier 1660 feu le pasteur de My au nom des mêmes	130 fl.
27 septembre 1661, idem	345 fl. 4 p. 3 g.
A F I Val Saint Lambert reg. 480, fo 106, 4 1655	

A. E. L., Val-Saint-Lambert, reg. 480, fo 196, à 1655.

(4) Warfusée, O. Famille, reg. 33. Dans les comptes du Val-Saint-Lambert, en 1662, encore la rubrique traditionnelle mais dans la colonne des payements on lit: « Monsieur de Laminne gendre Monsr de la Chapelle » (Val-Saint-Lambert, reg. 484, fo 77). En 1663, « Guillaume Lucas en acquittant Monsieur de Lamine », c'est le fermier qui paye, mais en 1664, à la rubrique apparaît : « Monsieur de Lamine si que marit à la fille Monsieur de la Chapelle représentant Monsieur de Solre » (Ibid., reg. 485, fo 77).

SCHÉMA DE LA DÉVOLUTION



proviennent de la mère de la mariée. Le tout augmenté de rentes dont l'une permettra au mari de saisir la ferme Defresne à Meeffe. C'est ce Jean-Baptiste d'Oultremont qui fait dresser le cadastre de 1678 (¹).

Par leur testament du 5 janvier 1680 (réalisé au greffe des Trois-Etats le 21 juillet 1681), les parents lèguent le bloc domanial à Jeanne-Olympe-Antoinette d'Oultremont, chanoinesse de Maubeuge, leur troisième fille. Par allusion à d'autres biens de la famille, on l'appelle fréquemment Mademoiselle de Han.

Les biens sont administrés quelque temps par le tuteur Henry de Berlaimont (2).

A la fin de la tutelle, le frère assistera régulièrement sa sœur dans les actes d'administration, vraisemblablement jusqu'à son mariage avec Claude baron de Hemricourt, seigneur de Seron, Meeffe, etc. (3).

La chanoinesse rédige son testament le 17 mars 1740 (4). Elle institue comme héritier son neveu le comte Florent d'Oultremont et ses descendants mâles « de génération en génération par substitution ». Dans ses dispositions, influencées par le fédéicommis qui a assuré le salut des grandes familles terriennes, elle se souvient cependant de la dévolution féminine, puisqu'elle institue ses trois nièces usufruitières, jusqu'à leur décès ou leur mariage. L'accroissement jouera en faveur de la ou des survivantes. En cas de mariage, l'usufruitière perdra ses droits contre versement de 1 000 écus escalins d'Espagne par ses sœurs célibataires. Ce versement sera assuré par l'héritier ou ses descendants lors du mariage de la dernière usufruitière. Ce payement accompagnera donc la réunion de l'usufruit à la nue-propriété.

⁽¹⁾ Warfusée, O. Famille, reg. 33, p. 35.

^{(-) 22} décembre 1700 -- Cour féodale de Saint-Laurent à Wasseige. Relief par le mambour de Mademoiselle d'Oultremont de Han, chanoinesse de Maubeuge, des terres, dénombrées, enclavées dans la cense de feu Pierre Defresne, à Meeffe, possédée actuellement par la demoiselle d'Oultremont, sœur de Jean-Baptiste, grand-bailli de Moha (Warfusée, Berlaymont, doss. 195, charte nº 218).

⁽³⁾ O. Famille, reg. 21, p. 474. Acte du 7 mars 1725 où ils comparaissent ensemble.
(4) O. Comptabilité, doss. 56. « Compte rendu par Jean-François Douffet à Mr le Comte d'Oultremont de Warfusée et aux demoiselles chanoinesses, ses sœurs, de tous reçeus faits par iceluy provenants de l'hérédité feue Madamoiselle d'Oultremont de Han, comme aussi des exposés, », 1746-1748.

Un coup d'œil rapide sur la généalogie permet de saisir les répercussions de l'état des trois usufruitières sur la gestion des biens et plus spécialement sur Thiribu.

Marie-Catherine-Théodore née le 30 octobre 1707, chanoinesse de Maubeuge en 1712, meurt le 18 août 1757 au château de Bormenville, chez sa sœur Olympe-Charlotte-Joséphine, qui, née à Drumen le 26 février 1710, reçue chanoinesse de Mons le 23 juin 1723, avait épousé son cousin Théodore-Antoine comte de Berlaymont de Bormenville. Ce mariage avait mis fin à l'usufruit.

La troisième usufruitière, Jeanne-Marie-Aldegonde surnommée de Warfusée, meurt à Maubeuge le 26 mai 1776. Or, à cette date, Florent le nu-propriétaire est mort. Sa douairière lui survit jusqu'en 1789.

Tout en conservant son autonomie et une comptabilité particulière, incomplète malheureusement, Thiribu connaît un destin identique à celui de Warfusée. La douairière triomphe et s'impose.

Sans doute dans leur testament du 19 avril 1762, les époux Oultremont-Lannoy Clervaux avaient institué comme héritier principal, leur fils Adrien-Louis. Mais la comptabilité que tient pour Thiribu, le receveur général J.-B. Dellevaux, est établie pour la comtesse douairière d'Oultremont de Warfusée née Lannoy-Clervaux et pour Mademoiselle d'Oultremont, chanoinesse de Maubeuge (comptes depuis 1763 jusqu'au 18 septembre 1765). La fille, héritière usufruitière, meurt en 1776. En droit, son neveu, le fils de Florent, le nupropriétaire prédécèdé, aurait dû succéder à son père. Il n'en fut vraisemblablement rien, puisque dans le contrat qui l'unit à Marie-Thérèse d'Andelot, le 26 décembre 1781 (¹), il n'est question ni de Thiribu ni du bloc domanial voisin. La mère douairière vit encore et administre.

Rappelons que Louis-Adrien époux d'Andelot meurt en 1782 après quelques mois de mariage; après la mort de sa mère, la douairière, son frère Théodore se retrouve à la tête de Thiribu, comme de Warfusée. C'est lui qui fait établir le cadastre que nous avons utilisé.

⁽¹⁾ O. Famille, reg. 33, p. 69.

La dévolution de Thiribu se poursuit dans une ligne semblable à celle de Warfusée (nous l'avons étudiée ailleurs) (1).

Entre 1830 et 1832 et même dans les années subséquentes, le comte Emile d'Oultremont aliène Meeffe, mais il conserve la grosse partie du bloc attribuée à sa mort, le 4 août 1851, en vertu du testament et de ses codicilles, à son fils Charles qui, en plus d'autres biens sis ailleurs, recueille :

- « 1. La ferme de Thiribu sise commune de Forville, avec jardins, prairies et terres, le tout détenu par Nicolas Massart, fermier.
- » 2. La ferme de Forville et ses dépendances.
- » 3. Des terres et prairies sises à Seron.
- » 4. Les bois de Thiribu, Forville, Warêt et Burdinne. »

Charles épouse Eugénie-Charlotte comtesse de Bryas (d'origine française, les Bryas sont de gros propriétaires dans la région de la Méhaigne et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse). Quatre enfants leur naissent. A notre connaissance, trois meurent sans hoirs (2). La survivante épouse son cousin (de la branche prolifique des Oultremont de la Cattoire-Bonam) (3). Lors du décès de Henriette (à Bruxelles, le 23 février 1929) (4), ses biens passent à ses enfants : trois fils et une fille (5).

BAUX ET FERMIERS.

Habituellement, le gros propriétaire s'en remet à un fermier. Mais la pratique ne se généralisa pas. Le faire-valoir direct, par l'intermédiaire d'un bouvier, ou le métayage ont subsisté plus longtemps qu'on ne se le figure. Ces deux derniers systèmes se sont révélés le plus lucratifs, ils ont même permis au propriétaire de faire face aux difficultés passagères de la conjoncture. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer les produits des fermes comprises dans le bloc territorial Meeffe-Thiribu-Forville.

⁽¹⁾ Annuaire d'Histoire liégeoise, 1963.

⁽²⁾ Warfusée, Tableau mural par le comte d'Oultremont (XVI, 7).

⁽³⁾ Ibid., XV, 19.

⁽⁴⁾ Etat présent de la Noblesse, t. XIV, 1966, p. 269.

⁽⁵⁾ Ibid., XVI, 36, 37, 38, 39.

A Thiribu, le bail ne se révéla pas de tout repos. Bien plus, il mit parfois la propriété en danger.

Comme il s'agissait d'un bien donné en dot « matrimoniale ou scolaire » à des filles, s'imposa l'habitude de faire payer directement par le fermier, la rente au Val-Saint-Lambert.

Ce fut, entre autres, le cas, le 12 février 1682. A ce moment, le tuteur des enfants Oultremont, le baron de Berlaymont passe un nouveau bail de 3, 6, 9 ans, avec le fermier de Thiribu. Henry Lucas, qui occupe déjà le bien.

Le repreneur s'engage à payer 30 muids au rendeur et 150 muids au Val-Saint-Lambert. A partir de 1686, vu les faits de guerre et les intempéries, le fermier est en retard de payement.

Attribuant à l'arrentement de 1478 sa pleine signification, l'institution ecclésiastique se tourne contre le repreneur, oserait-on dire l'acheteur, les descendants de Jean-Baptiste d'Oultremont, condamnés à éviction, le 26 octobre 1695 par les échevins de Liège. Et par l'intermédiaire de la cour locale de Meeffe, le Val-Saint-Lambert saisit-exécute le bien en mars et juin 1696 (¹).

Désireux de récupérer le bien, les Oultremont transigent. Agissant au nom de toute la famille, Jean-Baptiste d'Oultremont de Lamine et François-Paul d'Oultremont baron de Han, frères, comparaissent devant le notaire B. Donnea, et versent à Bernard Goffin, boursier du Val-Saint-Lambert, la somme importante de 6.000 florins (²) en compensation des canons échus et non honorés. La ferme leur est restituée, mais ils s'engagent à continuer le payement de la rente annuelle de 150 muids (³).

Somme toute, c'était la seconde fois que la famille achetait Thiribu. Les Oultremont actionneront, en récupération, contre le fermier, devant le Conseil de Namur. Mais là où il n'y a rien, le Roi perd ses droits.

Et cet incident ne fait qu'apparaître, une fois de plus, les difficultés qu'a connue l'exploitation terrienne au xvII^e siècle, sans nécessairement accabler le fermier seul.

⁽¹⁾ O. Berlaimont, doss. 244.

⁽²⁾ Les Oultremont ont emprunté la somme au sieur Waremme, de Huy. *Ibid.* (3) *Ibid.* La transaction est enregistrée aux Echevins de Liège, le 29 décembre 1696 (Greffe Bernimolin).

Les mêmes difficultés se reproduisent au début du XVIII^e siècle. Le Val-Saint-Lambert actionne à nouveau. Les Oultremont cassent le bail de leur fermier, le 21 août 1713 et saisissent-exécutent ses meubles. Une fois de plus ils doivent dédommager le Val-Saint-Lambert. Somme toute, ils achètent le bien pour la troisième fois.

A la Révolution, une rente payée à un établissement ecclésiastique a provoqué naturellement des difficultés. Payée d'abord au receveur du domaine, la rente de 150 muids (¹) due au Val-Saint-Lambert, figure dans la comptabilité de 1802 comme acquise par le citoyen Desoer (²). Des rachats se sont imposés et il faudra attendre la gestion du comte Emile d'Oultremont pour que la situation devienne claire et nette. Le fermier saura enfin à qui il doit payer et sous l'empire du Code Civil et en application des dispositions administratives, législatives et judiciaires relatives à l'apurement des rentes, l'arrentement de 1478 sera enfin considéré comme une vente que personne ne remettra jamais plus en discussion.

* *

Pour éviter la prolixité, nous donnons sous la forme de tableau synoptique, les baux retrouvés pour l'Ancien Régime. Pour l'Epoque contemporaine, il suffira de se reporter à la comptabilité générale d'Oultremont-Warfusée.

Leurs diverses clauses mériteraient un examen approfondi. Etant donné leur caractère relativement commun à tous les documents du genre, nous nous bornerons à les grouper sous trois postes essentiels :

1º L'assolement.

Judicieusement et scrupuleusement observé. l'assolement triennal entraîne parfois la localisation géographique des parcelles soumises à la rotation agraire, de même que la description de leur état, tant au point de vue du labour, de la fumure que de l'emblavement. Encore que les actes écrits ne soient pas suffisamment explicites, tant la coutume conditionne l'exploitation rurale.

(2) O. F., reg. 53.

⁽¹⁾ A la suite de compensations, la rente avait été ramenée à 100 muids.

Date de l'acte	Départ effectif et durée du bail	Rendeurs	Repreneurs	Charges	Observations	Sources
22 mai 1528	22 mai 1528	Adrien de Bloys, écuyer, bailli des bois de la terre et seigneurie d'Avennes	Toussaint de Bierwart, bouvier demeurant á Thiribu	Métayage avec des restrictions Prime á la culture intensive Enclosure	Prêt des semences et du cheptel	Chirographe chartes Berl. doss. 244, 242.
10 sept. 1564	1 ^{cr} mai 1565 9 ans	Jean de Carondelet et sa mère douairière	Nicolas Douart	100 muids d'épeau- tre 500 livres tournois 200 livres de beurre	Contenance 164 bonniers de terre, 60 bonniers de jardin	Ibid. Notaire Collisart et hommes féodaux du Hainaut
5 déc. 1570	Reconduction					
7 déc. 1590	15 mai 1591 9 ans (3, 6, 9) résiliation 6 mois avant la moisson	Guillaume de Carondelet, seigneur de Crupet, Wavremont	Jean de Wayet, censier, résidant à Bonines	Métayage 200 livres de beurre Engrais Plantation d'arbres Tailles ordinaires	Le seigneur prête 200 fl., 4 chevaux, 4 bœufs. Bois de chauffage Dispositions touchant la sylviculture	En la maison du sgr à Namur Berlay. dos. 244
	24 mai 1594	Jeanne de Brandenbourg partie faisant pour son mari			Addition relative au cheptel	Ibid.
	1596		Ottar			Val St-Lambert
	1598		Nicolas de Gueldre			reg. 449, aº 1596 Bail suivant et Val St-Lambert reg. 450, aº 1598
18 novembre 1615	15 mai 1616 (¹) 9 ans	Anne de Davre, douairière de Solre, veuve de Jean de Carondelet	Louis Hanosset demeurant à Hupaie, assisté de Jean Mathy, son beaupère	Payer le V. S. L. Fayer à la dame : 90 muids d'épeau- tre 10 muids d'orge 200 livres de beurre Tailles Surveiller les bois	1) Sauf si Nicolas de Gueldre sortait le 26 mai 1616 La rendeuse se réserve la « blanche maison » et les annexes en plus du fourrage pour ses chevaux lorsqu'elle viendra à Thiribu	Berl. doss. 244

Date de l'acte	Départ effectif et durée du bail	Rendeurs	Repreneurs	Charges	Observations	Sources
15 avril 1624	1 ^{er} mai 1625 Nouveau bail			Vin de stuit: 100 fl.	Dispositions forestières	Ibid.
28 juillet 1639	1°r mai 1634 Nouveau bail			Vin de stuit: 77 Phi- lippes monnaie du Roy	Nouvelles dispositions forestières	Ibid.
4 août 1642	27 mai 1643	Jean-Hubert de Berlay- mont, sgr de La Chapelle, Odeur, souverain bailli de Moha et son épouse Anne- Eugène baronne de Bran- denbourg	Louis Hanosset s'engage pour Jean Mathy, son beau-frère, « qui accom- plira les conditions, clau- ses et articles de son dit stuit »	Rappelle les dispositions du bail de 1615		Berl. doss. 244 Château de la Fa- melette
?		Idem	Jean Lucas, ex lieutenant- colonel		Lucas saisi-exécuté abandonne son bail par accord du 6-10-1654	<i>Ibid.</i> Notaire A. Bolsée. Au Château Famelette
15 février 1659	9 ans	Idem	Guillaume Lucas	Métayage		Ibid.
10 novembre 1662	15 mai 1663 9 ans	Jean-Baptiste baron d'Oultremont, seigneur de Lamine, Offoux et Thiribu	Guillaume Lucas, maire de la cour foncière de Thiribu	150 muids au V. S. L. Au rendeur : 20 muids 60 livres de beurre	Dispositions forestières	Ibid. Au Château d'Oultremont
12 février 1682		Florent-Henry de Berlai- mont, tuteur	Henry Lucas - La veuve cède de son plein gré le bail à son beau frère Guil- laume Lucas (15 mai 1694)		« Ainsi qu'il le possède pré- sentement ». Difficultés avec le Val Saint-Lambert	O. Famille, reg. 22

Date de l'acte	Départ effectif et durée du bail	Rendeurs	Repreneurs	Charges	Observations	Sources
7 février 1699	15 mai 1699 9 ans (3, 6, 9)	Jean-Baptiste d'Oultre- mont de Lamine partie faisant pour sa sœur Jean- ne-Olympe d'Oultremont de Han, chanoinesse de Maubeuge	François Tombay, aussi fermier á Meelfe	150 muids au V. S. L. 30 muids á la rendeuse (avec remise pour les trois premières années)	Le fermier ne faisant pas face à ses engagements est saisi- exécuté (31 juillet 1712). Le bail est cassé le 21 août 1713 par le comte d'Oultremont : Le V. S. L. a actionné devant les échevins de Liège et le Comte a dû payer pour lui	Ibid., reg. 18 fo 181 et reg. 21, p. 536 Notaire Gilkinet Saisie: notaire J. Th. de Tilff, commissaire de Huy. Enreg. Echev. Liège, le 29 juillet 1713 (Bernimolin)
6 août 1714	1 an	Jeanne Olympe d'Oultre- mont	Prolongation au profit de la veuve Tombay			
11 octobre 1714		Jeanne-Olympe d'Oultre- mont	Richard Marchand	150 muids au V. S. L.		<i>Ibid.</i> , reg. 21, p. 562
3 avril 1724	Reconduction			30 muids au rendeur		
12 octobre 1742		Jeanne-Olympe d'Oultre- mont, représentée par Florent-Henry-Emile comte d'Oultremont de Warfusée, son neveu	Marie-Françoise Boccar, relicte de Richard Mar- Marchand			lbid., reg. 21, p. 587. Comptabilité, doss. 56
30 septembre 1789		Théodore-Henry-Antoine comte d'Oultremont	Guillaume-Joseph Mar- chant et ses deux sœurs	Vin de stuit : 900 fl. bb (300 fl. par triennal) 16 setiers au bon- nier (le bail l'avait fixée á 2 muids)		Et reg. 53

A titre d'exemple, en 1564, la première sole (premier royage) d'une superficie d'environ 54 bonniers, répartie en plusieurs lopins, se trouve à proximité de la ferme (derrière le fournil de ladite censse à le Ghishiere renghillé) (1). Le repreneur doit la trouver labourée, hersée et fumée (fendue, rabattue et mennet les fyens sur icelles terres comme au point de may).

La seconde, appelée de par sa situation « la roye vers Otreppe » contient 58 bonniers environ en plusieurs pièces. A l'entrée du bail, le censier doit la recueillir ensemencée de bonne et valable semence « tant de bled comme de speaultre ».

La troisième d'une étendue également morcelée, atteint 52 bonniers. La localisation de ses parcelles lui a donné le nom de « *la roye vers Forvye* ». Le fermier doit la trouver emblavée d'avoine et d'autres grains de mars.

Globalement, le cadastre de 1678 respecte encore cette division sinon la localisation, mais il retient davantage la répartition en marsage, blancs grains, jachère.

L'idée de bloc d'exploitation domine déjà les aspirations du monde agraire, puisque le bail insiste chaque fois sur la proximité des soles et sur le voisinage relativement proche des diverses parcelles qui les composent.

2º La sylviculture et l'arboriculture.

L'entretien des arbres fruitiers, leur remplacement éventuel, la plantation annuelle de nouveaux plants de pommiers ou de poiriers et leur greffe (six ou huit) s'accompagnent de la même sollicitude pour l'entretien des haies.

Caractéristique du paysage, la culture du peuplier, quoique encore européen de souche, a déjà fait son apparition : habituellement, chaque année de son stuit, le fermier doit planter vingt-cinq peupliers. Sans doute, reçoit-il en contrepartie la cueillette des fruits, le bois de chauffage (mort bois), l'autorisation de couper certaines espèces de qualité moindre pour réparer les clôtures (les ormeaux croissant le long de la rivière). A ce propos, suivant les circonstances, les propriétaires se montrent plus ou moins généreux.

(1) Wallon ringui, labourer superficiellement, déchaumer.

Que ce soit sous l'influence de la législation écrite ou de la coutume, que ce soit pour introduire un système d'exploitation forestière que l'on veut de plus en plus lucratif, les actes notariés se préoccupent de sauvegarder les droits du locateur pour qui la forêt ou la sylviculture semblent se révéler plus profitable que la terre, tout au moins à Thiribu (1).

Sont frappés de défends, des espèces, des endroits.

Le chêne et le frêne appartiennent au propriétaire. Par dérogation et sur les indications de ce dernier ou de son commis, le fermier peut tout au plus abattre deux frênes par an.

Sont mis en défends, les bois appelés Les Bolettes (1590, 1615), Hawipretz (1662). Dans ces bois, le fermier ne peut couper ni chêne ni frêne; la faculté de pâture y est strictement réglementée : quatre à cinq ans doivent être écoulés depuis la dernière coupe (ne fust que les tailles dudit bois ne fussent hors de brostage; lesquels doivent être vieille de quatre ou de cinq ans pour le brostage, 1662).

Il en est de même du prélèvement du bois de chauffage, puisque le censier ne pourra « aucunement copper ou faire copper espines ou autres morbois ens lieu où il y ait freisnes croissans avant que lesdits freisnes soyent hors de peril d'estre guastez ou intéresser des beistes et sans qu'au preallable lesdits seigneurs et dame luy ayent permis ladite coppe » (1642).

3º Les bâtiments.

En principe, les baux font la distinction entre les obligations d'entretien courant, à charge du locataire, et les grosses réparations et constructions nouvelles en briques et en pierres qui incombent au propriétaire. Le locataire a droit au remboursement des impenses (²) s'il intervient pour le propriétaire; ce qui arrive souvent de commun accord. Ainsi, encore que fort rares, les documents de comptabilité complètent les baux en fournissant des indications qui peuvent intéresser l'archéologue.

(2) Terme juridique pour « les débours ».

⁽¹⁾ O. Berlaymont, doss. 245. Vente de bois et raspes. — O. Famille, reg. 21, p. 137: 18 mars 1683, vente de 6 b. 5 v. g. 15 v. p. de raspes divisées en 32 portions pour la somme de fl. 235, 5.

Assez tôt, il est question, au bord de la rivière, d'une maison blanche que le bailleur se réserve parfois pour son séjour. Vers 1687, on effectue d'importants travaux aux bâtiments de la ferme, rendus nécessaires depuis le 23 avril 1684 (¹).

On trouve aussi des indications précieuses dans la balance des comptes établie entre le fermier et le propriétaire, comme par exemple, dans le registre n° 21 :

« Le 14 octobre 1719, la grange, estableries et bergeries bien remplies de grains et de fourage a été entièrement brûlée, suivant l'apparence, par un incendiaire » (²). Acte isolé ou prodrome de la Révolution? Rappelons les Jacqueries de 1738, dans le bailliage de Moha.

« 1727. Pour mémoire, la brassinne bâtie de fond en comble et vahilements appartient au censier » (3).

« 1803. Hors quels sont à déduire qu'il a payé pour pierres livrées pour Forville et Thiribu, état de maçons, cloux de lattes et d'ardoises. Item brais et portage de la bricterie de Forville » (4).

La vue reproduite dans le cadastre du comte Théodore donne un état des lieux instructif pour la fin du xviiie siècle et le début du xixe siècle.

ELÉMENTS DE COMPTABILITÉ.

De tous les documents qui, au dépôt de Warfusée, se rapportent à Thiribu, le registre n° 21 de la section Oultremont-Famille, se révèle le plus instructif.

Ce registre qui commence en 1681 pour se terminer en 1732, offre l'avantage de concerner tous les héritages, cens et rentes appartenant à Jeanne-Olympe d'Oultremont, héritière de ses parents. Il s'agit de tous les biens sis au ban de Meeffe. Ce qui permet des comparaisons utiles quand ce ne serait que de contribuer à modifier l'impression de pessimisme qui se dégage de la comptabilité de Thiribu. Sans doute, peut-on déplorer l'absence de chiffres de production.

⁽¹⁾ O. Tutelle, doss. 20.

⁽a) O. Famille, reg. 21, p. 406.

⁽³⁾ Ibid., p. 407.

⁽⁴⁾ O. Famille, reg. 53. Thiribu.

Toutefois, les éléments recueillis et que nous devons forcément résumer, permettent de relever des prix de céréales. A ce propos, l'abondance ne fait pas le prix bas. Au contraire, le prix du muid de blé peut atteindre un niveau inférieur quand il y a des remises pour stérilité, mais ce n'est pas toujours vrai.

Suivrait-on l'effraction du clergé secondaire qui ne pratiquant pas dans le bail la remise pour stérilité, tient compte de celle-ci en établissant l'effraction? D'un fermier malheureux, il ne faut pas exiger, trop d'argent. Par contre lors d'une « bonne année », le rentier « se rattrape » et hausse les prix, sans tenir compte de l'abondance qui devrait faire le « prix bas ».

Ou l'effraction de Thiribu est-elle une évaluation générale influencée par le marché et la production dans un espace plus vaste, éléments qui peuvent donc avoir des répercussions désastreuses pour le propriétaire local? D'où peut-être une certaine hostilité contre l'Eglise et une rivalité de classe entre les propriétaires terriens et les marchands qui font les prix.

La parole est aux historiens de l'économie. Nous leur indiquons des pistes à l'occasion d'une petite monographie entreprise avant tout à des fins professionnelles. Laissons à d'autres la joie de la solution. Le chemin le plus sûr que peut suivre l'Histoire, n'est-il pas celui qui est balisé de points d'interrogation?

EFFRACTION DE L'ÉPEAUTRE (1)

	FI.	Patards	
1	-	1	D'après Simonon (Echevins), pp. 112 et ss.
1681	8	10	10. 7.2
1682	8	10	Stérilité 9. 7.2
1683	8	10	Stérilité 9. 5.1
1684	12		Stérilité 12.10.0
1685	8		8. 6.0
1686	7	10	8.12.2
1687	7	10	Stérilité 8.12.2
1700-5			Remise totale pour stérilité et ravages
1706	8		8.15.0

⁽¹⁾ O. Famille, reg. 21.

	Fl.	Patards	
1713			Item pour 54 setiers wassent livrés le 15 septembre 1713, fl. 108 (p. 315), donc le prix du seigle est de $\frac{108 \times 8}{54}$ = 16 fl. le muid.
1717	7		7.10.0
1718	6		On spécifie florins brabant.
1720/25			Remise. Le fermier a payé les changes, « 120 setiers
1726			de wassent font 30 muids de spelte » donc le seigle a une valeur marchande double de celle de l'épeautre. A rapprocher de 1713.
1727			Le 9° mars 1728 livré par le censier 4 muids 5 setiers spelte 77 setiers wassent 13 setiers froment
1729	2		Faisant 28 muids 1 1/4 spelte (p. 408) 102 1/2 stiers froment beau pour 31 muids de spelte. Le froment vaut donc près de 2,5 fois l'épeautre.
1730			108 stiers spelte 43 setiers froment et
1731			6 stiers wassent faisant les 31 muids 63 1/2 setiers wassent font 14 muids 5 stiers 36 1/2 setiers froment font 10 muids 4 setiers
1732			102 setiers froment pour 29 muids.

A la vue de ce tableau, peut-on encore parler de la stabilité de la rente en nature? Non seulement, elle supporte les répercussions du marché mais de plus, et c'est très important pour les rentes d'origine médiévale constituées à une époque où l'épeautre primait, la rente en nature a subi les contrecoups de la lente dépréciation qui a affecté cette céréale par rapport au seigle et au froment surtout, bénéficiaires des progrès de l'agriculture et des exigences de la demande.

LE VAL-SAINT-LAMBERT.

Puisque l'abbaye du Val-Saint-Lambert a arrenté le bien, sa comptabilité ne peut être négligée, sans pour la cause, être suivie aveuglément.

Les notes qui accompagnent cette monographie, ont déjà recommandé la prudence lorsqu'il s'agit de préciser qui détient le bien à un moment donné.

La longévité excessive attribuée à certains personnages s'explique généralement par la tradition. De nos jours, il arrive que dans le langage courant, tel immeuble soit encore désigné par le nom d'un détenteur défunt. Mais, tout au moins avant le xviiie siècle, un « incident technique » peut aussi entraîner la répétition d'une ancienne rubrique, mise à jour, cependant, dans l'intervalle.

La comptabilité nous est conservée dans des registres, mais ceux-ci ont été constitués par la réunion de cahiers écrits, reliés pour deux ou plusieurs années. Pendant que les derniers cahiers étaient à la reliure, le comptable travaillait avec la documentation antérieure qu'il avait sous la main. De plus, il n'était pas nécessairement en possession de tous les éléments de la comptabilité locale détenue par le « trecensier » (¹) : dans le cas de Thiribu, le receveur du Val-Saint-Lambert, au refuge de Batta, sur la rive gauche de la Meuse, en la ville de Huy, métropole économique de la Hesbaye. Voilà peut-être l'origine de certaines méprises qui nous paraissent insolites. Dans le même ordre d'idées, je n'ai pu, à partir de la fin du xvile siècle, retrouver trace des payements de Thiribu. Le refuge de Batta n'a-t-il pas eu une comptabilité particulière, aujourd'hui perdue?

Au xvie siècle, alors que par les baux conservés, les fermiers nous sont bien connus, les payements sont effectués par plusieurs personnages. Leur nom, leur qualité ne permettent pas de les considérer comme de simples voituriers — la rente est portable —, mais il s'agit plutôt de bouviers d'autres fermes ou de propriétaires grevés de cens, liés ainsi par contrat au grand terrien, qui détient Thiribu. Plus tard, mais d'une façon sporadique, apparaîtront les marchands de grains.

Avant l'apparition du bail ou plutôt avant que des traces écrites nous en soient parvenues, se rencontre fréquemment l'expression : « son ou ses bouviers ». Sauf l'éventualité mentionnée plus haut, il n'est pas exclu de penser que trop vaste, le terroir de Thiribu, a été réparti entre divers exploitants, à la suite de conventions orales s'inspirant d'un relatif communisme agraire hérité du Moyen Age. Lorsque le bail et les payements au Val-Saint-Lambert ne mentionne plus qu'un fermier, rien ne dit que ce mode de production n'ait sur-

⁽¹⁾ On remarquera le nom de « trecensier » que les documents lui donnent, alors que ce terme désigne habituellement celui qui paye un trescens, un fermier.

vécu encore longtemps. De nos jours encore, le monde rural connaît de ces conventions tacites que le cadastre ignore.

Lorsqu'il s'agit de « prix pratiqués », ceux-ci, en cas de « grâce », de rabais, sont nettements inférieurs même à l'effraction officielle. Cas d'espèce, dira-t-on, mais plus fréquents qu'on ne l'imagine, ils reflètent peut-être plus sûrement la réalité économique.

On remarquera aussi la dépréciation de l'épeautre par rapport au froment et autres céréales. Due aux progrès de l'agriculture et à la psychologie de la demande, cette évolution a manifestement diminué les profits du rendeur, l'institution ecclésiastique dans le cas présent. A un moment donné, le rapport de valeur entre le froment et l'épeautre atteint la proportion de quatre à un. Cependant, avant de se prononcer définitivement, il y a lieu de considérer que le muid est une mesure de capacité qui ne tient pas compte de la densité. Celle-ci, prise en considération, a pu influencer l'établissement de l'équivalence entre les céréales. Ailleurs, j'ai trouvé des baux qui mentionnent un muid spécial pour l'avoine et pour l'épeautre. Si, à notre insu, cette pratique s'est généralisée, nos tentatives d'évaluation risquent d'être également faussées.

Pour éviter toute prolixité, nous regroupons, en résumé, sous forme de tableaux, les diverses données susceptibles de nous laisser entrevoir la réalité économique, conditionnée par les guerres et par les intempéries.

Une question vient naturellement à l'esprit. Pourquoi les grandes familles se sont-elles obstinées à garder un domaine qui, en fin de compte, ne leur procurait pas de grands avantages et, au contraire, parfois beaucoup d'ennuis?

Du point de vue purement financier, les bois, non confiés aux fermiers, mais exploités par les propriétaires, offraient des revenus appréciables. Du point de vue des institutions, la possession du sol, le plus vaste possible, permettait l'accession à la seigneurie, source d'indépendance et base du prestige social. Cela équivalait au « pignon sur rue » du marchand (¹).

⁽¹) Ces biens ont souvent été donnés en dot à des filles chanoinesses. Il serait intéressant de savoir si le déficit a finalement grevé le « budget de l'école », autre institution ecclésiastique.

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1476	Daniel de Hosden	Henri de Hun	
1486	Henry de Hun	Paye en plusieurs fois	
1530	La veuve Giele delle Loye représentant Henry de Hun son père	Pas de payement	
1531		Son serviteur	
1532	Le bailli d'Avennes mari de la damoiselle de Cru- pet, fille Henri de Hun	Ses bouviers en plusieurs fois	
1533	Idem	Idem	Reste 4 muids
1538	Idem	Son bouvier Johan Stassinet, son gouverneur	Reste 44 muids, payés par le chapelain de la demoiselle 44 muids = 88 fl. bb. = 290 fl. 16 aidants de Liège. Rapport du change : 3,3 environ (sans doute monnaie de compte)
1539	Idem	Son bouvier	
1540	Idem	Idem	
1541	Idem	Idem	
1542	Idem	Idem	
1543	Idem	Ses gouverneurs et bouvier, à plusieurs fois, à notre hôtel á Huy	
1544	Idem		
1545	Idem	Idem. Le bailli paye la différence : 106 muids	
1546	Idem	Idem	
1547	Idem	Idem	
1548	Idem	Le bailli paye à l'abbé à Liège, par son chape- lain 150 muids = 150 carolus d'or	
1549	Idem	Pas de payement	

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1550	Idem	Idem	
1551	Idem	Idem	
1552	Idem	Collin de Thiribu, à notre grenier á Huy, à plusieurs fois, au nom de Madame de Crupet	
1553	Idem	Pire de Frene, de Meeffe en acquittant M ^r de Sor (Solre)	Payé à Henrart Nyka de Namur, par M' de Solre, au nom de l'abbaye : 38 muids
1554		M ^r de Solrerep résentant Madame de Crupet	Ainsy qu'il appert sur le registre de 1555
1555			Payements des arriérés de 1552, 1553, 1555
1556		sire Johan Halluts La veuve Pierre de Meeffe Johan de Hosden Collin de Tyribut	100 muids = 300 fl. bb.
1557		Collin bouvier La veuve Pire de Fraisne	«á l'hoteit de nostre mostier en la petite vilhe de Huy» Reste environ 99 muids
1558			Reste 24 muids 2 setiers
1559	Monseigneur de Soldre mari de la dame de Cru- pey jadit fille à Henry de Hung	Ses bouviers : Collin de Tiribu, Collin de Forvy (Forville), la veuve Pierre de Fraigne, à plusieurs fois	Reste 8 muids 7 setiers Les 33 muids 1 setiers de reliquat ont été payés á Hen- rart Nicka de Namur «sur des pierres livrez á nous»
1560	Idem	Ses bouviers et la veuve Pierre de Fraisne	Reste 5 muids 2 setiers 2 quartes
1561	Idem	Divers	
1562	La relicte de M' de Solre fille à Madame de Crup- pey, jadit fille à Henry de Hung	Collin Druwart Pierre de Fraisgne Toussaint de Forville Collin de Forvie	Payement en froment, seigle et argent
1563	Idem	Les mêmes	9 setiers 3 quartes de fromen = 3 muids d'épeautre. Rapport environ 2,5.

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1564	Idem	Nicolas Druart Philippot de Gaverelle Toussaint de Bearewar L'épouse de Pierre de Fraisgne	Trop reçu pour cette année : 29 muids 4 setiers 3 quartes
1565	Monsieur de Souldre marit à la fille madamme de Cruppey jadit fille à Henri de Hung. (N.B. on reprend la vieille rubrique)	Les mêmes Reçu de Madame de Solre 50 fl. bb. (détail des pièces)	Reste: 95 muids 2 quartes d'épeautre « Et doict donnere pour le muid 50 patars moictié en argent et l'autre en grains »
Un	trou dans la collection		
1570	La relicte Monsr. de Solre fille à Madame de Crupey jadit fille à Henry de Hung	Nicolas Druart Collin de Forvie-Driane Philippot d'Otreppe - Veuve Pierre de Fraigne	Déficit
1571	Idem	Nicolas Druart - Collin de Forvie - Johan de Froidbieze et Jacque- min de Baillonville pour Driane - La veuve de Fraigne	12 setiers 3 quartes de fro- ment = 3 muids 6 setiers 1 quarte de spelte 4 muids 6 setiers seigle = 12 muids 5 setiers spelte Reste : 20 muids 5 1/2 setiers 2 tierces spelte
1572	Idem	Même système	Payé le treschensier par accord fait avec Monsr. pour les astargies dedit Thiribuyt qu'il at prins à sa charge à bon compte le 5 de juillet LXXII par Johan de Treit vingtz phili- pus dalers pour XXXVII florins brabant.
1573			
1574			Reste: 14 muids 3 1/2 setiers
1575			Reste : environ 33 muids
1575 (sic)	Idem		Require une saizinne en IIII ^e livre az copie f ^o 51
1576	Idem		Require les heritaiges en unne petite quaele en vielx stoc, fo LXIII vo. Item requir le appointement jadis fait à Willemme de Hosden. Require les derniers appointements in libro computaciorum folliis 2º, 80, 283, 284

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1576 (sic)	Idem	Nicolas Druart - Veuve de Meeffe - Pierre de Fraisgne - François de Forvie	
1577		Tout en blanc	
1578	Idem	Payé ladite dame sur nostre grenier à Huy, le 12 mai 79, 21 muids 6 setiers spelte	
1579		Par Johan de Pont 50 fl. bb., le 13 juin 1580 Le 6 septembre 1580 : 40 fl. bb.	
1580	Monsieur de Cruppey	Par son serviteur, 115 fl. bb.	Item qu'il discompte pour la tauxe de deux patars sur cha- cun muyd, ici xv fl. bb., le tout pour le canon de l'an présent
1581	Idem		En 1582, novembre, accord
1582		Blanc	avec l'abbé, payé les 150 muids, 50 fl. bb. à raison qu'il n'a rien défructué
1583	Guilheaume de Caron- delet, seigneur de Crupey, Wavremont etc.	Cloes de Marneffe	
1584		En blanc	
1585		En blanc	
1586		Par Thiry, son serviteur	215 fl., 400 fl., 240 fl.
1587		En blanc	
1588		En blanc	
1589			à bon compte sur 340 fl. bb de reste de l'an present 1360 fl. liégeois 24-2-1591 : 397 fl. 4 aid. 4-4-1591 : 374 fl. 16 aid. 14-9-1591 : 160 fl. 2 aid.
1590	Idem	A nouveau, payement en fractions, en nature	A nostre grenier, à Batta. à Huy

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1591	Idem	Idem : en nature et en argent	
1592		Idem	
1593		Idem	Un taureau au monastère
1594		Idem Dieudonné - Thiry Salmon - Jean Jacques, greffier de Selle, à Liège	En 1596 : 598 fl.
1595	Idem	Dieudonné Paillet, à Huy Madame de Cruppet	9-2-1597 : sur 2.200 fl. de ans 94 et 95, à bon compte 1198 fl. 4 aid 756 fl.
1596	Idem	Dieudonné Pailhet de Seron Ottard, son censier de Thiribuit Nicolas de Dave	6 muids 2 setiers 9 muids 14 muids 4-3-1597: 1598 fl.
1597	Idem	Son serviteur	25-4-1598 : pour le canon d'an présent : 2105 fl. 2 1, aidants
1598	Idem	Nicolas de Gueldre, son censier, en nature, à plusieurs fois Thiry Salmon	806 fl. 4 aid. 6 st.; reste d canon de l'an 1598 : 560 f
1599	Idem	Nicolas de Gueldre Le jeune Servais de For- ville	Reste encore 54 muids 2 s tiers, effractionné chacun muyd à 15 fl. liégeois monta: 814 fl. Solvit le 16 d'avril 1600 368 fl.
1600	Idem	Vigilia Thome, en na- ture Thiry Salmon	560 fl.
1602	Idem	Servais Halloye Nicolas de Gueldre	
1603	Idem	En blanc	

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1604		En blanc	
1605		En blanc	
1606		Nicolas de Gueldre Jean Wathy, en nature et argent	
1607		Mathy de Forville, Nicolas de Gueldre, en nature et en argent	
1608	Monsr de Sors, seigneur de Crupeit	Nicolas de Gueldre, en nature	14-11-1609, sur les arrérages de feu Monsr. de Crupet 99 fl. 16 aid, pour le reste : 200 fl. 4 aid
1609	Idem	ldem	En 6 fois, ne paye que 55 muids I setier spelte
1610	ldem	Idem, payements par partie, en seigle et épeautre	Le 16 mars 1612, sur le reste de 150 muids de l'an 1611 et précédents : 105 fl. bb. Reste encore 40 fl. bb.
1611	Idem	Idem	Solvit pour le reste, à Monsr : 175 fl. bb.
1612	Guilhealme de Caronde- delet, seigneur de Crupet	ldem	
1613	Idem	Idem	
1614	Idem	Idem	Et pour le reste de l'an présent, at payé 170 fl. bb.
		*	6-4-1615: 138 fl. 15 patards bb. Reste encore de l'an 1614: 36 fl. bb. Solvit ladite restance à Monsr.
1615	Monsieur de Soor	En blanc	
1616		En blanc	
1617	Idem	Le censier, en nature Louis Hannosset, en argent	Reste 100 fl. Payé le 9-2-1619 : 78 fl. 7 p. 3 quart. <i>Idem</i> solvit residuum in manuali ad annum sequentem
1617 (sic)	Idem	Louis Hannosset, en nature, en argent	Complet

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1618	Idem	Idem	Complet á la date du 14-4- 1620
1619	Idem	Idem	Complet á la date du 11-7- 1620
1620		Idem	Complet, le 16 août 1621
1621		Idem	Premier payement : janvier 1622. Complet le 13-4-1622
1622	Idem	Idem	Reste: 73 muids spelte effractionnés par Monseigneur (l'abbé) à 4 fl. bb. Le 11 août 1623 par les mains du trecensier de Huy à Monseigneur, 50 fl. bb. Livraison de beurre à 6 pat la livre
1623	Idem	Louis Hannoset au nom de la relicte dame de Solre	Effractionnez par Monsei- gneur á 4 fl. 15 pat. le muid Complet le 25 avril 1625
1624	La relicte Monsr de Solre	Idem	Beurre: 7 1/2 pat. la livre Au 11 décembre 1625, payé en trop 52 fl. 6 p. 3 quartes
1625	Idem	Idem	Le trecensier de Liege dom Jean Gilon at receu par quel- que marchant de Liege de la part du censier de Thiribu 200 fl. bb. Un muid á 7 fl. bb
1626	Idem	Idem	Terminé le 10-3-1628
1627	Idem	Idem	Payé en trop
1628	Idem	Idem	Somme des payements : 525 fl. 14 pat. (avril 1630) Par quoy at bon sur les restances de l'an 1629, 48 1/2 pat. Ce qui fait que pour l'année a payé 533 fl. 6 1/2. D'autres denrées interviennent. Le muio vaudrait environ 3,6 fl. bb alors que dans le texte, on lit « effractionnez par Monseigneur á 5 1/2 fl. bb. chacun »

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1629	Anne de Dave, relicte feu Monsr de Solre	Idem	15 muids 7 setiers 1 quarte froment = 56 muids 4 1/2 spelte 65 muids spelte effractionnez par Monseigneur à 2 pata-ckons = 130 patackons = 383 1/2 fl. d'où le muid = 5,9 fl. bb. Beurre: 6 1/2 pat. la livre Terminé 1 février 1631
1630	Idem	Idem	8 m. 4 st 3 q. froment = 25 m. 6 st. 1 tierce spelte 6 m. 3 q. froment = 12 m. 2 st. 2 tierce spelte Terminé janvier 1633. Trop payé 128 fl. 11 pat.
1631	Idem	Idem	6 m. 2 st. 1 q. froment = 18 m. 2 st. sp. Trop payé 53 fl. 15 p. 11 sols
1632	Idem	Idem	1 m. 1 st. 1 q. froment = 36 m. 3 st. 3 q. spelte
1633		Par Barthélemy le Mignon marchand de grain delle Boverie lez-Liege, à bon compte 100 fl. bb.	6 m. 4 1/2 st. froment = 19 m. 5 1/2 st. spelte En trop 60 fl. 18 pat.
1634		Louis Hannoset	64 m. spelte à paier à 8 fl. bb. chacun 60 m. spelte à paier à 7 1/2 fl. bb. chacun Ne reste que 119 fl. 16 pat.
1635	Idem	ldem	A payé à l'an 1634
1636	Idem	Idem	Payé. Somme qu'il reste des ans 1635, 36 et 37
1637	Idem	Idem	Compté à l'an 1636
1638	Idem	Idem	2 m. 1 st. 3 q. seigle = 5 m. spelte
1639	Idem	Idem	Le muid d'épeautre à 7 1/2 fl. Il reste 336 fl. 5 p.

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1640	Idem	Idem	13 m. froment = 39 m. spelte Reste 69 m. 7 st. 2 tierces spelte
1641		4/12/41 - Louis Hannoset au nom de Monsr delle Chappelle	Reste 77 m. 6 st. spelte
1642	Monsieur de la Chapelle représentant Monsieur de Solre	Idem	Reste 85 m. 7 st. 2 tierces
1643	Idem	ldem	Reste 86 m. 6 st. 2 quartes
1644	Idem	Idem	14 m. 4 st. 1 t. 1 q. froment = 43 m. 5 st. 3 q. spelte
1645	Idem	láem	18 m. 7 st. fr. = 50 m. 2 st. 2 tierces spelte Reste 46 m. 2 st. 2 tierces spelte
1646	Idem	Idem	24 m. 2 st. froment = 64 m. 5 st. 1 tierce spelte Reste: 42 m. 2 st. 2 t. spelte Ajouté aux restes de 1640 á 1645. Somme: 485 m. 2 st. 2 t. Grâce de 85 m. 2 st. 2 t. à raison des tempêtes de diverses années et dommages de guerre, par l'abbé. 400 muids restant
		55 A	briezés chacun á 8 fl. bb. montant 3200 fl. Reste de 1639 336 fl. 5 p.
			3536 fl. 5 p. Série de payements différents : argent, blés, beurre, porc, jusqu'en 1648. Il reste encor 595 fl. 15 pat. Ils sont reprins à 1651
1647	Idem	Idem	25 m. 6 1/2 st. froment germé compté moitié pour froment, moitié pour wassent (seigle) 12 m. 7 st. 1 q. = 38 m. 6 st. spelte l'autre moitié comptée pour seigle = 27 m. 5 st. spelte

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1648	Idem	Idem	Reste 51 m. 7 st. spelte á 9 1/2 fl. bb. le muid = 492 fl. 16 p. 1 sols Ils sont reprins à l'an 1651
1649	Idem	Idem	20 m. fr. pour 84 m. spelte Reste 70 m. spelte à 12 fl. bb. chacun = 840 fl. bb. Ils sont reprins à 1651
1650	Idem	Idem Ne paye qu'en froment	14 m. 4 st. 3 quartes froment = 43 m. 6 st. 1 quarte spelte Reste 106 m. 3 st. 3 quartes à 10 fl. bb. chacun = 1062 fl.
1651	Idem	Idem	Remise (grâce) de 100 muids Reste 50 m. à 12 fl. bb. = 600 fl. Somme des restances antérieures 4101 fl. 2 p. 10 s. bb. Un payement en argent. Reste encore 3027 fl. 9 p. 10 s. bb. de laquelle somme ledit Sr en debverat paier au Noel prochain milles fl. bb. et d'an en an, au Noel au plus tard, outre le canon de la rente devant dite 700 fl. bb. jusqu'à entier fournissement de la dicte restance, et s'il vient à mancquer un des termes, le tout serat escheu et la grace susmentionnée nulle.
1652	Idem	Par son censier	28 m. 3 st. 3 q. seigle = 61 m. 6 st. spelte 6 m. 1/2 st. froment = 18 m. 4 st. spelte Reste 65 m. 6 st. spelte. Ils sont reprins à 1655.
1653	Idem	Idem	25 m. 1 st. seigle = 50 m. 2 st. spelte 9 m. froment = 27 m. spelte Reste: 65 m Ils sont reprins à 1655
1654	lden	Par son meunier	Froment, orge, wassent tous grains pleins de draves, comptes à la brieze du wassent Reste 26 1/2 m. spelte

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1655	Idem	Censier	M' de la Chapelle a livré sur 1655 par son censier Reste 47 1/2 m. spelte Reste de 1652 à 1655, 233 m. 4 st. 2 tierces spelte montant parmi la brieze facite par Monsr le Prelat en considération des mauvaises années et ruines des soldats à 7 fl. chacun = 1634 fl. 10 p. Reste du compte précédent 958 fl. 18 1/2 p.
			Somme 2603 fl. 8 1/2 p. Des payements par les Berlaymont (voyez note 3 p. 20 du texte) Reste: 628 fl. 3 p. 3 q Ils sont reprins à 1661.
1656	Idem	Idem	5 m. 7 st. fr. = 15 m. 7 st. spelte 17 m. 7 st. seigle = 33 m. 5 st. spelte 1 m. spelte = 9 fl. bb. Reste 353 fl. 5 p Ils sont reprins à 1657
1657	Idem	Les représentants feu M' de la Chapelle	Reste 25 m. spelte brizés de grâce par Monseigneur á 9 fl. bb. Le dernier de may 1658 receu de M ^r le trefloncier Berlaymont au nom desdits représentants pour reste, 540 fl. 15 p. Donc apuré.
1658	Idem	Les représentants Monsr de la Chapelle	Diverses céréales Reste sans préjudice d'arriérez 7 m. 7 st. spelte à 9 fl. le muid = 70 fl. 17 1/2 pat.
1659	1dem	Idem	19 m. 5 st. seigle = 39 m. 2 st. spelte 18 m. 1 st. fr. = 54 m. 3 st. spelte 16 m. orge petit = 14 m. 3 q. spelte Reste 4 m. 5 st. 1 q. spelte à 8 1/2 fl. bb.

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1660		Guillaume Fassot Leonard Boncheval Raes Laruelle	m. 3 st. 3 1/2 q. froment = 19 m. 4 st. spelte 24 m. 2 q. seigle = 32 m. 1 st spelte 27 m. 5 st. orge petit = 25 m 1 st. 2 q. spelte Le muid d'épeautre = 10 1/2 f
		Le pasteur de My	Reste 516 fl. 9 p. 9 sol bb. Au nom de représentants d Mr de la Chapelle, les arriére de 1659 et 1660.
1661		Idem	Les arriérés de 1661 et ante rieurs, luy ayant faict grace d reste à raison des mauvaise années et continuelles pluie 460 fl. bl
1662		M' de Laminne, gendre de M' de la Chapelle	Reste 78 m. 4 st. 9 pog. á 12 chacun = 942 fl. 16 1/2 p. Le 4-9-1664 solvit M' le pa teur de My au nom de M' c Laminne pour reste de 166 M' le Révérend Prélat ayal faict grace à raison de la mai vaise et fresche année, 794 bb.
1663		Guillaume Lucas en acquittant M' de Lamine	11 m. 7 st. 2 q. froment 28 1/2 m. spelte Reste 515 fl. 3 p. 15 s. bb. Ils sont reprins à 1664.
1664	M' de Lamine si que marit à la fille Monsr de la Cha- pelle représentant Monsr de Solre	Idem	Reste 23 m. 1 st. 1 1/2 q. spel à 9 fl. bb. = 208 fl. 15 s. bb. Pour le reste de 1663 515 fl. 3 p. 5 s. b 823 fl. 14 p. 6 s. 5/9/1665. Nouveau payeme 388 Grâce le même jour à raisc de la stérilité 87 fl. b Nouveau payement 24/3/66 300 Reste 48 fl. 14 p. 1 q.
1665	Idem	Idem	Grâce, tempête à l'aoust 453 II. 19 juin 1667, Reste 1665

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1666	Idem	Idem	1 m, 4 st. 1 q. froment = 4 m spelte Reste 58 m. 1 st. spelte à 8 fl bb. = 465 fl. bb. Ils son reprins à 1667
1667	1dem	Idem	Reste 58 m. 7 st. 1 tierce spelt à 9 fl. = 530 fl. 12 1/2 p Reste de l'an 1666 95 fl.
1668	Idem	Idem	13 m. froment = 34 1/2 m spelte Reste: 67 m. 2 st. spelte 8 fl. 1/2 = 571 fl. 12 1/2 p Reste au registre de 1667 395 fl. 12 1/2 p 967 fl. 5 p. Grâce de 100 fl. Solde de compte en 1671
1669	Idem	ldem	Reste 70 m. 2 st. spelte 9 1/2 fl. bb. = 667 fl. 7 1/2 pa lls sont reprins à 1670
1670	Idem	Idem	14 m. 1 st. seigle = 26 1/2 n spelte 13 m. froment = 32 m. spelte Reste 23 m. 5 st. 1 q. spelte 9 fl. chacun 212 fl. 18 p. 3 s. bb Reste de 1668 68 fl. 15 p. 1669 667 fl. 7 1/2 p. 948 fl. 10 p. 15 s. b Payements différés. Termir en février 1674
1671	ldem	Idem	17 1/2 m. froment = 52 1/2 r spelte 17 1/2 m. seigle = 35 m. spelte 4 1/2 m. pois = 9 m. spelte En trop 5 m. 7 st. spelte 8 1/2 fl. bb. Ils sont tenus à compte à 16

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1672	Idem	Idem	21 m. 2 st. seigle = 48 m. 4 1/2 st. spelte 20 m. froment = 64 m. spelte Reste 28 m. 4 1/2 st. spelte à 8 fl. = 228 1/2 fl. bb. Trop de 1671 49 fl. 18 p. 3 q.
1473			Reste 178 fl. 11 p. 1/4
1673	Idem	Idem	Grâce à raison de la tempeste Payé 700 fl. bb.
1674	Idem	Idem	12-I-1675, payé 1400 fl. bb., monsr. ayant faict grace en considération de la ruine des armées passantes et repassan- tes parmy le pays de Liège
1675	Idem	Idem	1600 fl. bb. 60 fl. bb. à bon compte
1676			17 m. 2 st. fr. == 31 m. spelte Reste 93 m. 2 st. 2 tierces spelte
1677	Idem	Idem	Blanc, cependant cf. 1678
1678	Idem	Idem	12 1/2 m. wassent = 25 m. spelte 10 m. 7 st. froment = 32 m. 5 st. spelte Reste 53 m. 1 st. spelte à 8 fl. bb. 424. 6.16 Reste de 1676: 93 m. à 12 fl. = 1116 Reste de 1677: 24 m. 4 st. à 8 fl. = 196
			Somme des restes 1529.16.16
1679	Idem	Idem	11 m. 2 1/4 st. fr. = 39 muids 14 1/2 polg. spelte Reste 83 m. 5 st. 13 1/2 polg. à 8 fl. = 661 fl. 16 p. 3/4 Reste de 1676 1116 fl. bb. 1677 196 fl. 1678 424 fl. 6 p. 16 s. 2398 fl. 3 p. 10 s. bb.

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1679	Idem	Idem	Item d'à compt faict l'an 1675, reste 60 fl. 7-9-1679 payé à dom Winand 200 fl. bb. 28-7-1680 : 4 bœufs = 266 fl. bb.
1680	Idem	Idem	Reste 131 m. 6 1/2 st. spelte à 8 fl. = 1054 fl. 10 p. Reste de 1676 1116 fl. bb. 1677 196 fl. bb. 1678 424 fl. 6 p. 16 s. 1679 661 fl. 16 p. 3418 fl. 3 p. 8 s.
			Acompte de 1675: 60 fl. 7-9-1679, au trecensier de Huy, 200 fl. 20-7-1680, 4 bœufs 266 fl. bb.
1681	Idem	Idem	Les 3500 fl. de dettes sont ramenés par l'abbé à 1400 fl. (guerre et stérilité). Reste 43 m. spelte à 8 fl. bb. 344 fl. 17-7-1682, 2 bœufs 120 fl. bb. 10-9-1682, à l'abbé 200 fl. bb.
1682	Idem	Idem, en acquitant les orphelins de M ^r de La- minne, à notre refuge á Huy	16 m. 6 st. pois = 33 1/2 m.
			Livré beurre, porcs, voyez à l'an 1683
1683	Idem	Idem	19 m. 6 1/2 st. wassent = 46 m. spelte 15 m. fr. = 45 m. spelte Reste 29 m. spelte á 8 fl. = 232 fl. bb. Reste de 1682 : 411 fl. 1681 : 344 fl.
			987 fl. bb. Payements en argent, porcs, bœufs, beurre en 1684, 1685 Reste 150 fl. bb. lequel le Prélat lui a quitté

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1684	Idem	ldem	15 m. froment = 45 m. spelte Reste 102 m. spelte à 12 fl = 1124 fl. bb. Livres de beurre à 10 pat pièce = 65 fl. 10 p.
1685	Idem	Idem	17 m. fr. = 51 m. spelte 25 m. wassent = 50 m. spelte Reste 7 m. 5 st. 3 quartes à 8 fl Payements en beurre, bœufs argent. A payé pour reste de ans 1684 et 1685 = 121 fl. bb
1686	ldem	Idem	Reste 20 m. 6 st. spelte a 7 1/2 fl. bb. = 155 fl. 17 1/2 p Payements en beurre et bœuf
1687	Idem	Henri Lucas en nom de Monsr le baron de la Chapelle si que mam- bour du sr baron d'Oul- tremont	31 m. 1 st. wassent = 66 m 3 st. spelte 4 m. 2 st. fr. = 12 m. 6 st spelte 9 m. 6 st. aveine = 7 m. 5 st spelte Reste 44 m. 1 st. spelte 2 7 1/2 fl. = 280 fl. 18 p. 3/4 Reste de 1686 22 fl. 5 1/2 p.
			303 fl. 4 p. 1/4 Une cuvelle de beurre pesan environ 30 livres
1688	Idem	Idem	Reste 43 m. 2 st. à 7 fl. 10 = 324 fl. 7,2
1689	Idem	Idem	Reste 58 m. 2 st. à 7 fl. = 407 fl. 15 A livré 30 livres de beurre à 8 pat. 12 s.
1690	Idem		Reste 24 m. 1 st. 1 t. à 7 fl. = 169 fl. 3,1 Le 9 août 1690 at livré ut bœuf pour fl. 46
1691	Blanc	Blanc	
1692	Idem	Idem	
1693	Monsieur de Lamine	Idem	
1694	ldem	Idem	

	Arrenteurs	Payeurs	Observations
1695	Idem	Idem	Le 28 octobre 1696, les srs barons d'Oultremont ont pur- gé nostre saisinne pour la- quelle ils ont comptez fl. 6000, telement que leurs aiant fait grace, ils ont payé 150 muids spelte rente pour l'an 1696 et avant, leur aiant la mesme rendu vesture dudit bien en présence de leurs mambours et de Donnea nottaire à ce appelé
1696	Idem	Blanc	
1697	Plus de rubrique Thiribut		

CADASTRE DE 1352 (1)

A. E. L., Val-Saint-Lambert, reg. 41, fo 9 vo.

Curia de Thyribui. Johan de Bawegne c livres de tournois le viz gros del cuin Lowi por xvi petits tournois, le moitie al Noié et l'autre al Saint Johan.

Item après le vie dame Maroie de Colonster qui fut femme à monseigneur Mulrepas doit lidis Johan rendre c muids spelte aweke les dit c librres une stute de xii ans, de chu sunt lettres.

L'an M.CCC et I.II le premier jour del mois de may furent mesurees toutes les terres et preis partenantes à le cour de Thyribuy par le main Renechon de Crehen mesureres à elle present Johan de Bawegnees et dan Johan de Hacour moin del Vauz Saint-Lambert.

- Promiers xxII verges grandes et xVII petites ou là entour entre Forviee et Seron desoir le Riweseal qui jondent de costeit d'amont az terres Scochar de Forviee et de costeit ver le Riweseal az terres ceaz de Malone.
- 2. Item asseis (près) de lameismez vi verges grandes et iiii petites qui joindent del costeit d'amont az terres Stassar del Ruwe de Seron et de costeit par desus à Riweseal.
- 3. Item un pau par desoir xv verges grandes et i petite verge qui joindent az terres Johan de Foriers de Huy de costeit par desouz et delle autre costeit az terres Colar le Cadre de Forviee.
- 4. Item desoir la praalle joindant alle voie de Nasmur II verges grandes et III petites qui joindent de costeit par desouz az terres Magrite filhe Ydule de Forviee.
- Item asseis près de la meisme un pau plus vers Monthegnee vii verges grandes et xvii verges petites ou là entour qui joindent az terres damoiselle Yde de Monthegnees à dois costeis.
- 6. Item aseis près de lameisme par desous del costeit ver Seron en une liwe c'on dist en le praalle le Convers ix boniers xiii verges grandes et

⁽¹) Comme la région n'a guère été étudiée par les philologues, j'ai cru bon de soumettre mes lectures à l'examen de Monsieur Jules Herbillon, savant spécialiste de la toponymie de la Hesbaye.

vi verges petites terre qui joindent à preit Lambier del Aytre de Seron et del costeit ver Monthegnee à riwe qui passe entre le ditte terre et les arsis. Et at dedens le ditte terre encore demey bonier de preit.

- Item derier le Mon desoir les preis i jornal et iii verges petites qui joindent à preit Stassar del Ruwe de Seron d'on des costeis et del autre az terres Henri de Jamines.
- 8. Item xxxvi verges grandes et xiiii verges petites terre qui joindent a tyege del Maladrie de Seron et de autre costeit az terres del abbie de Boneffe.
- 9. Item sour les mons de Seron desoir le pisserotte (ou pisselotte) IIII verges grandes et x petites qui joindent az terres les Malades de Huy et del autre costeit az terres les effans monsaingnur Colar de Meffe, chevalier.
- 10. Item asseis près de lameisme on pau par desoir vii verges grandes et xiii petites qui joindent az terres les Malades de Huy et del autre costeit az terre Stassar del Ruwe de Seron et pase parmie une pisent qui four mize.
- 11. Item entre Forviee et Seron joindant a tyege c'on dist delle Rochuel IIII boniers XVII verges grandes et i petite qui joindent az terres les remanans monsangneur Otto Scochare de Forvie et del costeit ver Seron az terres Stassar del Ruwe de Seron.
- 12. Item aseis près de lameisme joindant alle ditte voie de Rochuel et a haiies de Forvie xv verges grandes qui joindent az terres Henrion Moret de costeit ver Forvie et del autre costeit a tyege de Rochuel.
- Item joindant del tyege de Rochuel v verges grandes et xix petites qui joindent az terres le vesti de Forvie et del autre costeit az terres Johan de Hennawe.
- 14. Item delees Serecheal entre le Mottelet et Hawipreit ix verges grandes qui joindent az terres Stasar delle Ruwe (a) de dois costeis.
- 15. [fo X vo] Item xxvIII verges grandes et v verges petites de terre qui joindent à tyege del Vauz de costeit ver Sereceaz et del autre costeit az terres qui furent sire Gerar Markote et az terre de Tyribui desoir Hawipreit, se passe li voie qui vat de Forvie à Sereceaz entre dois.

⁽a) addition, au dessus : de Seron.

- 16. Item asseis près de la meisme par desoir le tiege del Vauz de costeit ver Forvie II boniers et demey pou plus ou pou moins qui joindent alle dicte tiege del vauz et passe parmie li voie qui vat de Forvie à Sereceas à un des costeis et joindent az terres Scochar de Forvie a dois costeis, az terres del doyare de Forvie del autre costeit.
- 17. Item joindant del voie des Bauris et del voie qui vat à Forvie encontre Enansonpreit et passe parmie li voie qui vat des Bauris à Grobusson vii boniers xv verges grandes et xviii petites qui joindent az terres Hanon de Forvie.
- 18. Item la meisme une scache qui joint alle desoir dicte terre de costeit ve (¹) Bawegnees qui tient viii verges grandes et xi petites qui joindent az terres Hanon de Forvie et delle autre costeit az terres Colare le Cadre.
- 19. Item un pau plus a mont ver Gosgnees entre dois haies qui joindent alle voie des Baurys et alle voie qui vat de Forvie à Gosgnees et az terres Johanin Colhe XLIII verges grandes et x petites, si at une partie delle dicte terre qui ne doit poin de deme et est bien atiermee ensi cum ilh doit deme.
- 20. Item à Grobusson xx boniers III verges grandes et x petites de terre qui joindent à preit c'on dist des Coiardes et del autre costeit az terre Scochar de Forvie.
- 21. Item la meisme ver Bawegnees joindant alle voie encontre les terres delle Grobusson desoir dit et del autre costeit a vivire de Bawegnees xvi boniers et ili verges grandes de terre en un liwe c'on dist en Guriwe qui joindent az terres Scochar de Forvie.
- 22. [fo X1] Item à Coardes encontre Warnierpreit une piche de terre qui tient XII boniers et XVIII verges grandes qui joindent alle voie qui passe à Bawegnees et vat à Sclayns et del autre costeit az terres les dames de Salsins et az terres Colar de Novilhe c'on dist de chesteal et passe parmi li voie qui vat des Coardes à Bouze (²).
- 23. Item lameisme joindant del dit terre une preit c'on dist Warnierpreit qui tient il boniers et vi verges grandes.

⁽¹⁾ Wallon « vè » == vers.

⁽²⁾ On songe à « Bourzè ».

- 24. Item lameisme joindant del dit preit de costeit ver Gosgnees vii boniers et vi verges grandes qui joindent az terres les dames de Salsins et az terres Scochar de Forvie.
 - Sume tout li piche az Coardes entre preit et terre xxII boniers et demey.
- 25. Item à Grantombe entre Gosgnees et Pontlache xxxv verges grandes et xvII petites qui joindent az terres monsaigneur Libier de Hemtins et del autre costeit az terre Arnul de Mulebaize et à preis Hyernekin de Bourse (¹).
- 26. Item lameisme asseis joindant d'on preit longe et stroit (a) xiiii verges grandes qui joindent az terres Jakemin de Forvie et de autre costeit as terres Thumas de Landins.
- Item III boniers terre desoir le boiz Heleman c'on dist le boiz de Meffe de costeit vers Brabant qui joindent az terres les remanans monsaingneur Arnul de Ponthelache.
- 28. Item XII verges grandes et XIII petites terre furmize le voie qui passe parmie qui joindent à Flachipreit desoir le vivier de Ponthelache et del autre costeit az terres ceaz del hospiteal de Namur at az terres Godiskal de Ponthelache.
- 29. Item az Favarges joindant del voie de Melfe derire les cortis de Ponthelache de costeit ver Otrep x verges grandes et II petites joindantes az terres Thumas de Landins.
- 30. Item sor le pisent qui vat de Ponthelache à Otrep vii verges grandes et xv petites joindantes az terres Thumas de Landins et del autre costeit az terres Henri Waverin de Namur.
- 31. Item x verges grandes et il petites qui joindent à Faverule de costeit d'amon et a tiege de Meffe et del autre costeit az terres Scochelet fis Scochar de Forvie.
- 32. [fº XI vº] Item xv verges grandes et viii petites qui joindent alle voie de Meffe qui vat à Gosgnees et del autre costeit az terres Jakemin de Forvie.

⁽¹⁾ Compte tenu de la grafie de 1425, on lirait « Boursè » = Bourset.

⁽a) Addition: c'on dist araine.

- 33. Item lameisme par desoir ledit voie xxI verges grandes joindantes az terres ceaz de Bialruwar.
- 34. Item III boniers qui joindent az terres Jakemin de Forvie et a tyege de Meffe encontre Faverule et del autre costeit az preis Scochar de Forvie par desoir les preis de Thyribui tot à sommes.
- Item un pau par desoir joindant alle dit preit Scochar xxxı verges grandes et x petites qui joindent az terre Hanar de Vilh et az terre Jakemin de Forvie.
- 36. Item en Sar III boniers VII verges grandes et XIIII petites entre preit et terre et est li preis emie le terre si com li terre est et decha le preit et delà et passe parmie un des corons li pisent qui vat d'Otrep à Meffe et joint li autre corons à chemin de Huy et joint az terres ceaz de Bialruwar et de autre costeit az terres Daneal Dotrep et par delà le preit c'on dist le Gott az terres les pouvres de Forvie de costeit d'amont et vat de chi az Borbouze.
- 37. Item az Borboze jondant del terre desourdit v boniers i verge grande et viii petites entre preit et terre qui joindent alle voie de Haneche encontre le Tomballe et az terres ceaz de Bialruwar et delle autre costeit az terres Daneal Dotrep.
- 38. Item lameisme par delà le voie encontre le Tomballe XLII verges grandes et joindent del autre costeit az comunes de Robur.
- 39. Item asseis près de la meisme joindant de tyege de Meffe encontre le Cluperie et az communes de Robur et al autre costeit passe parmie li voie qui passe devant le porte de Thyribui et vat à Haneche IIII boniers et demey.
- 40. Item entre Otrep et le voie qui vat à Bialruwar joindant à preis de Damaskinhaye (1) vii verges grandes et x petites joindantes az terres les effans Hankin Viron et del autre costeit az terres Daneal Dotrep,
- 41. [fo XII ro] Item en Lonoize entre Haneche et Otrep xxi verges grandes et vi petites qui joindent az cutures ceaz de Saint Lambier c'on dist à Tilhelet et del autre costeit az terres Madame Dakoche, chevalresse.

^{(1) = «} haye dame Askin ».

- 42. Item az Borbouze encontre Haneche xxxvi verges grandes et i petite entre preit et terre joindantes az terre ceaz de Malones et del autre costeit az terres les effans de Fleron et az terres Lambier de Sereceaz.
- 43. Item az Borboze demey bonier et III verges petites qui joindent az comunes de Robur de costeit ver Sereceaz et del autre costeit az terres le fi Skerbot de Meffe.
- 44. Item asseis pres de lameisme un pau plus ver Haneche joindant des communes de Robur vII verges grandes et XIII petites joindantes az terres Godefrin delle Fosse eskevin de Melle et del autre costeit à lanchaige l'abbeit de Sain Gile.
- 45. Item en Bugnietpreit v boniers et XIIII verges petites entre preit et terre qui joindent az terres Lanchelou de Vivier et de costeit d'amont az terres Henri de Jamines et del autre costeit az preis qui furent sire Gerar Markot entre Sereceaz et Haneche en un liwe c'on dist en grand Luche.
- 46. Item lameisme asseis près ver Akoche desous Bugniepreit XII verges grandes et XII petites entre preit et terres joindantes az terres le vesti de Haneche et des autre costeit az terres Lanchelou de Vivier.
- 47. Item desoir Bugniepreit jondant del voie qui vat de Sereceaz à Akoche xii verges grandes et v petites joindantes az terres qui furent sire Gerar Markot et del autre costeit az terres Johan Masson de Huy et Cunrar son frère.
- 48. Item lameisme tot joindant par delà le voie ver Sereceaz vi verges grandes pou plus pou mons joindantes qui furent sire Gerar Markot et del autre costeit az terres les effans Hankin Viron et az terre le femme qui fut Linar Charlet.
- 49. [fo XII vo] Item lameisme asseis près im verges grandes et xv petites se passe parmie li voie qui vat de Sereceas à Akoche et joindent az terres Massar de Salsins et del autre costeit az terres Hanon fils Hanar de Vilhe.
- 50. Item un pau plus ver Sereceas IIII verges grandes et IIII petites qui joindent az terre Masson de Huy et Cunrar, son frere, et del autre costeit az terres les effans Hankin Viron et passe parmie li voie qui vat de Sereceaz à Akoche.

- 51. Item en Granluche III verges grandes et xv petites entre preit et terre qui joindent az terres de lanchaige l'abbeit de Sain Gile et del autre costeit az terres Johan de Forvie.
- 52. Item asseis près de lameisme joindant des (¹) de Granluche de costeit ver Haneche vi verges grandes et viii petites entre preit et terres qui joindent az terres Madame Dantines et del autre costeit az [terres] les effans des Comunes.
- 53. Item derier Sereceaz encontre le cortis Madame de Meffe, chevaleresse, v verges grandes qui joindent az terres Johan de Bawegnees et del autre costeit az terres de lanchaige l'abbeit de Sain Gile et passe parmie li pisente qui vat de Sereceaz à Haneche.
- 54. Item lameisme asseis pres joindant de cortis Madame desoir dit iiii verges grandes qui joindent az terres Johan de Bawegnees de tos costeis.
- 55. Item az Hastons deleis Sereceas II verges grandes et x petites qui joindent az terres Colin de Sereceaz et del autre costeit az terres Gofar Skerbot de Meste et passe parmie le pisent qui vat de Sereceaz à Meste.
- 56. Item lameisme asseis près en fons de Hastons IIII verges grandes et x petites qui joindent az terres Gilar de Liege borjouz de Huy et se doient partir tant del nostre tant del Gilar.
- 57. Item à Hawipreit ix boniers il verges grandes et xi petites entre le riwe qui vient de Thyribui et le tiege del Vauz.
- 58. Item lameisme tout joindant vii boniers ii verges grandes et xiii petites qui joindent az preis de Thiribui et alle voie qui passe devant Thiribui et vat az Embles et az Bauris.
- 59. Item à Pierpon joindant des preis de Thiribui et asseis près des cortis de Sereceas XIII boniers et II verges grandes pou plus ou pou moins.
- 60. [fo 13] Item alle Cluperie joindant de preit de Pirepont II boniers et demey et se ne doit ke li moitie deme de peiore costeit pou plus ou pou moins.

⁽¹⁾ Vraisemblablement omission de « preits ».

- 61. Item en Longenule XXIX boniers XVII verges grandes et XIX petites qui joindent az preis et a vivier de Thiribui et del autre costeit alle voie qui passe à Bauris et vat à Gosgnees. Si at encor x boniers pou plus pou moins ke ne doient poin de deme.
- 62. Item lameisme tot joindant del costeit ver Gosgnees vii boniers conteit aweke le preit desoir le stanche desoir le grand vivier de Thiribui, qui joindent de costeit ver Gosgnees az terres Jakemin de Forvie desqueis vii boniers li quarre ne doit poin de deme pou plus ou pou moins de costeit ver Thiribui.
- 63. Item joindant de lameisme de costeit ver Otrep az preis de Thiribui et joindant al voie de Messe xxvII boniers x verges grandes et xvII petites qui joindent de costeit d'amont ver Gosgnees az terres Thumas de Landins et de costeit ver Messe alle voie de Huy qui passe devant Thiribui dedens lequeil terre ilh at encore II boniers pou plus ou pou moins qui ne doient point de deme.
- 64. Item desoir le tiege de Melfe de costeit ver Otrep joindant del chemin de Huy v boniers II verges grandes et IIII petites qui joindent az terres qui furent sire Gerar Markot et del autre costeit az terres Johan Masson et Cunrar son frere.
- 65. Item en Faverule entre preit, triez et terres ahanule tot ensemble XILIII boniers et XVII verges grandes qui joindent al tiege de Melle et tot entre alle voie qui vat de Gosgnees à Otrep dechi az terres Ernar de Roloves (¹).

 Summe de terres et de preis desoir escris XIIII^{NX}II boniers.

Che sunt li preis de Thyribui.

- 1. Promires x boniers et x verges grandes de preit entre le vivier et le mainson de Thiribui.
- 2. Item li porpris de vivier entre les dois stainches et les dois fosseis tient int boniers et xii verges grandes.
- 3. Item li preis desous le cour de Tyribui ver Sereceaz tot esemble decha le riwe et delà, tient xvi boniers ini verges grandes et xi petites.

⁽¹⁾ On attendrait « Rolues » cfr. le texte de 1425.

Debemus pro treffondis de Thiribu primo curie episcopi a Melfe die Remigii xi modios vii quartes spelte al mesure de Meffe. Item curie episcopi xviii sols ii deniers le jour le treme. Item xviii sols ii deniers le jour saint Servais en may. Item al court Saint Syvoir xvii sols ix deniers bone. Item al court Sain Lambert à Hanesche ii vies gros (a).

Che sunt les terres de Meffe.

- Promiers XXIIII verges grandes en unc liwe c'on dist alore(1) qui joindent az terres les povres de Meffe et delle autre costeit az terres Notre Dame de Meffe.
- Item xv verges grandes az Marliiers qui joindent az cutures monsaingneur le veske de Liege.
- 3. Item vii verges grandes et xiiii petites az Roifontaine qui joindent az terres dame Anes de Brudins.
- 4. Item à Wasege demey bonier terre.

Item trois cappons hiretables sour le court tenure et assisez qui fut le Covelet seant en Emeyvilhe à Mefe joindant ver le Marchiet à Johans de Hanut et ver Brabant à Johans de Boneyfe (b).

⁽a) Le texte à partir de Debemus est d'une écriture plus récente.

⁽b) Cette rubrique est d'une écriture plus récente.

^{(1) «} al alore » = à l'alouette.

CADASTRE DU 18 FÉVRIER 1425

Copie du xv^e siècle. a) Warfusée, Berlaymont, doss. 244. Sur le dos, registré à stocque du ban de Meefle. — b) Berlaymont, reg. 21. Ban de Meefle, écriture du notaire Garde de Dieu, circa 1710, p. 10, d'après a. Il donne en plus les superficies en chiffres et modernise légèrement le texte.

Che sont les hirtaiges, preis et pasturaiges appartenants alle court et maison de Thiribut renovelees par Robier de Thiribut censeurs pour le temps delle dicte maison sour l'an milhe quatre cens et vingthecinqz en mois de febvrier le xviiie jour.

- Premier xxII verges grandes ou laentour et xvII petites entre Forvier et Seron deseur le Riweseal, se joindent de costeit d'amont à Madame de Dave et de costeit vers le Ryweseal, à cheaus de Malonne 1-2-17
- Item asseis pres de lamiesmes vi verges grandes et iiii petites joindant d'amont az remanans Libier de Seron et de costeit pardeseur à Ryweseal.
- Item unc pau pardeseur xv verges grandes et une petite joindant az terres Johans de Forier de Huy de costeit pardesous et d'aultre costeit az remanans Collair le Cadre de Forvier.
- 4. [fº I vº] Item deseur le pralle venante de butte (a) sor le tiege qui vat de Seron à Fontenelle dois verges grandes et IIII (b) petites joindant de costeit pardesous az remanans le Douvalet de Seron.
 2-4
- Item deseur le prale asseis preis de lamiesmes unc pau plus vers Montegneez VII verges grandes et XVII petites ou laentour, joindant az terres damoiselle Yde de Montegneez qui sont à present Johans Piercheval de Vilhe.
- 6. Item assez pres de lamiesmes, de costeit vers Seron en lieu c'on dist elle prale les Coviers ix boniers xiii verges grandes et vi petites de terre qui joindent az preis Johans Gautier de Seron et de costeit vers Montegnees à rywe qui passe entre leditte terre et les arsis. Et a dedens ledit terre encor (c) demy bonnier de preit, lequeille demey bonnier de preit joint az remannans Henris delle Fontaine. 9-13-6

⁽a) Copie b : debut.

⁽b) Copie b : quattre.

⁽c) Manque dans b.

- [fº 2] Item derier le Mon deseur les preis ung journal et III verges petites joindant à Ystasse de Seron de quatres costeit et le tient ledit Ystausse à present.
- 8. Item xxxvi verges grandes et XIIII petites de terre joindant alle terre de Maladrie de Seron c'on dist le tiege de Mon et delle aultre costeit az terres delle abbie de Boneffe, lesqueilles Ernus (a) de Forvier tient en lansaige et les tient Ystause de Seron à trescens.
 1-16-14
- Item sor le mon de Seron deseur le Pyeslotte IIII verges grandes et x petites joindant az terres les Mallaides de Huy et delle autre costeit az remanans Johan le Clerck de Seron.
- Item asseis pres de lamiesmes unc pau pardeseur vii verges grandes et xiii petites joindant az terres les Mallaides de Huy et delle aultre costeit, az remanans Libert de Seron, et passe parmy ung piesent qui est four miese (b).
- [fº 2 vo] Item entre Forvier et Seron joindant a tiege c'on dist delle Rochuel IIII bonniers xvII verges grandes et une petite joindant az terres medamme de Davle et de costeit ver Seron az remanans Libier de Seron.
- 12. Item asseis pres de lamismes joindant aldit tiege delle Rochuel et az hayez de Forvier, xv verges grandes joindant ver Forvier az remanans Henry delle Fontaine et delle aultre costeit aldit tiege delle Rochuel.
- Item asseis pres de lamismes oultre ledit tiege v verges grandes et xix petites joindant d'un costeit az terres le vesty de Forvier et delle autre costeit az terres Johans de Hanbrenne,
 5-19
- Item deleis Serecheal entre le Mottelette et Hawipreit ix verges grandes joindant az remanans Libert de Seron de dois costeit.
- 15. [fº 3] Item xxvIII verges grandes et v petites de terre joindant a tiege del Vauz de costeit vers Serecheal et delle aultre costeit auz terres qui furent sire Gerar Markotte, et aux terres de Thiribut deseur Hawypreit se passe ly voie qui vat de Forvier à Serecheal entre dois. 1-8-5
- Item asses pres de lamismes pardesour le tiege del Vaul de costeit vers Forvier dois boniers et demey pou plus ou pou moins joindant

⁽a) Copie b: Erams.

⁽b) Copie b: Meeffe.

aldit tiege del Vaul et a tiege delle Rochuel et passe parmy ly voie qui vat de Forvier à Serecheal à unc de costeit et joindantz az terres madamme de Dave à dois costeis et à doyaur de Forvier delle aultre costeit. Lesqueilz dois pieches de terre medamme de Dave tient à trescens parmy vi muids spelte rendant chacun an.

- 17. Item az Ayblen deseur Thiribut en lieu c'on dist as Bauris joindant à tiege de Gosgnee et venant seur Ansonpreit et passe parmy le voie qui vat de Grobusson vii boniers xv verges grandes et xviii petites joindant az terres Maroie qui fut seure jadit Goffin de Hanbrenne et az commoins pouvres de Forvier de costeit ver Gosgnees. 7-15-18
- 18. Item lamismes une scache qui joint a deseur de terre de Bavegnees qui tint viii verges grandes et xi petites joindant à Maroye fille jadis le pety Ernart de Forvier et delle aultre costeit az remanans Collair le Cadre.
 8-11
- 19. Item ung pou plus amont vers Gosgnee entre dois Hayes qui joindent à tiege de Gosgneez et alle voie qui vat de Forvier à Gosgnee et à commoins povres de Forvier XLIII verges grandes et x petites sy at une partye delle dicte terre qui ne doit point de dysmes et est bien atiermee ansy comme ils doit deismes.

 2- 3-10
- Item a Grobuisson xx boniers, iii verges grandes et x petites de terre qui joindent à preis c'on dist des Coyardes et delle autre costeit az terres Medamme de Dalve.
 20- 3-10
- 21. Item par delà le tiege de Grosbuisson vers Bavegnees en lieu c'on dist en Gouriez allant long à long le preit le vivier de Gouries (a) et allant jusques à corty le marixha de Forvier xvi boniers et ili verges grandes de terre et de trizon joindant à Madamme de Daulve en pluissieurs liewez et az remanans Collair le Cadre et à terres le vesti de Forvier de costeit d'aval.
- 22. Item alle Coarde encontre Warinpreit (¹) une pieche qui contient xii bonniers et xviii verges grandes qui joindent alle voie qui passe à Bawegney et vat à Sclayens et delle autre costeit az terres les dammes de Salsinnez et az terres qui furent Hannolles de Novilhe qui sont à present Robier de Thiribut et passe parmy le voye qui vat des Coyardes à bois de Harcheez.

⁽¹⁾ On songe à « Warnipreit ».

⁽a) Copie b: Gonnes.

- Item lamiesme joindant alle dicte terre de costeit vers Bawegney ung preit c'on dist Warnierpreit qui tient dois bonniers vi verges grandes pou plus ou pou moins.

 2-6-
- 24. Item lamiesme joindant aldit preit et az terres de Gosgneez vii boniers et vi verges grandes qui joindent az terres les dammes de Salsinnez et az terres Medamme de Dave.

 7-6-
- 25. Item à Grantombe entre Gosgneez et Pontilhaiche xxxv verges grandes et xvII petites joindant az terres damoiselle Agnes qui fut femme à Herman de Horion de dois costeis et venantes sor le preit qui fut Yernekien de Borsez qui est à present Robiert de Thiribut.
- 26. Item asses preis joindant à ung preit long et stroit XIIII verges grandes joindant az terres les remanans Jaquemair de Forvier, se sont à present Giel de Chierf et delle aultre costeit az terres Mathier de Pontilhache.
 14-
- Item III bonniers de terre qui gisent en triexhe deseur le bois de Meeffe, joindant az remanans mesire Yernus de Hemptinnez et à mesire Ernulz de Walhain, chevalier.
 3- -
- 28. Item XII verges grandes et XIIII petites de terre fours mise le voie qui passe parmy qui joindent à Flachipreit deseur le vivier de Pontilhaiche et delle aultre costeit az commoins povres de Namur et az terres Loren fis jadis Collair le bastard de Pontilhache.

 12-14
- 29. Item az Favarges à Pontilhaiche devant les maisons qui fut les doyenes venant sur le voie de Meffe de costeit ver Ottreppe x verges grandes et II petites joindant de costeit ver Pontilhaiche à Mathier de Pontilhaiche et d'aval az remanans Wilhmar Leppet. 10-2
- Item sor le piesent qui vat de Pontilhache à Ottreppe vii verges grandes et xv petites joindant az terres Mathier de Pontilhaiche et delle aultre costeit à Loren fis jadis Collar le bastard de Pontilhaiche 7-15
- 31. Item x verges grandes et il petites joindant à Faveroule et a tiege de Meffe d'amont et delle aultre costeit az terres qui furent Jaquemair de Forvier qui sont à present Giel de Chierf.

 10-2
- Item xv verges grandes et viii petites joindantes alle voie de Meffe qui vat à Gosgneez et delle aultre costeit à Jacquemair de Forvier qui sont à present Giel de Chier.

- Item lamiesme par deseur le voie xxi verges joindant az terres ceux de Bealrewair.
- 34. Item III boniers qui joindent az terres les hoires Jaquemair de Forvier et a tiege de Meffe encontre Faveroulle et delle aultre costeit az preis lesdits remanans Jaquemair qui est à present Giel de Chierf à deseur lez preis de Thiribut tout a fon (a).
- 35. Item unc pau par deseur joindant aldit preit lesdits remanans Jacquemair de Forvier à present Giel de Chierf xxxı verges grandes et x petites joindant alle terre Collar de Vilhe et delle aultre costeit az terres Giel de Chierf.

 1-1-10
- 36. Item à dessours de Sar III boniers vII verges grandes et XIIII petites entre preit et terrez. Et sy est le preit emmy le terre sy comme ly terre est decha le preit et della, et passe parmy ung de coron ly piesent qui va d'Otrepe à Meffe, et joint ly aultre coron à chemien de Huy (b), et joint az terres ceaux de Bearewair, et delle aultre costeit az terres d'Eveal (c) d'Otreppe et par dela le preit c'on dist le Gotte az terres les povres de Forvier de costeit d'amont et vat de chy à Borbouze (d).
- 37. Item à Borbouze (e) joindant alle terre deseurdite v boniers 1 verge grande et viii petites que terre que preit qui joindent alle voie de Haneiche encontre le Tomballe et az terres cheaus de Bealrewart, et delle aultre costeit az terrez et remanans Franckar d'Otreppe. 5-1-8
- 38. Item lamisme par dela le voie encontre le Tomballe XLII verges grandes et joindant delle aultre costeit à werixhay de Robuy. 2- 2-
- 39. Item asseis pres de lamismes joindant a tiege de Meffe encontre le Steppellerye (¹) et à werixhay de Robur (f) et alle aultre costeit passe parmy le voie qui passe devant le porte de Thiribut et vat à Haneiche IIII boniers et demey.

 4-10-
- 40. Item entre Otreppe et le voye qui vat à Bealrewart joindant az preit de Damaskin haye vu verges grandes et x petites joindant az terres

⁽¹⁾ On songe à « Scopelrie ».

⁽a) Copie b: tout au fon.

⁽b) Copie b ne donne pas ce passage.

⁽c) Copie b : Eneal.

⁽d) Copie b : Barbouze.

⁽e) Copie b : Barbouze.

⁽f) Copie h: Robuy.

les enfans Hankin Viron et delle aultre costeit az terres d'Eveal (a) d'Otreppe. 7-10

- Item en Lonoise entre Haneiche et Otreppe xxi verges grandes et vi petites qui joindent az coulteures cheaus de Saint-Lambert c'on dist à Tilhelhet et delle autre costeit az remanans medamme d'Akoche chevalresse.
 1- 1- 6
- 42. Item à Borbouze en lieu c'on dist en Marbay entre Haneiche et Serecheal xxxvi verges grandes et une petite que preis que terres joindantes az terres cheaus de Maloyne et delle autre costeit az terres les enfans de Fleron et az terres Lambier de Serechial.
- 43. Item à Bourbez (¹) venantes sour Robuy joindant de costeit vers Serecheal à present qui est contrepant à cheaus de Saint Giele de Liege et de costeit d'aval à Henrion Stottine de Serecheal demy bonnier et in verges petites.
 10- 3
- 44. Item asseis pres de lamismes ung pou plus vers Haneiche venantes sur le werixhay de Robuy vii verges grandes et xiii petites joindantes az terres Arnus Boseal de Thiribut et delle aultre costeit à lansage l'abbeit de Sains Giel.

 7-13
- 45. Item en Baugniet preit v boniers et xIIII verges petites que preis que terrez que triexhe que trisson qui joindent az terres Johans de Vivier, et de costeit d'amont az terrez Stassairt de Bourghe, et delle aultre costeit az preis qui furent sire Gerar Markotte qui est à present Ernuls Boseal de Theribut entre Serecheal et Haneiche en ung lieu c'on dist en grand Luche.

 5- -14
- 46. Item lamiesmes asseis près vers Akoiche desous Bugnipreit (b) xii verges grandes et xii petites que preis que terres joindantes az terres le vestys de Haneiche, et des aultres costeis az terres Johans de Vivier.
- 47. Item en Bugnipreit (c) deleis le voie qui vat de Serecheal à Akoiche xii verges grandes et v petites joindantes az terres qui furent sire Gerar Markot qui sont à presens Ernus Boseal de Thiribut et delle aultre costeit az terres Johans Masson de Huy.

⁽¹⁾ Vraisemblablement: « Borbouze, Barbouze ».

⁽a) Copie b: Eneal, Il faudrait Daneal.

⁽b) Copie b: Unginpreit.

⁽c) Copie b : Umginpreit. Il faut lire Bugniepreit, même remarque pour le nº 45.

- 48. Item lamiesme tout joindant par dela le voie vers Screcheal vi verges grandes pou plus pou moins, joindantes az terres qui furent sire Gerar Markot qui sont à present Ernulz Boseal de Thiribut, et delle aultre costeit az remanans Gilhet Viron.
- 49. Item lamiesmes asseis pres IIII verges grandes et XV petites se passe parmy le voie qui vat de Serecheal à Akoiche et joindantes az terres qui furent Thomas de Salsinnes, et delle aultre costeit à XII verges de terre qui sont (a) à Robier de Thiribut.

 4-15
- 50. Item ung pou plus vers Serecheal IIII verges grandes et IIII petites qui joindent az terres Masson de Huy et Courart se freire, et delle aultre costeit az terres les enll'ans Gilhez Viron, et passe parmy le voie qui vat de Serecheal à Akoiche.

 4- 4
- Item en Granluche III verges grandes et xv petites que preis que terres qui joindent az terres de lansaige l'abbeit de Saint Giel, et delle aultre costeit az remanans Johans de Forier.
- 52. Item asseis près de lamiesmes vers Granluche dou costeit vers Haneiche vi verges grandes et viii petites que preit que terre. 6- 8
- 53. Item derier Serecheal encontre le cortil Medamme de Meffe, chevaleresse, v verges grandes qui joindent de costeit vers Thiribut à lansaige l'abbeit de Saint Giel, et de costeit vers Meffe à Denixhe le Douvalet.
 5-
- Item asseis près joindant le cortilhe medamme deseur dite mi verges grandes qui joindent az terres qui furent Johans de Theribut de tous costeis.
- 55. Item à Hastons delleis Serecheal II verges grandes et x petites qui joindent de costeit vers Melle à Ernuls Boseal de Thiribuy et venant de ung de costeit vers Serecheal sour le terre delle alteit Sainct Johans Baptiste seant elle englise de Melle.
 2-10
- 56. Item lamiesmes asseis près en fon de Haston IIII verges grandes et x petites qui joindent az terres Gilhart de Liege borgois de Huy, et se doient partier tant delle nostre tant delle Gilhart.
 4-10
- 57. Item derier Hawypreit ix boniers ii verges grandes et xi petites entre le rieu qui vient de Thyribut et le tiege del Vaul, et allant de chy alle voie que vat de Serecheal à Forvier.

 9- 2-11
 - (a) Copie b : qui furent.

- 58. Item lamiesme tout joindant vII boniers II verges grandes et XIII petites que joindent à preis de Thiribut et alle voie qui passe devant Thiribut, et passe ly voie qui vient de tiege delle Vauz allant auz Emblen. 7- 2-13
- Item à Peripon (¹) joindant az preis de Thiribuy et asseis près de cortilhz de Serecheal XIII boniers et dois verges grandes pou plus ou pou moins.
 13- 2-
- 60. Item alle Scoppelrye joindant à preit de Pierpon dois boniers et demy. Et sy ne doit que ly moitie dysmes de peyeur costeit pou plus ou pou moins.
 2-10-
- 61. Item elle Longnoulhe xxix boniers xvii verges grandes et xix petites qui joindent az preis de vivier de Thiribuy, et delle costeit alle voie qui passe à Baurys et vat à Gosgnees. Sy at encor x boniers pou plus ou pou moins qui ne doient point de dysmes.

 29-17-19
- 62. Item lamismes tout joindant de costeit vers Gosgnees vii boniers compteit aveuck le preit deseur le stanche deseur le grand vivier de Thiribut qui joindent de costeit vers Gosgneez az terres Jaquemart de Forvie qui sont à present Giel de Chierf desqueilz vii boniers, ly quarte ne doit point de dysmes pou plus ou pou moins de costeit vers Thiribuy.
- 63. Item joindant lamiesmes de costeit vers Otreppe az preis de Thiribuy et joindant alle voie de Meffe xxvII boniers x verges grandes et xvI petites qui joindent de costeit d'amont auz terres de Gosgnees et de costeit vers Meffe alle voie de Huy qui passe devant le porte de Theribut, delle queille terre ilhe at environ in boniers de costeit vers Faveroul qui ne doyent point de dysmes.

 27-10-16
- 64. Item deseur le tiege de Meffe de costeit vers Otreppe joindant le chemien de Huy v boniers n verges grandes et iii petites qui joindent az terres qui furent sire Gerar Markot, qui sont à present Ernus Bozeal de Thiribuy et delle aultre costeit az terres Johans Masson et Conrar se freire, qui sont à present aldit Arnulz Bozeal. 5- 2 4-
- 65. Item en Faveroul que terres que preis que triexhez toutez ensemble xum boniers et xvn verges grandes qui joindent à tiege de Meffe et tout entour alle voie qui vat de Gosgneez à Otreppe dechy az terres Wathier de Rolluez, et est à present az remanans Collar de Sierve.

Somme des terres et des preis desour escrips XIIII^{XX} et II boniers.

⁽¹⁾ Erreur pour « Pierpon ».

[fo 11 vo] CHE SONT LY PREIS DE THIRIBUY.

- Premier x boniers et x verges grandes de preit entre le vivier et le maison de Thiribuy parmy le cowe de preit qui est mis à cortelhaige.
- 2. Item le porpris de vivier entre les dois stanchez et les dois fosseis, tient iii boniers et xii verges grandes.

 4-12-
- 3. Item ly preis desous le court de Thiribuy vers Serecheal, tout ensemblez decha le riwalle et della, tient xvi boniers iiii verges grandes et xi petites.

Somme de preis deseurdis xxxı boniers vı verges grandes et xı petites.

[fo 12] CE SONT LES TERRES DE MEFFE APPARTENANTES ALLE COURT DE THIRIBUY.

- Premier xxIIII verges en ung lieu c'on dist alle ore qui joindent az terres les povres de Meffe et delle aultre costeit auz terres Notre Dame de Meffe.
- Item xv verges grandes az Marlieres qui joindent az coulteur monseigneur levesque de Liege.
- Item vii verges grandes et xiiii petites as Roifontaine qui joindent az terres damme Agnès de Bredinnes.
- 4. Item à Waseige demey bonier de terre movant delle court de Cruppey qui doit espeaute et argent s'elle tient à present Gilchon Laleman à trescens.

 [10[f° 12 v°] (a) CE SONT LES RENTES HIRTAUBLES, ESPEAULTE ET AVOYNES APPARTENANTES ALLE COURT ET MAISON DE THIRIBUY ESQUEANTEZ A JOUR DELLE SAINS ANDRIER, RENOUVELEEZ LES NOMS DES PERSONNES QUI LES DOYENT ET LES HIRTAIGES SOUR QUOY, PAR ROBIER DE THIRIBUY, CENSEURS POUR LE TEMPS DELLE DICTE MAISON, L'AN MILHE IIIIC ET XXV LE XVIIIE JOUR DE MOIS DE FEBVRIER.
- 1. Premier Giel de Chierf sy que remanans de Jaquemar de Forvie sour le terre de Gosgneez IIII muids spelte.
- 2. Item medamme de Dave sy que hoire et remanant de Schochairt de Forvie sur les hiretaiges c'on dist delle Met à Forvie IIII muids spelte.
 - (a) Les rentes ne sont pas reprises dans la copie b.

- 3. Item ly remannans Collion le Cadre de Forvie sour leurs preis alle Coarde xviii stiers dizins espelte.
- 4. Item Servais le bolengier, borgoy de Huy, pour le maison et tenurre qui fut Johans de Marchin et Johans Faveal de Seron, joindant az remanans Biertrame Moret de Seron et alle tenure qui fut Hwart xIIII stiers dizins d'avoyne.
- 5. Item Ystausse de Seron et Geylle filhe jadit Hwart de Seron, sur le maison et tenure qui fut le jadis Hwart joindant alle dict tenure Servais de costeit d'amont et d'aval à cortilz Jehanne femme jadit Gilhart le Chierpennirs (¹) xxII stiers dizins d'avoyne.
- 6. Item Johans filz Franckart d'Otreppe sour se preis elle praelle delleis Otreppe joindant à preit de Thiribuy, demey muids de spelte.
- 7. Item ly remanans Wilhmair Mathier de Seron sour les hirtaigez qui furent le jadis Wilhmart I muids de spelte qui point n'est encor asseneit partinet à Stassar de Meffe.
- 8. Item Ernuls Bozeal de Thiribuy sor xxIIII verges de preit pou plus pou moins, gissant en lieu c'on dist Granluche entre Haneiche et Serecheal, joindant de costeit d'aval à demy bonier de preit qui est delle alteit sire Gerar Markot seant elle englise Saint Albier à Liege, xII stiers dizins spelte.
- 9. Item Wilhemart fils Johans Pnipovalle (2) de Seron sour se preit et terre gisant à Pralette entre Seron et Serecheal, xi stiers espeaulte.
- 10. Item Heyneman de Bavegny sor demy bonnier de terre qui fut Jehan delle Motte de Forvie et après Wathier de Horion borgois de Huy gissant sor le tiege de Mangonriewe derier Forvier de costey vers Montegny lez Olmalz I muids spelte.
- 11. Item ly remanans Renwart filz le pety Ernot de Forvie jadis sor xii verges de terres gissant en lieu c'on dist desseur le pralle les Coviers joindant a tiege qui vat de Seron à Fontenalle et à Johans Gathier de Seron de dois costeit 1 muid spelte.
- 12. Item Badwien de Douvalet sour le maison et tenure qui fut Riga à Forvie joindant de costeit vers Bawegney alle tenure qui fut Rennuart à Forvie, vi stiers spelte.

⁽¹⁾ Il faudrait « Chierpentirs ».

⁽²⁾ Graphie suspecte. La lettre p. peut se lire x. On arriverait à Xhixovalle ou Xhipovalle.

CADASTRE DE FÉVRIER 1678

Messurages fait à la request de Monsieur le baron d'Oultremont et de Han, seigneur de Laminne, au mois de febvrier saise cents septante huit

Warfusée, Berlaymont, reg. 21. Stock de Meeffe. Copie de 1710, par le notaire de la Garde de Dieu, p. 23.

Premier de la cense de Thiribuz. Saison az marsages.

- Premier la terre appelle le neuf bouny joindant vers Brabant à terre Strenard, d'amont et vers Meuse à Grasier, y trouvé les neuf bouny.
- Item la terre appellé a cincque bouny joindant d'amont a jardin du chaulier de Forville, vers Brabant à chemin de Thiribuy à Forville, d'aval à chemin de Gosgnee, y trouvé cinq bouny un journal. 5-5
- 3. Item la terre aux huit bouny joindant d'amont à tiege de Gosgnee, vers Brabant à chemin de Tiribu à Forville et des aultres costés au bien de la Sence, y trouvé sept bonniers, un journal et 50 petites. 7-7-10
- 4. Item une piece appellé le sept bouny joindant d'amont et vers Meuse à des chemins, d'aval à paxhys de la Sence, vers Brabant à terre de pasteur de Forville et à terre de la maison y trouvé six bonniers un journal trengte cinq verges petites.
 6-6-15
- 5. Item une autre piece y joindant à icelle, vers Meuse à bois de la Sence, d'aval a pré de Seressya et de la Sence, vers Brabant à seigneur de Seron et à Grassier, d'amont à pasteur de Forville et chemin de Seron y trouvé y comprins un xhasse neuf bouny un journal 20 verges petites.
- 6. Item le terre appeblé à Faevoux joindant vers Brabant à tiege appellé tiege de Meeffe, d'aval az terres du bien, vers Meuse à tiege d'Otreppe et a pré dudit bien, y trouvé saise bonniers deux journalz, 14 petites.
 16-10-14

Saison a blan grains

- Item la terre appellé le vingt bouny joindant d'amont à tiege de Gosnee, vers Meuse à terre du pasteur de Meeffe et des autres costez a bien de la Sence, y trouvé avec un pré vingte un bonniers, deux journalz.
- 8. Item la grande terre appelé derier le bois Bossya joindant vers Brabant à tiege de Meeffe, d'amont az terre dedit bien, vers Meuse encor à prez dudit bien et à terre d'Otreppe, y trouvé sans y comprendre le prez vingte quattre bonniers, deux journalz cincquante cinq verges petites.
 24-12-15
- Item la terre apellé à quattre bouny joindant vers Meuse et vers Brabant à bien de la sence de Seressya, d'aval à chemin apellé le tiege de Sart, y trouvé quattre bonniers deux journalz septante verges petites.

Icy suy les jouxier

- 10. Item la grand de devant la sence joindant d'amont à l'heritage de la sence de Gosnee, d'aval al voye du pon de Thiribuy, vers Meuse à chemin apellé le tiege de Meeffe, vers Brabant audit bien, contient avec une piece de prez trente un bonniers deux journalz huitante verges petites.
 31-14
- Item la terre apellé les quattre bouny, joindant d'amont à tiege de Sart, vers Brabant à tiege de Chession, vers Meuse à pré dudit bien, quattre bonniers trois journalz soisante verges petites.
 4-18
- Item la terre apellé les deux bouny joindant d'amont à terre de la sence de Seressya, vers Meuse à tiege de Chession, d'aval à Boncheval, y trouvé deux bonniers trent verges petites.
 2-1-10
- Item la terre apellé l'esclos Robu enclos de hayes, y trouvé deux bonniers un journalz cincquante verges petites.
 2-7-10
- Item la terre apellé les onze bouny joindant d'amont à bois, vers Brabant à Rysseaus, d'aval à terre de Serissya, onze bonniers un journal cincquante petites verges.

S'ensuy les prerie et jardin dudit bien

15. Premier l'axhenir contien un bonnier un journal huitante petites 1-9

- 16. Item le jardin apellé le jardin al blanche maison un journal cincquante verges petites.
 7-10
- 17. Item le jardin al bergerie trois journaulx soisante verges petites 18
- Item le jardin appellé le jardin Paradis un journal trente petites verges.
- Item une piece apellé jardin al Fontaine y compris une petit houblonier, nonante six verges petites.
 4-16
- Item un petit houblonier, joindant d'amont à vevier qui ne contien vingte cincque verges petittes.
- Item la prerie apellé le pré d'Otreppe joindant vers... à pré d'Otreppe d'amont et vers Brabant à terre du bien, y trouvé un bonnier septante verges petites.
- Item le prerie appellé le pré du Sart joindant d'aval et vers Meuse à bien de Seressya et des autres costez à terres du bien contien trois bonniers, trois journalz vingt petites verges.
- Item le prez apellé à Barbause, joindant vers Meuse à pré de Seressya, d'amont et vers Brabant à terres du bien contien trois journalz soixante petites.
- Item le pré apellé le jardin Robbu enclos de haye contien un bonnier deux journaz septante verges petites.

 1-13-10
- Item le pré al Motlette joindant vers Brabant à pré de Seressya, des autres costez à bien, deux journalz huitante verges.
- 26. Item le pré Riga enclos de haye deux bonniers. 2- -
- 27. Item la prerie apellé le Hau pré joindant vers Meuse à bien de Furnemont, et d'amont et d'aval à terre et pré de la sence Strenard, y trouvé quattre bonniers.
 4- Nota qu'il at environ de la moitié sur le pay de Roy.
- Item que les deux bois et paxhys porte en toutes hayes et fossé quarante cincque bonniers un journalz.
 A la mesure de saise pieds qui ne font que 42 bouny et demy et environ deux petittes verges à la mesure de 16 pieds ½.
 - Somme des trois saisons de Tiribu cent et cincquante sept bouny et verge et demy grande et trois petites. 157-1-13 petites

Au pied de la mesure de Seron soubescrit et signé, le soubsigné atteste d'avoir mesuré la cense de Thiribu, et ausy la cense de Forville et ausy la petit cense de Seron, l'an 1678 au moy de febvrier, par frere Nicolas de Warez.

P. de la Garde de Dieu nottaire in fidem.

Je trouve 157-14 petites terres
Item 17-2-1 p. jardins, prairies
Item 45-5 paxhys, bois.

Totalle 219-7-15 petittes.

P. 28 Charges

Au Val Saint-Lambert	150 muids spelte
Aux membres de l'eglise de Forville	3 muids spelte
[Rédimé] Au Chappittre de Scleyn	1 muid spelte
A l'abbaye de Geranson lendemain des festes du	
Noel	15 patars Brabant
A Saint Lambert à Liege le jour des roys à Hannesse	e 4 patars Roy
Au propriétaire de la cense delle Motte à Forvie	
lendemain du Noel	4 chapons

17.

CADASTRE DU COMTE THEODORE D'OULTREMONT, 1791, AVEC DESSINS PARCELLAIRES

Warfusée, O. Famille, reg. 69, fo 25.

Perspective de la ferme de Tiribu faisant face sur le midi prise sur double de la lere échelle (a).

I. (1)

- A. L'assise de la cense, coure, les aisances et étangs contiennent vingt quattre verges grandes neuf petites. Les jardin, prairies joindants de tous côtés aux chemins et heritages de Tiribu contiennent savoir le jardin.
- (a) p. suiv. Les figures des batiments, coures, jardins, prairies et terres qui n'outrepassent pas les cinq à six boniers, sont tirées d'après la première échelle.

Celles qui surpassent six à sept boniers sont tirées d'après la deuxième échelle. Et celles qui viennent à trente et quarante boniers sont prises d'après la moitié de la deuxième échelle.

(1) Les chiffres romains renvoient aux plans parcellaires.

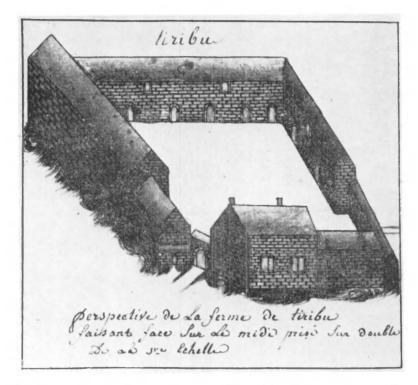
prairies et torres que n'outresafsent pas als cine a lex bondes South tines d'après La premiere Petelle

Celles que Surafrent Sin a Sept boniers Sont theis Shires Lab Soundiene Echelle-

Et Celles om Viennent a trente a quarantes Boniers Wont prises D'après La moitie

Je Echelle Se qualter Cout pices

2 me Echelle de Squi Cout prees



B. une verge grande quatorze petites. La prairie C deux verges grandes sept petites. Celle D. cinq verges grandes dix neuf petites et celle E dix huit verges grandes seize petites, ensemble un bonier huit verges grandes seize petites. F Le planté proche l'ahaniere joindant d'amon à la ditte ahanier vers Brabant au tige de Pontillas d'aval à la commune de Robu et vers Meuse à Ghuis contenant trente deux verges grandes douze petites. G L'ahaniere joindant de tous cotés aux prairies et terres de Tiribu contenant trente quattre verges grandes une petite.

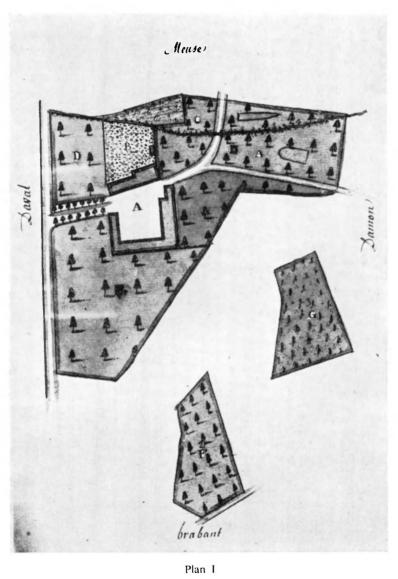
Je dis ensemble B. 15-19-8.

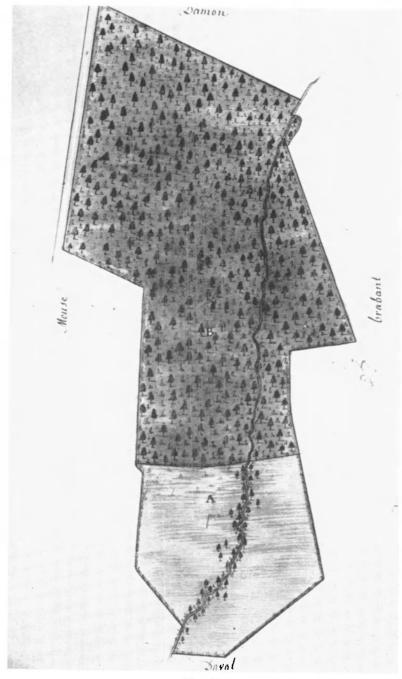
11

- A. Prairie de Bolette joindant d'amon au bois Bolette, d'aval aux aisances de la ditte cense vers Meuse et vers Brabant au labour d'icelle cense contenant sept boniers trois verges grandes.
- B. Le bois Bolette joindant vers Meuse et vers Brabant au susdit labour, d'aval aux prairies et d'amon aux bois de Mr N contenant vingt trois boniers cinq verges grandes six petites.

Je dis la prairie B. 7-3-0.

Le Bois Bolette B. 23-5-6.





Plan II

Ш

- A. Le prez Rigaux joindant vers Brabant au tige de Seron et des autres cotés aux prairies et labour de Tiribu en deux pieces contenant quattre boniers treize verges grandes quatorze petites.
- B. La prairie au Sart joindant de tous cotés au labour de Tiribu contenant avec ses hayes et xhinon trois boniers douze verges grandes quattre petites.
- C. Le haut prez joindant vers Meuse et vers Brabant tant aux terres de Tiribu qu'au comte d'Ascamps, d'amon aux dames de Salsinnes, d'aval aux srs Copette de Gosnee contenant quattre boniers cinq verges grandes sept petites.

Je dis ensemble B. 12-11-5.

N. que cette prairie est banale (d'une autre main).

IV

- A. Le paxhis des chevaux, joindant vers Brabant au labour de Tiribu, d'amon au chemin et des autres cotés au bois Robu contenant sept boniers dix neuf verges grandes et c'est y compris une verge grande onze petites en piedsente la traversant.
- B. Bois Robu joindant d'amon tant à la prairie des chevaux qu'au chemin d'aisance, vers Meuse tant au tige de Pontillas qu'au labour de Tiribu, des autres côtés audit labour contenant treize boniers quinze verges grandes neuf petites.

Je dis la prairie B. 7-19-0.

Le Bois Robu B. 13-15-9.

٧

[fo 29 vo] V S'ensuivent les terres.

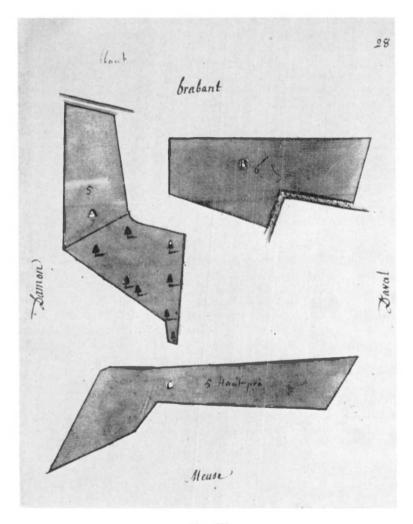
Aux vingt deux boniers joindant vers Meuse au tige de Pontillas, d'amon au bois Bolette, vers Brabant tant audit bois qu'aux prairies et pourprises de la cense, d'aval au chemin d'aisance allant à Forville, contenant vingt trois boniers trois verges grandes quattres petites et c'est y compris cinq verges grandes douze petites.

Je dis ensemble B. 23-3-4.

N.B. Que le tige de Pontillas qui est plutot commune qu'un chemin ne sera compris par moitié dans aucune piece de terre y aboutissante. *En note marginale d'une écriture plus récente* : assignés pour hypotèque de 171 muids 6 setiers à M. Ch. Desoer de Liege.

V١

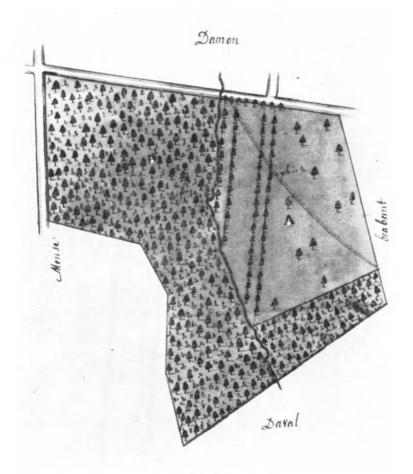
A. Campagne de Favroulle une terre joindant vers Brabant au tige de Pontillas, d'amon aux srs Copettes, vers Meuse, tant au seigneur



Plan III

comte d'Ascamps qu'au chemin de la cense d'Otreppe et d'aval au bois Bozia et à Antoine Ghuis, contenant en terre labourable quarante un boniers deux verges grandes quinze petites.

Item en prairie B trois boniers cinq verges grandes quinze petites. Item en prairie ou marais C un bonier une verge grande quinze petites. Item en xhinon de bois deux verges grandes et finallement en chemin



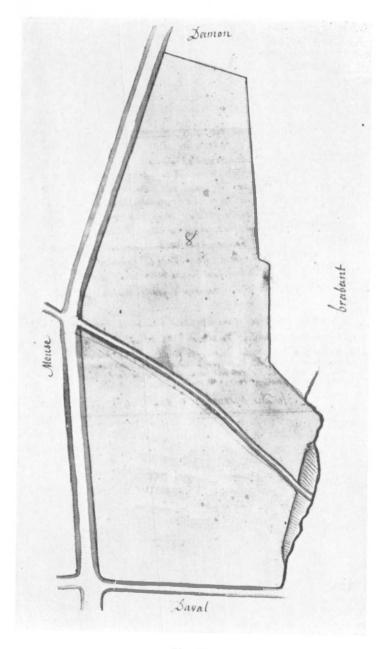
Plan IV

et piesente deux verges grandes neuf petites, faisant ensemble quarante cinq boniers quatorze verges grandes quatorze petites.

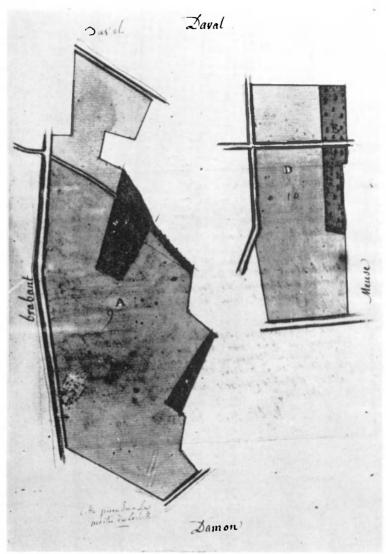
D. En Barbo, une terre et prairie joindant d'amon au chemin d'aisance vers Brabant tant au tige de Cheslon qu'à Ghuis, d'aval au sr Moini et vers Meuse au comte d'Ascamps contenant cinq boniers huit petites verges compris cinq verges trois petites en chemin. E La prairie contenant dix sept verges grandes faisant ensemble cinq boniers dix sept verges grandes huit petites.

Je dis ensemble B. 51-12-2.

Note d'une écriture plus récente devant A, B, C: Ces pieces sont assignées pour hypothèque de 171 muids 6 setiers acquis par M. Desoer.



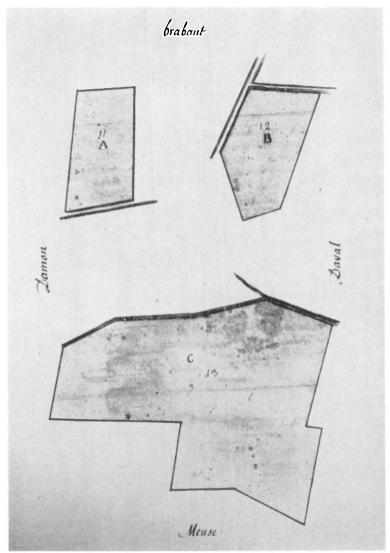
Plan V



Plan VI

[fo 31 vo] VII

A. Aux deux boniers à Robu joindant d'aval au Sr Paradis, d'amon à Ghuis; vers Brabant, à la commune de Robu et vers Meuse, au tige de Cheslon. Ce tige étant de 40 pieds large et présumé commune ne fait partie de la terre contenant deux boniers une verge grande quattre petites.



Plan VII

B. une terre ditte l'ahaniere entourrée des hayes joindant vers Brabant au tige tendant à la commune de Robu: d'amon, au chemin de Forville, vers Meuse et d'aval à Ghuis contenant deux boniers sept verges grandes seize petites.

C. Aux onze boniers de Robu joindant vers Brabant et d'amon au bois Robu; vers Meuse, tant à Antoine Ghuis qu'à la commune de Robu et d'aval au dit Ghuis contenant onze boniers dix verges grandes dix neuf petites. Et c'est y compris une verge grande seize petites en piedsente.

Je dis ensemble B. 15-19-19.

Note ultérieure devant C: Cette piece est assignée pour hypothèque de 171 muids 6 setiers acquis par Ch. de Soer.

[fo 32 vo] VIII

- A. Aux onze boniers du coté de Forville joindant d'aval au comte de Hemricourt, vers Brabant au tige del Vaux, d'amon au labour de Tiribu, et vers Meuse au bois Robu et au ruisseau contenant neuf boniers dix verges grandes dix petites compris trois verges grandes cinq petites en chemin.
- B. Aux sept boniers une terre joindant d'amon au chemin d'aisance de Tiribu, vers Brabant au tige de Seron, d'aval tant à la cure de Forville qu'à Madame d'Hemricourt et vers Meuse tant au bois Robu qu'aux prairies de Tiribu traversée par le chemin de Seron à Gosnée contenant sept boniers cinq verges deux petites et c'est y compris six verges grandes en chemin.
- C. La trixhe aux 20 boniers entourrée de haye faisant partie au lieu marqué AA joindant vers Meuse et d'amon aux Bolettes, vers Brabant aux quatorze boniers et d'aval aux prairies de Tiribu contenant en terre trente neuf verges grandes huit petites, item en bois vingt six verges grandes onze petites.

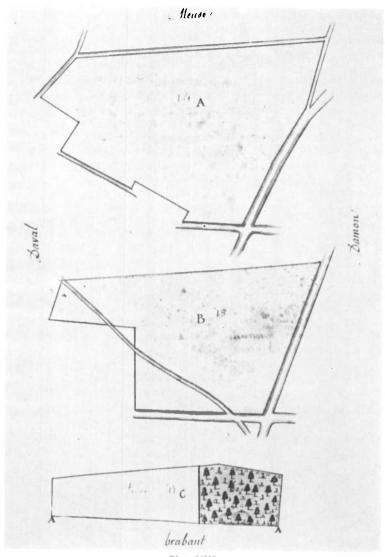
Je dis ensemble B. 18-15-0.

Item en bois B. 1-6-11.

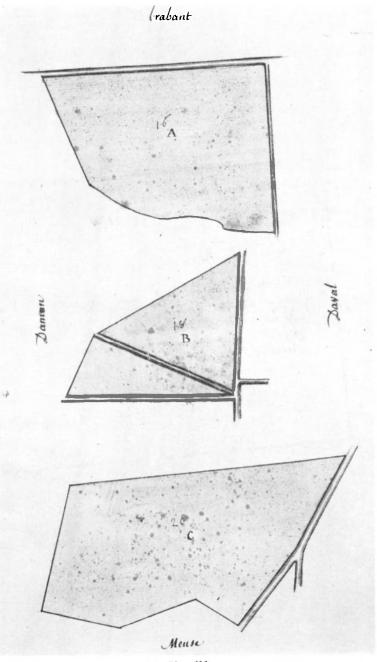
Note d'une écriture postérieure en face de A et B: Ces deux pieces de terre sont assignées pour hypothèque de 171 muids 6 setiers acquis par M. C. Desoer.

ffo 13 vol IX

- A. Du côté de Forville aux huit boniers joindant d'aval au chemin d'aisance de Tiribu, vers Brabant au tige de Scron, des autres cotés aux prairies de Tiribu contenant sept boniers treize verges grandes six petittes.
- B. Proche de Forville une terre joindant d'amon au labour de Forville, vers Brabant au sr Tassoul et Ripet, d'aval au chemin de la couture, vers Meuse au chemin de Seron à Pontillas traversée par le chemin de Noville contenant quattre boniers une verge grande trois petites Et c'est y compris trois verges grandes six petites.
- C. Terre al Coyate joindant d'aval et vers Meuse au tige de Pontillas, vers Brabant au labour de Forville et d'amon tant à la commune qu'à



Plan VIII



Plan IX

Monsieur de Baré contenant neuf boniers dix neuf verges petites Je dis ensemble B. 20-15-8.

Note ultérieure devant A : « assignée pour hypothèque des 171 muids 6 setiers acquis par C. Desoer.

[fo 34 vo] X

- A. Aux vingt boniers une terre joindant d'amon tant à Saint Laurent qu'aux Copettes, vers Brabant au tige de Seron à Pontillas, d'aval à la prairie marquée AA et vers Meuse à la trixhe contenant quatorze boniers sept verges grandes quattre petites.
- B. Terre du sergeant entourrée de hayes joindant vers Meuse au tige de Seron d'amon au chemin de Tiribu à Forville, vers Brabant au sr Tassoul et d'aval à la veuve Marchant contenant vingt verges grandes sept petites.

Je dis ensemble B. 15-7-11.

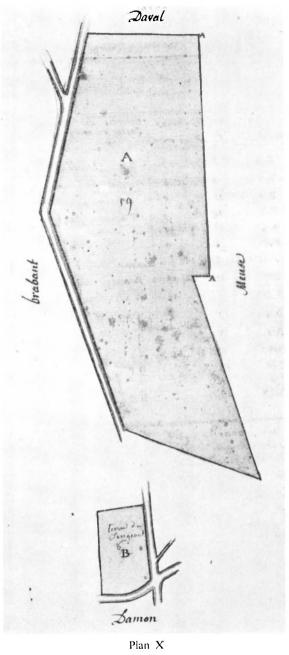


TABLE DU LABOUR DE TIRIBU

	Colonnes des jardins, prairies, terres			Colonne des assise de la cense coure, xhinons, chemins etc.							
	S'ensuivent	es jar	dins,	prairies	;						
Page 26	В.	4	7	6	l Is		0	1	6	9	
Page 27	B.	7	3	Ö		•	v	•	•	,	
Page 28	B.		11	5							
Page 29	B.	7	19	0	E	١.	0	ı	11		
Page 31	B.	4	2	15							
	Je dis B.	36	3	6	A de	d	uire	1	— 6	0	
	S'ensuiven	t les t	erres								
Page 30	B.	22	17	12	E	;.	0	5	12		
Page 31	В.	41	2	15	E	١.	1	4	4		
Page 31	B.	4	15	5	E	١.	0	4 5	4		
Page 32	B.		18	3	H	١.	0	1			
Page 33	B.	18	5	15		Ι.		9	5		
Page 34	B.	20	12	2	H.	١.	0	3	6		
Page 35	В.	15	7	11							
	Je dis B.	138	19	3	E	3.	2	17	2		

SOMMAIR DUDIT LABOUR

Les jardins, prairies y compris les aisances contiennent trente six boniers trois verges grandes six petites. Les terres labourables contiennent cent trente huit boniers dix neuf verges grandes trois petites.

Je dis ensemble cent septante sept boniers dix neuf verges grandes onze petites.

Ce que j'atteste M. J. Jamotte arpenteur juré.

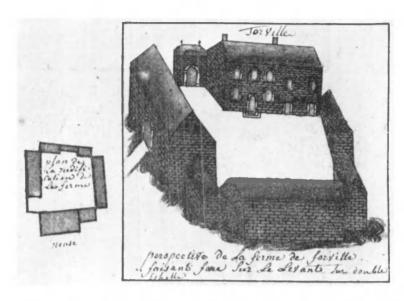
TABLE DES BOIS DE TIRIBU

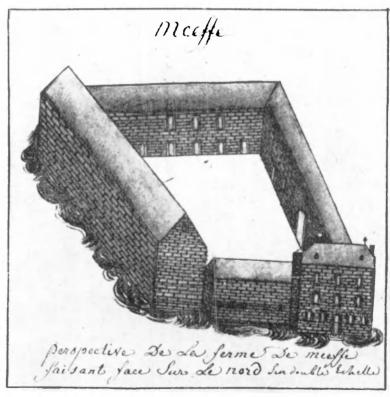
	1				
Page 26		B.	1	12	12
Page 27		В.	23	5	6
Page 29		В.	13	15	9
Page 33		B.	1	6	11
	Je dis	B.	39	19	18

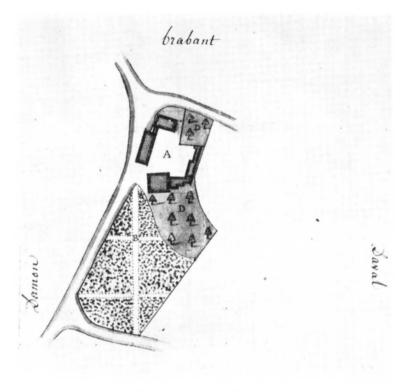
Les bois de Tiribu compris le planté page 26^{me} contiennent ensemble trente neuf boniers dix neuf verges grandes dix huit petites.

Ce que j'atteste M. J. Jamotte arpenteur juré.

P. 36. Note d'une main postérieure: Nota que le bonnier 6 verges grandes pour assise de la cense, aisances etc n'étant pas déduits à la recapitulation hors des 36 boniers 3, 6 petites de jardins et prairies, on ne doit en compter que boniers 34, 17, 6 dans quels se trouvant 4 boniers 5, 7 petites banales qui ne comptent que pour 2, 16, 18 restent 33, 8, 17. Nota encore que la terre d'un bonnier 7 petites cotée L. B page 35 étant laissée au sergent pour son gage, il ne reste annexé à Thiribu que 137, 18, 16 petites.







Plan de la cense de Forville.

UNE ATTACHANTE ET NOBLE FIGURE DE LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME AU PAYS DE LIÈGE

par Jacques-Henry DE LA CROIX

Le comte Francois-Maximilien d'Aspremont Lynden et du Saint Empire, seigneur de Barvaux, dernier gouverneur du chateau et du marquisat de Franchimont, membre de l'Etat noble du Pays de Liege et comté de Looz.

1732-1814

Dans une étude sur « Les gouverneurs du château et du marquisat de Franchimont, appartenant à la Maison de Lynden, et leur temps, de 1578 à la fin de la Principauté de Liège » nous avons exposé quelle était l'origine réelle de la Maison de Lynden, originaire de la Gueldre et de vieille souche chevaleresque, qui s'éleva bientôt aux premiers rangs de la haute aristocratie par ses services et par ses alliances.

Nous avons montré comment cette vieille race, depuis sa plus lointaine origine connue, soit depuis près de sept siècles, n'avait cessé de briller, tant dans son pays d'origine, les Pays-Bas actuels, où a continué la descendance des branches aînées, qu'au Pays de Liège par la descendance d'un cadet de cette Maison. Thierry de Lynden, qui, né en Gueldre vers 1497, vint s'établir vers 1519 à Liège et devint le fondateur des branches du Pays de Liège.

Rappelons que ces branches sont : celle de Froidcourt issue de Robert de Lynden, second fils né du second mariage de Thierry, et celle de Reckheim issue d'Herman de Lynden, frère puîné de Robert. Cette branche de Reckheim, qui s'éteignit, en 1819, dans les mâles, avait obtenu, dès 1623, l'érection de la baronnie de Reckheim en comté immédiat de l'Empire, tandis que la branche de Froidcourt dont la seigneurie de ce nom était érigée en baronnie et en majorat, depuis 1623 également, donna naissance aux branches de Herve et de Barvaux, cette dernière étant issue de celle de Herve à la fin du xvIIIe siècle par le mariage, suivant contrat du 8 août 1698, de Maxi-

milien-Henri, comte d'Aspremont Lynden (fils de Robert de Lynden, seigneur du ban de Herve, petit-fils de Charles-Ernest de Lynden, premier baron de Froidcourt et lui-même fils du premier Robert de Lynden) avec Marie-Georgine-Thérèse-Catherine de Haultepenne, dame héritière de Barvaux, Buzin, Failon. Le comte Maximilien-Henri d'Aspremont Lynden précité fut le grand père du comte François-Maximilien dont nous allons essayer d'évoquer la forte et attachante personnalité, lequel est l'ancêtre direct de tous les comtes d'Aspremont Lynden actuels.

On est, cependant surpris de constater que cette lignée des Lynden du Pays de Liège, qui porta, à dater du dernier quart du xvIII siècle, les nom et titre de comte d'Aspremont Lynden et du Saint Empire, n'ait pas retenu davantage l'attention des historiens et des biographes.

La *Biographie Liégeoise* du comte de Becdelièvre ne cite aucun de ses membres alors que cet ouvrage mentionne nombre de gens dont les mérites furent insignifiants, et seule la *Biographie Nationale* consacrera, au siècle dernier, quelques courtes notices, sans aucune valeur historique, relatives à quelques uns des premiers Lynden du pays de Liège.

Ces notices, qui ne sont que des extraits du funeste livre du moine cistercien Christophe Butkens, publié à Anvers en 1626 sous le titre de *Annales de la Maison de Lynden*, reproduisent toutes les affirmations gratuites de cet ouvrage et affublent les personnages, qui en font l'objet, de noms et de titres qu'ils ne portèrent pas.

Plus aucun historien, aujourd'hui, n'accorde le moindre crédit à ce livre trop fameux, compilation de généalogies et de chartes apocryphes, que J.-Th. de Raadt a taxé de « véritable tissu de mensonges » dans une note de l'introduction à son célèbre ouvrage intitulé Sceaux Armoriés des Pays-Bas et des Pays avoisinants, lequel fait encore autorité aujourd'hui.

Bien que le livre de Butkens ait soulevé, dès sa parution, des objections telles, que la famille de Lynden jugea nécessaire de le retirer de la vente chez les libraires, ainsi que nous l'apprend une lettre datée du 12 août 1627 du grand peintre Pierre-Paul Rubens, sans que lui-même en connaisse la raison, quand le temps eut fait son œuvre, les *Annales de la Maison de Lynden* allaient inciter les descendants de celui qui passe pour être leur véritable auteur, le comte Ernest

de Lynden de Reckheim, à entreprendre d'obtenir le rétablissement d'un nom et d'un titre qu'ils croyaient avoir été le leur, convaincus que la Maison de Lynden était issue de la Maison d'Aspremont ainsi que les *Annales* le prétendaient.

Leur conviction était devenue si grande qu'ils la transmirent à leurs cousins des autres branches ainsi qu'en témoigne notamment une lettre du chef de la branche de Reckheim à celui de la branche de Herve, en date du 22 mars 1678, dans laquelle il expose à son cousin la cession que lui avait faite, deux ans plus tôt à Paris, du droit au nom d'Aspremont, « ses cousins de Lorraine », en certifiant « expressément que Arnould de Lynden étoit fils d'Albert 2^{me} comte d'Aspremont et de Margarithe, comtesse de Thionville ».

Malheureusement, au point de vue historique, il faut rappeler que ce comte d'Aspremont qui fit cette curieuse négociation à Paris avec le comte de Lynden Reckheim, n'était qu'un homme sans scrupule, véritable marchand d'orviétan, vendant ce qu'il ne possédait pas, car le comté d'Aspremont, en Lorraine, n'appartenait plus à cette famille depuis longtemps, et, étant à court d'argent, il lui coûtait fort peu d'attester une filiation imaginaire qui n'était autre que celle inventée par Butkens.

Mais ce qui eut plus de poids encore pour renforcer la foi des membres de la famille de Lynden en la véracité de l'œuvre de Butkens fut la complaisance avec laquelle la chancellerie de Vienne entérina progressivement cette légende de l'origine Aspremont, en la mentionnant incidemment d'abord dans les diplômes accordés à la branche de Reckheim à partir du diplôme de 1623, sans toutefois jamais donner le nom d'Aspremont Lynden aux impétrants, et ensuite en la reconnaissant formellement avec le titre et le nom de comte d'Aspremont Lynden par le diplôme accordé le 16 mars 1676 aux deux membres représentant alors la branche des Lynden de Froidcourt.

Ce dernier diplôme, que l'Annuaire de la Noblesse Belge de 1880, affirme impudemment avoir été octroyé au fondateur de la branche de Barvaux, — parce que seule cette branche subsistait, alors que l'auteur de cette notice a eu le document original en mains, (1) —

⁽¹) L'Annuaire de 1880, que nous avions utilisé avec de nombreuses réserves dans notre étude sur les gouverneurs de Franchimont, nous oblige à revenir sur la question des titres portés et accordés aux Lynden et aux Aspremont Lynden pour rétablir la réalité historique des faits.

reconnaissait non seulement le titre et le nom de comte d'Aspremont et de Lynden aux deux titulaires du diplôme, mais implicitement constituait une reconnaissance « de facto » pour toute la famille, du fait que, reprenant le résumé de la filiation composée par Butkens et en citant des membres de toutes les branches du pays de Liège, il officialisait et entérinait pratiquement l'ascendance Aspremont créée par les *Annales de la Maison de Lynden*. En outre, en « reconnaissant » le nom et le titre de comte d'Aspremont et de Lynden, il créait en fait le droit à ce nom pour toutes les branches.

C'est certainement ainsi qu'elles l'entendirent, car il est curieux que ce diplôme du 16 mars 1676 ait été toujours désigné par leurs membres sous l'appellation de « diplôme de la famille », et quand va s'éteindre la branche de Froidcourt proprement dite en la personne du feld-maréchal comte Ferdinand-Charles d'Aspremont Lynden, baron de Froidcourt, décédé à Vienne le 14 août 1772, on voit par son testament du 3 mai 1765 qu'il spécifie que le « diplôme de la famille » doit retourner au comte d'Aspremont Lynden de Barvaux ainsi que la baronnie de Froidcourt érigée en majorat et une fameuse aiguière avec son bassin, en argent doré, qui depuis le xviie siècle suivent le sort de la baronnie de Froidcourt.

Ceci est encore confirmé par une lettre du ches de la branche de Reckheim, écrite à son cousin le comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden de Barvaux, en date du 20 mai 1775, dans laquelle il l'informe avoir remis suivant ses instructions au major Moxhet, son agent général, « le bassin et aiguière qui vous revenoient du majorat de Froidcourt, aussi bien que le diplôme de votre maison que feu Mr. le Maréchal Lynden avoit laissé en dépôt ici dans mes archives... »

D'ailleurs, il faut conclure que cette opinion avait sans doute été partagée par les autorités du pays de Liège et même de l'Empire, bien que cela paraisse un cas unique et non conforme à la législation en matière nobiliaire, puisque les archives de Barvaux nous révèlent qu'une copie du diplôme du 16 mars 1676 fut collationnée à l'original et enregistrée par les cours de justice de la ville et franchise du ban de Herve, Charneux et Thimister au duché de Limbourg, en date du 2 avril 1686, vraisemblablement pour justification du port des noms et titres de comte d'Aspremont et de Lynden et du Saint Empire par les membres de la branche des Lynden de Herve dont l'un des fils

devait fonder, douze ans plus tard, par son mariage, la branche de Barvaux.

En effet, dès lors, de même que les membres de la branche de Froidcourt, ceux des autres branches jouirent des mêmes noms et titres qui leur furent implicitement reconnus, en les citant dorénavant officiellement sous ces qualifications, tant dans les actes des souverains liégeois que dans ceux de l'Empire (1).

Si nous avons cru devoir faire cette longue digression, c'est que, d'une part, les archives de Barvaux ont permis de faire pour la première fois l'historique de la question, et surtout, d'autre part, que nous croyons pouvoir expliquer l'oubli dans lequel les historiens et biographes avaient laissé le rôle joué réellement par tant de membres de cette vieille et noble race des Lynden, par le fait que les auteurs ayant traité de cette Maison ont été trop longtemps abusés par les fables de Butkens et ne se sont attachés qu'à les reproduire et à répandre sous des formes diverses les généalogies et chartes apocryphes des *Annales de la Maison de Lynden*.

C'est pourquoi on ne connut de cette Maison que l'histoire des hauts faits imaginés par ce trop célèbre ouvrage qui, non content de rattacher arbitrairement les Lynden de la Gueldre aux Aspremont de la Lorraine, a également falsifié impudemment l'histoire et l'origine réelle de cette dernière Maison, lui donnant une lignée continue à une époque où elle est inconnue des documents contemporains et en la faisant descendre elle même des princes d'Este de la manière la plus gratuite, lui attribuant aussi des armes quatre siècles avant que les armoiries ne soient nées.

Il faut déplorer également que, parmi les descendants de l'illustre Maison d'Aspremont Lynden, il semble que jamais aucun d'entre

⁽¹⁾ Influencé par les affirmations de l'Annuaire de la Noblesse de 1880, nous avions cru pouvoir avancer l'hypothèse que certaines branches auraient seulement obtenu le titre de comte de Lynden, ainsi que nous l'avions exposé dans notre étude sur les gouverneurs du marquisat de Franchimont, mais nous devons conclure à présent, d'après les documents des archives de Barvaux tout d'abord qu'après les diplômes de 1623, toutes les branches eurent le titre de baron de Lynden et du Saint Empire, et que si, après le diplôme du 16 mars 1676, et ses extensions de fait aux autres branches, il arriva que des actes citent les Aspremont Lynden sous le seul nom de comtes de Lynden, ce n'était nullement que ces personnages ne jouissaient pas également du nom de comtes d'Aspremont et de Lynden, mais simplement par usage du nom traditionnel de leur race.

eux n'ait eu le goût des recherches et de la critique historique, ce qui leur aurait donné l'occasion d'être informés de l'opinion des historiens quant à la valeur de l'ouvrage de Butkens, qui, par sa présence dans leurs bibliothèques, a continué à les maintenir dans la croyance que c'était là l'histoire de leur race. Bien que l'esprit de tradition ait assuré la sauvegarde des archives familiales dans leur plus grande partie, depuis le xvii^e siècle, force nous est de constater qu'elles ne paraissent pas avoir été méthodiquement étudiées, en dépit de leur intérêt très grand, ainsi que le révèlent leur classement imparfait et les citations qui en furent extraites par quelques membres de la famille sans que l'esprit de leur contexte fut exactement saisi ou respecté par suite d'une connaissance incomplète du cadre historique et de l'époque auxquels les documents cités appartenaient (1).

C'est à ces diverses causes et à ces circonstances, croyons nous, qu'il faut imputer l'ombre dans laquelle fut laissée l'histoire réelle de la Maison de Lynden au Pays de Liège et de ses continuateurs les Aspremont Lynden, qui compte cependant une suite brillante de grands serviteurs de l'Etat Liégeois et de l'Empire.

Cette race dont nous avons montré l'ancienneté n'a cessé, en effet, depuis sept siècles d'illustrer tant son nom originel de Lynden que celui d'Aspremont Lynden, — qu'elle soutient avec honneur depuis près de trois siècles, — par ses services et par les hautes charges qui furent confiées à tant de ses membres tout au long de son histoire jusqu'à nos jours encore.

Comme nous l'avons montré dans notre étude sur les gouverneurs du marquisat de Franchimont, la Maison de Lynden est assez ancienne

⁽¹) En outre, les Archives de Barvaux possèdent un dossier renfermant des tableaux généalogiques rédigés au xvIIe siècle, qui ne sont malheureusement que la transposition en tableaux des prétendues origines construites à l'aide de chartes apocryphes par les Annales de la Maison de Lynden de Christophe Butkens. L'ancienneté de ces tableaux a certainement eu une grande part dans la foi accordée, encore de nos jours, par certains à l'œuvre de Butkens. D'ailleurs, l'Annuaire de la Noblesse belge, de 1880, en contradiction avec les termes de sa propre introduction de la notice Aspremont Lynden qui déclare sans aucune base historique la prétendue origine Aspremont, a contribué a maintenir cette légende par une invraisemblable flagornerie, en une note (page 45) relative au prénom Gobert, qui est porté, dit-il, « en souvenir du bienheureux Gobert d'Aspremont » qui, « après avoir suivi l'empereur Frédéric II en Terre Sainte, fut religieux à l'Abbaye de Villers, où il mourut en 1263 ». Il est vraiment difficile de justifier un tel souvenir, quand il se rapporte à une famille dont on vient de déclarer que les Lynden, quoique devenus Aspremont Lynden, ne descendent pas!

et s'est acquise une place assez grande dans l'histoire pour n'avoir rien à envier de l'illustration d'une autre famille, d'autant plus que Butkens, en l'affublant d'une origine Aspremont, n'a même pas su résister à la tentation de déformer et de gonfler l'histoire de cette dernière Maison en lui donnant une origine fabuleuse et en lui attribuant des ancêtres sortis tout droit de son imagination fertile dont les prouesses sont uniquement nées de son talent de romancier.

Or, quand Thierry, un cadet de la Maison de Lynden, vint s'établir à Liège au début du xviº siècle, la branche aînée de cette Maison comptait depuis longtemps parmi les plus anciennes et les plus en vue de la Gueldre. N'avait-elle pas déjà obtenu reconnaissance du titre de baron de Hemmen, le 14 janvier 1419, par confirmation de l'empereur Sigismond (¹), et sa descendance qui continua aux Pays-Eas porte aujourd'hui les titres de baron et de comte, prenant place aux premiers rangs de la haute aristocratie de ce pays.

Quant à la descendance de Thierry de Lynden précité, il nous suffit de rappeler le rôle brillant de ses descendants dans l'accomplissement des devoirs que leur imposèrent les hautes charges tant civiles que militaires dont ils furent revêtus dans la principauté de Liège et dans l'Empire.

Rappelons, en effet, que de Thierry de Lynden, qui occupa de hautes fonctions à la cour des princes-évêques de Liège, naquit notamment Robert de Lynden, premier gouverneur de Franchimont de sa Maison, charge qui bien qu'elle ne fut jamais héréditaire, se continua dans cette branche jusqu'à l'extinction de celle-ci, et passa ensuite au comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden de Barvaux, qui, en devenant le chef de sa Maison, recueillit aussi la succession du majorat de Froidcourt à la mort du dernier représentant de la branche de Froidcourt, le feld-maréchal comte Ferdinand-Charles d'Aspremont Lynden, baron de Froidcourt, chambellan de S.M.L., conseiller intime d'Etat et de Guerre, capitaine de la garde noble des archers, colonel propriétaire du régiment de dragons Prince Eugène de Savoie, chevalier de la Toison d'Or.

Les Lynden qui furent investis de la charge de gouverneur du château et du marquisat de Franchimont ont montré dans l'exercice

⁽¹⁾ Baron de RYCKMAN de BETZ, Armorial Général de la Noblesse Belge, seconde édition, 1957.

de leurs fonctions les qualités de leur race. C'est avec compétence, bravoure et dévouement qu'ils firent face aux difficultés nombreuses que connut le marquisat de Franchimont durant les époques troublées et notamment au cours de l'atroce dix-septième siècle et, ainsi que le souligna le chevalier de Limbourg, « ils se dépensèrent sans compter pour atténuer les désastres qui fondirent sur le marquisat » (¹).

Bien que les Franchimontois, ainsi que l'histoire l'a montré, aient toujours eu jusqu'à l'extrême le culte de la liberté, et que le Pays de Liège se soit donné une constitution démocratique dès le xive siècle, non sans que l'histoire de la principauté ne connaisse de nombreuses luttes d'ordre politique, les Lynden ne cessèrent de jouir de la considération et de l'estime de leurs administrés ou de leurs subordonnés, que ce soit dans l'exercice de leur charge de gouverneur de Franchimont, de grand mayeur de la cité de Liège, de chef militaire ou d'administrateur des communautés dont ils furent seigneurs ou encore que ce soit dans le rôle politique qu'ils eurent à jouer comme députés de l'Etat noble.

Pénétrés des devoirs de leurs charges, ils s'efforçèrent, quoique hommes de leur temps et jaloux de leur prérogatives, de comprendre les intérêts des populations et d'être leur sauvegarde.

Les témoignages des documents sont nombreux à cet égard. Maintes fois les franchimontois offrirent à leurs gouverneurs des « donatifs » pour les remercier de la protection qu'ils avaient réussi à leur assurer.

En 1642, on voit la communauté de Theux contracter un emprunt pour offrir lors du mariage de leur jeune gouverneur. le baron Ferdinand de Lynden, à sa jeune femme « un carrosse et sept chevaux », tout à la fois marque de reconnaissance envers leur ancien gouverneur qui venait de déposer sa charge, le vieux baron Charles-Ernest de Lynden qui avait si souvent combattu avec eux pour protéger le pays, que marque d'affection envers le jeune marié et son épouse (²).

Le même Ferdinand de Lynden assuma, en outre, la haute charge de grand'mayeur de la cité de Liège dans une période particulièrement

⁽¹⁾ Chevalier Philippe DE LIMBOURG, Les Châtelains de Franchimont, dans Mélanges Camille de Borman.

⁽²) Le baron Charles-Ernest de Lynden, premier baron de Froidcourt, avait aussi reçu une terre des habitants de Soumagne en remerciement de la protection leur accordée en son château de Wégimont.

ingrate et difficile. Il sera un des rares dignitaires de l'entourage du prince-évêque à jouir d'une popularité certaine.

Rappelons aussi la brillante carrière de son petit-fils, le feld-maréchal Ferdinand-Charles comte d'Aspremont Lynden qui fut aussi gouverneur de Franchimont mais qui se consacra principalement au service de l'Empire, et dont le frère, le comte Claude d'Aspremont Lynden, comme lui décédé sans postérité, fut Maréchal de Camp au service de France (1).

La branche de Reckheim, issue d'Herman de Lynden, un des autres fils de Thierry de Lynden compta aussi plusieurs personnages éminents.

Herman de Lynden, lui-même se distingua tout d'abord comme homme de guerre et fut ensuite grand mayeur de Liège. Sa descendance compta notamment le comte Ferdinand-Gobert d'Aspremont Lynden Reckheim qui participa à la défense de Belgrade contre les Turcs en 1690, devint général en chef en Transylvanie, en 1697, et peu après fut nommé feld-maréchal.

Quant à la branche de Barvaux, issue de la branche de Herve, fondée elle-même par un fils puîné de Charles-Ernest de Lynden, second gouverneur de Franchimont de sa Maison et premier baron de Froidcourt, elle illustra aussi le nom d'Aspremont Lynden en la personne du feld-maréchal Guillaume-Maurice comte d'Aspremont Lynden, chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse qui lui décerna la croix de commandeur de son ordre pour sa bravoure.

Guillaume-Maurice d'Aspremont Lynden était l'oncle du comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden de Barvaux.

Telle est cette race des Lynden qui ne dût rien de son illustration à ses diplômes, mais seulement à sa valeur et à son ancienneté, donnant dans les trois premiers siècles de son établissement au Pays de Liège cette longue suite de grands serviteurs du vieil Etat liégeois et du Saint Empire, qui compta, notamment, sept gouverneurs de Franchimont, deux grand mayeurs de Liège, trois feld-maréchaux, dont l'un fut fait chevalier de la Toison d'Or.

Le comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden de Barvaux, qui sera le dernier des sept gouverneurs du Marquisat de Franchimont

⁽¹) Mentionné comme décédé dans le testament du feld-maréchal Ferdinand-Charles, avec indication de ce grade de maréchal de camp.

de sa Maison et le dernier titulaire de cette charge à la fin de l'Ancien Régime, montrera que, fidèle à l'esprit de sa race, il entend exercer les fonctions qui lui sont confiées avec cette conscience, cette hauteur de vue et cette indépendance d'esprit que l'on retrouve dans toute son action et dans ses écrits. Appartenant à une famille de la haute aristocratie du Pays de Liège dont les éminents services lui valurent d'être aussi parmi les premières de l'Empire, le comte François-Maximilien se sentira assez fort pour prendre ouvertement et fermement position face aux intrigues intéressées de ceux qui forment l'entourage du prince et soutiennent la désastreuse politique d'empiètement sur les droits et privilèges constitutionnels du Pays de Liège, que mène alors un gouvernement princier aveuglément réactionnaire et rétrograde et qui conduira le pays à la révolution du 18 Août 1789, lorsque, sous l'influence des événements extérieurs, le temps fut passé d'attendre des réformes dont l'élite de la nation liégeoise avait cependant souligné l'urgente nécessité.

C'est au château de Barvaux-Condroz, qui était encore le vieux castel féodal tet que le connurent les Haultepenne, que naquit le 28 août 1732 le comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden, fils du comte Ferdinand-Marie et de Eve-Isabelle, baronne de Wal d'Anthisnes, petit-fils du comte Maximilien-Henri qui, par son mariage avec Marie-Georgine-Thérèse-Catherine de Haultepenne, dame héritière de Barvaux, Buzin, Failon, fut le fondateur de la branche de Barvaux, seule subsistante aujourd'hui.

François-Maximilien n'avait pas encore neuf ans quand il perdit son père, décédé le 9 février 1741, et se trouva ainsi privé de son guide naturel.

Cependant, certainement rien ne fut négligé pour lui assurer une formation en rapport avec le rang qu'il était appelé à tenir.

Bien que les archives de Barvaux nous aient été ouvertes avec la plus grande courtoisie par le chef actuel de la Maison d'Aspremont Lynden qui nous invita à en prendre connaissance, après la parution de notre étude sur les gouverneurs de Franchimont de la Maison de Lynden, nous n'avons pu jusqu'à présent découvrir de documents qui puissent nous éclairer sur les études qu'aurait pu faire le jeune François-Maximilien.

S'il faut en croire l'Annuaire de la Noblesse Belge, de 1880, il aurait été page à la cour de Bruxelles de 1745 à 1749, mais il n'y a

pas de doute, d'après les nombreux écrits qu'il a laissés et qui révèlent un esprit cultivé, ouvert au progrès, épris d'équité, instruit des questions de droit, que la formation générale qui lui fut donnée fut aussi fort complète.

Né dans une famille dont les branches maintenaient entre elles des contacts de cousinage, comme le montrent maintes correspondances des archives de Barvaux, les grands exemples de sa lignée lui furent sans aucun doute donnés en modèle, car comme eux il fera montre d'une notion très élevée des devoirs qu'implique sa position sociale, tant envers les siens qu'envers tous ceux qui, à un titre quelconque peuvent dépendre de lui, et quand il sera investi de diverses charges importantes, comme eux aussi, il s'attachera à les exercer en toute indépendance d'esprit, selon sa conscience, avec désintéressement et un amour profond pour son pays et ses antiques libertés.

Formé à cette extrême politesse qui, au xVIII^e siècle, est la règle de la bonne compagnie, il en usera que ce soit dans ses rapports avec son souverain ou avec ses subordonnés sans pour cela reculer devant la nécessité d'être ferme et net quand celle-ci s'impose.

Pénétré de ses droits et de ses prérogatives, ayant un sens aigu de l'honneur et de la dignité dont, à ses yeux, ne doivent jamais se départir ceux que la naissance ou les charges, qui leur sont confiées, placent aux premiers rangs parmi leurs concitoyens, il a aussi un respect profond de la personne d'autrui, quel que soit son rang ou sa condition.

Ses écrits de même que l'abondante correspondance dont il subsiste de nombreux exemples relatifs à ses rapports tant avec les pouvoirs publics qu'avec ses subordonnés le dépeignent comme étant un homme fier mais sensible, dépourvu de toute vanité, ferme mais conciliant, direct et cependant prudent quand il estime qu'il faut temporiser.

Les faits montreront qu'il sut, tout à la fois par sa fermeté et par sa souplesse, mériter l'estime et le respect de tous et notamment du pouvoir princier avec lequel cependant il fut souvent en désaccord sur divers points de sa politique.

Homme de principes, mais esprit ouvert au progrès, toute son action tendra à la restauration des libertés démocratiques du pays de Liège, et à lutter contre la politique rétrograde et réactionnaire de l'entourage princier.

Tout en restant, tout au long de sa carrière, profondément attaché aux institutions liégeoises et à celles de l'Empire, il s'efforcera d'obtenir leur adaptation aux nécessités d'une organisation sociale plus équitable, par le retour aux anciennes libertés brimées, dénaturées et amputées par un pouvoir princier envahissant ainsi qu'en préconisant, chaque fois que l'occasion lui en sera donnée, d'urgentes réformes dans le domaine judiciaire et sur le plan fiscal afin de faire régner plus de justice sociale.

Curieux de tout ce qui peut la faire progresser, les idées nouvelles répandues par les encyclopédistes trouvèrent un écho favorable auprès de lui dans ce qu'elles avaient de généreux, mais quoique esprit réformateur et ouvert au progrès, il n'eut jamais rien d'un voltairien, ainsi que nous avions cru pouvoir le dire sur la foi de notes qui nous avaient été remises, émanant de deux de ses descendants qui semblent avoir lu bien hâtivement et superficiellement les nombreux écrits qu'il a laissés sur sa participation aux affaires de l'Etat liégeois et sur ses opinions dans les domaines les plus divers.

C'est que, comme beaucoup d'hommes de son temps, il aime philosopher, mais, en matière religieuse, son attachement à la foi dans laquelle il est né, est et restera entier et sans faille. Lorsque, au terme d'une longue vie qui connut bien des traverses, il sent ses forces l'abandonner, il reprend un fois encore la plume pour décrire ses souffrances et pour dépeindre sa résignation, mais rimailleur impénitent, comme il le déclare déjà dans une pièce en vers écrite dix ans plus tôt, il ne peut s'empêcher, avec cet humour qui est aussi un des charmes de son caractère, d'ironiser sur son état et sur l'incapacité de son médecin à pouvoir le soulager si ce n'est de son argent. Puis tout aussitôt abandonnant le mode badin il offre à Dieu, en quelques vers simples et émouvants, ses souffrances dont Lui seul peut « en calmer la douleur... »

La difficile carrière de ce grand serviteur de l'Etat Liégeois montrera son souci constant d'équité, sa hauteur de vue et son désintéressement dans l'accomplissement des devoirs de ses charges. Son sens moral se révoltera également devant les privilèges accordés à quelques amis du prince en vue de l'exploitation des maisons de jeu de Spa dont déjà l'existence en elle même est choquante.

Est-ce parce qu'il était d'usage dans la haute aristocratie que les jeunes gens exercent, au moins au début de leur carrière, quelque fonction militaire, ou, peut-être, fut-ce sur le conseil de son oncle Guillaume-Maurice d'Aspremont Lynden, alors général au service de Marie-Thérèse, ou sur celui du chef de la Maison d'Aspremont Lynden, le feld-maréchal Ferdinand-Charles, que le jeune comte François-Maximilien prit du service dans le régiment d'infanterie liégeoise de Horion au service de France dont il reçut une commission de capitaine donnée à Versailles par patentes du 1er avril 1757 sous la signature de Louis XV?

Nous l'ignorons.

Quoi qu'il en soit, sa carrière militaire fut de courte durée et il ne semble pas, qu'en dehors de la formation complémentaire qu'elle ait pu lui donner ce soit la voie qu'il ait recherchée.

Une lettre, datée de Saint-Omer du 5 mars 1759,lui adressée à Liège par un de ses supérieurs et lui enjoignant d'être présent au plus tard le 24 à son régiment afin de figurer dans la revue mensuelle que le commissaire de guerre passera, confirme que son rôle fut souvent fort nominal et que ce service s'effectuait d'une manière assez fantaisiste, car il lui est fait observer dans cette lettre qu'il n'a point de congé!

Mais sa mère était veuve, et il était le seul fils, devant par conséquent administrer les biens lui venant de la succession paternelle comprenant outre les seigneuries de Barvaux, Failon, Buzin, celles de la ville et de la franchise de Herve. C'est pourquoi, ne pouvant négliger les intérêts des seigneuries dont il avait la charge héréditaire et désirant s'y consacrer effectivement comme ses précédesseurs, il dût bientôt renoncer à ses fonctions militaires.

D'ailleurs, chef de la branche de Barvaux, il était destiné à devenir le chef de la Maison d'Aspremont Lynden car le feld-maréchal Ferdinand-Charles n'avait pas de descendance.

Ce dernier, tenu éloigné du pays par ses hautes charges militaires et administratives à la cour de Vienne, s'employa à assurer la succession de ses fonctions au Pays de Liège à son cousin François-Maximilien dès que l'occasion s'en présenta.

Déjà, le 11 avril 1757, le comte François-Maximilien avait reçu une commission provisoire de châtelain de Franchimont, qui constituait sans doute en quelque sorte une coadjutorerie (1), car il fut nommé

⁽¹⁾ Pierre Den Dooven, Franchimont. Liste des Châtelains, Spa, Editions J'ose, sans date, p. 22. Aucune référence n'est donnée de cette commission.

gouverneur du château et du marquisat de Franchimont durant le « Sede vacante » de 1763-1764, par commission donnée à Liège le 25 février 1763, après que le feld-maréchal Ferdinand-Charles eut envoyé de Vienne, le 15 février 1763, quand il sut la nomination de son cousin assurée, sa démission en ces termes :

« Messieurs les Doyen et Chapitre de la très illustre Cathédrale à Liège.

Le Sede Vacante me fournit une occasion favorable à remettre le gouvernement du château et marquisat de Franchimont à la disposition du très illustre Chapitre.

Je le fais, Messieurs, avec la plus parfaite reconnoissance dans la confiance de scavoir un successeur qui remplisse mon Emploi avec le même zèle et attachement que j'ay et aurai toujours pour ma patrie.

C'est dans ce sentiment que j'ay l'honneur d'estre avec la considération la plus distinguée.

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur

(S) Le Maréchal comte d'Aspremont Lynden. »

Vienne, le 15 de février 1763

N'ignorant pas que, par le fait de l'absence fréquente et prolongée de son prédécesseur, s'était créée une situation pouvant constituer un précédent propre à limiter ses prérogatives de gouverneur de Franchimont, aussitôt nommé, le comte François-Maximilien adressa au chapitre cathédral une requête demandant confirmation de son droit de nomination de son lieutenant-gouverneur et, le 24 mars 1763, il recevait le document reproduit ci-dessous :

« Nous Doien et Chapitre de la très illustre Eglise Cathédrale de Liège, Sede Vacante, aiant vu la supplique du comte de Linden de Barveau, gouverneur du marquisat de Franchimont, déclarons, attendu que les circonstances de l'absence du précédent gouverneur ne subsistent plus aujourd'hui, qu'il lui est libre de nommer et établir, à l'exemple des autres grands Baillifs, Drossards et hauts officiers du pays, son lieutenant et substitut.

Donné en notre lieu capitulair accoutumé,

Le 24 mars 1763.

Par ordonnance de Messeigneurs

(S) Mouillard secrétaire. »

Cette précaution n'était pas inutile car le pouvoir princier avait tendance à s'étendre d'une manière abusive et nous verrons que malgré cette mise au point et l'expérience qu'il avait des difficultés rencontrées par son prédécesseur avec certains des lieutenants-gouverneurs successifs, d'autres conflis similaires allaient bientôt surgir.

Jouissant d'une fortune suffisante, étant de plus par nature dépourvu de tout esprit de lucre, il n'a qu'une ambition : servir son pays. Il ne recherchera les moyens de jouer un rôle dans la vie politique de sa petite patrie liégeoise que pour rétablir les libertés et les développer, pour élargir et faire progresser la justice sociale dans un pays corrompu par les intrigues de toute espèce et dont les institutions ont vieilli et se sont dégradées à un moment où les courants d'idées qui traversent alors l'Europe appellent d'urgentes réformes, tant qu'il en est temps encore.

S'il tient à son gouvernement de Franchimont, ce n'est certes pas par intérêt. Cette charge, qui ne fut jamais héréditaire et dont il demandera et obtiendra le renouvellement à chaque « Sede vacante » et à chaque nouveau règne jusqu'à la disparition de la principauté de Liège, lui tient à cœur parce que, depuis deux siècles, elle est remplie avec dévouement et avec honneur par des membres de sa famille dont il est le septième en exercice et dont les deux premiers étaient ses ancêtres directs, et que, durant ces deux siècles, de nombreux liens se sont noués, à travers des circonstances souvent cruelles, entre les siens et les habitants de ce pays de Franchimont. L'horizon lui paraîssant à nouveau s'assombrir, il y voit une occasion de servir dans la ligne de la tradition de ses prédécesseurs.

Son esprit caustique et son sens de l'humour aidant, après avoir sollicité, certainement dans les formes en usage, le renouvellement de sa charge de gouverneur de Franchimont à l'avènement du prince-

évêque Charles-Nicolas d'Oultremont, il ne peut résister à l'envie de faire appel à sa muse pour confier au papier ce qu'il pense des avantages financiers d'une telle fonction!

Ce qui nous valut de retrouver dans ses notes personnelles, la pièce suivante :

« Epitre au prince d'Oultremont pour lui demander le gouvernement de Franchimont. Mgr, Recevez favorablement cette très humble adresse. Je demande un gouvernement d'une assé médiocre espèce. Sur les revenus, bouche close, je ne dois pas être indiscret, car, enfin, s'il vaut quelque chose, ce quelque chose est un secret. Jamais, dans ce gouvernement, on ne voit siège, ni bataille, le gouverneur assurément y fait peu de chose qui vaille. Cependant les franchimontois, peuple fidel et plein de cœur, jadis fameux par leurs exploits, reprennent leur ancienne ardeur. C'est pour célébrer votre gloire que ce peuple fidel s'empresse. Ces cris qu'annoncoient la victoire sont maintenant cris d'allégresse. Ils vous offrent en sacrifice leur repos, leurs biens et leurs cœurs. S'il le faut pour votre service, avec tout cela, Monseigneur, dans ce beau jour qui vient d'éclore, soyez sûr que le gouverneur feroit pour vous bien plus encore. »

Dans le but de renforcer la position de son successeur, tant dans le pays de Franchimont que dans la principauté, le feld-maréchal comte Ferdinand-Charles d'Aspremont Lynden transporta aussi à

son cousin le fief de la haute foresterie héréditaire de Franchimont. dont ce dernier fit relief le 12 septembre 1765. De même, le comte François-Maximilien avait été reçu à l'Etat noble du pays de Liège et comté de Looz, dont il devint député perpétuel, et où il représenta dorénavant seul la Maison d'Aspremont Lynden, son cousin, le maréchal, par ses fonctions à Vienne, ne pouvant plus prendre part à ses travaux. Pour cette raison également, ce dernier envoya au princeévêque sa démission de membre noble de la chambre Saint-André en date du 9 mars 1765, place que le souverain conféra aussitôt à son cousin, par lettres données en son Conseil Privé en date du 18 mai (¹).

Ainsi qu'on le sait, depuis le Règlement de 1684, les métiers au point de vue politique furent remplacés par seize Chambres composées chacune de trente-six personnes nommées par le prince et chargées des élections magistrales. Aussi, pour pouvoir jouer un rôle dans la vie politique de la Cité de Liège était-il nécessaire d'appartenir à l'une de ces chambres.

D'autre part, comme successeur désigné à la baronnie de Froidcourt du feld-maréchal Ferdinand-Charles, dernier représentant de la branche de la Maison de Lynden dite de Froidcourt, à la mort de celui-ci, survenue à Vienne le 14 août 1772, le comte François-Maximilien recueillit le titre et la baronnie de Froidcourt, constituée en majorat, ainsi que la mayeurie héréditaire de Lorcé et la seigneurie de Stoumont attachées à ce majorat. En outre, par suite de ce décès, il devenait le chef de la Maison d'Aspremont Lynden.

Par ses seigneuries dans le pays de Liège, dans le duché de Limbourg et dans la principauté de Stavelot ainsi que par ses hautes fonctions au marquisat de Franchimont et celles de membre de l'Etat noble du Pays de Liège, il disposait d'un champ d'action qui va permettre à sa nature généreuse et idéaliste de rencontrer maintes circonstances lui donnant occasion de se pencher sur les problèmes des populations des campagnes et des villes, d'user de toute son influence pour obtenir le retour et l'extension des libertés et privilèges de la nation liégeoise,

⁽¹) Il est curieux de relever que dans ses papiers on trouve sous la date du 9 mai 1765, soit quelques jours plus tôt, un certificat de son inscription à la chambre St-Martin. Avait-il craint de ne pas pouvoir succéder à son cousin à la chambre Saint-André ?

réclamer la réformation de l'organisation judiciaire pour la simplifier et la rendre plus équitable, et enfin rechercher une répartition plus juste des charges fiscales.

Dans ses fonctions de gouverneur du marquisat de Franchimont, et de député de l'Etat de la noblesse, le comte d'Aspremont Lynden eut bientôt constaté la dégradation des institutions du pays et combien les intrigues et le favoritisme présidaient souvent aux nominations des fonctionnaires, ou donnaient des avantages scandaleux aux protégés du pouvoir princier.

Le règne du prince-évêque Charles d'Oultremont, ainsi que celui de son successeur François-Charles de Velbruck, bien qu'en progrès sur les règnes précédents, le déçurent cependant.

Dans un Mémoire pour servir à l'histoire de la principauté de Liége qu'il a rédigé, et qui mériterait d'être publié in extenso, on retrouve ses préoccupations principales, la défense des privilèges de l'Etat noble et son regret de la détérioration des rapports des membres de cet Etat avec la noblesse secondaire, dite patricienne, qui rejetée dans le Tiers Etat est tout à la fois aigrie et flattée par le pouvoir qui lui a cédé quelques postes, autrefois réservés à la seule haute aristocratie, ou qui a accordé à quelques uns de ceux qui font partie de ce patriciat du Tiers Etat des emplois ou des privilèges exhorbitants pour s'en faire des créatures. Il y a aussi et surtout cette pesante machine judiciaire qui nourrit un nombre invraisemblable « d'avocats, prélocuteurs, notaires, écrivains de toute espèce », et l'exploitation des jeux de Spa au profit de quelques privilégiés sous la protection du prince et d'un règlement érigé en loi.

Aussi dans ce « Mémoire » auquel il confie son amertume sur ce qu'il observe, après avoir souligné les vertus et la pureté des mœurs du prince d'Oultremont et son patriotisme, ce qui le différenciait heureusement du règne précédent, il ne peut s'empêcher de noter que ce prince qui voulait le bien n'en put faire que très peu, étant entièrement « dominé ou plutôt asservi par un premier ministre dont la hauteur et la fierté révolta bien du monde, et qui par paresse ou par ignorance s'étoit laissé asservir et gouverner par un homme de la lie du peuple dont les minces talents avoient longtemps croupis dans le sous-grelle du Tiers Etat. »

Exposant la politique contradictoire suivie par le prince d'Oultremont envers l'Etat noble. dont l'accès a été rendu plus difficile encore, en demandant un diplôme à l'Empereur Joseph II. en vertu duquel seize quartiers de noblesse au lieu de huit seront dorénavant exigés pour être admis à cet Etat, tandis que d'autre part, il s'efforce d'empièter sur les privilièges de ce même Etat noble en octroyant, par contre, des prérogatives qui lui étaient réservées, à cette noblesse secondaire évincée de la sorte de l'Etat noble, le comte d'Aspremont Lynden s'exclame à bon droit : « Ce n'étoit point là le moïen de contenter tout le monde!» Il ajoute : « Il en résulta une jalousie et une désunion entre ces deux classes qu'un long laps de temps aura peine à étouffer. » Et il conclut : « C'est à cette époque qu'on peut rapporter l'abaissement de cet Etat (¹); son successeur suivit son exemple; on commença à remarquer des vues despotiques dans le gouvernement dont les suittes sont à craindre et pourroient devenir funestes aux sujets du pays. »

Paroles prophétiques, et, sous les règnes suivants, ce sera l'Etat noble qui déclanchera le mouvement d'opposition contre les empiétements du pouvoir princier sur les privilèges et les libertés constitutionnelles du pays, en se rangeant sur la question de principe aux côtés de ceux qui ne reconnaissent pas au prince le pouvoir d'édicter sans le concours des trois Etats, en quelque matière que ce soit.

Toutefois, au moment où le comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden rédige pour lui-même son mémoire, bien qu'il déplore le défaut de sens politique du prince-évêque Charles d'Oultremont, il y déclare : « On doit convenir que le prince avoit des qualités estimables et qui furent utiles à son Etat. Il fit cesser beaucoup de désordres, il rétablit et maintaint la police. Sous son règne le criminel, l'assassin ne trouva plus comme auparavant, avec de l'argent, la franchise, l'azile et la grâce de son crime. Des exemples et des punitions réitérées rétablir(ent) le bon ordre et la tranquilité dans le pays » mais, et c'est une des réformes que le comte d'Aspremont Lynden réclamera sans cesse, « mais, non plus que ses prédécesseurs, il ne remédia point au plus grand des maux qui depuis longtemps afflige et ruine la nation. Il laissa ssubsister la chicanne, ce monstre insatiable qui, depuis des siècles, engraisse un tiers de la capitale aux dépens du sang du pauvre peuple... » ... « Dans ce pays le citoien honnette et tranquil est toujours

⁽¹⁾ Il s'agit ici naturellement de l'Etat noble.

exposé à se voir ruiné pour prouver qu'il n'a point tort. On peut dire que la chicanne y est perfectionnée et y fait tous les jours des progrès remarquables » ... « La multiplicité des loix, de formalités, d'usages, fait naître des incidents qui éternisent les procédures. Rien n'est plus commun dans ce pays que d'y voir des procès, dont le fait peut se déduire clairement sur une page de papier, durer des années entières, devenir très volumineux et ruiner entièrement les deux parties »... et il préconise de « n'admettre dans les tribunaux que des gens capables et d'une probité reconnue, abolir la vénalité des charges, fixer un tems suffisant pour la décision d'un procès, conserver les privilèges utils et abolir ceux qui ne tendent qu'à favoriser le criminel et le crime... »(1)

Mais il est indigné également de la protection accordée aux jeux de Spa, dont il décrit les conséquences morales. Ce sera d'ailleurs une question qui lui donnera bien du souci en tant que gouverneur du marquisat de Franchimont, dont Spa fait partie, question qui, comme on le sait, sera le prétexte à l'ouverture des conflits constitutionnels et le prélude à la révolution liégeoise.

Sur ce sujet, il s'exprime dans son mémoire de la manière suivante : « La postérité pourra-t-elle croire qu'un prince ecclésiastique, qu'un évêque ait, non seulement, toléré, mais permis et octroié expressément les jeux de hasard dans ses Etats. Sous les auspices et en vertu de ses octrois, on éleva dans un Bourg privilégié du pays de Liège des temples construits avec magnificence dans lesquels une trouppe de gens, également privilégiés et jouissant de la faveur et de la sauvegarde du souverain, sont sans cesse occupés de la ruine des citoyens et des étrangers qui malheureusement s'y laissent surprendre et entraîner... »

Il déclare encore : « La postérité aura peine à croire que dans un siècle si philosophe, si éclairé, où l'humanité, la bienfaisance, le bien publique est la base et la règle des gouvernements, elle ne croira pas qu'il ait existé, ou qu'on ait soullert qu'il exista un lieu aussi dangereux. Elle croira encore moins qu'il ait existé sous la protection du souverain et sous l'appui des loix.... »(²)

⁽¹) A l'occasion de la mort du prince d'Oultremont, le comte d'Aspremont-Lynden, cédant à son envie de versitier, soulignera les vertus et la popularité du défunt en une pièce rédigée en acrostiche, basé sur les prénoms et noms du prince-évêque : Charles Nicolas Alexandre d'Oultremont.

⁽²) Le comte d'Aspremont Lynden ne cite pas le prince-évêque de Velbruck mais c'est certainement lui qu'il vise principalement dans ce passage de son mémoire.

Enfin, il termine ses notes relatives aux jeux de Spa. « ce bourg fameux », en disant : « Si ses eaux ont quelque salubrité, bon séjour n'en est pas moins dangereux, pernitieux et ruineux. Bien des gens y arrivent bien portans et étoffés qui en partent en mauvais état et délabrés ».

Mais déjà tout l'édifice social de l'ancien régime se lézardait inexorablement, car la torpeur intellectuelle qui avait envahi le pays de Liège, lors du retour de la paix et de la prospérité économique, se dissipait sous l'influence des doctrines nouvelles.

Le marquisat de Franchimont, par suite de la présence de nombreux étrangers dans le bourg de Spa durant la saison, fut une des régions les plus rapidement atteintes et les plus sensibilisées par ces appels à la liberté, comme il le fut par le premier flot de la propagande au temps de la Réforme, et, lors des événements de 1789. il sera à l'avant-garde du mouvement révolutionnaire.

Ce fut sans étonnement que le comte d'Aspremont Lynden vit venir l'orage qui allait balayer, avec les anciennes institutions, hélas aussi, l'indépendance de sa petite patrie liégeoise, mais ce fut en vain qu'il lutta avec fermeté et clairvoyance, tant dans ses fonctions de gouverneur que de député de l'Etat de la Noblesse, contre l'aveuglement et l'indifférence du pouvoir, réclamant des réformes qui, prises à temps, auraient pu apaiser les esprits.

Peu après l'avènement au trône de saint Lambert du comte César-Constantin-François de Hoensbroeck, éclatait l'affaire des jeux de Spa qui, se transformant en problème constitutionnel, allait bientôt mettre en jeu les principes mêmes de gouvernement.

Connaissant les opinions du comte d'Aspremont Lynden sur cette question, il est aisé d'imaginer combien fut souvent délicate sa position de gouverneur de Franchimont et de membre de l'Etat noble, étant chargé d'exécuter à Spa les ordres du prince-évèque, sur le principe desquels, avec tout l'Etat noble, il est en complet désaccord.

Il saisira l'occasion de ce nouveau règne pour adresser au prince une lettre pleine de fermeté pour lui exposer les abus de tous ordres qu'il a relevé dans le marquisat en soulignant les difficultés qu'il rencontre sans cesse et qui entravent l'exercice de sa charge, voire même le cours de la justice.

La multiplicité et la confusion des textes juridiques, lui écrit-il, font « qu'il n'est plus possible de faire payer une amende sans préala-

blement avoir soutenu un procès long et dispendieux ». Le magistrat de la ville de Verviers ayant obtenu un règlement sur les déchets de tissage, à la faveur de celui-ci, se livre à des abus de droit scandaleux contre lesquels il s'élève avec la dernière énergie :

« Mgr, on abuse souvent des meilleurs choses; on arrête journellement de pauvres malheureux dont le crime n'est souvent que peu de chose, une poignée de laine, et on les envoie dans les prisons du château de Franchimont, à mes frais et à mes charges; on instruit leur procès; il n'en résulte presque jamais de pénalités vu la modicité du délit. » Ces pauvres gens languissent des mois, des années, dans les prisons faute de pouvoir payer les frais de justice; les frais de prison augmentent... Je dois les nourrir, je ne puis les faire relâcher... »

Le magistrat de Verviers avait cependant établi autrefois une caisse permettant de règler les frais de justice ce qui « soulagerait ces malheureux et leur rendrait une liberté que, souvent, on leur a otée(e) trop légèrement, mais ces MMrs s'y refusent... »

Il ajoute encore : « Le magistrat de Theux fait la même chose. Je viens d'être informé qu'il a fait conduire en prison un jeune homme le lendemain qu'il avoit pris quelques pommes de terre à la campagne qu'il avoit mis(es) dans son chapeau pour les cuir(e) à un petit feu de berger. Ce sont, Mgr, les termes du rapport. Le magistrat requiert qu'on agisse criminellement contre ce pauvre malheureux qui peut avoir eu faim, ce que je refuse. Mgr, je ne vois point que le cas mérite peine corporel(le) ou exil. »

C'est ensuite avec la même franchise et la même fermeté de langage qu'il aborde des points touchant directement l'exercice de sa charge de gouverneur, laquelle, rappelle-t-il, a été confiée à sa famille depuis deux siècles : « Autrefois, Mgr, les gouverneurs de Franchimont avoient des émoluments. Il a plu aux princes de les ôter. On leur avoit conservé longtem(p)s des prérogatives au moins d'agrément. Ils n'existent plus; tout est envahi: il ne reste que l'onéreux et peut ettre l'odieux de l'emploi, avec les mêmes charges que ci-devant et même beaucoup plus fortes. »

Evoquant ensuite la question de la nomination de son lieutenantgouverneur, il poursuit sa lettre avec non moins de fermeté : « Mon substitut est encore un objet sur lequel je supplie humblement V. A. de m'entendre. Il est à ma nomination, mais, Mgr, on m'a toujours forcé de nommer celui que la faveur, la protection, et peut ettre l'intrigue avoit mis sur les rangs.

» D'abord plein de confiance dans la personne que le prince m'avoit ordonné de nommer comme la seule qui lui fut agréable, je m'imaginois qu'une si haute protection seroit garante de sa conduite... », mais les faits sont là pour démontrer combien ces nominations se révèlèrent funestes.

Il cite des noms et des exemples et rappelle qu'il est civilement responsable des agissements de son lieutenant-gouverneur et que, de ce fait, il a dû règler à grands frais des litiges provoqués par des lieutenants-gouverneurs n'ayant ni les capacités ni la formation voulues.

Il demande pour ces motifs au prince-évêque d'être consulté à l'avenir au sujet de la personne à nommer afin d'avoir les garanties nécessaires pour que jamais plus son lieutenant-gouverneur ne puisse agir en maître qui « pourroit m'exposer encore à des frais qui dérangeroient ma fortune. »

La question de l'ordre dans le marquisat de Franchimont est plus difficile que dans le reste du pays, déclare-t-il encore, car les étrangers y abondent, particulièrement à Spa où affluent chaque année nombre d'étrangers de marque mais aussi des aventurieurs de toute espèce.

Aussi arrivant à ce point de son exposé, il s'adresse au prince en ces termes :

« Le poste de lieutenant-gouverneur, surtout pour Spa, où il convient qu'il réside pendant la saison, demande un homme sage, prudent, connoissant nos loix, en état de se présenter vis à vis l'étranger de marque, et vivant assez bien pour n'être point vilipendé. Spa est un endroit cher où le luxe est immense pendant la saison. Le traitement qu'y a le lieutenant-gouverneur n'est point suffisant... »

Bien que le comte d'Aspremont Lynden déclare ne pas encore connaître la personne qui conviendrait, il propose au prince de rechercher et de lui présenter, pour la prochaine saison de Spa, quelqu'un pouvant convenir, qui de préférence ne serait pas Spadois, sous-entendant par là qu'un habitant de ce bourg serait probablement sous la coupe de ceux qui par privilège exploitent les maisons de jeu de Spa et ont de ce fait une influence prépondérante.

En sa qualité de gouverneur et de haut officier chargé de présider à l'exécution des ordres de son souverain, il ne peut porter de jugement

sur ceux-ci, mais il est certain que rien ne lui déplait plus que d'avoir dans le ressort de son gouvernement de Franchimont ce bourg de Spa avec ces maisons de jeu dont il réprouve le principe et il est irrité de voir les intrigues et l'influence des sociétés exploitantes auprès du pouvoir princier.

Dans l'exercice deses fonctions, ne pouvant désavouer son souverain, il va cependant, à chaque occasion, s'efforcer d'endiguer et de freiner cette influence néfaste.

C'est déjà dans cet esprit qu'il suggère au prince de constituer un traitement suffisant au lieutenant-gouverneur à établir à Spa pour assurer le bon ordre dans cette localié en lui disant : « Peut ettre V. A. pourroit engager les entrepreneurs des redoutes, qui tirent le plus grand profit et à qui il intéresse le plus d'avoir un homme comme il faut, à lui faire un supplément de traitement. » Après ce petit persiflage, il ajoute : « Si Spa étoit pourvu, Mgr, le reste du marquisat, qui est à peu près dans la même cathégorie que le reste de votre principauté, souffriroit peu d'inconvénients... »

Mais ceux qui vivent « de la dépouille du public », comme les appelle le gouverneur, sont puissants et se croient capables d'arrêter ou d'entraver son action. Il l'a déclaré ouvertement au prince dans sa lettre en s'exprimant de la manière suivante : « Ces étrangers à ménager, des maisons publiques octroyées ou non, d'une jalousie effrayante l'une contre l'autre et qui se disputent le privilège de se partager la dépouille du public, et qui, fondées par des sociétés puissantes, intimident l'officier qui risqueroit de se ruiner et de s'écraser en leur faisant face... »

En effet, les exploitants des maisons de jeu de Spa, forts de leurs privilèges et des appuis qu'ils ont dans l'entourage du pouvoir vont ouvrir une lutte sournoise contre le gouverneur. Passant au-dessus de lui, ils adressent suppliques sur suppliques directement au Conseil privé, affirmant qu'il ne donne aucune suite à leurs plaintes contre des atteintes à leurs privilèges, qu'il empêche même son lieutenant-gouverneur d'agir et qu'il est évident que dans ce domaine il paraît peu disposé à s'acquitter des devoirs de sa charge.

Mais le comte d'Aspremont Lynden n'est pas homme à se laisser intimider. Sans doute dans les milieux des jeux de Spa connaît-on le sentiment intime du gouverneur en cette matière, mais le prince-évêque, qui sera toujours respectueux des formes à observer envers son haut officier, appartenant à l'une des grandes familles de sa principauté et de l'Empire, et aussi son représentant direct dans le pays de Franchimont, avant de prendre position, lui communique les plaintes qui sont portées contre lui.

D'ailleurs, les rapports entre le gouverneur et le prince-évêque, en dépit des divergences de vue sur divers points de la politique suivie dans plusieurs domaines, seront toujours empreints de la plus grande correction, et le comte d'Aspremont Lynden conservera toujours, en dépit des circonstances, la plus grande déférence et même de l'attachement pour la personne du prince. D'autre part, bon diplomate, il ne manquera aucune occasion de lui rendre justice de ses bons procédés.

Après avoir justifié sa « résistance passive » aux actions, que les privilégiés de Spa auraient voulu qu'il intente, et arguant du danger d'engager, à la légère, sa responsabilité civile dans des affaires dont les éléments suffisamment probants et certains n'étaient pas préalablement réunis, il ne manque pas de remercier respectueusement son souverain « d'avoir daigné lui mettre en mains la supplique du sieur de Leau ». Et après l'avoir rejetée avec hauteur en ces termes : « Cette supplique, Mgr, est pleine de méchanceté et de quelque chose de plus, et V. A. ne désap(p)rouvera point que je méprise ce qu'elle contient d'odieux contre moi... » il terminera sa lettre en soulignant à nouveau combien il apprécie le procédé du prince à son égard : « Il est sensible pour moi d'être obligé de me justifier devant mon souverain; l'honneur, la probité dont j'ai toujours fait profession, peut ettre l'amour propre en souffre, mais, Mgr, l'équité de V. A., qui a bien voulu me communiquer et me faire connaître des plaintes aussi graves, est un motif consolant pour moi. J'espère et j'ose me flatter que des accusations aussi odieuses ne lui auront point fait l'impression qu'on en attendoit. »

C'est là encore une pièce qu'il serait intéressant de publier en son entier, car, elle met en lumière son sens des réalités, sa diplomatie et son adresse pour maintenir l'indépendance de sa charge au milieu des intrigues qui l'entourent. Il en est d'autres encore que nous utiliserons mais que nous regrettons de n'avoir pas connues avant de publier Les lettres et notes inédites du comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden (1) suivant les copies qui nous avaient été communiquées avant

⁽¹⁾ Jacques-Henry DE LA CROIX, op. cit., dans Bull. des Archives Verviétoises, t. IV: 1967-1968.

de consulter par nous mêmes les archives de Barvaux, car les documents qui nous avaient été communiqués, comme étant l'essentiel de ses écrits, ne sont pas les seuls dignes d'évoquer la forte personnalité de ce grand seigneur.

Au sein de l'Etat noble, il se révèle également comme un des membres les plus agissants. Quand bien même se trouve-t-il jugulé par ses fonctions de gouverneur pour pouvoir se mettre de l'avant dans le conflit constitutionnel qui va découler de l'affaire des jeux de Spa, il prend une part importante dans l'action menée par l'Etat noble.

Lorsque celui-ci, à la suite de son recès du 29 mars 1787, se fut prononcé contre l'avis du prince, dans l'affaire de la validité des privilèges accordés par le souverain sans l'accord préalable des trois Etats et que cette question fut portée devant la chambre impériale de Wetzlar, c'est au comte d'Aspremont Lynden que ses confrères de l'Etat noble demandent conseil. Par le mémoire que le comte d'Argenteau lui a soumis à ce sujet et la réponse qu'il lui envoie en date du 19 juillet 1787 et qui contient une vue d'ensemble sur le droit public de la principauté ainsi qu'une étude des droits du prince en matière de police, il n'est pas douteux que son ascendant sur ses collègues de l'Etat noble fut très grand. Ce document révèle aussi sa connaissance du droit, sa pondération dans ses avis et son constant souci de ne jamais élargir et envenimer les conflits, mais tout au contraire de rechercher les moyens d'entente et les points qui permettent un rapprochement, un grand souci de la dignité à conserver en tout débat et de la mesure dont il convient de ne pas se départir.

Ses avis sont également fort clairs, aussi n'est-il pas étonnant qu'ils furent constamment recherchés au cours des difficiles circonstances de la révolution liégeoise dans lesquelles il jouera toujours un rôle modérateur, tout en se maintenant ferme dans les principes à défendre mais en évitant soigneusement, aussi, les entrainements dangereux que provoquent les circonstances anormales.

Déjà, dans cet avis au comte d'Argenteau, se manifeste son sens de la mesure et de l'objectivité. Il ne désire pas qu'on s'égare mais que chaque question reste dans ses limites. Il y déclare notamment :

« Il s'agit donc simplement de la validité ou non validité de l'octroi accordé aux maisons privilégiées. C'est là-dessus que le tribunal suprême de l'Empire prononcera. J'ai toujours été d'avis de se tenir à ce point et aux termes et à la teneur du recès du 29 mars sans faire

naître d'autres questions, puisque c'est ce seul point que l'Etat noble conteste dans son recès.

» J'avoue que je ne puis approuver les protestations imprimées et répandues dans le public : elles ne font rien au mérite de la cause et je crois que c'est au juge qu'il convient de les adresser. »

Plus loin, il ajoute:

« Lorsque l'auteur du mémoire dit que « l'Etat noble préféreroit être enseveli sous l'honneur de ses chartes et loix plutôt que de souffrir de laisser volontairement porter ce coup mortel, etc..., etc..., il sort, à ce qu'il me semble, du système de modération qui a toujours caractérisé notre corps et, dont j'espère, il ne se départira jamais.

» Il est juste de soutenir son droit, on le doit même, mais quelquesois l'enthousiasme l'emporte; c'est pourquoi, il est de la plus grande nécessité de veiller que dans les écrits il ne se glisse rien qui puisse nuire à la dignité et à la modération qui convient à l'Etat noble, ni qui puisse faire soupçonner qu'il manque d'égards et de respect pour la personne du prince. »

Toute la loyauté du comte d'Aspremont Lynden apparaît dans cette phrase et il en est de même quand il déclare en terminant sa lettre au comte d'Argenteau : « J'ay déja déclaré lorsqu'on a établi la jointe que je ne pouvois ni vacquer ni la suivre. Je ne l'ais pas fait jusqu'à présent, l'éloignement, ma situation et des empêchements physiques y mettent obstacle. »

Haut officier du prince, il ne peut et ne veut publiquement prendre position dans des questions touchant des faits qui ont eu pour théâtre le territoire de son gouvernement de Franchimont, mais député à l'Etat noble, il doit au respect et à la sauvegarde de la constitution qui incombent aux trois Etats du pays, de donner à ses collègues son avis, suivant sa conscience.

L'évolution de la situation le préoccupe, aussi afin d'être à même de conseiller ceux qui de plus en plus au sein de l'Etat noble font appel à sa clairvoyance, à sa connaissance des lois et à sen expérience des affaires de l'Etat liégeois, il consacre tout le temps dont il peut disposer à rechercher des solutions propres à remédier aux problèmes constitutionnels.

C'est ainsi qu'il rédige un document qu'il intitule Réflexions pour ma gouverne relativement aux affaires présentes et à la commission que j'ai comme un des députés de l'Etat de la Noblesse au Comité établi pour chercher les moyens de conciliation dans les difficultés survenues entre le prince, les deux autres Etats et l'Etat noble.»

Dans ce document il suggère de revenir le moins possible sur les causes du malaise actuel. « Nous devons, écrit-il, faire abstraction de tout et nous appliquer à trouver des moyens, qui, en conservant au prince son autorité légitime qui doit être précieuse à la nation et qui par conséquent doit être reconnue et soutenue, maintiennent également les lois fondamentales et constitutionnelles. »

Pour ce faire et pour que personne ne perde la face, « toute la police seroit entre les mains du prince qui n'auroit d'autre séjution que celle d'obliger ses officiers d'observer les formalités requises et de mener les citoyens, comme dit notre loi fondamentale, « par droit, par loy et par jugement »,

Quant au droit que le prince-évêque prétendait avoir de disposer souverainement, sans le concours des Etats, de terres grevées d'ancienneté de certains droits d'usage, (ce qui avait été le cas notamment dans le pays de Franchimont au profit de quelques personnages en faveur auprès du gouvernement princier) il estime, que, de même que l'octroi exclusif des jeux de Spa à quelques privilégiés, ce sont des problèmes qui sont de la compétence conjointe du prince et des trois Etats.

En bref, il propose la remise de la constitution dans toute sa force telle qu'elle était autrefois et, pour trancher le conflit des jeux de Spa. estime que la concession des jeux faite à quelques sociétés pourrait être maintenue jusqu'à son terme, mais à charge de ces maisons privilégiées d'indemniser celles qui viennent d'être interdites, car, dit-il, « quand bien même ils n'y emploieroient que les deux tiers de ce qui leur en coûte pour plaider, pour payer l'officier, les troupes, pour acheter l'appui, la protection, etc..., ils y gagneroient toujours assez, puisque, outre le tiers du bénéfice net, ils auroient la tranquillité et la sécurité de jouir seuls des bénéfices immenses que leur vaudra l'octroi jusqu'à la fin de son terme, et de rester pendant ce temps, les seuls et vrais Plutus du pays. »

Mais il est aussi d'autres problèmes, celui du refus de la libre élection des députés du Tiers Etat, celui de l'inégalité devant l'impôt qui n'ayant, pas plus que les autres, été examinés avec réalisme par un pouvoir obstinément aveugle, provoquèrent les événements du 18 août

1789, sous l'influence de la tragique situation économique dûe à deux années successives de mauvaises récoltes et de la révolution qui venait d'éclater à Paris, un mois plus tôt.

On connaît par l'histoire de la révolution liégeoise que le prince, après avoir accepté la plupart des réformes demandées, ratifié les nominations qui avaient été faites aux premières heures de la révolution, et convoqué les Etats aux fins de procéder à une révision de la constitution, quitta sa résidence de Seraing dans la nuit du 26 au 27 août, et gagna subitement l'étranger en laissant une déclaration aux termes de laquelle, sans récuser formellement ce qu'il venait d'accepter, il affirmait devoir s'éloigner pour le soin de sa santé, mais se disant disposé à sanctionner les mesures qui paraîtront s'imposer dans le cadre de la constitution. Son ministère, restant d'ailleurs à Liège, lui transmettrait les vœux des Etats. Il protestait enfin de la pureté de ses intentions et déclarait ne pas vouloir porter plainte à l'Empire au sujet de ce qui s'était passé (¹).

A ce moment, cependant, une volonté ferme et un désir sincère de rencontrer les aspirations profondes des populations auraient, peutêtre, encore pu rénover le vieil Etat liégeois et barrer la route aux extrémistes, le pouvoir étant aux mains des modérés, mais il fallait que le ralliement du prince et de son entourage aux réformes souhaitées soit réel et sans réticences.

Mais il n'était pas sincère et en abandonnant sa capitale et son pays, le prince-évêque de Hoensbroeck entraîna l'intervention de la chambre impériale de Wetzlar et finalement de l'étranger, tandis qu'en rompant tout contact régulier avec la nation, il devait rendre insoluble le problème constitutionnel et allait forcer les patriotes à adopter des mesures extrêmes pour tenter d'organiser un nouveau pouvoir exécutif.

Les Etats ayant été régulièrement convoqués, c'est le 31 août 1789 que s'ouvrit la session des trois Etats. L'abandon des privilèges fiscaux de la noblesse et du clergé étaient tacitement acquis. l'Etat noble en fit, d'ailleurs renonciation, le 2 septembre, suivi par le chapitre deux jours plus tard. Toutefois le problème constitutionnel se posait désormais dans toute son acuité, aussi les Etats ne pou-

⁽¹⁾ Paul Harsin, Histoire de la Révolution Liégeoise, extraits.

vaient-ils que ratifier la révolution du 18 août et en tirer les conséquences logiques.

Nous ne pouvons reprendre ici le déroulement des événements mais nous voudrions montrer le rôle important tenu au sein de l'Etat noble par le comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden.

L'Etat noble, qui avait le premier tenté de limiter les droits outranciers du pouvoir princier et d'obtenir le rétablissement de l'ancienne et démocratique constitution liégeoise, en restant à son poste, va s'efforcer de réconcillier le prince et la nation mais luttera contre tous les extrémismes, que ce soit celui des conseillers les plus réactionnaires du prince, ou que ce soit celui de l'aile la plus radicale du Tiers Etat, représentée surtout dans le pays par les députés du marquisat de Franchimont.

C'est aussi l'Etat noble qui montrera le plus réel attachement au statut international de la patrie liégeoise alors que, sous l'action des passions politiques du moment, l'indifférence des contemporains à l'égard du recours extérieur est frappante. En effet, on verra le parti réactionnaire, et les amis du prince qui ont émigré, préférer s'il le faut devenir autrichiens ou prussiens que de voir le pays « à la merçi de la nation » et les extrémistes du parti révolutionnaire souhaiter l'intervention et même le rattachement à la France (1).

C'est ce sentiment national de l'Etat noble qui le guidera, malgré son respect envers le principe du gouvernement princier, dans sa résistance à la menace d'invasion des troupes exécutrices des décrets de la chambre impériale de Wetzlar.

Le comte d'Aspremont Lynden, qui, comme on l'a vu, fut, déjà avant la révolution, le rédacteur de motions et de consultations pour l'Etat noble, semble plus que jamais jouer un rôle de premier plan dans ses travaux. On trouve dans ses papiers, portant souvent même sa signature, divers projets de recès ou d'adresses au prince pour tenter de l'amener à reprendre contact avec le pays.

D'autre part sa popularité est connue et elle peut être utile dans les négociations avec les deux autres Etats, particulièrement pour modérer l'extrémisme qui se développe au sein de l'Etat tiers dans lequel les Franchimontois manifestent les idées les plus avancées.

⁽¹⁾ Paul Harsin, op. cit., extraits.

Or le prestige de son nom et de sa personne est grand dans ce pays de Franchimont.

Il ne l'ignore pas d'ailleurs, car, des émeutiers ayant causé des dégâts dans le petit bois joignant le château de Franchimont, dans les premiers jours de la révolution et en ayant été informé par une lettre du magistrat de Theux qui, par la même occasion, lui demande s'il possède encore les titres de propriété de ce bois, afin de montrer, semble-t-il, aux agitateurs que leur prétention à disposer de ces bois comme biens communaux n'est pas fondée, il répond par une lettre, datée de Barvaux du 7 novembre 1789, qui est tout à la fois courtoise et ferme et où il montre son étonnement de voir « les bons franchimontois » agir de la sorte envers lui.

Sans doute, dit-il, ces excès ont-ils été commis plutôt contre les droits de la mense épiscopale que contre lui car certainement reconnaissent-ils qu'il a toujours exercé sa charge de gouverneur au mieux de leurs intérêts, bien qu'il n'ait jamais pû l'exercer vraiment comme il l'aurait désiré.

Autant par sincérité que par connaissance de la sentimentalité populaire, il déclare aussi : « Je vous avoue, cependant, que cet événement inattendu me fait infiniment de peine. Il me fait conjecturer que je ne suis pas aussi bien dans l'esprit des braves franchimontois que je le désire et je ne crois pas avoir jamais rien fait pour les aliéner... »

Toutefois, bien que ne voulant pas dramatiser l'incident, il saisit l'occasion pour montrer que si, comme on le sait, il s'efforce au sein de l'Etat noble d'obtenir par le concours de cet Etat avec la collaboration des deux autres Etats du pays, le redressement des légitimes griefs et l'approbation par le prince de la nouvelle constitution élaborée en commun le 12 octobre précédent, il ne peut être question pour lui de reconnaître la violence et les manifestations démagogiques.

Le château et les bois de Franchimont appartenant au prince-évêque, il déclare tout net :

« Je dois donc en vertu de mon serment et de mon devoir en avertir la chambre des finances, qui seule peut avoir les titres que vous demandez » et il ajoute : « Messieurs, permettez moi de vous observer que la Paix de Fexhe que nous réclamons tous, et que nous voulons rétablir dans toute sa pureté, n'admet point de voies de fait. Selon elle,

chacqu'un doit être mené et traité par la loi et par jugement. Si ces communautés prétendoi(ent) des droits sur ce bois, n'auroient-elles pas dû les réclamer judiciellement et faire valoir leurs tittres plustôt que de le sacager et le dévaster sans même avoir fait la moindre réclamation, car c'est en apprenant la dévastation et le dégat que j'apprens en même tems leurs prétentions... »

Mais il y a des soucis plus graves, que ce petit incident relatif au bois de Franchimont, pour réclamer toute son attention.

Les démarches des délégués des trois Etats à Wetzlar n'ayant pas abouti à la conciliation espérée, l'occupation militaire décidée par la chambre impériale commença fin novembre. Cependant elle se fit pacifiquement, car parmi les princes directeurs chargés de l'opération, seul le roi de Prusse disposait de forces organisées, et il saisit cette occasion de diriger les opérations, après avoir prévenu secrètement les Liégeois qu'il venait en ami. Il demandait une soumission au moins apparente, promettant de réaliser un accord avec le prince-évêque sous les auspices de la monarchie prussienne (¹).

Malgré l'occupation du pays de Liège, laquelle se prolongea jusqu'au 16 avril 1790, rien ne fut modifié dans l'ordre établi. En soutenant le mouvement démocratique, tout en prêtant réellement ses bons offices pour arriver à une conciliation entre le prince et la nation liégeoise, la Prusse voyait surtout une occasion d'affaiblir l'Autriche et dans cette optique jouait un jeu identique à ce moment à Bruxelles.

Mais cette situation délicate, dans laquelle la Prusse s'était mise à Liège, ne pouvait se maintenir, le prince ne voulant rien entendre tandis que le parti populaire se croyant soutenu était de plus en plus débordé par les extrémistes et certains d'entre eux ne parlaient finalement de rien moins que de prononcer la déchéance du prince et de proclamer la république.

L'Etat noble conscient de l'évolution des esprits, voulant profiter du répit que donnait l'occupation prussienne, s'employa de toutes ses forces à obtenir du prince-évêque une attitude plus raisonnable et plus réaliste tandis qu'il tentait de barrer la route à l'emprise croissante de l'aile la plus avancée du Tiers Etat.

⁽¹⁾ Paul Harsin, op. cit., extraits.

On voit dans les archives de Barvaux toute l'activité du comte d'Aspremont Lynden au sein de l'Etat noble pour arriver à ces fins.

Le 2 janvier 1790, il rédige une lettre au prince-évêque, qu'il signe en sa qualité de « député de l'Etat de la noblesse ».

Gardant sa confiance dans l'honnêteté du prince, se fondant sur ses qualités de cœur et son attachement à sa principauté, il lui adresse un message pathétique lui dépeignant la misère du pays, la modération et la justesse des revendications qui, si elles étaient satisfaites, rendraient au pays son calme. Qu'il rentre, ses droits seront reconnus, la nation les respectera mais elle veut maintenir sa constitution, elle demande la correction des abus et réclame les privilèges qui étaient les siens.

Pour le rappeler au sens de son devoir et de ses responsabilités et pour souligner le rôle difficile des Etats, il ne craint toutefois pas de lui dire :

« Les Etats s'occupent sans cesse des moyens de soulager le peuple. Ces moyens sont difficiles. Ils s'occupent encore des moyens de le contenir et de le maintenir dans la tranquilité qu'il a conservé constament jusqu'à présent, d'empêcher et de prévenir des désordres que des tems malheureux, des circonstances affligeantes et même l'exemple de nos voisins pourroient faire naître.

» Ce n'est qu'en lui faisant espérer le redressement de ses griefs et le prompt retour de Votre Altesse, comme un bon père dans sa famille pour faire son bonheur, qu'on lui inspire assé de confiance pour qu'il en attende les effets avec modération et tranquilité... »

Le prince dominé par des conseillers aveuglément réactionnaires et rétrogrades s'obstine dans la voie de l'intransigeance et le moment ultime de la réconciliation possible est bientôt dépassé.

A l'Etat noble où l'on s'efforce par tous les moyens de retarder un éclatement qui deviendra fatal, la lutte contre la démagogie qui gagne une partie de la population se poursuit car si le prince fuit devant ses responsabilités, les membres des Etats continueront à lutter pour le maintien de l'ordre, que la menace vienne de l'intérieur ou de l'extérieur.

C'est ainsi qu'on voit sous la plume du comte d'Aspremont Lynden la minute d'un recès du début de 1790 destiné à rappeler au public que c'est à l'Etat noble que l'on doit, en premier lieu et depuis bien avant la révolution, l'action menée par lui pour le rétablissement des libertés constitutionnelles et que, resté à son poste, il entend continuer son action en conformité des décisions arrêtées avec les deux autres Etats pour rétablir les institutions dans leur intégrité comme elles étaient avant le règlement de 1684, avec les modifications fiscales qui ont été approuvées en commun.

Toutefois, il ne peut être question de renverser ce qui existe mais de rétablir ce qui était sain, de l'améliorer, et d'obtenir, avec le concours de l'Empire, le rétablissement des libertés démocratiques et leur développement.

N'ayant rencontré aucune compréhension de la part du prince ni de la chambre impériale de Wetzlar, qui justifièrent ainsi les menées des extrémistes, quand la Prusse retira ses troupes en avril 1790 pour ne pas se compromettre aux yeux de l'Empire ce seront encore les modérés de l'Etat primaire et du Tiers Etat ainsi que l'Etat noble tout entier qui vont avoir le courage de ne pas reculer devant leurs responsabilités et tenter de sauver les institutions nationales et de barrer le chemin à ceux qui veulent conduire le pays sous d'autres lois et qui, pour défendre leur idéologie, le livreront finalement à la domination étrangère.

Mais ceux qui veulent rétablir par la force le pouvoir princier vont aussi faire passer leur intérêt avant celui du pays et si l'indépendance nationale n'est pas ici mise en question, ce n'en est pas moins un appel aux armes étrangères, fussent-elles de l'Empire, et, en tout cas, c'est la guerre qu'ils vont porter sur le territoire national avec tout ce que cela comporte pour la vie et les biens de ses habitants dont ils prétendent pouvoir faire seuls le bonheur.

Le pays étant dépourvu de forces organisées, les Etats décidèrent de former d'urgence des troupes régulières dès que les troupes prussiennes eurent évacué le territoire de la principauté car il importait avant tout de maintenir l'ordre intérieur et de parer à la menace qu'annonçait la décision de la chambre de Wetzlar d'intervenir par la force dans le conflit qui opposait le prince-évêque à la nation liégeoise.

Avant d'entrer en campagne, les Liégeois firent connaître le 16 mai 1790, une dernière fois, les principes dont ils s'inspiraient et tentèrent s'il en était temps encore, d'éviter les hostilités.

Les Etats, qui étaient formés en majorité de modérés, affirmèrent, à nouveau, vouloir demeurer membres de l'Empire, soumis aux consti-

tutions germaniques, s'en tenir aux points fondamentaux du 12 octobre 1789, maintenir les trois ordres, la religion catholique comme religion d'Etat, etc...(1)

Cet ultime appel à la raison ayant été rejeté par les commissaires de la chambre de Wetzlar, les dés étaient jetés.

Les troupes en formation montrant une tendance de loin plus radicale que celle des Etats, ceux-ci s'employèrent à les encadrer du mieux possible.

Le comte d'Aspremont Lynden accepta le 19 mai nominalement le commandement d'un des deux régiments levés par les Etats, son jeune fils Eugène en étant le colonel en titre mais, vu son jeune âge et son manque de préparation, le lieutenant-colonel Delle Creyer lui fut adjoint.

Nous avons fait justice, ailleurs(²), des allégations et des portraits burlesques que dans son ouvrage sur *Les événements militaires et les troupes de la révolution liégeoise* (1789-1791), Louis Leconte a cru spirituel d'écrire sur François-Maximilien d'Aspremont Lynden et son fils Eugène.

Rappelons seulement, comme nous l'avons exposé, que le comte d'Aspremont Lynden, ainsi que tout l'Etat noble durant toute la révolution se vit contraint à prendre les mesures qui pouvaient sauvegarder non seulement les institutions du pays, par suite de l'absence volontaire du souverain, mais aussi, comme cela va être le cas, de protéger le pays contre la menace extérieure, faisant montre en la circonstance d'un réel sentiment national.

Il est superflu de retracer ici cette lamentable campagne des troupes exécutrices contre le pays de Liège, et il suffira de rappeler que devant leur insuccès, la chambre impériale de Wetzlar fit appel à l'empereur Léopold II comme chef de l'Empire qui accepta que les troupes autrichiennes du cercle de Bourgogne qui venaient d'occuper les Pays-Bas et le duché de Limbourg prêtent leur concours.

A cette annonce, les Etats du pays de Liège firent leur soumission après avoir fièvreusement négocié avec le maréchal Bender dont les troupes firent leur entrée à Liège le 11 janvier 1791.

⁽¹⁾ Paul Harsin, op. cit., p. 108.

⁽⁻⁾ Jacques-Henry DE LA CROIX, Les Gouverneurs du château et du Marquisat de Franchimont, appartenant à la Maison de Lynden, et leur temps, Verviers, 1967, p. 160 et Bulletin des Archives Verviétoises, Chron. Archéol., t. III, p. 424.

Durant cette période finale de la révolution liégeoise, le comte d'Aspremont Lynden avait continué avec une persévérance infatigable à défendre son idéal de justice, d'ordre et d'équité, et, soutenu par son attachement à sa patrie, avait œuvré désespérément pour tenter d'arriver à une solution des problèmes qui déchiraient le pays.

Déjà n'avait-il accepté nominalement le grade de colonel du premier des régiments formés par les Etats que parce qu'il voulait faire tout ce qui était en son pouvoir pour protéger le pays de tous désordres intérieurs et extérieurs, ayant d'ailleurs été désigné, dès le 15 avril 1790, par l'Etat noble parmi les députés de cet Etat au Comité de guerre. D'autre part, il n'avait pas voulu s'engager davantage pour continuer à donner tous ses soins aux travaux de l'Etat noble qui, avec les deux autres Etats, gouvernait le pays.

C'est ainsi qu'il réclamait encore en juillet 1790 l'application d'un « Règlement militaire » qui avait été élaboré par le Comité de guerre pour que l'ordre règne au sein des troupes et qu'elles restent étroitement soumises aux Etats.

De même, il continua la recherche d'un rapprochement avec le prince-évêque, mais, alors qu'un nouvel espoir d'accord apparaissait à la conférence de Francfort en septembre 1790, la position prise par l'aile la plus radicale du Tiers Etat qui, à l'encontre des deux autres Etats qui demandaient seulement des réformes et le retour à l'ancienne constitution limitant les prérogatives princières, déclara vouloir un renversement complet des anciennes institutions et provoqua une rupture définitive des possibilités de négociation.

A cela s'ajoutait la nomination d'un régent, le prince Ferdinand de Rohan Guéménée, qui avait été décidée, le 13 septembre 1790, malgré les scrupules de la partie du chapitre restée à Liège et la perplexité de l'Etat noble, aussi la conférence de Francfort fit-elle savoir alors aux Liégeois qu'ils n'avaient qu'à se soumettre, promettant après leur soumission de ne rien négliger pour le redressement de leurs griefs.

Quand la cause de la révolution liégeoise apparut comme définitivement perdue, les Etats s'en remirent à la justice de l'empereur et du roi de Prusse qui avait été le médiateur de la nation liégeoise, n'ignorant pas que beaucoup de leurs griefs étaient reconnus comme légitimes tant à Vienne qu'à Berlin.

Des contacts avaient été établis dans ce but avec le comte de Mercy, plénipotentiaire à La Haye, et avec le comte de Metternich, en résidence

à Coblence, qui exigeait une soumission de pure forme avant tout examen des griefs, tandis qu'une députation quittait Liège pour Vienne le 30 décembre mais arriva trop tard pour pouvoir négocier, Liège étant occupée le 12 janvier par l'armée autrichienne.

Dans son ardent patriotisme, le comte d'Aspremont Lynden, devant l'indifférence d'un membre de l'Etat noble à l'égard des événements qui décidèrent de l'envoi d'une délégation à Vienne, ne put s'empêcher de lui écrire, parce qu'il s'était permis de ne pas assister aux travaux de l'Etat, une lettre très vive de reproches pour n'avoir pas voulu « partager les travaux sacrés si nécessaires au bien de la patrie, auxquels notre petit nombre ne peut suffire... » car « tous les membres d'un corps comme le nôtre doivent concourir dans ces moments au bien et au salut de la nation et ce seroit manquer au devoir sacré à la patrie que de s'en dispenser... »

Mais en dépit de toutes les promesses des diverses autorités de l'Empire, ce ne sont que vengeances particulières perpétrées sous la protection et les auspices des troupes qui, sur la foi donnée, ont été reçues en amies.

S'étant retiré, ainsi que d'autres, à Bruxelles où règne un climat d'apaisement qui contraste avec celui que connaît le pays de Liège, le comte d'Aspremont Lynden écrit le 20 janvier 1791 au comte de Berlaymont, alors à Vienne (faisant sans doute partie de la délégation de l'Etat noble qui ne fut pas reçue, le cours des événements l'ayant rendue sans objet), toute la déception que cause à Liège la politique intransigeante et réactionnaire du pouvoir épiscopal restauré qui, en dépit des assurances données, se livre à des représailles sans mesure :

« On espérait, écrit-il, tout de la sagesse, de la justice et de la magnanimité de l'Empereur. On savait que Sa majesté Prusienne lui avoit écrit pour l'engager et le presser d'être avec lui l'arbitre et le pacificateur des Liégeois;

» On ne doutoit point que, sous les auspices de ces deux grands monarques, nous ne vissions la fin des maux qui nous accablent depuis quelque temps, que nous ne parvinssions au but tant désiré : le maintien de la constitution, le redressement des griefs, l'oubli des faits que l'efferverscence d'un peuple depuis longtemps poussé à bout et irrité lui ont fait commettre.

» On espéroit, on le croyoit même parce que l'indulgence suppléeroit à la rigueur. On étoit certain d'obtenir justice... »

Si cette lettre, dont les termes sont sans équivoque, n'avait qu'un caractère privé, ce ne sera pas moins nettement que le comte d'Aspremont Lynden et son collègue de l'Etat noble, le comte d'Argenteau d'Ochain, s'exprimeront en écrivant, en février 1791, au ministre plénipotentiaire de l'Empereur, le comte de Mercy.

Cette lettre n'est d'ailleurs qu'un rappel des démarches qu'ils ont déjà faites auprès de lui pour lui exposer la réalité des faits qui se sont produits au pays de Liège et une confirmation de la note qu'ils lui ont remise.

La patrie liégeoise demande justice, lui écrivent-ils. « Elle demande sa constitution épurée des emprises et des usurpations faites sur elle par le despotisme, une représentation du peuple conforme à cette constitution, une répartition égale des impositions et que les limites soient fixées conformément à la constitution entre le pouvoir exécutive et le pouvoir législative... »

Dans une autre lettre au comte de Mercy, ils expriment leur amertume de voir qu'aucune suite n'est donnée aux promesses faites lorsque les membres des Etats eurent accepté de se soumettre et que bien au contraire « l'exécution rigoureuse des décrets ne laisse plus de sûreté pour les personnes et les propriétés. On fuit, on abandonne ses foyers, ses biens, sa famille, et après tant de troubles, il en renaît de plus grands, mêlés d'effroy et de consternation... » Ils font appel à son crédit ne doutant pas qu'il soit sensible « au récit des malheurs de notre patrie qui vous réclame et qui s'honore de vous avoir vu naître... » et après avoir dénoncé tous les abus de la restauration au mépris des engagements pris, ils le prient d'en référer à l'Empereur.

A nouveau le comte d'Aspremont Lynden, qui n'abandonnera jamais la lutte, se dépense sans compter au sein de l'Etat noble. Il rédige pour ses collègues un mémoire relevant tous les points litigieux, comme déjà il le fit avant la révolution, car sa droiture ne peut croire qu'il ne soit pas encore possible de ramener le prince et son entourage à une plus juste conception des droits de la nation liégeoise. Comme sa compétence, son sens de la mesure et son influence sont reconnues par chacun, c'est encore lui qui rédige la *Représentation de l'Etat de la Noblesse à la Haute Commission* en date du 28 juillet, laquelle est agréée d'ailleurs, par laquelle l'Etat noble proteste contre les citations, faites à certains de ses membres, à comparaître devant le tribunal des XXII, sur plaintes d'un échevin de Liège, concernant leurs

actes durant la révolution alors que les instances impériales ont décidé de se réserver la question (1).

Il en avertit aussi l'Etat tiers et l'engage à suivre la même voie et rédige même pour lui un «Projet de Moïen pour ôter à Mrs de l'Etat tiers et du Magistrat l'inquiétude qu'ils pouroient avoir de la censure des XXII pour tout ce qui pouroit s'être passé pendant la révolution relativement aux fonctions de leurs charges. »

Il préconise l'établissement d'un tribunal de paix car « on ne pouroit sans injustice refuser d'entendre les plaintes des cytoïens et des particuliers, ni l'administration de la justice qui, dans certains cas, leur seroit due. Le prince et les Etats formeront un comité composé de deux ou trois membres de chaque Etat qui gratuitement décideront touttes les difficultés survenues pendant la révolution relativement aux fonctions des magistrats, leurs sentences seront définitives et sans appel. Les personnes qui seront évidament dans le cas d'être indemnisées le seront par la caisse publique qui fera ce sacrifice pour rendre le calme et la sûreté parfaite, et pour qu'il ne reste plus aucun germe de désunion, ni aucun sujet de dissension, et que tout ce qui a eut trait à la révolution reste effacé et dans l'oubli. »

C'était un avis plein de sagesse et il se basait sur des précédents qui avaient eu un heureux résultat dans les siècles passés, mais l'heure n'était plus à la sagesse. La vengeance et la rancune dirigeaient seules les actes du gouvernement princier.

En fait, la justice de plus en plus répressive du gouvernement du prince-évêque de Hoensbroeck avait bientôt alarmé et le gouvernement impérial et la Chambre de Wetzlar elle même, mais rien ne fit, ni les représentations faites au prince et à son entourage, ni la menace de retirer les troupes qui avaient assuré sa restauration, car le comte de Metternich était indigné de l'inébranlable persévérance avec laquelle le conseil du prince fermait l'oreille aux instances qu'on lui faisait de toutes parts. L'empereur Léopold II, d'ailleurs, aurait voulu

⁽¹⁾ Dans les archives de Barvaux se trouve la citation du tribunal des XXII du 18 janvier 1792 qui rappelle un autre mandement sur le même objet, et auquel les cités n'avaient pas répondu, leur enjoignant de comparaître endéans deux fois douze heures. Il est adressé aux comtes de Nassau, grand doyen de Liège, de Lannoy père, Félix de Lannoy, de Lynden et d'Argenteau d'Ochain, sur plainte de l'échevin de Grumsel.

que le prince pratiquât à Liège une politique aussi libérale que la sienne à Bruxelles (1).

Tout au contraire, la restauration brutalement réactionnaire fut consacrée par l'édit fondamental du 10 août 1791 qui rétablissait purement et simplement l'ancien état de choses d'avant le 18 août 1789 en aggravant encore les abus du pouvoir princier ainsi que les privilèges fiscaux.

Le seul corps de l'Etat à ne pas s'incliner sans protestations fut l'Etat noble qui reprendra immédiatement son opposition traditionnelle, qu'il poursuivra sous les deux restaurations épiscopales jusqu'à ce que l'Etat liégeois qui n'avait pas su se réformer fut balayé par la conquête française de 1794 qui supprima ses institutions séculaires avant de l'annexer purement et simplement en 1795.

Le comte d'Aspremont Lynden que le pouvoir princier ne put sans doute écarter, fut maintenu dans ses fonctions de gouverneur de Franchimont et de député de l'Etat de la noblesse.

Dans son gouvernement de Franchimont, les amis du pouvoir relèvent la tête, on lui impose pour Spa un lieutenant-gouverneur, réactionnaire bon teint, mais fort de ses prérogatives, il s'empresse de lui faire signer comme il le fit avec ses prédécesseurs, un accord délimitant nettement ses pouvoirs.

De même, profitant de son absence, un nouveau règlement militaire pour la ville de Verviers est rédigé et soumis à l'approbation du Conseil privé qui l'a sanctionné le 16 janvier 1792.

Quand il en a connaissance, un mois s'est écoulé, des nominations sont faites et les commissions lui sont envoyées à la signature alors que ce droit de nomination est une des prérogatives essentielles de sa charge de gouverneur.

Sans plus mâcher ses mots qu'il ne le fit au début de sa carrière pour informer son souverain des dénits de justice constatés alors dans son gouvernement, il écrit au prince-évêque pour s'élever avec énergie contre les prétentions du magistrat de Verviers et le 18 février 1792 par décision prise en son Conseil privé, le prince l'informe qu'à l'avenir il sera veillé qu'il ne soit porté la moindre atteinte aux droits et prérogatives de son haut officier gouverneur de Franchimont

⁽¹⁾ Henri Pirenne, Histoire de Belgique et Paul Harsin, op. cit., extraits.

et qu'il a ordonné « que la présente soit communiquée aux Bourgmestres et Magistrat de sa dite ville, pour qu'ils s'y conforment toujours très exactement » (¹).

Le prince-évêque de Hoensbroek mourut le 3 juin 1792 sans avoir rien modifié à sa politique malgré le désavœu de l'empereur et, finalement, même de la chambre de Wetzlar.

L'interrègne n'apporta aucun changement, car le chapitre était dominé par une majorité réactionnaire, celle-là même qui avait abandonné le pays en avril 1790 et s'était retirée à Aix, non sans s'être attiré les fiers reproches de son grand doyen le comte de Nassau-Corroy, homme dont la pureté des mœurs et l'élévation de caractère en imposaient à tous, et qui resta fidèle à la cause patriotique jusqu'au bout, lequel pressé par la majorité de ses collègues de les rejoindre à Aix, s'y était refusé en ces termes :

« Vous savez que la conduite, que le conseil du prince lui a fait tenir depuis le principe des affaires, n'a jamais cadré avec ma façon de penser. Depuis longtemps, je prévoyais les embarras où on l'allait mettre et le Chapitre avec lui. J'ai fait ce qui a dépendu de moi pour pacifier les choses, mais comme l'on n'a jamais voulu suivre mes conseils et que je ne trouvais pas de raison assez solide pour changer de sentiment, je ne me suis plus mêlé de rien. J'ai remarqué de la défiance lorsque j'étais au Chapitre; on s'est même permis certain discours qui ne pouvait provenir que de faux rapports que je méprise et mépriserai toujours. Je n'ai donc garde d'aller à Aix où ma présence pourrait gêner encore. Pour cela il faudrait que je visse qu'on cherche de bonne foi un arrangement et les moyens de finir les brouilles qui ruinent notre pauvre pays. Malheureusement, je vois, par les lettres du prince, que son conseil est toujours aussi violent et qu'il ne veut se prêter à rien. Je tremble quand je pense aux conséquences qui peuvent en résulter (2).

Le grand doyen sollicité d'intervenir un an plus tard, en 1791, auprès du gouvernement autrichien lorsque celui-ci menaça de retirer ses troupes pour marquer sa désapprobation à l'égard du gouvernement liégeois, refusa «'de conjurer l'orage » et de masquer l'échec d'une

(2) Paul Harsin, op. cit., pp. 81-82.

⁽¹⁾ Jacques-Henry de la Croix, Règlement militaire pour la Ville de Vervier dans Bull. des Archives Verviétoises, t. V, 1969.

politique qu'il condamnait. Il faut, osa-t-il déclarer, « accorder tout au peuple ou fuir (1). »

Il est remarquable que le nonce Pacca refusa de blâmer les membres du chapitre qui restèrent à Liège pour gouverner le pays avec l'Etat noble et les modérés de l'Etat tiers : « Leurs raisons, écrit-il, me parurent fortes, convaincantes et pleines de prudence (²) »

Ce jugement fait mieux comprendre aussi la position prise par des hommes comme le comte d'Aspremont Lynden qui restèrent à leur poste pour tenter de sauver le pays tout à la fois du despotisme et de la démagogie.

Nous avons vu que le comte de Nassau-Corroy fut avec le comte d'Aspremont Lynden et d'autres de ses collègues de l'Etat noble l'objet de poursuites du tribunal des XXII.

Le chapitre étant revenu d'Aix sans avoir, de même que le prince, tiré la moindre leçon des événements, à la mort du souverain, ne fit pas un seul geste d'apaisement au cours du sede vacante de dix semaines avant l'élection du comte Antoine de Méan.

Le nouveau prince-évêque, homme d'une piété exemplaire, prisonnier de sa politique, neveu de son prédécesseur, continua son funeste mode de gouvernement. Elu le 16 août 1792, la guerre déclarée par la France à l'Autriche le chassa de son trône le 27 novembre, les français ayant envahi la principauté après la victoire de Jemappes (6 novembre) mais ayant subi le 1er mars 1793 le grave échec d'Aldenhoven, Liège fut reconquis par l'armée Autrichienne le 5 mars.

Cependant, le prince-évêque ne put rentrer dans sa capitale que le 21 avril 1793, le gouvernement autrichien ayant retardé son retour dans le but, semble-t-il, de se faire entendre et de l'amener à une politique plus équitable.

Mais si les fidèles à l'Empire et à l'ancienne constitution reprenaient espoir, supposant que les erreurs de la première restauration ouvriraient les yeux, ils ne tardèrent pas à perdre leurs dernières illusions.

Le comte d'Aspremont Lynden, qui avait repris ses fonctions de gouverneur de Franchimont et à l'Etat noble, fut de leur nombre et ne

⁽¹⁾ Paul Harsin, op. cit., p. 82.

⁽²⁾ Paul Harsin, op. cit., p. 84.

put que reprendre sa lutte contre l'aveugle politique, plus brutale et plus rétrograde que jamais, menée par le gouvernement princier.

Il voyait, avec ses collègues de l'Etat noble et les modérés des autres Etats, avec une infinie amertume, l'effondrement de tout espoir d'atteindre leurs idéaux tandis que les événements extérieurs pour-suivaient leur cours menaçant pour l'indépendance de l'antique patrie liégeoise dont les jours étaient à présent comptés.

Au mois de mai 1794, l'armée française reprenait l'offensive et remportait la victoire de Fleurus (26 juin) qui lui livrait la plus grande partie de la Belgique et lui ouvrait la route de Liège où elle entrait le 27 juillet, au moment où Robespierre succombait à Paris.

Le comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden se trouvait à Liège pour participer aux travaux de l'Etat noble quand il apprit que son château de Barvaux avait été occupé, pillé et saccagé, les 28 et 29 mai 1794, par les troupes françaises de l'armée de la Moselle, Pour parer à toute éventualité, il demanda son passeport le 3 juin.

La menace sur Liège se précisant, il quitta cette ville, le 10 juillet avec son fils cadet Ferdinand, le précepteur de celui-ci et trois domestiques et gagna le château de Gorsleuw de son neveu le baron de Copis, ses fils Eugène et Guillaume se trouvant aux armées où ils servaient dans le régiment de La Tour.

A Gorsleuw, il ne sit que passer. Il y retrouva ses deux silles et sa nièce Mademoiselle de Copis qui était aussi sa pupille.

Sans s'attarder, il prit le chemin de la Hollande par Hasselt, Eindhoven et Tonguelo près de Grave où il resta avec les siens et sa suite jusqu'au 31 juillet, puis continuant par Nimègue ils arrivèrent à Rosendaal près d'Arnhem où ils demeurèrent deux mois.

Le 2 octobre 1794, passant par Duisbourg, Landswert, Bocholt, Borchem et Cosfeld ils atteignirent Munster en Westphalie le 10 octobre.

Il y loua chez Mr Kubert ou Koberg. 206, St Lutger Strasse un appartement de sept pièces qu'il occupait avec son fils Ferdinand et son précepteur, ses deux filles, M^{lle} de Copis et trois domestiques(1).

⁽¹⁾ Nous avons trouvé ces renseignements dans des fragments du livre de comptes du comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden, livre qui fut malheureusement découpé comme signets et dont seuls quelques fragments ont été conservés.

Le 10 mars 1795, il quittait Munster pour Lichtenau à 29 lieues de Munster. Il arriva à Lichtenau le samedi 21 mars et prit logement chez Mr Berges, horloger où il occupait, dit-il, quatre petites chambres. L'exil se prolongeant, il semble qu'il ait voulu ainsi réduire ses dépenses.

Heureusement l'horizon allait bientôt s'éclaicir. Le 15 avril 1795, le comte de Lannoy Clervaux lui écrivait de Paderborn où il s'était retiré, localité située à quatre lieues de Lichtenau, une lettre pour l'informer que son chapelain de la Neufville lui avait adressé une missive lui disant de rentrer au pays, le règne de Robespierre étant fini, et que l'ordre était revenu, le culte respecté, de même que les individus et les biens, ajoutant que, comme il le lui avait déjà dit, ses propriétés n'étaient pas dégradées, et qu'il pouvait écrire à Liège et qu'il fallait qu'il demande ses passeports. Il lui signalait aussi qu'on avait proclamé à Bruxelles un sursis à la vente des biens des émigrés belges. A la suite de cette lettre, le comte de Lannoy conseilla au comte d'Aspremont Lynden d'essayer également de rentrer au pays.

Aussitôt l'espoir renaît en son cœur inquiet du sort qui a été fait à son pays. Il suit les conseils qui lui ont été donnés et, après bien des démarches, reçoit les passeports nécessaires. Mais ce qui dut mettre un baume sur les plaies qu'avaient ouvertes les injustices et les incompréhensions des dernières années, ce furent les témoignages d'attachement et les démarches de ces braves gens de ses terres auxquels il se sentait uni par tout un passé de services réciproques.

Les premiers à mettre tout en œuvre pour son retour et celui de sa famille sont les habitants de Barvaux et particulièrement les humbles et les déshérités qu'il n'a cessé d'aider et qui se souviennent de ses bienfaits. Ils n'hésitent pas à signer une pétition en faveur de leur ancien seigneur et s'adressant au :

« Citoyen Représentant du peuple » ils écrivent avec leur cœur et avec cette simplicité qui est la noblesse des humbles :

« Les soussignés étant frustré du citoïen Lynden, resentent la perte qu'ils ont faits de leur soutient et de leur bien faiteur; il désire de rentrer dan sa patrie, autant que les pétitionnairs désirans de jouir de sa bien faisance, il ettet le pourvoieur de cette comune par l'occupation qu'il donoit à ceux en état de travailler et par ses secours qu'il pretet aux infirmes et necessitieux, ici citoyen Représentant

l'humanité réclame votre bien faisance. Ecouté la favorablement et acordé à ses cris au citoyen Lynden un pasport pour rentrer dan sa patrie avec sa famille, ses domestiques et bagages dont il ne sorty que par l'injuste tableau qu'on a fait des terroriste au tems de Robespierre.

Salut et fraternité »

Suivent les signatures des pétitionnaires, lesquelles sont attestées de la manière suivante :

« La municipalité de Barveaux certific que les signatures ci-dessus énoncées sont celles des ouvriers et pauvres veufe de la commune de barveaux sous notre resorte et que leur réclamation sont juste.

Fait en séance, le 20 prairial, 3º année Républiquainne.

En soit de quoy y avons fait apposer notre selle ordinaire. »

Suivent les signatures des deux bourgmestres, du maire, de deux échevins et du secrétaire.

L'orthographe et le style de ce document courageux sont émouvants car ils sont les témoins de la spontanéité et de la noblesse des sentiments des humbles dans de telles circonstances si proches encore de temps qui n'avaient vu que la haine et la vengeance de quelque côté que ce soit. Ceci démontre aussi l'influence que peut avoir un homme d'honneur, juste et droit.

Le 26 thermidor, le comte d'Aspremont Lynden, devenu par la force des événements le citoyen Lynden, rentrait dans son village natal de Barvaux, seul toutefois, ayant laissé sa famille en Allemagne tant qu'il ne savait pas quelles situations il allait connaître et dans quel état se trouverait sa demeure.

Celle-ci n'avait pas été vendue comme bien d'émigré ainsi qu'on nous l'a fait écrire d'après des notes nous remises par un membre de la famille, qui, une fois encore, avait lu bien superficiellement les archives familiales qui contiennent des pièces montrant que seulement les scellés avaient été apposés sur les pièces du château et qu'une partie de celles-ci avaient été louées par adjudication.

L'adjudicataire s'empressa au retour du comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden de lui rendre la disposition de ce qu'il occupait tandis que tout un chacun s'employait à l'aider dans ses démarches pour obtenir la levée des scellés et lui donner la voie à suivre pour obtenir la libre disposition de ses propriétés.

C'est ainsi que son ancien lieutenant-gouverneur Pfeffer dont le mandat n'avait pas été renouvelé après la révolution et qui semble avoir eu un poste dans l'administration française, se souvenant de la correction du gouverneur à son égard, lui écrivit spontanément pour le conseiller dans les démarches à faire pour obtenir la pleine disposition de ses biens, par une lettre datée de Liège du 7 fructidor, An III.

Cette lettre rappelle aussi qu'il est bon de justifier son absence en la mettant sur le compte de Robespierre ainsi qu'il est devenu d'usage de le faire quand on veut expliquer quelque attitude non favorable à la France au moment de l'invasion.

Cette lettre est, d'ailleurs, intéressante à trop d'égards pour ne pas la reproduire :

« Citoyen,

J'ai vu les demandes de la municipalité de Barveaux. Elles marquent combien votre présence a réjoui les habitans de votre endroit, mais quant à la réintégration dans vos propriétés et levée des scellés, il sera nécessaire que vous présentiez une pétition à l'administration et à la municipalité de Liège dans lesquelles vous donnerez des raisons de votre absence. Basez les comme les autres sur les principes de Robespierre, sur le bruit publique et imposant d'une guerre aux châteaux et paix aux chaumières, sur la difficulté constante de regagner le pays, (étant mieux informé des gérés des Républicains) et de passer d'une armée à l'autre sans des risques éminents, sur la difficulté que vous avez éprouvé d'obtenir des passeports & demandez d'être réintégré dans vos propriétés en conformité des arrêtés des Représentans du peuple et la levée des scellés. Je serois infiniment flatté de pouvoir vous être utile, ne m'épargnez pas, je voudrois pouvoir beaucoup afin de vous mieux servir et vous prouver que je suis sincère.

Salut et Fraternité

Liège le 7 fructidor 3e année

(s) C. A. Pfeffer

» P.S. Si les titres sont abolis, les vertus ne le sont pas et j'auray toujours des causes pour vous distinguer.

» Parlez dans votre pétition du patriotisme de l'état noble dans la révolution liégeoise et des persécutions que vous avez essuiez à ce sujet quand la commission impériale étoit à Liège en exécution, j'en ai encore un imprimé. »

Ce post-scriptum est particulièrement révélateur de la considération en laquelle tous ceux, qui avaient pu apprécier l'élévation de caractère du comte d'Aspremont Lynden, le tenaient, et de même que les pétitions en sa faveur faites par les habitants de Barvaux, cette lettre est un témoignage de la conscience avec laquelle il avait toujours rempli ses diverses charges, témoignage d'autant plus remarquable qu'il est donné dans une période où les références à l'Ancien Régime n'étaient guère appréciées des autorités nouvelles.

Il va suivre ces obligeants conseils qu'il reçoit de toutes parts, et dans les archives de Barvaux se trouve une copie de la requête qu'il adressa aux autorités, intitulée :

Notte pour servir à la pétition du citoyen Aspremont Lynden à l'administration de Liége.

Toutefois, conscient d'avoir exercé ses diverses charges avec équité, il se contentera de faire un exposé objectif des faits qui ont motivé son émigration et ne fera aucune allusion à ses activités au sein de l'Etat noble durant la révolution liégeoise, comme Pfeffer avait cru devoir le lui suggérer, car il est bien certain que pour lui il n'y a rien de commun entre la révolution liégeoise et le régime français imposé par les armes à sa patrie dont la France a fait la conquête et qu'elle va bientôt annexer.

Voici, d'ailleurs, quelques extraits de ce document :

« Le citoyen Lynden n'a quitté ses foyers que pour se mettre et sa famille à l'abry des désastres et des tumultes de la guerre. Dez le 28 et 29 may 1794 V. St. (vieux style), sa maison de Barveaux fut totalement pillée et fracassée par l'armée de la Moselle, Tous les grains, fourages, touttes les provisions, linges, litteries, habillements furent enlevés, les meubles brisés et détruits. Il étoit alors à Liège pour ses affaires (¹); ses autres biens furent aussi entièrement dévastés,

⁽¹⁾ Dans son livre de comptes dont malheureusement seuls des fragments ont été conservés, il a écrit avoir été obligé de rester à Liège pour sa députation à l'Etat (noble)...

en partie par les troupes républicaines et parties par les autrichiens (1).

» Le système terrible et destructeur de Robespierre qui étoit alors dans toutte sa force lui faisoit peur; d'ailleurs, n'ayant plus rien et point d'habitation tenable, il se vit forcé de se retirer avec ses enfants d'abord en Hollande pour éviter les fureurs de la guerre et les désastres des armées et jouir d'un peu de tranquilité pendant ces moments terribles ce qu'il effectua le 10 de juillet même année 1794.

» Mais le règne de la justice et de la modération ayant succédé à celui de la terreur et de l'injustice, il a saisi avec empressement l'occasion que lui offroit la bienfaisance du représentant du peuple; il est revenu avec une permission du citoyen Meinard représentant à Aix datée du 8 thermidor an 3e de la république. Il a quitté wesel pays prussien et en paix avec la république où il s'étoit retiré et est rentré dans sa patrie le 26 du même thermidor. Il a trouvé ses biens loués par la république, mais désirant de jouir de la justice et de la faveur entière... » et il continue son exposé par l'énumération des démarches déjà entreprises et demande sa réintégration dans ses biens.

De son côté, la municipalité de Barvaux qui n'épargna aucun effort pour faciliter son retour et sa rentrée en possession de ses biens, le jour même de son arrivée rédigea un procès-verbal de son retour, ainsi que les décrets sur les émigrés l'exigaient.

On y retrouve un exposé similaire des motifs de son absence du pays disant notamment : « D'un autre raison qu'on luy avoit reporté toutes les injustices qui se commetoient au temp de Robespierre, dont les nouvelles qu'il en recevoit le faisoient frémir et l'obliger de se retirer pour quelque temp au dela du Rhin pour se mettre à l'abry de toutes insultes avec sa famille... »

En outre, immédiatement, la municipalité procéda à la levée des scellés des pièces du château « qui n'avoient pas encor été habitées par l'adjudicatair » ... « laissant les convenances et arrangements à faire entre ledit citoyen Linden et l'adjudicatair du château pour sa non jouissance desdites places. »

Mais aussitôt après, se rendant à la demande du comte d'Aspremont Lynden, elle acta également sa réclamation au sujet des dommages subis et procéda avec lui à une visite des lieux. Elle dressa un inventaire

⁽¹⁾ Sur un brouillon, on voit qu'on lui a conseillé de parler aussi des Autrichiens.

descriptif des dégâts avec indication de ce que à sa connaissance il manquait tant en mobilier, bijoux, vêtements, lingerie, tableaux, vaisselle, bibelots, etc..., qu'en approvisionnements et même en bétail.

Cette réclamation fut revêtue, de même que le procès-verbal du retour, de toutes les signatures des membres de la municipalité mais si le procès-verbal est signé « le citoyen Linden », il est curieux de relever que la réclamation est signée « le citoyen d'Aspremont Lynden »!

Le 5 fructidor An III, la municipalité de Barvaux, qui ne manque aucune occasion de manifester son attachement, lui délivre un passeport en ces termes :

« 18eme arondissement Liberté, Egalité, Fraternité
Ciney Le cinq fructidor 3eme année de la
Lieu Central République françois une et indivisible
Comune
de Barvaux

Nous Bourguemaites Maire et ôficiers municipaux de la commune de Barveaux assemblés à l'invitation du citoyen Lynden rentré dans ses foiers le 26 thermidor à la grande satisfaction de toute la comune et avec la permission du Représentant du peuples Meynard en vertu de l'arrêté du 3 prairial, lequel nous a demandé une déclaration et pasport pour se rendre à Wesel avec quatre domestiques, huit cheveaux, une voiture, pour y rechercher sa famil, ces bagages et effet etc..., et comme notre désire a toujours etté de le voire résider dan notre comune a la quelle il a toujours été util et d'une grande ressource principallement pour les pauvres, ce pourquoi nous lui avons expédié et relaché ce pasport à condition que son absence ne sera point longue et n'outrepasserat trois ou quatre semenne, ce qu'il nous a promis, et cela par le désir que nous avons de le voir avec nous, en conséquence, nous invitons et requérons etc... »

Les deux documents, qui précèdent, rappellent que sa famille était restée à Wesel, sur la rive droite du Rhin, où il s'était fixé en quittant Lichtenau, lorsqu'il avait vu se dessiner des possibilités de retour, afin

d'être à la frontière des territoires occupés par les armées françaises et obtenir les visas nécessaires.

D'autre part, par un document des archives de Barvaux, nous voyons que la municipalité de Herve, dont il était également seigneur avant l'invasion française, avait aussi délivré une attestation favorable « au retour de François M. Lynden dans sa terre près de cette ville » en date du 7 messidor An III, visée deux jours après par l'administration d'arrondissement du Limbourg.

Cependant de nombreuses formalités durent encore être remplies avant que le 4 nivose de l'An IV, par arrêté de l'administration du département de l'Ourthe à Liège, soit prononcée la réintégration définitive du citoyen F. Lynden « dans la libre jouissance et disposition de ses biens et propriétés », décision qui lui fut signifiée le 6 pluviôse An IV, à Barvaux, par le commissaire du département de Sambre & Meuse.

Le comte d'Aspremont Lynden consacra ses dernières années à la restauration de sa demeure qui avait été bâtie par le célèbre architecte liégeois Barthélemy Digneffe et avait remplacé le vieux castel des Haultepenne, dont il ne subsista que certaines dépendances.

Enfin, quand le sort du pays sembla définitivement scellé, sollicité par les habitants de Barvaux qui étaient restés profondément attachés à leur ancien seigneur, il accepta de participer à l'administration de la commune de Barvaux, cette terre qui l'avait vu naître et dont ses ancêtres et lui avaient été les administrateurs héréditaires.

Ultime consolation d'une vie consacrée à son pays et aussi seul honneur auquel il pouvait encore être sensible, le 23 nivose An XII, il était élu au conseil municipal, élection et acceptation constituant un témoignage réciproque de confiance et d'estime dans un même sentiment de fidélité traditionnelle au sol natal (¹).

Curieuse, à cet égard, est la lettre se trouvant dans les Archives du château

⁽¹) Ce n'était certes pas par ralliement à la France ni au régime français qu'il avait accepté ces fonctions dans son ancienne seigneurie de Barvaux-Condroz, mais par attachement envers ceux dont il avait été le seigneur, parce que précisément la proposition à ces fonctions venait d'eux. D'autre part, à ce moment le sort du Pays de Liège se trouvait tranché, depuis plusieurs années déjà, par les traités par lesquels le Saint-Empire avait abandonné à la France l'ancienne principauté de Liège. Cependant, il paraît bien que le comte d'Aspremont Lynden restait suspect aux autorités françaises.

Si sa carrière avait été rude et semée de nombreuses traverses, sa vie privée n'avait pas non plus été exempte d'épreuves.

Tout d'abord, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, il n'avait que neuf ans quand il perdit son père et c'est après seulement vingt ans de mariage que survint le décès de sa femme dont il avait cinq enfants : trois fils et deux filles qui étaient à un âge auquel l'affection maternelle est encore bien nécessaire.

Le comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden avait épousé le 13 mai 1766 sa cousine germaine, la baronne Marie-Thérèse-Yolande de Wal qui fut enlevée prématurément à l'affection des siens le 21 janvier 1787.

Mais les guerres de la Révolution française devaient lui porter encore d'autres coups. Ses deux fils aînés, Eugène et Guillaume, qui servaient comme officiers dans le régiment de La Tour dans les armées de la coalition, trouvèrent la mort dans les combats de cette interminable lutte que l'Europe eut à soutenir contre les armées françaises.

Cependant, le 27 septembre 1812, l'union de son plus jeune fils Ferdinand avec la baronne Charlotte van der Straten Wallay lui apportait la joie de voir le bonheur de celui qui allait assurer la relève. Il connaîtra d'ailleurs encore son petit-fils qui, né le 9 octobre 1813 à Ohey, était un nouveau gage que lui accordait la Providence de voir le nom des Aspremont Lynden se continuer, ce nom que ses ancêtres et lui avaient porté avec honneur dans les circonstances les plus difficiles.

de Barvaux, adressée le 18 avril 1810 à « M. Linden Aspremont, ancien comte », par le sous-préfet du département de Sambre et Meuse. Par cette lettre, il était convoqué d'ordre du Sénateur-Ministre de la police générale à comparaître à Paris au ministère de la Police pour le 20 avril au plus tard « pour y donner les éclaircissements qui lui seront demandés ». Toutefois, on lui faisait savoir que le Préfet avait, de sa propre autorité, informé Paris qu'il n'était pas possible qu'il se rende à Paris dans le délai fixé, étant donné aussi son grand âge et ses infirmités. Cependant il était prié d'une manière impérative de se rendre à Namur chez le préfet; « En conséquence, Monsieur, je vous engage à vous rendre sans délai à Namur pour satisfaire aux ordres de S. Ex. le Sénateur Ministre et je ne vous cache pas qu'il est de votre intérêt de déférer sur le champ à l'invitation que je vous fais de la part de Monsieur le Préfet ». Nous ignorons quel était le motif de cette convocation. Etait-ce, peut-être, parce que Paris venait de découvrir qu'il avait eu deux fils dans les rangs des armées de la coalition?

En tout cas, ceci montre qu'il était loin d'être considéré comme s'étant mué en « citoyen Lynden », c'est-à-dire en collaborateur, comme l'insinue d'une manière aussi odieuse qu'erronnée Louis Leconte dans son étude intitulée Les événements militaires et les troupes de la Révolution liégeoise (1789-1791), publiée dans le Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois, t. LVI, pp. 203/204, Liège, 1932.

Charmant témoin de la tendre affection que lui portait le jeune ménage, le comte François-Maximilien avait conservé soigneusement la lettre que son petit-fils lui « écrivit » pour lui présenter ses bons vœux du nouvel an 1814.

Cette lettre écrite d'une écriture malhabile, dont les lignes irrégulières montrent qu'elles furent tracées par une menotte conduite probablement par la main d'une jeune mère heureuse voulant faire au grand'père de son enfant cette jolie surprise toute de tendre affection, produisit certainement l'effet escompté.

Si nous la retrouvons encore aujourd'hui dans les archives de Barvaux c'est que son destinataire, après y avoir inscrit fièrement au verso la mention : « Lettre de François Gobert de Lynden, mon petit-fils âgé de trois mois moins trois jours, du 5 janvier 1814, » l'avait serrée parmi ses papiers les plus précieux, secrètement touché de cette délicieuse attention.

Cette « lettre de son petit-fils » était adressée d'une écriture également d'apparence enfantine :

« A Monsieur Le Comte d'Aspremont De Lynden à Barveaux »

et disait:

« Cher grand papa et parin Je vous souhaite mille Bonheurs et une heureuse année je vous aime cher bon papa, et j'espère que vous m'aimerez. Votre tout petit fils et fillieul. »

(s) François de Lynden

Le 9 février 1814, sentant le poids des ans, une fois encore, cet homme de caractère va rédiger quelques vers, pour leur confier les souffrances que sa santé déclinante lui fait subir, mais son sens de l'humour ne l'abandonnant jamais, il se rit de son état et des soins impuissants de son médecin, mais il sent que l'heure n'est plus à la satire et faisant appel à la foi qui l'a soutenu toute sa vie, il s'en remet à Dieu dont il demande la miséricordieuse assistance en toute humilité.

Et il rédige alors ces vers simples mais poignants qu'il intitule : « Description de ma situation, de mes souffrances, et de ma résignation, faite le 9 février 1814, depuis 10 heures du matin jusqu'à onze heures et demi, au coin du feu dans la chambre de compagnie, âgé de 81 ans, 7 mois, 12 jours.

Mon âge est décrépit, le sens m'abandonne, Mes yeux sont presque éteints, maintenant tout m'étonne Mon corps est affoibli, et mes pieds douloureux Ne peuvent plus porter ce corps si malheureux, Mes genous tremblotants toujours me font souffrir, Et de jour et de nuit, le plus cruel martire. Depuis un an et plus, dans cet état réduit, Mon pauvre médecin de plus en plus me nuit. J'imaginois trouver en lui de la ressource, Même ma guérison, en y joignant ma bourse. Il en profite, contant de mon argent, Il m'a laissé en proie au plus cruel tourment. Maintenant, je n'ai plus que ma religion, Aux volontés de Dieu ma résignation. Je vous offre, ô mon Dieu, les peines que j'endure, Je vous offre les maux que ma foible nature Ne pourra supporter si votre main. Seigneur, Par un nouveau bienfait, n'en calme la douleur. Je scais que mes péchez méritent ce supplice Et j'adore en tremblant votre grande justice. Cependant, ô mon Dieu, vous nous l'avez promis, Un cœur humilié, repentant et contrit, N'est jamais rejeté de devant votre face. Et vous daignez, Seigneur, lui accorder la grâce. Prosterné devant vous, ô Dieu plein de bonté, J'implore le pardon de mon iniquité.

(S) François d'Aspremont de Lynden. »

Deux mois, à peine, s'étaient écoulés depuis la rédaction de cette pièce en vers, qui est le dernier écrit que nous avons pu retrouver de lui, quand mourut en son château de Barvaux-Condroz, le Jeudi-Saint 7 avril 1814, le comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden, cette noble et attachante figure de la fin de l'Ancien Régime (¹).

Il fut inhumé en la chapelle Saint-Georges du château de Barvaux, où il repose auprès des siens, au sein de la terre natale retrouvée.

Ayant consacré toute sa vie à sa petite patrie liégeoise, il aurait été heureux de savoir qu'elle trouverait sa place dans une Belgique libre et indépendante, et que nombreux seraient ses descendants qui se distingueraient au service de leur pays, comme il le fit lui-même ainsi que tant de ses prédécesseurs.

Il serait légitimement fier de voir que le vieux sang des Lynden ne s'est pas appauvri, car ce ne sont ni les diplômes ni les privilèges de l'Ancien Régime qui avaient fait la force et le renom de cette race, mais une puissante tradition familiale maintenue à travers les siècles, faite d'un sens élevé de ses devoirs envers tous.

Le comte François-Maximilien qui fut, dans cette longue lignée de grands serviteurs de leur patrie, le lien entre l'Ancien Régime finissant et l'ère nouvelle qui s'ouvrait, disparut avant de pouvoir comprendre que, dans le monde nouveau qui s'élaborait alors, il y aurait toujours une place à remplir pour ceux qui, comme nombre de ses descendants, continueraient à servir leur pays dans un esprit traditionnel de dévouement et d'attachement à la patrie ainsi qu'à la communauté natale.

C'est Chateaubriand qui a dit que la noblesse est fille du temps, car si l'on peut faire un noble par un diplôme, seule une longue suite d'aieux formés à une constante tradition d'honneur et de désintéressement au service du pays ainsi qu'à une haute notion de la primauté de ses devoirs sur ses droits, peut donner cette distinction naturelle de cœur et d'esprit, cette simplicité sans affectation qui restera la marque distinctive de la seule véritable aristocratie.

⁽¹) Nous ne connaissons cette date du 7 avril 1814 que par une communication de renseignements sur le comte François-Maximilien faite par l'un de ses descendants, avant de connaître le chef de la famille qui nous a convié depuis lors à consulter les archives de Barvaux, mais jusqu'à présent nous n'avons pas rencontré de document permettant de vérifier cette date. Observons, que la communication qui nous avait été faite, précisait qu'à sa mort le comte François-Maximilien avait 81 ans 7 mois et 10 jours ainsi que nous l'avons reproduit sur la foi de ce texte dans notre étude sur les gouverneurs de Franchimont, mais nous voyons à présent que cet âge est noté d'après la pièce de vers précitée.

Tant qu'une race maintiendra l'héritage moral reçu, elle restera l'honneur de son nom et de son pays.

Le comte François-Maximilien d'Aspremont Lynden en fut un parfait exemple. Appartenir à l'élite de son pays se traduisait pour lui par le mot : servir. A ses yeux, sa naissance lui avait donné avant tout des devoirs envers les siens, envers ses concitoyens, envers sa patrie.

Parmi les nombreuses réflexions qu'il nous a laissées dans ses écrits sur les sujets les plus variés ne trouve-t-on pas d'ailleurs sous sa plume « qu'il seroit ridicule de voir quelqu'un se glorifier de la noblesse de ses ancêtres, quand il n'auroit rien d'autre à faire valoir que leurs mérites » car, dira-t-il encore, « quoique la noblesse soit héréditaire, les mérites et les vertus ne le sont point. »

Dans ces notes qu'il a écrites pour la formation et l'édification de ses enfants, semble-t-il, et qui traitent de l'éducation des filles et des garçons, des qualités et des défauts les plus divers, de la religion, de la patrie etc... soucieux d'écarter tout esprit de vanité, il rappelera qu'il ne faut mépriser personne quelle que soit sa condition « parce que le mérite et la vertu seuls annoblissent. »

Et quand il parlera du patriotisme il s'exclamera : « Comment peuton être bon patriote et en même temps intéressé » car « celui qui comme bon patriote cherche le bien de sa patrie, le cherche uniquement, et non pas pour en tirer un avantage éclatant pour lui. Il est désintéressé » ... « parce que l'avantage de sa patrie devient le sien propre».

Tel fut ce grand seigneur, cette haute figure de l'histoire de la fin de la principauté de Liège qui voua son existence à son pays.

Grand'Ry, juillet/septembre 1968

CATALOGUE DE LA CÉRAMIQUE MÉDIÉVALE DU MUSÉE CURTIUS À LIÈGE

par R. BORREMANS

AVANT-PROPOS

La collection de céramique médiévale du Musée Curtius se subdivise en quatre lots. Le premier, le plus important, comporte des pièces qui ont été trouvées isolément, le plus souvent, lors de terrassements. Les travaux effectués dans les vieux quartiers de Liège ont notamment livré nombre de ces pièces.

Ce matériel archéologique reflète les diverses productions qui, au cours des siècles, ont eu leur place sur le marché mosan.

A l'époque à laquelle fut entamée l'étude de ce matériel, en 1955, il apparut rapidement que la plupart des pièces ne pouvaient recevoir une identification et une datation satisfaisantes. En effet, l'étude de la céramique médiévale dans notre pays, ainsi que dans les régions limitrophes, n'avait pas encore atteint le développement, encore modeste pourtant, que nous lui connaissons actuellement et que reflète la bibliographie annexée au présent travail. C'est la raison pour laquelle la publication du catalogue fut retardée jusqu'à ce jour.

Le présent travail comporte, d'abord, une introduction générale sommaire aux différents groupes céramiques rencontrés dans la région liégeoise.

La première partie de la description des collections se rapporte aux trouvailles isolées. Les poteries y ont été classées en tenant compte des groupes céramiques auxquels elles appartiennent. La deuxième partie groupe le matériel recueilli à Saint-Gilles, en 1962 et, la troisième, celui découvert au cours de la même année dans l'abbaye de Vivegnis. Enfin, la quatrième partie est consacrée aux rebuts de fabrication des ateliers d'Amay, découverts en 1957-1960.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier ici Monsieur le Professeur J. Breuer, grâce auquel j'ai pu prendre les premiers contacts avec le Musée Curtius. Ma reconnaissance va particulièrement à Monsieur le Conservateur J. Philippe qui m'a donné toutes les facilités pour mener mon travail à bonne fin dans les collections qu'il dirige.

BIBLIOGRAPHIE

- Ann. C.H. = Annales du Cercle Hutois des Sciences et des Beaux-Arts.
- Beckmann, Scherbenhügel = B. Beckmann, Die Grabung Scherbenhügel in der Aulgasse, Heimatbuch der Stadt Siegburg, 11. bd., 1967, Siegburg, pp. 547-586.
- BEHRENS = G. BEHRENS, Zwei Münzfunden des XVI.Jahrhunderts, Mainz. Z., XXIX, 1934, pp. 83-84.
- Ber. R.O.B. = Berichten van de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek in Nederland. (Amersfoort.)
- Ber. Saarland = Berichten der Staatlichen Denkmalpflege im Saarland.
- BOHNER, Töpferöfen = K. BOHNER, Frühmittelalterliche Töpferöfen in Walberberg und Pingsdorf, B.J., 155-156, 1955-1956, pp. 372-387.
- B. J. = Bonner Jahrbucher.
- Borremans, Arlon = R. Borremans, Céramique médiévale et moderne trouvée à Arlon et environs, Bull. I. A. Lux., 1954, nº 4, pp. 49-68.
- Borremans, Artisanat = R. Borremans, La production de l'artisanat mosan et du potier médiéval en particulier (XI^e-XII^e s.), Rotterdam Papers, pp. 1-6.
- Borremans, Brabant = R. Borremans, Oude Brabantse Gebruiksvoorwerpen, De Brabantse Folklore, no 160, 1963, pp. 3-31.
- BORR. LASS. = R. BORREMANS et W. LASSANCE, Recherches archéologiques sur la céramique d'Andenne au Moyen Age, Andenne, 1956.
- BORR. LASS., Huy = R. BORREMANS et W. LASSANCE, Catalogue de la céramique du moyen âge et des XVI^e-XVII^e siècles au Musée de Huy, Ann. C.H., XXVI, 1956, pp. 1-2.
- BORR. WARG. = R. BORREMANS et R. WARGINAIRE, La céramique d'Andenne. Recherches de 1956-1965. (Ed. Stichting « Het Nederlandse Gebruiks-voorwerp), Rotterdam, 1966.
- Braat, Funde = W. C. Braat, Funde mittelalterliche Keramik in Holland und ihre Datierung, B.J., vol. 142, 1937, pp. 157-176.
- Braun = G. Braun von Stumm, Der Münzfund von Merzig, Ber. Saarland, 6, 1956, p. 83.
- Breuer, Notes = J. Breuer, Notes sur la céramique ordinaire du moyen âge et des temps modernes, Bull. M.R.A.H., 1929, fasc. 5, pp. 96-100.
- Bruin, Brunssum = A. Bruin, Die Mittelalterliche Topferindustrie in Brunssum, Ber. R.O.B., 9, 1959, pp. 139-188.
- Bruin, Schinveld = A. Bruin, Die mittelalterliche keramische industrie in Schinveld, Ber. R.O.B., 10-11, 1960-1961, pp. 462-507.

- Bruijn, Südlimburg = A. Bruijn, Die mittelalterliche industrie in Südlimburg, Ber. R.O.B., 12-13, 1962-1963, pp. 355-459.
- Bruijn, Nieuwe vondsten = A. Bruijn, Nieuwe vondsten van middeleeuws aardewerd in Zuidlimburg, Ber. R.O.B., 14, 1964, pp. 133-149.
- Bruijn, Nieuwenhagen = A. Bruijn, Een middeleeuwse pottenbakkersoven te Nieuwenhagen, Limburg, Ber. R.O.B., 15-16, 1965-1966, pp. 169-183; pl. XXI-XXIII.
- Bull. C.A.H.C. = Bulletin du Cercle Archéologique de Hesbaye-Condroz (Amay).
- Bull. I.A.L. = Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.
- Bull. I.A.Lux. = Bulletin de l'Institut archéologique du Luxembourg.
- Bull. K.N.O.B. = Bulletin van de Kon. Nederlandse Oudheidkundige Bond. (Leiden).
- Bull. M.R.A.H. = Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire (Bruxelles).
- C.A.P.L. = Chronique archéologique du Pays de Liège.
- Dunning, The Trade = G. C. Dunning, The trade in medieval pottery around the North Sea, Rotterdam Papers, pp. 35-54.
- Hagen, Münzgefässe = J. Hagen, Münzgefasse aus Mittelalter und Neuzeit, B.J., 142, 1937.
- HILLEBRANDT, Raeren = H. HELLEBRANDT, Raerener Steinzeug, Aachen, 1967. (Aachener Beiträge fur Baugeschichte und Heimatkunst, bd. 4).
- Klein, Siegburg = A. Klein, Das Siegburger Steinzeug im Rahmen der rheinischen Keramik, Heimatbuch der Stadt Siegburg, 11. bd., 1967, pp. 587-602.
- Lauwerijs, Wierde = E. Lauwerijs et G. Petit, Un atelier de Potier au Moyen Age à Wierde (Namur), Bull. C.A.H.C., VII, 1967, pp. 11-29.
- Leids JB. = Leids Jaarboekje, Leiden.
- LINDENSCHMIT = LINDENSCHMIT, Vermehrung des Sammlungen, 1904-1905, Mainz. Z., I, 1906.
- Mainz, Z. = Mainzer Zeitschrift.
- MAYER, Raeren = O. E. MAYER, Fünfzehn Jahre grabungen im Raerener Land, Aachen, 1967 (Aachener Beiträge für Baugeschichte und Heimatkunst, bd. 4).
- MAYER, Eynatten = O. E. MAYER, Mittelalterliche Keramik aus Eynatten. Z.A.G.V., 77, 1965, pp. 81-87.
- Mertens, Tienen = J. Mertens, Middeleeuws aardewerk uit Tienen, Ons Heem, XIX, 1965, pp. 229-238.
- MODDERMAN = P.J.R. MODDERMAN, Over de wording en de betekenis van het Zuiderzeegebied, Groningen-Batavia,, 1945.
- Oudh. JB. = Oudheidkundig Jaarboek van de Nederlandse Oudheidkundige Bond (Utrecht).
- Philippe, Raeren = J. Philippe, Raeren, capitale du grès au XVIe siècle, dans Connaissance des Arts, Paris, nº 183 (1967), pp. 82-88.
- Renaud, Brunssum = J.G.N. Renaud, De pottenbakkersoven te Brunssum, Limburg, Ber. R.O.B., 6, 1955, pp. 106-125.
- Renaud, Heusden = J.G.N. Renaud, Land van Heusden en Altena, Brabantia, 2° année, 1953, nº 1
- RENAUD, Leiden = J.G.N. RENAUD, De burcht van Leiden, Bull, K.N.O.B., 6° sér., 5° année. 1952, fasc. 1, col. 3-31.
- RENAUD, Mariendael = J.G.N. RENAUD, Aardewerkvondsten van het klooster Mariendael, Ber. R.O.B., 9, 1959, pp. 199-223.
- Renaud, Polanen = J.G.N. Renaud, Polanen. De geschiedenis van een stamhuis, Oudh. Jb., 11° année, 1943, fasc. 3-4, pp. 56-62.

RENAUD, Rivieren = J.G.N. RENAUD, Het Huis te Rivieren, Zuid-Holland, Ber. R.O.B., 6, 1955, pp. 126-139.

Renaud, Spaarpot = J.G.N. Renaud, Het levensboek van de spaarpot (Uitg. Nederl. Spaarbankbond), 1954.

Renaud, Spangen = J.G.N. Renaud, Middeleeuwse gebruiksvoorwerpen, Spangen (Z.H.), Ber. R.O.B., 3, 1952, 3, pp. 53-62.

Renaud, Schinveld = J.G.N. Renaud, Middeleeuws aardewerk uit de pottenbakkersoven te Schinveld, Limburg, Ber. R.O.B., 8, 1957-1958, pp. 179-191.

RENAUD, Ter Does = J.G.N. RENAUD, Ter Does, Leids Jb., 1954, pp. 50-89.

Renaud, Valkenburg = J.G.N. Renaud. Enkele opmerkingen over het bodemprofiel en de middeleeuwse scherven op de burcht Valkenburg (Limburg), Ber. R.O.B., 8, 1957-1958, pp. 172-178.

Rev. Num. Belg. = Revue Numismatique Belge.

Rotterdam Papers = Rotterdam Papers. A contribution to medieval archeology. Rotterdam, 1968.

Schiffers, Raeren = Schiffers, Töpfer im mittelalterliche Raeren, Z.E.G.V., 1, 1952, pp. 20-22.

VON BOCK, Töpferkunst = G. VON BOCK, Rheinische Topferkunst, 1966.

VON FALKE - VON FALKE O., Das Rheinische Steinzeug, Berlin, 1908.

Willems, Amay = J. Willems, J. Docquier et E. Lauwerijs, Un atelier de potier au moyen âge à Amay, CA.P.L., 51-52° année, 1960-1961, pp. 15-36.

Z. A. G. V. = . Zeitschrift des Aacheners Geschichtsvereins.

Z. E. G. V. = Zeitschrift des Eupener Geschichtsvereins.

INTRODUCTION

Au cours du moyen âge, dans la féconde production artisanale et industrielle du sillon mosan, la poterie a tenu une place non négligeable. Cette situation favorable est due à la présence, dans les calcaires du bassin de Dinant, d'amas lenticulaires d'argile plastique de qualité supérieure. Cette argile, silicate d'alumine pur à haute teneur en silice et à faible teneur en oxydes de fer, a la particularité de conserver, à la cuisson en atmosphère oxydante, sa teinte blanchâtre remarquable. Les gisements les plus importants sont au nombre de trois. L'un de ceux-ci s'étend sur six kilomètres au sud d'Andenne. Sa situation à proximité d'un site favorable à l'établissement d'ateliers, est à l'origine du développement considérable de l'industrie céramique sur les terres du Chapitre des Chanoinesses de Sainte-Begge, à Andenne. Le site du futur hameau des potiers, Andenelle, situé à quelque distance de l'abbaye, est traversé par un ruisseau impétueux, descendu des collines condruziennes, et qui se jette dans la Meuse

proche. La proximité des gisements de terre, l'abondance d'eau destinée à la préparation des argiles, la proximité du fleuve, voie commerciale, tous ces éléments étaient réunis pour l'établissement d'une industrie florissante (1).

Les éléments de datation ont permis de situer vers le milieu du onzième siècle ou au début du douzième siècle, la phase initiale de l'industrie céramique d'Andenne (2). Les rapprochements entre certains types anciens de ce site et certains produits de l'Île-de-France, permettent de supposer que l'origine des artisans andennais doit être recherchée dans cette ancienne province française (3). Leur installation sur le sol de l'abbaye s'explique par la présence d'importants gisements de terre plastique et par la qualité de ceux-ci. Il est permis de croire que l'existence de gisements de minerai de plomb peut avoir également influencé ce choix. En estet, l'emploi courant de glaçure plombifère semble avoir été introduit chez nous par ces artisans.

Esquissons rapidement l'évolution de cette importante production (4). Au cours du douzième siècle, les produits des potiers d'Andenne, offrent déjà une qualité remarquable. Les poteries sont faites au tour et la minceur de leurs parois est remarquable. Les profils des récipients sont caractéristiques. La pâte est line, la glaçure est de bonne qualité et la cuisson, généralement forte, est excellente. La décoration est faite à l'aide de la roulette ou du poinçon; dans les grands récipients surtout, des rubans plastiques ondulés font office de décor.

Le début du treizième siècle voit l'apparition de la décoration à la barbotine. Celle-ci est constituée par de la pâte plastique oxydante offrant sous la glaçure plombifère une teinte rougeâtre sur le fond blanc ou jaunâtre de la poterie.

Dès le deuxième quart du treizième siècle, la diversité des formes des poteries se marque de plus en plus. Jusqu'à la fin du treizième siècle, l'abondance de la décoration marque certaines cruches; les rubans à barbotine s'accompagnent souvent d'impressions à la roulette et de pastilles. Vers la même époque, la fabrication de pièce de très

⁽¹⁾ BORR. LASS., pp. 7-12. BORREMANS, *Artisanat*, p. 3.

⁽²⁾ BORR. WARG., pp. 74-75.

⁽³⁾ Ibid., p. 85.

⁽⁴⁾ Ibid., pp. 86-87 et tableau des types.

grandes dimensions, tels que les plats à poisson et les bassins, caractérise également la production.

Dès ce moment également, et ceci sans doute afin de satisfaire la demande croissante, les potiers vont se mettre à utiliser les couches d'argile de qualité moindre qu'ils rencontrent en cours d'extraction. Il s'agit d'argiles contenant un pourcentage important d'oxydes de fer qui donnent une teinte brun-rouge et brun foncé aux poteries. Souvent, ces poteries ont subi une cuisson en atmosphère réductrice et ont de ce fait, une teinte grisâtre ou bleuâtre.

Du début du quatorzième siècle aux années 1350, les types anciens se maintiennent tout en subissant une lente évolution. Quelques formes nouvelles, telles que le tripode, apparaissent.

Dès le milieu du quatorzième siècle, l'évolution se fait plus nette et la variété des formes qui avait caractérisé la production depuis le deuxième quart du treizième siècle, semble se réduire nettement. Le pot sphéroïde est supplanté par le tripode. A côté de ce dernier, seules quelques formes traditionnelles subsistent encore. Le second quart du quatorzième siècle est celui du déclin et de la disparition de cette industrie. Il ne semble pas que l'on puisse justifier l'existence d'un artisanat important à Andenne à la fin du moyen âge. L'on a pu établir que la disparition des ateliers mosans du Limbourg néerlandais se situe vers la même époque.

Le centre d'Andenne est, très vraisemblablement, à l'origine de nombreux autres ateliers. Des conditions de travail meilleures, des facilités plus grandes d'exploitation de gisements, la présence d'un marché favorable, sont autant de raisons qui ont pu amener des artisans à s'installer dans de nouveaux sites. Dès le douzième siècle, nous voyons s'établir à Wierde des potiers qui semblent avoir préféré la proximité des gisements de terre plastique à celle de débouchés (¹). En cet endroit, avec un ralentissement vers le fin du douzième siècle, la fabrication se prolonge jusque dans la seconde moitié du treizième siècle. Par contre, à Amay, l'installation de potiers, dans la première moitié du quatorzième siècle où vers la fin du treizième siècle (²), semble plutôt déterminée par la présence de débouchés commerciaux.

⁽¹⁾ LAUWERIJS, Wierde, p. 28.

⁽⁻⁾ WILLEMS, Amay p. 63.

La production de la région de la Meuse limbourgeoise est caractérisée par une double affinité. L'une, pour une part importante, à la céramique rhénane. Dans une moindre mesure, à la céramique d'Andenne. Trois sites ont été fouillés, Brussum, Schinveld et Nieuwenhagen. La production commence vers le milieu du onzième siècle. Les types originaux, pots sphéroïdes, amphores décorées à l'aide de peinture ferrugineuse rouge-brun, s'apparentent au groupe rhénan auquel le site de Pingsdorf a donné son nom(1). L'influence d'Andenne est confirmée par l'existence, vers 1100 ou vers la fin du onzième siècle, de céramique glaçurée analogue à celle de ce centre(2). Après une longue période de production de céramique à décor à la peinture ferrugineuse, l'utilisation d'une couverte ferrugineuse, jointe à une cuisson forte (1050°), permet un début de vitrification et une imperméabilisation de certains types de poteries(3). Ce procédé s'applique dès le second quart du treizième siècle.

La vitrification complète donnant naissance au grès et permettant la formation d'une couverte violacée-brunâtre, se fait, semble-t-il, dans la première moitié du quatorzième siècle(4), tandis que l'apparition de la glaçure saline dans les centres limbourgeois, ne se situe que vers 1350(5). La fin de la production de ces ateliers semble se situer vers le troisième quart du quatorzième siècle(6).

Si, dans la région de Raeren, quelques petits ateliers produisaient, du milieu du douzième siècle au milieu du quatorzième siècle, une céramique analogue à celle de Pingsdorf et du Limbourg néerlandais(7), il faut cependant attendre le quinzième siècle, pour voir figurer, sur le registre échevinal de Walhorn, le nom de potiers établis à Raeene même(8). A cette époque, plusieurs ateliers fonctionnent également dans cette région. L'on connaît, par les trouvailles qui y ont été faites, l'activité des potiers de Petit-Rechain (9), ainsi que celle des centres

(1) BOHNER, Topferöfen.

(3) BRUIJN, Südlimburg, p. 415.

(4) Ibid., p. 21.

(5) Ibid., pp. 416, 405.

(6) Ibid., p. 389.

(7) MAYER, *Eynatten*, pp. 81-87.

(8) Schiffers, Raeren, p. 22.

(9) Collections du Musée de Verviers et du Musée Curtius à Liège.

⁽²⁾ Bruijn, Schinveld, p. 478. Bruijn, Nieuwe vondsten, pp. 134, 143. Bruijn, Nieuwenhagen, fig. 6.

d'Aix-la-Chapelle, de Hauset et de Eynatten. Hormis ce dernier, ces ateliers n'ont connu d'activité après le début du seizième siècle (1).

La plus ancienne production de Raeren qui remonte au quinzième siècle, est caractérisée par de la poterie fortement cuite, à pâte vitrifiée, que l'on peut considérer comme un grès. Cependant, cette poterie n'est pas encore pourvue de glaçure saline, mais d'une couverte ferrugineuse de teinte brun-rougeâtre foncé. Les types se limitent à des récipients à boire, à des bouteilles et à des pots à provisions et des couvercles.

Vers la fin du siècle, apparaissent des cruches plus allongées, à col tronconique, où l'influence des produits de Siegburg qui inondent le marché, est nettement perceptible. A Aix (Franzstrasse), vers la même époque, des caractéristiques semblables apparaissent. Vers l'année 1500, la richesse des types se développe de façon notable. Les cruches à décoration anthropomorphe sont typiques pour cette époque (²). Dès ce moment, et jusqu'au premier quart du dix-septième siècle, la production de Raeren connaîtra l'essor considérable qui fera sa renommée (³).

La céramique rhénane, à laquelle se rattachent les productions du Limbourg néerlandais, ainsi que celles de la région de Raeren, n'a cessé au cours des siècles, de tenir une place importante sur le marché mosan, ceci même aux époques de plein épanouissement des ateliers mosans. Il est même probable qu'avant l'éclosion d'une production mosane propre, les potiers rhénans aient dominé nos marchés au cours de plusieurs siècles, depuis l'époque carolingienne.

C'est dans la région de Bonn, dans le site de Walberberg, que de nombreux fours d'époque carolingienne ont été mis au jour (4). Pingsdorf, localité voisine a fourni nombre d'autres fours des dixièmedouzième siècles (5). Dès cette époque également, le site de Palfrath, près de Cologne, a également produit une céramique typique. Du treizième au quinzième siècle, de la céramique glaçurée et des grès y ont également été fabriqués (6).

⁽¹⁾ VON BOCK, Topferkunst, p. 27.

⁽²⁾ MAYER, Raeren, p. 169.

⁽³⁾ PHILIPPE, Raeren.

⁽⁴⁾ BÖHNER, Töpferöfen, pp, 375-381.

⁽⁵⁾ Ibid., pp, 381-387.

⁽⁶⁾ Lung, Paffrath, pp. 367-368, 370.

Nous ne pouvons omettre de mentionner le centre important de Langerwehe, entre Aix-la-Chapelle et Duren. Celui-ci a produit de la poterie apparentée à celle du Limbourg néerlandais et à celle d'Aixla-Chapelle. En outre, sa terre cuite glacurée mérite une attention particulière, car elle semble avoir concurrencé, dans la région liégeoise. la production régionale de poterie blanche glacurée issue des traditions andennaises.

En terminant cet apercu sommaire, il est utile de rappeler l'importance qu'à revêtu le centre de Siegburg. Celui-ci semble prendre naissance dans le courant du treizième siècle (1). Vers 1350 les grès y font leur apparition, ainsi que la glaçure saline (2). A côté des pots sphéroïdes archaïques, les gobelets et les cruches constituent la masse de la production (3). Ce matériel se rapproche de celui que nous connaissons dans les centres du Limbourg néerlandais. Avec l'apparition des grès, la production de Siegburg connaît un essor considérable, dû à la qualité remarquable du grès de teinte gris clair et à la finesse des formes que l'on y produit (4).

ABRÉVIATIONS

Dimensions des pièces :

H. Hauteur.

Diamètre de la lèvre ou du rebord. I ..

M Diamètre maximum du corps du récipient.

Diamètre de la base. R

Diam. Diamètre.

Ep. Epaisseur.

Long. Longueur.

Convention utilisée pour la datation des pièces (exemple) :

XVa: 1400-1425. XVb: 1425-1450. XVA: 1400-1450. XVc: 1450-1475. XVd: 1475-1500. XVB: 1450-1500.

(1) BECKMANN, Scherbenhügel, p. 569.

(2) Klein. Siegburg, pp 589-590. (3) Beckmann, o.c., fig. 45.

(4) Ibid., p 547.

Pour chaque objet, le catalogue comporte :

Numéro d'ordre, dans le catalogue.

Numéro de la planche (pour pièces non reproduites : ce numéro est remplacé par un trait horizontal entre parenthèses).

Numéro de la figure.

Numéro d'inventaire (entre parenthèses).

Eventuellement : lieu de découverte.

Morphologie.

Dimensions.

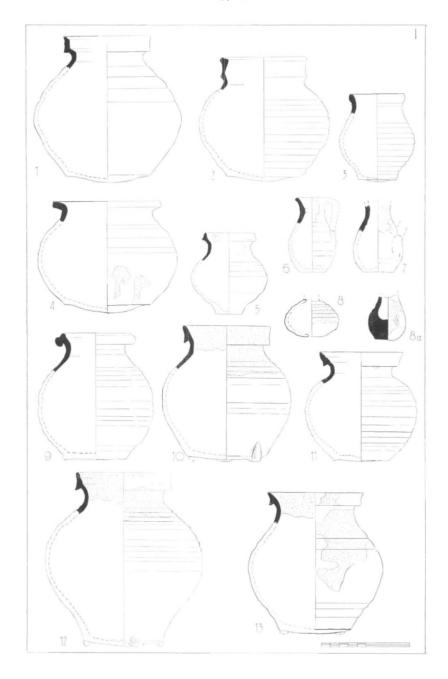
Références bibliographique.

Datation.

Références de comparaisons.

I. — LES TROUVAILLES ISOLÉES

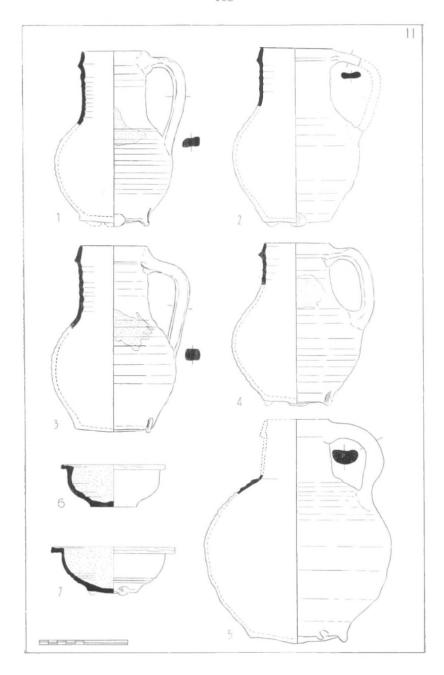
- a) Groupe d'Andenne.
- 1. Pl. I, I. (GL. 577). OMAL. Pot sphéroïde; lèvre en bandeau concave, en saillie sur le col; base portante convexe, délimitée par une arête nette; façonnage au tour. Terre cuite beige à grisâtre à la surface, avec parties un peu bleuâtres, surface assez lisse; cuisson forte; pas de trace de glaçure. H. 16,7. L. 9,9. M. 16, 8. B. 9,6. Intact. XII. Andenne, per I. BORR. LASS., p. 20-21; pl. I, 1, 2. BORR. WARG., fig. 12, 22, 27, 29, 30, 31.
- 2. Pl. 1, 2 (1.19.502). FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER. Pot sphéroïde, à lèvre en bandeau concave; base portante convexe, délimitée par une arête; sillons de tournassage. Terre cuite blanchâtre dans les cassures; surface jaunâtre; tache de glaçure plombifère jaunâtre sur la panse; surface légèrement rugueuse; bonne cuisson. H. 14. L. 4,7. M. 15. B. 7,6. Cf.: pièce précédente.
- 3. Pl. I, 3 (I.11.91). Liège, rue des Airs, 1940. Petit pot ellipsoïde; lèvre un peu évasée; base portante bombée; sillons de tournassage. Terre cuite grise, dure et sonore, partiellement enfumée extérieurement, vers le bas; taches de glaçure plombifère incolore sous la base. H. 10. L. 6,6. M. 8,6. B. 4,5. Intact. XII. Andenne, per. I-II. BORR. WARG., fig. 9 (A4/four); fig. 10,2.
- **4.** Pl. I, 4 (I.4.139). Liège, rue des Croisiers. Pot sphéroïde; lèvre repliée vers l'extérieur; base portante convexe; sillons de tournassage. Terre cuite blanchâtre, rose vers la base; quatre taches de glaçure plombifère jaunâtre; forte cuisson. H. 12,6. L. 12,5. M. 15,8. B. 10. Intact. XII. Andenne, per. I. BORR. LASS., p. 26; pl. I, 10, 11, c, d, f; pl. III, 2, h, i. BORR. WARG., fig. 3 (A56/B, n^o 6).
- 5. Pl. I, 5 (1.9537). Petit pot sphéroïde: lèvre épaissie vers l'extérieur; base portante sur troncature horizontale, coupée à la ficelle. Terre cuite blanchâtre à jaunâtre; petites taches de glaçure plombifère jaunâtre sur l'épaulement et à l'intérieur du col. H. 9,3. L. 6,3. M. 9. B. 3,1. Quelques ébréchures. XII. Andenne, per. I. BORR. LASS., p. 31; pl. II, nº 14. RENAUD, *Leiden*, fig. 3, nº 6-7.



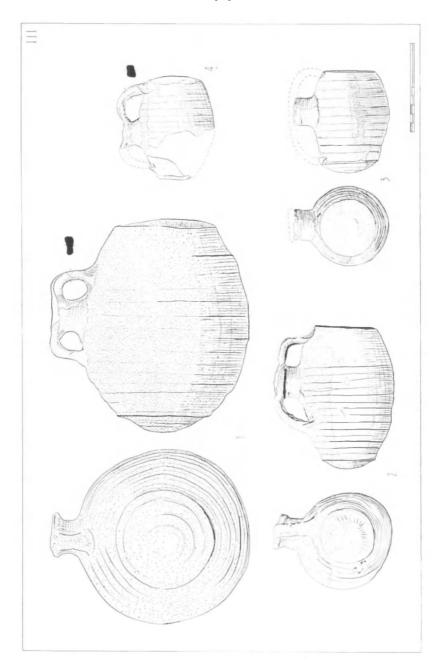
- 6. Pl. I, 6 (1.9528). Petit pot ovoïde; lèvre légèrement évasée; anse; base portante, sur troncature horizontale; coupée à la ficelle. Terre cuite blanchâtre, sur le col et l'épaulement, bande de glaçure plombifère jaunâtre-verdâtre (½ circonférence). H. 8.4. L. 3.8. M. 5.6. B. 3.1. Anse et partie du col brisées. XIIB. Andenne, per. IIa. Bibl. : Rev. Num. Belg., 1876, p. 442. Borr. Lass., p. 51; pl. VIII, nº 4. Borr. Warg., fig. 10 (A4/b, nº 6, 6b); fig. 20 (A7 c, nº 3).
- 7. Pl. I, 7 (1.7128). Grand-Axhe. 2e trouvaille. Même type; panse bosselée sous le point d'attache inférieur de l'anse. Terre cuite blanchâtre dans les cassures; surface jaunâtre; pâte assez tendre; glaçure plombifère jaunâtre répartie irrégulièrement sur l'épaulement et sur une partie du corps. H. 7,4. M. 3,2-3,7. B. 3,4. Rebord et anse manquent. Cf.: pièce précédente.
- **8.** Pl. 1, 8 (1.9570). Latinne, lieu dit « Cité Galland ». Hochet à corps ellipsoïde aplati; base convexe percée; sillons de tournassage sur l'épaulement. Terre cuite blanchâtre; face externe presque entièrement couverte de glaçure plombifère jaune avec taches brunes. H. 4,4. M. 6,3. B. 2,5. Bouton brisé. XII-XIII. Andenne, per. I-III. BORR. WARG., fig. 20 (A4e/c, nº 3); fig. 21 (A9/c, nº 9, 10); fig. 22 (A11a/d, nº 35).
- 9. Pl. 1, 8a (1.9579). Hochet (?) à corps ovoïde et base portante sur troncature horizontale; fabrication très grossière. Terre cuite blanche; face externe couverte partiellement de glaçure plombifère verte mouchetée. H. 5,3. M. 4,3. B. 2,2. Ep. B. 2,2. X11. ? Cf. : ci-dessus.
- 10. Pl. I, 9(GL. 578). DARION. Don Chan. J. Gaillard, 1910. Pot ovoïde à base portante, légèrement concave; lèvre épaissie vers l'extérieur. Terre cuite gris brunâtre, dure; surface un peu rugueuse; sous la base, tache de glaçure plombifère jaunâtre. H. 14,2. L. 7,3. M. 13. B. 7,7. Fragment du col manque. XIII-XIV. Probablement Andenne, per. III-IV. BORR. LASS., p. 48; pl. VI; nº 12.
- 11. Pl. I, 10 (GL. 576). VILLERS-LE-PEUPLIER. Don chan. J. Gaillard, 1910. Pot ellipsoïde; lèvre en bandeau concave, évasée vers l'intérieur; base légèrement convexe, délimitée par une arête; 3 pincées de support. Terre cuite blanchâtre dans les cassures; surface jaunâtre; l'intérieur du col et de la lèvre, ainsi que l'extérieur de la lèvre, du col et de l'épaulement, recouverts de glaçure plombifère jaunâtre. H. 15,5; L. 10.

- M. 14,6. B. 9. Bibl.: cf. pièce précédente. XIIId-XIVA. Andenne, per. III-IV. Les exemplaires de petites dimensions, tels que celui décrit ici, se situent plutôt dans la période III. BORR. LASS., p. 39, 41; pl. IV, nº 11; p. 35; pl. III, nº 3. BREUER, *Notes.*, nº 1. RENAUD, *Valkenburg*, p. 177; fig. 2, nº 6. BORR. WARG. fig. 11 (A4a/c, nº 1); fig. 25 (A35a/c, nº 3).
- 12. Pl. I. 11 (I.1899). Vanorle, Tongres. Pot sphéroïde; lèvre épaissie vers l'extérieur; base portante légèrement convexe; sillons de tournassage. Terre cuite blanchâtre à jaunâtre; cuisson très forte; surface grise, noirâtre et brunâtre, quelques taches de glaçure plombifère brune et violacée, à la face externe. H. 12,5. L. 9,5. M. 12,7. B. 6,5. Intact. XIII. Andenne, per. IIb-IIIa. BORR. LASS., p. 43, pl. V, 9, c; pl. 48, pl. VI, 12.
- 13. Pl. 1, 12 (1.9497). Liège, rue des Croisiers. Pot ellipsoïde, à lèvre en bandeau concave; base convexe soutenue par 3 pincées simples; sillons de tournassage : à l'intérieur de la lèvre, et, extérieurement, sur la moitié supérieure du récipient. Terre cuite blanchâtre; bande de glaçure plombifère jaunâtre, à l'intérieur de la lèvre et du col et, extérieurement, au col et à l'épaulement. H. 20. L. 10,7. M. 18. B. 9. Intact. Cf. : nº 11.
- 14. Pl. I, 13 (I.9595). Pot ellipsoïde, lèvre en bandeau concave à la face externe et évasée à sa partie interne; base convexe, soutenue par trois pincées; sillons de tournassage. Terre cuite blanchâtre; intérieur du col et partie de la surface externe de ce dernier et de l'épaulement couverts de glaçure plombifère jaunâtre, fortement craquelée; sur le corps et dans le fond du pot, quelques coulées de glaçure. H. 16,5. L. 10,9. M. 15,4. B. 8. Quelques ébréchures. Cf.: nºs 11 et 13.
- 15. Pl. II, I (I.1435). Liège, rue du Vert Bois, 1914. Cruche sphéroïde à col cylindrique; lèvre concave, délimitée à sa partie inférieure par une saillie; anse plate; base convexe, soutenue par 3 pincées simples; sillons de tournassage. Terre cuite brun grisâtre-rougeâtre à la surface; sur l'épaulement (2/3 circonférence) bande de glaçure plombifère brun foncé, violacée par places; forte cuisson. H. 20. L. 7,2. M. 13,5. B. 8. Trous dans le corps. XIV. Andenne, per. IIIb. BORR. LASS., p. 44, pl. V, nº 10. BORR. WARG., fig. 8 (A3/a, nº 2).

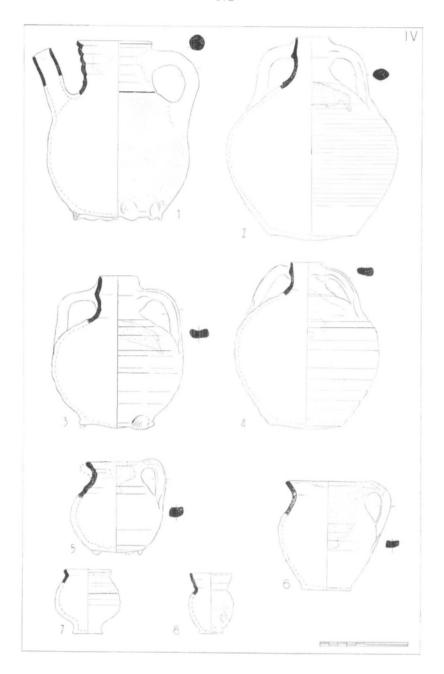
- 16. Pl. II. 2 (I.13.106). Acheté à M. Simonis par l'entremise de M. Renard, 1913. Cruche à panse ovoïde, col cylindrique, lèvre aiguë; sillons de tournassage; base légèrement convexe, soutenue par 3 pincées simples. H. 20,5. L. 7,7. M. 14,5. B. 7,5. Cf.: pièce précédente.
- **17.** (——) (1.9539). Cruche du même type. H. 20,5. L. 6,5-8. M. 12,6. B. 7.
- 18. Pl. II, 3 (I.14.34). Liège, rue du Vert Bois, 1914. Pièce trouvée lors de travaux de voirie. Cruche sphéroïde; col cylindrique; lèvre délimitée, à la partie inférieure, par une faible saillie; anse de section rectangulaire; base convexe, soutenue par 2 pincées; la troisième pincée est restée à l'état d'ébauche. Terre cuite brun grisâtre-rougeâtre à la surface et brun rougeâtre dans les cassures; sur l'épaulement, bande de glaçure plombifère brun foncé avec taches jaunâtres. H. 21. L. 7,6. M. 14, 2. B. 8,8. Ebréchures. Bibliogr. : *C.A.P.L.*, 1914, p. 53 Cf. : pièces précédentes.
- 19. Pl. II, 4 (1.9534). Petite cruche à corps sphéroïde, col cylindrique vers le haut et lèvre concave, délimitée, vers le bas, par une arête; épaulement faiblement marqué; anse de section ovale; base légèrement convexe en son milieu, soutenue par 3 pincées simples; sillons de tournassage. Terre cuite brun foncé à brun grisâtre; cuisson forte; sur l'épaulement, à l'opposé de l'anse, bande de glaçure plombifère brun foncé avec taches jaunâtres et parties violacées. H. 18,5. L. 7,5. M. 14,5. B. 7,7. Intact. Cf.: pièces précédentes.
- **20.** (——) (1.9520). Château de MOHA. Cruche à corps sphéroïde et col cylindrique; base convexe soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite brun grisâtre; bande de glaçure plombifère noirâtre sur l'épaulement, à l'opposé de l'anse. H. 29. L. 6,6. M. 15. B. 7,5. Anse brisée. Cf.: pièces précédentes.
- 21. (——) (×). JUPILLE, 1874. Fragment de cruche à corps sphéroïde et col cylindrique; base un peu convexe soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite grisâtre; bande de glaçure plombifère brunâtre au col, à l'opposé de l'anse. H. 15. B. 7,3. Col et anse brisés. Cf. : pièces précédentes.
- 22. (——) (×). LATINNE. Don Davin-Rigot. Cruche à corps sphéroïde et col cylindrique; base convexe soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite grisâtre; sur l'épaulement, à l'opposé de l'anse, bande



- de glaçure plombifère noirâtre. H. 20,5. L. 9. B. 8,5. Col et anse brisés. Cf.: pièces précédentes.
- 23. (——) (1.18.9). Liège, rue des Dominicains. Pousset. Pot à corps ovoïde renversé, base convexe soutenue par 3 pincées simples; anse concave. Terre cuite brunâtre-rougeâtre dans les cassures; surface externe de teinte brun grisâtre; sur l'épaulement, à l'opposé de l'anse, bande de glaçure plombifère brunâtre. H. 11,5. M. 11. B. 5,8. Col et anse brisés. Cf.: pièces précédentes.
- 24. Pl. II, fig. 5 (1.9552). Acosse. Cruche sphéroïde, à col légèrement tronconique et base convexe soutenue par 3 pincées doubles; lèvre épaissie vers l'extérieur; anse concave; sillons de tournassage sur la panse. Terre cuite gris brunâtre, dure et sonore; sur l'épaulement, à l'opposé de l'anse, bande de glaçure plombifère brune; sur la panse; quelques taches de glaçure. H. 25,5. L. 7. M. 21,5. B. 11. Col brisé et incomplet à l'opposé de l'anse. XIIIb-XIVa. Andenne, per. III. Borr. Lass., p. 49; pl. VII, nº 4. Borr. Warg., fig. 10 (A4/b, nº 10, 13); fig. 11. (A4a/c, nº 4); fig. 19 (A4d/2/d).
- 25. Pl. II, fig. 6 (1.18.7). Liège, rue des Dominicains, Ecuelle à lèvre plate, base plate coupée à la ficelle. Terre cuite blanchâtre; intérieur recouvert de glaçure plombifère jaune. H. 4,7. L. 11,7. B. 5,2. Intacte. XIIIb-B-XIVA. Andenne, per. III-IV. BORR. WARG., fig. 12 (A4b/c, nº 4); fig. 15 (A4d/b, nº 23-24); fig. 17 (A4d/1/b1, nº 1) (pièces apparentées). LAUWERIJS, *Wierde*, pl. IV, nº 12-15.
- 26. Pl. II, fig. 7 (1.13.109). Liège. Acheté à M. Simonis par l'entremise de M. Renard, 1913. V. R. Liège. Mêmes type, pâte et glaçure. H. 5,5. L. 14. B. 6.
- 27. Pl. III, fig. 1 (1.9551). Gourde en forme de tonnelet ovoïde couché; l'une des extrémités est aplatie et coupée à l'ébauchoir, l'autre est convexe; le corps est muni d'un goulot tubulaire auquel s'attachent 2 anses plates; sillons de tournassage. Terre cuite blanchâtre; face externe, sauf parties latérales des anses, couvertes de glaçure jaune avec taches vertes à côté du goulot. L. 24. Diam. 11-12. M. 19. 2 trous dans le corps. XIIIb. Andenne, per. IIIa. BORR. WARG., fig. 13 (A4d/b, nº 1); fig. 28 (A47/2/c); (A47/3/c).
- 28. Pl. III, fig. 2 (15.14). Liège. Place des Carmes. Gourde du même type. Terre cuite brun-rouge, rose dans les cassures; glaçure plombi-



- fere jaune, mouchetée de brun foncé sur l'épaulement. Cf. : pièces précédentes.
- 29. Pl. 111, fig. 3 (15.15). Liège. Place des Carmes. Don Georis, Angleur. Petite gourde du même type. Terre cuite grise; 1/4 supérieur couvert de glaçure plombifère verte avec parties jaunes. L. 11,5. Diam. 6,5-6. M. 9. Anse brisée. Cf.: pièces précédentes.
- **30.** Pl. III, fig. 4 (1.9576). Tongres, Porte de Koninksem. Fragments de petite gourde du même type. Terre cuite rose à beige; goulot, anses et une partie de la panse recouverts de glaçure plombifère vert clair. L. 11,5. Diam. 4,2; 6,5. M. 9. Brisée et incomplète. Cf. : pièces précédentes.
- 31. Pl. IV, fig. 1 (1.9507). Liège, rue des Croisiers, 3-9-1904. Cruche verseuse sphéroïde; col cylindrique marqué de sillons de tournassage; base un peu convexe, soutenue par 4 doubles pincées et une pincée simple; anse de section ronde; sur l'épaulement. à l'opposé de l'anse, goulot tubulaire allongé. Terre cuite grisâtre-rougeâtre dans les cassures; surface externe presque entièrement couverte de glaçure plombifère brunâtre ou incolore. H. 20,5. L. 8,5. M. 16,2. B. 5,6. Tubulure, diam. 2,5. Ebréchures. XIVA. Andenne, IIIb. BORR. WARG., fig. 11 (A4a/c, nº 8).
- 32. Pl. IV, fig. 2 (I.17.7). Othée. Collection Domken. Acheté le 14-3-1917. Bouteille à panse ellipsoïde, goulot cylindrique, lèvre mince, délimitée vers le bas par une arête; 2 anses de section ovale; col déformé et fêlé; sillons de tournassage sur le corps; base portante convexe, délimitée par une arête; sur l'épaulement, entre les anses : taches de glaçure plombifère noirâtre piquée de bouillons. H. 23,2. L. 3,6. M. 19,5. B. 10. Trou dans le corps. XIIIb-XIIIB. Andenne, per. IIIa. Amay. Borr. Lass., p. 45; pl. VI, nº 2; p. 53; pl. VIII, nº 12. Borr. Warg., fig. 17 (A4d/1/b, nº 11). WILLEMS, *Amay*, pl. IV, E 42.
- 33. Pl. IV, nº 3 (1.9521). TIHANGE. Bouteille sphéroïde, col cylindrique, base un peu convexe munie de 3 pincées simples; 2 anses plates. Terre cuite brun grisâtre foncé; sur l'épaulement, 2 taches de glaçure plombifère violacée et brunâtre; forte cuisson. H. 17,5. L. 4. M. 15. B. 8,5. Intacte. XIVA. Andenne, IIIb. BORR. WARG., fig. 26 (A35b/c, nº 8).

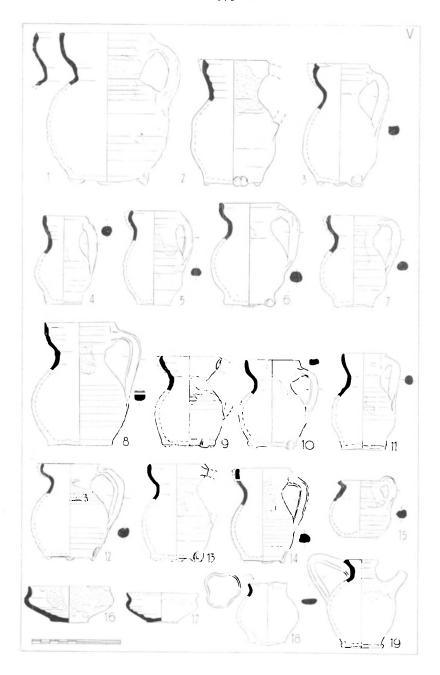


- **34.** Pl. IV, nº 4 (15.11). LièGE. Place des Carmes. Don Georis, Angleur. Bouteille ellipsoïde, col cyclindrique étroit, lèvre aiguë; 2 anses plates; base portante convexe. Terre cuite brun-rouge à beige; sur l'épaulement, entre les anses, 2 bandes de glaçure plombifère irrégulières, de teinte brun foncé; bonne cuisson. H. 19. L. 3,5. M. 16,4. B. 9. Cf. : ci-dessus, nº 32.
- **35.** Pl. IV, nº 5 (1.34.31). Maastricht. Zinkwitfabriek. Petit pot verseur sphéroïde; lèvre évasée; bec; anse de section rectangulaire; base légèrement convexe, soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite jaunâtre à la surface; bande de glaçure plombifère jaunâtre sur le col (1/2 circonférence) et sur toute la face interne de la lèvre. H. 10.6. L. 3.6. M. 10.4. B. 6.1. XIVA. Andenne, IIIb. Borr. Warg., fig. 23 (A19/e, nº 9).
- **36.** Pl. IV, nº 6 (15.7). LièGE. Place des Carmes. Don Georis, Angleur, 8-8-1915. Pot ovoïde; lèvre évasée; anse plate; base portante sur troncature horizontale, coupée à la ficelle. Terre cuite jaunâtre à la surface et blanchâtre dans les cassures; la moitié de la surface extérieure du récipient est couverte de glaçure plombifère jaunâtre; celle-ci déborde un peu à l'intérieur de la lèvre. H. 12.4. L. 9,6. M. 11,2. B. 5,6. Quelques ébréchures. XIIIb-XIV. Vraisemblablement Andenne, III-IV. BORR. WARG., tableau des types, per. III-IV.
- 37. Pl. IV, 7. (I.3433). Gobelet sphéroïde; lèvre repliée vers l'extérieur; pied étroit sur troncature horizontale, coupé à la ficelle; sur le corps, sillons de tournassage. Terre cuite brun rougeâtre dans les cassures et brune à la surface; glaçure plombifère jaunâtre, sur l'épaulement, le col et une partie de l'intérieur de la lèvre. H. 7,4. L. 5-5,5. M. 7,5. B. 3,5. Intact. XIIIb-XIIIB. Andenne, per. IIIa. BORR. WARG., fig. 18 (A4d/la/j, nº 10); fig. 23 (A19/c, nº 5).
- **38.** Pl. IV, 8. (1.7.2079). Grivegnée, rue J. Cralle. Petit pot à corps ovoïde renversé; rebord évasé; base portante sur troncature horizontale. Terre cuite rose-beige; sous la panse, tache de glaçure plombifère brun jaunâtre; adhérences de terre cuite. H. 6,9. L. 4,9. M. 5,2. B. 2,8. Intact. XIII-XIV?. Andenne. Borr. Warg., fig. 13 (A4d/b, nº 4) (type apparenté).
- **39.** Pl. V, fig. 1 (1.9593). Cruche verseuse à panse sphéroïde, col étroit et lèvre hémisphéroïde; bec; anse de section ovale; base légère-

ment convexe, soutenue par 3 pincées simples; sillons de tournassage. Terre cuite blanchâtre-jaunâtre; sur l'épaulement, glaçure plombifère verte à jaunâtre; H. 17,3. L. 9,4. M. 13,9. B. 9. Petit trou dans le corps du récipient. XIIIb-XIVA. Andenne, per. III. BORR. LASS., p. 48, pl. VI, nº 10; pl. VI, nº 11. BORR. WARG., fig. 11 (A4a/c, nº 2) (type apparenté, XIIIb-XIIIB).

- **40.** (——) (1.9525). Même type. H. 18. L. 9,5. M. 12,7. B. 9. Une pincée brisée.
- 41. Pl. V, fig. 2 (1.9535). Cruche verseuse à corps ellipsoïde aplati en son milieu; col évasé; lèvre épaissie et hémisphéroïde; bec; base légèrement convexe, supportée par 3 pincées doubles. Terre cuite jaunâtre à la surface; base enfumée; 2/3 de l'épaulement et du col couverts de glaçure plombifère jaune avec taches brunes. H. 14,5. L. 7,2. M. 9,6. B. 6,7. Anse brisée. XIIIb-XIVA. Andenne.
- 42. Pl. V, fig. 3. (1.9523). Liège, près du pont Maghin. Cruche verseuse à corps ovoïde; col nettement rétréci et lèvre hémisphéroïde; bec; anse de section rectangulaire; sous la lèvre, sillons de tournassage; base convexe soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite jaunâtre à la surface; petite bande de glaçure plombifère jaunâtre sur le col, à l'opposé de l'anse. H. 14. L. 6-6,5. M. 8,5. B. 2,6. Intact. XIVA. Andenne, per. IIIb. BORR. WARG., fig. 23 (A19/e, nº 7).
- **43.** Pl. V, fig. 4 (1.9522). Huy (?). Petite cruche à corps ellipsoïde, col cylindrique et lèvre hémisphéroïde; pas de bec; anse de section ronde; base plate. Terre cuite gris brunâtre; bande de glaçure plombifère brun foncé sur l'épaulement (2/3 circonférence). H. 10. L. 4.8. M. 6,6. B. 4. Intact. Cf. : pièce précédente.
- **44.** Pl. V, fig. 5 (1.9532). Petite cruche verseuse ellipsoïde; col un peu accusé; lèvre hémisphéroïde; bec; anse de section ovale; base portante concave, coupée à la ficelle. Terre cuite jaunâtre à la surface et blanchâtre dans les cassures; bande irrégulière de glaçure jaunâtre sur l'épaulement (2/3 circonférence). H. 10,7. L. 5,4. M. 7. B. 3,8. Ebréchures. Cf.: pièce précédente.
- 45. Pl. V, fig. 6 (1. 9585). Petite cruche verseuse, à corps ellipsoïde, col étroit, lèvre hémisphéroïde; bec; anse de section ronde; base convexe soutenue par 3 petites pincées; corps bosselé. Terre cuite gris brunâtre; sur l'épaulement, bande de glaçure plombifère brun

- foncé (2/3 circonférence). H. 11,8. L. 7. M. 9. B. 6. Intact. Cf. : pièces précédentes.
- **46.** Pl. V, fig. 7. (15.12). Liège. Place des Carmes. Don M. Georis, Angleur. 2815 V. R. Petite cruche verseuse, à panse ellipsoïde; col et base rétrécis; lèvre hémisphéroïde; bec; anse de section ovale; base portante concave et irrégulière; quelques sillons de tournassage. Terre cuite brun rougeâtre; sur le col et l'épaulement (3/4 circonférence, bande de glaçure plombifère épaisse et brillante, de teinte brun foncé avec taches jaunâtres. H. 10,5. L. 5,6. M. 8. B. 4,5. Intact. Cf.: pièces précédentes.
- 47. Pl. V, fig. 8 (I. 4699). Liège, près St. Christophe, avril 1874. M. Fabri. Cruche à corps ovoïde, col étroit et lèvre hémisphéroïde; anse de section carrée; base portante sur troncature horizontale, coupée à la ficelle; sillons de tournassage. Terre cuite gris brunâtre à brun rougeâtre; sur l'épaulement et sur le col, bande de glaçure plombifère brun foncé. H. 14. L. 7,5-8,2. M. 10,8. B. 7,4. Récipient brisé mais complet. Cf.: nº 39. BORR. LASS., p. 48, pl. VI, nº 11.
- **48.** Pl. V, fig. 9 (I.9584). Petite cruche verseuse à panse ovoïde, col assez étroit et lèvre hémisphéroïde; bec; sillons de tournassage à l'intérieur de la lèvre et sur l'épaulement; base convexe, soutenue par 3 pincées; Terre cuite gris brunâtre; sur le col et l'épaulement, bande de glaçure plombifère violacée et noirâtre. H. 10,5. L. 6,4. M. 8. B. 6,1. Anse et fragment de la lèvre brisés. Cf.: nº 46.
- **49.** Pl. V, fig. 10. (1.6782). Liège, rue de la Wache. Don Mottard. Petite cruche verseuse à panse sphéroïde, col étroit et lèvre hémisphéroïde; anse concave; base un peu convexe, soutenue par 3 pincées. Terre cuite grise dans les cassures; surface gris brunâtre; sur le col (1/2 circonférence), bande irrégulière de glaçure plombifère violacée, piquée de bouillons. H. 10,3. L. 6,3. M. 8,2. B. 5,8. Ebréchures. Cf.: pièce précédente.
- **50.** Pl. V, fig. 11. (I.3432). MAASTRICHT. Zinkwitfabriek. Henrijean. Petite cruche à corps ellipsoïde, col étroit et lèvre hémisphéroïde; pas de bec, base portante, un peu concave coupée à la ficelle; anse de section ovale. Terre cuite gris brunâtre; 1/2 circonférence de l'épaulement et du col, couverts d'une bande de glaçure plombifère brun foncé avec taches jaunâtres. H. 11. L. 4.8. M. 7,4. B. 5. Cf.: nº 42.



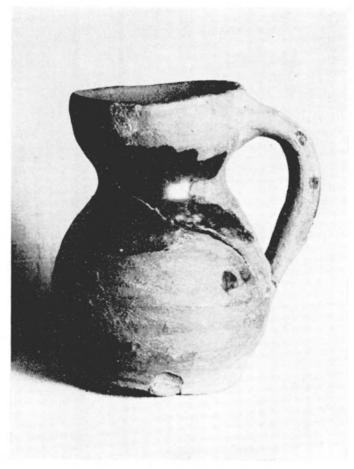


Fig. 1. Poterie mosane (rebut de fabrication) (Cf. cat. nº 53bis)

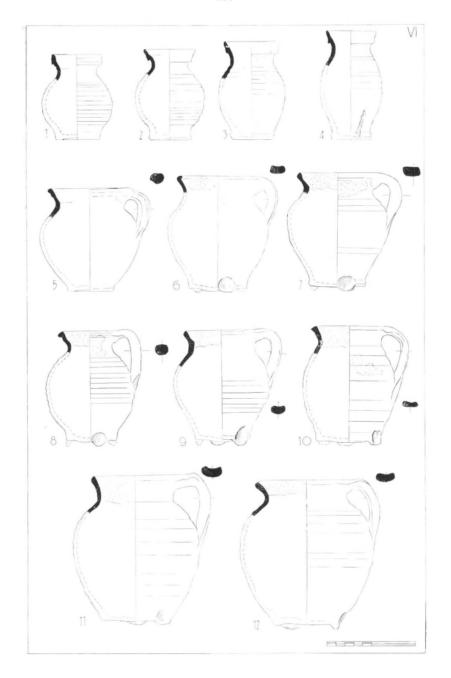
(Négatif Musée Curtius photo Clément Dessart, Angleur)

51. Pl. V, fig. 12. (1.1882). Vanorle, 12 mars 1867. Petite cruche verseuse ellipsoïde, à col étroit et lèvre hémisphéroïde; bec; anse de section ovale; base un peu concave, soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite grise à gris foncé; bande irrégulière de glaçure plombifère violacée, piquée de bouillons, sur le col et l'épaulement. H. 11. L. 6,6. M. 9. B. 5,8. Intact. Cf.: nº 45.

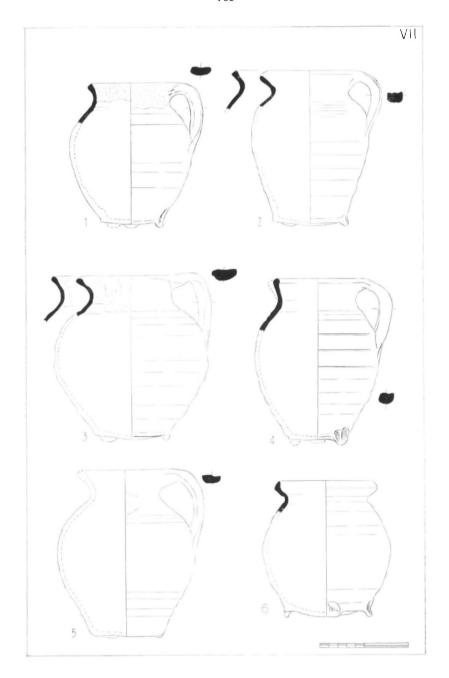
- **52.** Pl. V, fig. 13. (1.2080). LièGE. Petite cruche verseuse à corps ovoïde, col étroit et lèvre hémisphéroïde; bec peu marqué; base un peu convexe, soutenue par 3 pincées. Terre cuite grise à brun foncé; bande de glaçure plombifère violacée sur le col. H. 11,3. L. 6,6. M. 8. B. 6. Anse brisée. Cf.: nº 49.
- 53. Pl. V, fig. 14. (1.9541). Petite cruche verseuse à corps ovoïde, à col assez étroit et lèvre hémisphéroïde; bec; anse de section ovale; base un peu convexe; soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite gris brunâtre à rougeâtre; bande de glaçure plombifère brun foncé sur l'épaulement (2/3 circonférence). H. 11. L. 6. M. 3,6. B. 5. XIVA. Andenne, per. IIIb. BORR. WARG; fig. 23 (A19/e, nº 8).
- 53 bis. Pl. XXVI, fig. 1, p. 29. (1.9583). Même type. Base plate, soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite brun rougeâtre à grisâtre; bande de glaçure plombifère brun foncé sur le col et l'épaulement. H. 10. L. 6. M. 8. B. 5.5. Col et épaulement fêlés (rebut de fabrication).
- 54. Pl. V, fig. 15 (15.10). Luège. Place des Carmes. Don Georis, Angleur. Petit pot à corps sphéroïde; lèvre repliée vers l'extérieur; anse épaisse, de section irrégulière; base portante sur troncature horizontale, coupée à la ficelle. Terre cuite blanchâtre-jaunâtre, sur le col, sous la lèvre et sur l'épaulement, bande de glaçure plombifère verte, tachée de jaune H. 6,6. L. 2,6. M. 7,1. B. 4,3. Intact. BORR. WARG., fig. 13 (A4d/b, nº 2, 27); fig. 19 (A4d/2/d, nº 3).
- 55. Pl. V, fig. 16 (I. 9598). Petite écuelle; lèvre concave; corps tronconique ouvert; base un peu convexe, coupée à la ficelle. Terre cuite brun-rouge à la surface et rose dans les cassures, glaçure brune mouchetée, répartie irrégulièrement sur la face externe et débordant par places à l'intérieur. H. 4,2. L. 9,3. M. 10,3. B. 4,4. Intacte. XIVA. Andenne, per. IIIb. Amay. Borr. Warg., fig. 23 (A19/e, nº II) (avec pincées). Willems, *Amay*, pl. VII, E34.
- **56.** Pl. V, fig. 17. (I. 9597). Petite écuelle du même type, base concave. Terre cuite gris foncé à gris brunâtre; forte cuisson; bande de glaçure plombifère brun foncé violacé sur la lèvre, la face externe et une partie de la face interne. H. 3,4. L. 8. M. 8,2. B. 3,6. Lèvre brisée. XIVA. Andenne, per. III. BORR. WARG., fig. 23 (A19/c, nº 4).

- 57. Pl. V, fig. 18. (15.13). Liège. Place des Carmes. Don Georis, Angleur. Petit pot sphéroïde; lèvre tréflée; base convexe. Terre cuite généralement gris foncé, brunâtre par endroits. H. 7,2. L. 3,5-4,5. M. 7,1. B. 4,5. Intact. XIIIb-XIIIB. Andenne, per. IIIa. BORR. WARG., fig. 13 (A4d/b, nº 6).
- 58. Pl. V, fig. 19. (1.899). Tongres. Maréchal. 3-XI-1864. Biberon ovoïde; goulot étroit et lèvre évasée; base légèrement concave; anse plate; à l'opposé de celle-ci, goulot tubulaire. Terre cuite rougeâtre-brunâtre à la surface et rose dans les cassures; la tubulure, le haut du corps et l'intérieur du col sont couverts de glaçure plombifère incolore; sur l'anse, quelques taches de glaçure. H. 10. L. 4,2. M. 7,8. B. 4,8. Tubulure, diam. 1,3. Intact. XIVA. Andenne, per. IIIb. Amay. BORR. LASS., pp. 51-52; pl. VIII. nº 6.
- BORR. WARG., fig. 26 (A35b/c, no 1). WILLEMS, Amay, pl. IV, MA19.
- **59.** Pl. VI, fig. 1. (1. 9529). Gobelet sphéroïde; lèvre en bandeau droit; base portante sur troncature horizontale, coupée à la ficelle. Terre cuite noirâtre-brunâtre, très dure. H. 9,7. L. 5,8. M. 8,2. B. 5,2. Fêlure vertical dans la lèvre. XIIIb-XIVA. Andenne, probablement per. III. Borr. Lass., pl. VIII, nº 14.
- **60.** Pl. VI, fig. 2. (1.3.76). Liège. Marcel De Puydt, Liège, 1903. Gobelet sphéroïde; col évasé et lèvre en bandeau; base portante, un peu concave, coupée à la ficelle. Terre cuite noirâtre, très dure. H. 10.4. L. 6. M. 8. B. 4.6. Intact. XIIIb-XIVA. Andenne, per. III?. BORR. LASS.. pl. VIII, nº 15.
- **61.** Pl. VI, fig. 3. (1.33.88). AMAY, 1933. Gobelet ellipsoïde; col évasé, et lèvre en bandeau concave; base portante, sur troncature horizontale, coupée à la ficelle. Terre cuite brun rougeâtre à grisâtre, très dure; quelques taches de glaçure extérieurement. H. 11,3. L. 6,3. M. 7,5. B. 4,6. Intact. Fabrication locale?
- **62.** Pl. VI, fig. 4. (I. 33. 89.). AMAY, 1933. Gobelet ellipsoïde; col évasé et lèvre en bandeau concave; base portante sur troncature horizontale, coupée à la ficelle; Terre cuite gris foncé, très dure. H. 12.5. L. 5,7. M. 7. B. 4,6. Intact. Cf.: pièce précédente.
- 63. Pl. VI, fig. 5. (1.9587). Pot verseur à corps ovoïde renversé; lèvre évasée; bec; anse de section irrégulière; base portante un peu concave, coupée à la ficelle. Terre cuite blanchâtre, assez tendre,

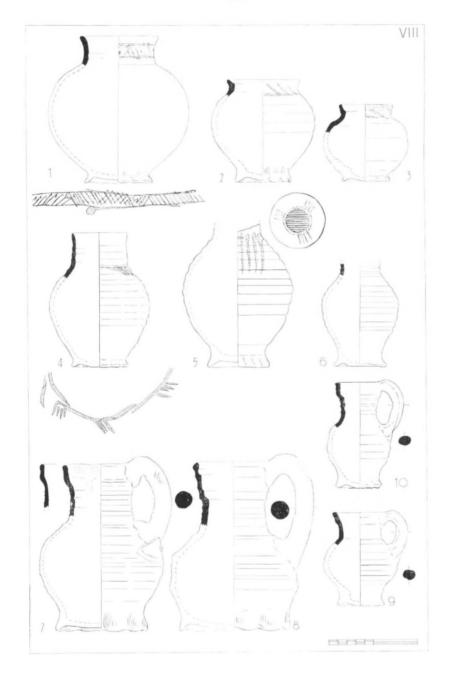
- pas de glaçure. H. 11.8. L. 9,6. M. 11,2. B. 5,5. Intact. XIIIb-XIV. Andenne, per. IIIb, IV. BORR. WARG., fig. 23 (A19/e, n^o 9); fig. 25 (A35a/c, n^o 4) (types apparentés).
- **64.** Pl. VI, fig. 6. (6.2). Liège, rue des Croisiers. Pot ovoïderenversé; lèvre évasée; pas de bec; base convexe, soutenue par 3 pincées simples; anse plate. Terre cuite grise à la surface; tout l'intérieur de la lèvre et la face externe du col (2/3 circonférence), sont couverts de glaçure jaune verdâtre. H. 13,4. L. 9,4. M. 11,5. B. 6,5. Intact. Andenne, Amay. Borr. Lass., p. 41; pl. V, 1; p. 35; pl. III, nº 4; p. 38; pl. IV, 9; pl. V, 6. Willems, *Amay*, pl. V, E31, E36.
- 65. Pl. VI, fig. 7. (1.15.9.). Liège. Place des Carmes. Georis, Angleur. Pot à corps ovoïde, lèvre évasée; anse plate; base sur troncature horizontale, soutenue par 3 pincées. Terre cuite blanchâtre; glaçure plombifère jaune avec petites taches rougeâtres-brunâtres. H. 13,4. L. 9,4. M. 11,6. B. 6,6. Cf.: pièce précédente.
- 66. Pl. VI, fig. 8. (1.9505). JUSLENVILLE. Cruche à corps ovoïde, col évasé et lèvre saillante; base un peu convexe, soutenue par 3 pincées; anse de section ovale. Terre cuite gris clair dans les cassures et jaunâtre à la surface; une glaçure jaune verdâtre recouvre tout l'intérieur du rebord, et, extérieurement, une partie du col (2/3 circonférence). H. 13,4. L. 7,2. M. 10,2. B. 5,6. Ebréchures. XIVB. Andenne, per. III, b. BORR. WARG., fig. 23 (A19/c, nº 6) (profil du rebord).
- 67. Pl. VI, fig. 9. (1.9588). Pot à corps ovoïde: lèvre évasée; anse plate; base convexe, soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite gris clair; bande de glaçure plombifère jaunâtre sur l'épaulement (1/3 circonférence); intérieur de la lèvre entièrement glaçuré. H. 13,2. L. 4. M. 11,2. B. 6,1. Lèvre brisée à l'opposé de l'anse. Cf. : nos 64, 65. WILLEMS, *Amay*, pl. V, E36.
- 68. Pl. VI, fig. 10. (1.13.107). Pot à corps ellipsoïde; lèvre évasée; anse plate; base convexe soutenue par 3 pincées doubles. Terre cuite blanchâtre; bande de glaçure plombifère jaunâtre sur toute la face interne et une partie de la face externe de la lèvre. H. 13,5. L. 4,4. M. 5,3. B. 3,8. Intact. WILLEMS. *Amay*, pl. VII. D66 (rebord).
- 69. Pl. VI, fig. 11. (1.389). LièGE. Trouvé pendant les travaux de démolition de la Société l'Emulation. Don de cette société. Pot à



- corps ovoïde renversé lèvre évasée; anse plate; base sur troncature horizontale, soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite blanchâtre; intérieur de la lèvre, recouvert de glaçure plombifère jaunâtre; H. 17. L. 10,4. M. 14,5. B. 8. Lèvre détériorée. Bibl. : *Bull. I.A.L.*, 111, 1860, p. 40. XIVB. Andenne, per. IV. BORR. WARG., fig. 30 (A54/c, nº 2).
- **70.** Pl. VI, fig. 12. (1.9580). Pot verseur à corps ovoïde renversé; lèvre évasée; bec; anse plate; base sur troncature horizontale, soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite blanchâtre; à l'intérieur de la lèvre et sous le bec, glaçure plombifère jaunâtre. H. 17,1. L. 10,5. M. 15. B. 7,6. XIVA. Andenne, per. IIIb. BORR. WARG., fig. 8 (A3/a, nº 1).
- 71. Pl. VII, fig. 1. (1.10.417). Liège. Rue Ste-Aldegonde. Don M. Goll'in. Pot à corps ellipsoïde, lèvre évasée; anse plate; base légèrement convexe, soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite blanchâtre-jaunâtre; les deux faces de la lèvre sont recouverts de glaçure plombifère jaunâtre. H. 16,5. L. 9,8. M. 14. B. 7,2. Partie du rebord brisé, à l'opposé de l'anse (bec?). Cf.: pièce précédente.
- 72. Pl. VII, fig. 2. (1.1251). Liège. Rue du Dragon d'Or. Vanorle. 11-VIII-1865. Pot verseur à corps ovoïde renversé; lèvre évasée; bec; anse de section rectangulaire; base convexe, soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite beige; taches de glaçure plombifère jaunâtre. H. 17,7. L. 11. M. 13,5. B. 7. Intact. Cf.: pièce précédente.
- 73. Pl. VII, fig. 3. (1. 9526). Pot verseur à corps ovoïde renversé; bec; anse plate; base convexe soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite blanchâtre dans les cassures et jaunâtre à la surface; bande de glaçure plombifère jaunâtre sous le bec et à l'intérieur de la lèvre. H. 19. L. 11. M. 17,5. B. 9. Cf.: pièce précédente.
- 74. Pl. VII, fig. 4. (1.9586). Pot à corps ellipsoïde; lèvre évasée; bec; anse de section ovale irrégulière; base sur troncature horizontale, soutenue par 3 pincées doubles. Terre cuite gris clair à jaunâtre-blanchâtre; pas de trace de glaçure. H. 19. L. 10,2. M. 14,4. B. 6,6. Trou dans le corps du récipient. Cf.: pièces précédentes.
- 75. Pl. VIL fig. 5. (15.8). Liège. Place des Carmes. Don M. Georis, Angleur. Pot à corps ovoïde renversé; lèvre évasée; anse plate; base convexe, soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite blanchâtre; sur l'épaulement, à l'opposé de l'anse, bande de glaçure plombifère



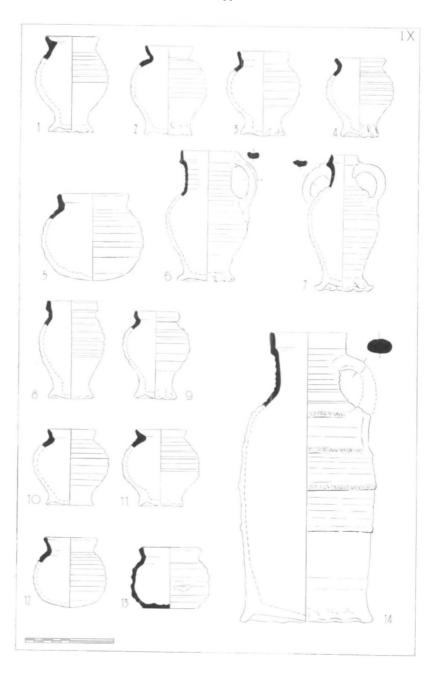
- jaunâtre. H. 19. L. 11. M. 15,6. B. 8,3. Lèvre brisée (bec?). Cf. : pièces précédentes.
- **76.** (---). (G.L.585). Gillard. Même type. H. 12,5. M. 11,2. B. 6,5. Brisé et incomplet.
- 77. (——). (1.9536). Même type. 4 pincées simples. Terre cuite blanchâtre; glaçure plombifère jaunâtre, à l'opposé de l'anse et sur la lèvre. H. 17. L. 10,5. M. 14,3. B. 8. Anse brisée.
- 78. (——). (21.5). Liège, Vinâve d'Île. Même type. Terre cuite blanchâtre non glaçurée. H. 18,8. L. 12. M. 14. B. 7,5. Col brisé.
- 79. Pl. VII, lig. 6. (1.9599). Pot ellipsoïde, à lèvre biseautée et épaissie vers l'extérieur; base convexe, soutenue par 4 doubles pincées. Terre cuite rouge-brun avec parties grisâtres; taches de glaçure plombifère incolore. H. 15,4. L. 10,4. M. 14,6. B. 10. Brisé et incomplet (anse?).
- b) Groupe céramique rhénan (Limbourg néerlandais, Raeren, Siegburg, etc...).
- 80. Pl. VIII, fig. 1. (1.1890). Vanorle, Tongres. 25-1-1867. Pot à corps sphéroïde; lèvre un peu évasée, décorée à l'aide de peinture ferrugineuse brun-rouge, de deux traits parallèles entre lesquels figurent des traits obliques parrallèles formant un quadrillage en un endroit; base convexe, soutenue par un anneau légèrement festonné. Fabriqué sans l'aide du tour? Terre cuite blanchâtre à jaunâtre et beige. H. 16,8. L. 9. M. 16,2. B. 7.8. Ebréchures. Fin XII. Limbourg néerlandais. Renaud, Schinveld, pp. 179-191; fig. 13, n° 2. Bruijn, Schinveld, fig. 28, n° 5. Bruijn, Südlimburg, fig. 12, n° 5; fig. 23, n° 7.
- 81. Pl. VIII, fig. 2. (I.581). Don d'Otreppe de Bouvette. Pot à corps ovoïde renversé; lèvre épaisse, s'évasant à son extrémité et décorée, extérieurement, à l'aide de peinture ferrugineuse brun-rouge : limite du corps et de la lèvre est marquée d'un mince ruban d'où partent obliquement vers le haut, des traits parallèles et légèrement courbes; sillons de tournassage sur le corps; base convexe, soutenue par un anneau festonné. Terre cuite brune à la surface; face extérieure un peu enfumée. H. 12. L. 7,3-8,2. M. 11,8. B. 6,5. Intact. Fin XII?



Limbourg néerlandais. RENAUD, *Brunssum*, p. 115, fig. 19, nº 2 (non décoré).

- 82. Pl. VIII, fig. 3. (1.9581). Gobelet à corps sphéroïde; lèvre évasée décorée à l'aide de peinture ferrugineuse brun violacé : étroite bande à l'extrémité de la lèvre, d'où partent vers le bas, des traits obliques et parallèles; base convexe soutenue par un anneau un peu festonné; sillons de tournassage. H. 8,8. L. 6-6,5. M. 9,8. B. 5,5. Intact.
- 83. Pl. VIII, fig. 4. (1.1888). Vanorle, Tongres. 25-1-1867. Pot à corps ovoïde, à col cylindrique, sillons de tournassage; base convexe, soutenue par un anneau. Grès gris brunâtre, contenant des dégraissants assez grossiers; la surface rugueuse est partiellement couverte d'une glaçure argileuse brune; décor, à l'aide d'une peinture ferrugineuse brun violacée : à la limite de l'épaulement et du col, mince ruban, d'où partent, obliquement, vers le bas, deux groupes de 4 traits et un groupe de 3 traits parallèles; sillons de tournassage. H. 15,5. L. 6,3-6,8. M. 11,5. B. 6,4. Ebréchures. XIIIa. Schinveld. RENAUD, Schinveld, pp. 179-191, fig. 3, nº 3; fig. 12, nº 3. BRUIJN, Sudlimburg, fig. 47, nº 7.
- 84. Pl. VIII, fig. 5. (G.L.575). SAINT-TROND. Collection Gaillard, 1910. Même type. Base un peu bombée, soutenue par un anneau festonné; sur l'épaulement, décor à l'aide de peinture ferrugineuse brun rougeâtre : étroit ruban à la séparation du col et de l'épaulement, d'où partent perpendiculairement, vers le bas, 3 groupes de 4 traits parrallèles; sillons de tournassage. Terre cuite grise dans les cassures et surface externe brune, brillante par endroit. H. 16. L. 5,3. M. 12,5. B. 7,2. Col brisé. XIIIa. Schinveld. BRUIJN, Sudlimburg, fig. 47, nº 7.
- 85. Pl. VIII, fig. 6. (1.9533). Même type. Base plate, munie d'un anneau un peu festonné. Terre cuite blanchâtre; face externe recouverte d'un engobe ferrugineux brun clair et mat. H. 11,7. Col 4,5. M. 9. B. 6. Col brisé. Cf.: pièce précédente.
- 86. Pl. VIII, fig. 7. (1.1880). Vanorle, Tongres. 28-1-1867. Cruche verseuse à corps sphéroïde, col cylindrique, lèvre droite; bec; anse de section ronde; base un peu bombée, soutenue par des pincées accolées les unes aux autres; sur le corps, adhérence d'un tesson de poterie, provoquée lors de la cuisson. Terre cuite brunâtre; couverte ferrugineuse brun foncé à violacé à la face externe et sur une partie

- de l'intérieur de la lèvre. H. 18,7. L. 8,7. M. 14.1, B. 10. XIIIA-XIIIc. Schinveld. Renaud, *Schinveld*, p. 187, fig. 7, nº 1; fig. 13, nº 1. Renaud, *Brunssum*, pp. 113, 116; fig. 17, nº 2-3. Braat, *Funde*, pl. 42, nº 1. Bruin, *Sudlimburg*, fig. 54, nº 6.
- 87. (—) (1.1886). Vanorle, Tongres. Janvier 1867. Même type. Col cylindrique déformé, lèvre droite; bec; anse de section ronde; base légèrement convexe, soutenue par des pincées accolées les unes aux autres. Terre cuite à couverte ferrugineuse rougeâtre violacée, à la face externe, et de teinte grise à l'intérieur du récipient. H. 20. L. 9. M. 14,7. B. 11,5. Intact.
- 88. Pl. VIII, fig. 8. (1.1173). BILZEN. Acheté par M. Renard, 12-VII-1911. Cruche à corps cylindrique en son milieu; épaulement et base tronconiques; col cylindrique, un peu évasé; anse de section ronde; base formée de pincées accolées les unes aux autres. Terre cuite brunâtre. H. 19.7. L. 9.4. M. 14.2. B. 12.7. Ebréchures. XIIIA-XIIIc. Schinveld. RENAUD, Schinveld, p. 185; fig. 7, nº 3. RENAUD, Brunssum, p. 115; fig. 15, nº 6. BRUIJN, Sudlimburg, fig. 53, nº 3.
- **89.** (-----). (1.9540), Même type. H. 20,4. L. 8-9. M. 14. B. 10,5. Col brisé à l'opposé de l'anse.
- **90.** Pl. VIII, fig. 9. (G.L.572). LENS ST. SERVAIS. Collection Gaillard, 1910. Petite cruche à corps sphéroïde, col cylindrique et lèvre un peu évasée: anse de section ovale irrégulière; anneau de base. Terre cuite brun clair, très rugueuse à la surface et contenant des dégraissants grossiers. H. 10,7. L. 6,4. M. 8,4. B. 5,4. Intact. XIIIA-XIIIc. Schinveld. Bruin, *Sudlimburg*, fig. 32, nº 5.
- 91. Pl. VIII, fig. 10. (1.1898). Vanorle, Tongres. 25-I-1867. Petite cruche à corps ellipsoïde, col et lèvre cylindriques; anse de section ovale; pied un peu festonné. Terre cuite jaunâtre-grisâtre, contenant des dégraissants assez grossiers; sous la panse et sur l'anse, taches brun-rouge pâle. H. 12,2. L. 5,3-5,6. M. 7,3. B. 5,3. Une partie du rebord est brisée. XIIIa. Schinveld. RENAUD, *Schinveld*, fig. 13, nos 1, 4. RENAUD, *Brunssum*, fig. 17, nos 1, 3. BRUIJN, *Sudlimburg*, fig. 43, no 4.
- **92.** Pl. IX, fig. I. (I.9465). Don Davreux, 1865. Gobelet à corps ovoïde renversé; lèvre évasée; base convexe, soutenue par un anneau festonné; sillons de tournassage. Grès gris brunâtre à brun et brun



- rougeâtre, à la surface; pas de couverte ni de glaçure. H. 11. L. 6,2. M. 8,4. B. 5,2. Intact. Siegburg. Braat, *Funde*, pp. 163-164; pl. 42, fig. 2. BECKMANN, *Scherbenhugel*, fig. 47, nº 4.
- 93. Pl. IX, fig. 2. (1.9514). Tongres, Maréchal. 4-V-1865. Gobelet à corps ovoïde renversé; lèvre évasée; base convexe, soutenue par un anneau festonné; sillons de tournassage sur le corps; adhérences d'argile. Grès rose dans les cassures et brun-rouge à la surface. H. 10,2. L. 5,4. M. 8,6. B. 5,5. Ebréchures. XIIIb-XIVC. Brunssum, Schinveld, per. III-V. BRUDN, *Brunssum*, fig. 37, a. BRUDN, *Sūdlimburg*, fig. 65, nº 3, 4, 5. (per. III); fig. 77, nº 12 (per.IV-V).
- 94. Pl. IX, fig. 3. (1.45.13). Don Mme Armand Baar. Gobelet à corps sphéroïde; lèvre un peu évasée et arrondie à son extrémité; pied bombé, affaissé sous le niveau de l'anneau de support; ce dernier est festonné; sillons de tournassage. Terre cuite grise dans les cassures et brunes à la face externe; surface rugueuse (dégraissants). H. 9,8. L. 6,1. M. 8,5. B. 5,2. Pied ébréché.
- 95. Pl. IX, fig. 4. (20.2) R. 4, p. 66. Legs Renard Grenson, Liège, 1917. Petit gobelet à corps sphéroïde, rebord recourbé vers l'extérieur; peid convexe, soutenu par 8 pincées placées les unes à côté des autres. Grès brun à la face externe et gris foncé à l'intérieur; quelques petites taches de glaçure plombifère brun foncé sur le corps et à l'intérieur. H. 9. L. 5,8. M. 7,6. B. 4,4. Intact. XIIIb-c. Brunssum, per. III. BRUIJN, *Brunssum*, fig. 40, nº 8.
- 96. Pl. IX, fig. 5. (I.1891). Achat Vanorle, Tongres. Ancienne collection Driessen. Pot à corps sphéroïde, lèvre évasée; base convexe, délimitée par une arête faiblement marquée; sillons de tournassage. Grès brunâtre à la surface; cette dernière est très rugueuse (dégraissants); tournassage assez soigné. H. 10. L. 8,3. M. 11,7. B. 8. Intact. XIIIb-XIVb-c. Brunssum, per. III,1V, V. RENAUD, *Brunssum*, p. 114; fig. 15, nº 8. BRUIJN, *Brunssum*, fig. 37, a. BRUIJN *Südlimburg*, fig. 77, nº 10.
- 97. Pl. IX, fig. 6. (D.14.12). Cruche à corps ovoïde, col cylindrique et lèvre verticale; anse plate; pied convexe, soutenu par un anneau festonné; sillons de tournassage sur le col et le corps du récipient. Terre cuite rose dans les cassures et brun-rouge à la surface; à la

- lace externe, couverte de teinte vert foncé et mate, de nature indéterminée. H. 15. L. 3,2. M. 9,4. B. 6,5. Ebréchures.
- 98. Pl. IX, fig. 7. (1.9531). Liège. Collection De Puydt. Bouteille à corps ovoïde renversé; goulot cylindrique; lèvre délimitée par une arête; base convexe, soutenue par un anneau festonné; deux anses plates; sillons de tournassage. Grès de teinte beige dans les cassures; face externe presque entièrement couverte d'un enduit ferrugineux brun-rouge. H. 15,5. L. 3. M. 8,2. B. 6,6.
- 99. Pl. IX, fig. 8. (I. 1883). Gobelet à corps ellipsoïde; lèvre en forme de bandeau droit; base convexe affaissée, munie d'un anneau un peu festonné; sillons de tournassage. Grès gris dans les cassures; face externe couverte d'un enduit violacé légèrement brillant; pâte contenant des dégraissants grossiers. H. 11,3. L. 5,2-6,3. M. 7,6. B. 5,2. Intact. XIIId-XIVa-b. Schinveld, per. IV. RENAUD, Schinveld, fig. 8, c. BRUIN, Schinveld, fig. 40, nº 12.
- 100. Pl. IX, fig. 9. (I.9590). Gobelet à corps sphéroïde; lèvre courbe; pied élargi, base convexe et anneau de support festonné et déformé; sillons de tournassage. Grès grisâtre à la surface; couverte brune, peu brillante, à la face externe et à l'intérieur de la lèvre. H. moyenne 10. L. 5-5,4. M. 7,7. B. 4,9. Intact. XIIId-XIVc. Schinveld, Brunssum, per. IV-V. BRUIN, Sudlimburg, fig. 77, nº 5.
- 101. Pl. IX, fig. 10. (1.9508). JUSLENVILLE. Gobelet à corps sphéroïde; lèvre évasée; base bombée et anneau de support; sillons de tournassage. Grès brun grisâtre, un peu brillant par places, pâte contenant des dégraissants assez grossiers. H. 8,7. L. 5,5. M. 8,6. B. 5,5. Intact. XIIIb-c. *Brunssum*, per. III. Siegburg. BRUIJN, *Brunssum*, fig. 37, a. BECKMANN, *Scherbenhügel*, fig. 47, nº 4.
- 102. Pl. IX, fig. 11. (1.45.12). Don Mme Armand Baar. Gobelet à corps sphéroïde; lèvre évasée; base convexe affaissée; anneau faiblement festonné; sillons de tournassage très marqués sur le corps. Grès gris; face externe presque entièrement couverte de peinture ferrugineuse violacée et peu brillante; surface rugueuse (dégraissants). H. 8,8. L. 5,8. M. 9. B. 5,3. Ebréchures. Cf.: pièce précédente.
- 103. Pl. IX, fig. 12. (I.1889). Vanorle, Tongres. Petit pot sphéroïde; lèvre évasée, dont l'extrémité est repliée vers l'intérieur; base convexe, délimitée par une arête; sillons de tournassage sur le corps

du récipient. Grès gris clair dans les cassures; surface gris foncé; couverte brunâtre, peu brillante et mince, sur une grande partie de la face externe; surface très rugueuse (dégraissants); cuisson très forte. H. 8. L. 5,8-6,9. M. 8,4. B. 6,3. Ebréchures. XIIId-XIVc. Schinveld, Brunssum, per. IV-V. RENAUD, Schinveld, fig. 1; fig. 13. nº 5. RENAUD, Brunssum, fig. 15, nº 8. BRUIJN, Sudlimburg, fig. 77, nº 10.

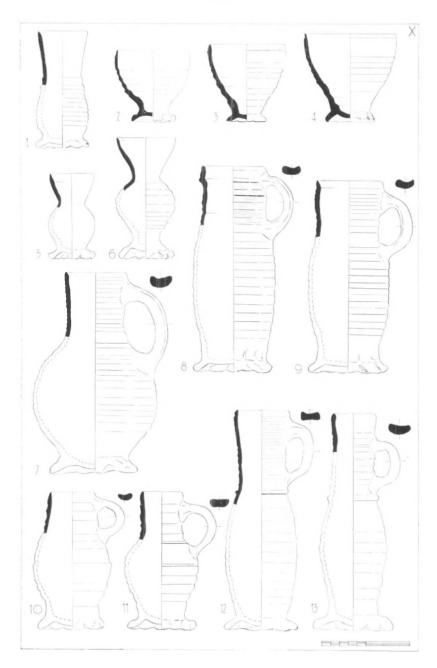
- 104. Pl. IX, fig. 13. (1.9582). Petit pot à corps sphéroïde; lèvre évasée; base sur troncature horizontale, coupée à la ficelle; profonds sillons de tournassage sur le corps. Terre cuite rose dans les cassures et brun clair avec parties rougeâtres à la surface; sur le corps, petite tache de glaçure vitrifiée jaunâtre-brunâtre piquée de bouillons; cuisson très forte; surface rugueuse (dégraissants). H. 7,1. L. 7-8. M. 9. B. 6,6. Ebréchures. XIIId-XIVb. Schinveld, per. IV. BRUIJN, Südlimburg, fig. 77, nº 11.
- 105. Pl. IX, fig. 14. (1.9.229). Liège. Mines Mouton, brasseurs; fondation du bureau de la brasserie, rue des Carmes. Grande cruche à corps cylindrique; lèvre droite et base convexe, soutenue par un anneau légèrement festonné, anse de section ovale; sur le corps. 4 bandes plastiques dont 3 sont décorées à la roulette (chevrons grossiers). Grès à couverte ferrugineuse brune. H. 33. L. 9. M. 16. B. 15,2. Intact. XIIIb-c. Schinveld, per. III. BRUIJN. Südlimburg. fig. 75, nº 2. (type apparenté, base plus étroite).
- 106. (---). (1.1884). Vanorle, Tongres, 26-1-1867. Cruche de type et décor semblables. Grès grisâtre; couverte brun rougeâtre, légèrement brillante. H. 22,5. L. 7. B. 9,5. Ebréchures.
- 107. Pl. X, fig. 1. (1.1876). Vanorle, Tongres, 26-1-1867. Gobelet à corps ovoïde et col tronconique; base convexe, soutenue par un anneau festonné; sur la panse, nets sillons de tournassage. Grès de teinte blanchâtre; la face externe porte une couverte ferrugineuse rougeâtre à jaunâtre. H. 13,2. L. 5, 8. M. 5,6. B. 6. Ebréchures au col. Siegburg.
- 108. (——). (1.10.442). Liège. Substructions des nouvelles postes et du pont de Chéravoie. Acheté par M. Pholien. 26-IV-1910. Fragment d'un petit pot du même type. Grès de teinte gris clair; surface externe

partiellement recouverte de glaçure brun rougeâtre probablement saline. H. fragm. 6,8. L. 5,2. B. 6,5. Lèvre brisée.

- 109. Pl. X, fig. 2. (——), Reg. p. 255 ou 233. Don Frésart, 1919. Gobelet à corps hémisphéroïde; base étroite, convexe et soutenue par une anneau festonné; sur le corps, sillons de tournassage nets. Grès de teinte gris clair, avec tache de glaçure argileuse brunâtre sur un côté du corps. H. 8,5. L. 7,7. B. 5,2. Corps incomplet. Vers 1400. Siegburg.
- 110. Pl. X, fig. 3. (1.9516). Gobelet du même type. Grès de teinte grisâtre; tache de glaçure argileuse brunâtre au col. H. 8,8. L. 8,7. B. 4,4 Intact.
- **111.** (——). (I.21241). Même type, H. 8. L. 9,5. B. 5,2. Intact, col déformé.
- 112. (——). (1.846). Liège, Cloître Saint-Pierre, 1865. Même type. H. 6,7. L. 7,5. B. 5. Intact.
- 113. Pl. X, fig. 4. (1.9517). Liège, travaux de démolition.Don Mlle Durieu. Grand gobelet du même type. Grès gris clair; tache de glaçure argileuse brun-rouge sur le haut du corps. H. 10,2. L. 9-10. B. 5,6. Intact. Bibl. : *Bull. I.A.L.*, 1922, XLII, p. XX.
- 114. Pl. X, fig. 5. (1.9512). Liège. Eglise Sainte-Croix (?). Petit gobelet à corps ellipsoïde; col évasé et lèvre aigue; base convexe, soutenue par un anneau festonné. Grès de teinte gris clair. H. 9,5. L. 5. M. 5,4. B. 5,5. Intact. XVa-XVIa. Siegburg. Hagen, *Munzgefässe* (pièce de 1439-1440). LINDENSCHMIT, pp. 71-72 (exemplaire contenant des monnaies de XVB). Behrens, pp. 83-84 (pièce de 1520-1530). Braun, fig. 1. (pièce enfouie vers 1470).
- 115. Pl. X, fig. 6. (1.9509). Don Davreux. 4-V-1865. Même type. Grès de teinte grisâtre avec taches de glaçure brun rougeâtre au pied H. 13,5. L. 6,7. M. 6,8. B. 6,5. Intact.
- **116.** (—–). (1.1878). Vanorle, Tongres, 25-I-1867. Même type. H. 13,4. L. 5,5. M. 6,5. B. 6. Ebréchures à la lèvre.
- 117. Pl. X, fig. 7. (1.1895). Vanorle, Tongres. Janv. 1867. Cruche à corps ellipsoïde, à col légèrement tronconique, base convexe, soute-

nue par un anneau festonné; anse plate; sillons de tournassage sur le col et le corps du récipient. Grès grisâtre, non glaçuré. H. 22,5. L. 7. M. 14. B. 10. Ebréchures. XV. Sieburg. MERTENS, *Tienen*, fig. 190, nº 10 (XV). RENAUD, *Spangen*, p. 61, fig. 6, nº10 (type plus élancé). BECKMANN, *Scherbenhügel*, fig. 51, nº 2.

- 118. Pl. X, fig. 8. (I.9467). Château de Borst, Limb. néerl. Mlle de Noirdant. Grande cruche à corps légèrement ellipsoïde; col cylindrique et lèvre délimitée par une arête à sa partie inférieure; base convexe, soutenue par un anneau festonné; anse plate. Grès de teinte grise dans les cassures; surface grise à gris brunâtre. H. 23,5. L. 6,5.-7,7. M. 9,3. B. 8,7. Ebréchures. XIVA. Rhénanie. RENAUD, *Spangen*. fig. 3, nº 5. RENAUD, *Polanen*, fig. 3, nº 2. BECKMANN, *Scherbenhügel*, fig. 50, 2, 3.
- 119. Pl. X, fig. 9. (1.1896). Vanorle, Tongres, 25-1-1867. Cruche à corps ellipsoïde allongé, à col cylindrique et à base convexe, soutenue par un anneau festonné; anse plate; sur le corps et le col, sillons de tournassage. Grès gris dans les cassures; surface gris foncé, avec tache brunâtre brillante sur le corps. H. 21,7. L. 7,3. M. 9. B. 9,1. Pied ébréché. XV. Rhénanie. Renaud, *Spangen*, p. 61, fig. 3, nº 2 (rebord plus marqué). Beckmann, *Scherbenhügel*, fig. 51. 3.
- 120. Pl. X, fig. 10. (1.1881). Vanorle, Tongres. 25-1-1867. Petite cruche à corps ellipsoïde et col tronconique fermé; anse plate; base convexe, soutenue par un anneau festonné; sillons de tournassage nets sur le corps. Grès de teinte grisâtre, non glaçuré, mais lisse. H. 15,6. L. 5. M. 9. B. 7,8. XVB. Rhénanie. HAGEN, Münzgefässe. BECKMANN, Scherbenhügel, fig. 49, nº 11.
- 121. Pl. X, fig. 11. (I.1897). Vanorle, Tongres. Cruche à corps ellipsoïde et col cylindrique; base convexe, soutenue par un pied festonné; anse plate; sur le col et la panse, sillons de tournassage, dont deux délimitent nettement l'épaulement. Grès de teinte gris clair, non glaçuré. H. 15,7. L. 4,5. M. 8,8. B. 8. Ebréchures. Siegburg? BECKMANN, Scherbenhügel, fig. 49, nº 8 (type apparenté).
- **122.** Pl. X, fig. 12; Fig. 2, p. 195, nº 2. (1.9468). Cruche à corps ellipsoïde allongé; col légèrement tronconique; base convexe, soutenue par un anneau festonné; anse plate. Grès de teinte grisâtre. H. 25.



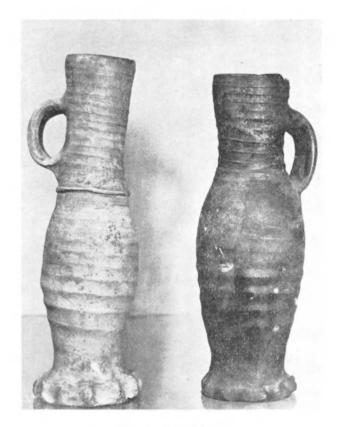


Fig. 2. Grès rhénans
(Nº 1 : cf. cat. nº 123; nº 2 : cf. cat. nº 122)

(Copyright A.C.L., Bruxelles)

L. 6. M. 8. B. 8. Ebréchures. XV. Siegburg. Renaud. *Spangen*, fig. 6, nº 10. Renaud. *Riviere*, p. 137, fig. 7, nº 2. Renaud. *Ter Does*. p. 74, fig. 8, nº 6.

123. Pl. X, fig. 13; fig. 2, p. 195, nº 1. (I.1874). Vanorle, Tongres. 25-I-1867. Cruche à corps ellipsoïde allongé et col cylindrique; lèvre un peu évasée; base convexe, soutenue par un anneau festonné; anse plate; Grès de teinte grise à gris bleuâtre. H. 24,2. L. 4.6. M. 8. B. 9. Intact. XV. Siegburg. BECKMANN, *Scherhenhügel*, fig. 262.

- 124. Pl. XI, fig. I. (1.1894). Vanorle, Tongres, 25-1-1867. Gourde en forme de sphère aplate; goulot à lèvre repliée vers l'extérieur; 2 anses plates; une des faces est ornée, en son centre, d'un bouton; sillons de tournassage. Grès grisâtre avec parties brunâtres et lustrées. H. 17,7. D. 15,5. Ep. 11,2. Intact. Bruin, Südlimburg, fig. 87, nº 6 (Schinveld, per. V, type apparenté, daté XIV c).
- **125.** Pl. XI, fig. 2. (A.135.1). TONGRES. Même type et pâte. H. 16,7. Diam. 14. Ep. 9,2. Intact.
- 126. Pl. XI, fig. 3. (1.9518). Tongres. Bouteille à corps ovoïde renversé; goulot évasé; 2 anses plates; base convexe, soutenue par un anneau soigneusement festonné. Terre cuite un peu rugueuse, jaunâtre à la surface et blanchâtre dans les cassures; pas de trace de glaçure. H. 19,1. L. 4,2. M. 10,5. B. 7,3. Ebréchures.
- 127. Pl. XI, fig. 4. (1.923). Tongres. Marchal. Mai 1864. Cruche à corps ellipsoïde; col et rebord à peu près cylindriques; anse plate; base convexe et anneau festonné; col et corps fortement déformés. Grès grisâtre; face externe presque entièrement couverts de glaçure saline brune. H. 22,5. L. 7,4. M. 13,5. B. 8,2. Un fragment du rebord manque. Modderman, p. 77, fig. 29, nº 5. Beckmann, *Scherbenhügel*, fig. 50, nº 1. (Sieburg).
- 128. Pl. XI, fig. 5. (G.L.570). Gobelet à corps ovoïde renversé; lèvre évasée; base un peu concave, coupée à la ficelle. Grès gris bleuâtre à la surface et gris foncé dans les cassures; glaçure saline épaisse, brun foncé à gris jaunâtre, sur la moitié supérieure du corps et à l'intérieur de la lèvre. H. 7. L. 5. M. 7,1. B. 4,1. Ebréchures.
- 129. Pl. XI, fig. 6. (G.L.574). GRAND-AXHE, 1885. Don chan. Gaillard, 1910, Gobelet à corps ellipsoïde, lèvre droite, décorée de six saillies plastiques; sillons de tournassage très rapprochés sur l'épaulement; le milieu de la panse porte une zone plate entre deux saillies plastiques; petite anse; base convexe, soutenue par un anneau festonné. Grès gris bleuâtre à la face interne; face externe et intérieur de la lèvre recouverts d'une peinture ferrugineuse violacée. H. 9,8. L. 5,5. M. 7,6. B. 5. Anse brisée. Bibl.: Bull. 1.A.L., XLV, 1911, p. XXXI. BORREMANS, Brabant, fig. 11, nº 95 (± fin XIV-début XV).
- 130. Pl. XI, fig. 7. (1.9397). Dépot famille Demarteau, 1909. Petit récipient tripode; corps cylindrique, épaulement tronconique et lèvre

mince et évasée; base fortement convexe, soutenue par 3 petits pieds; sur le corps, sillons de tournassage très rapprochés. Grès de teinte grisâtre dans les cassures et intérieurement; faces externe et interne du rebord recouverts de glaçure ferrugineuse violacée à brunâtre. H. 8.2. L. 6. M. 7.8. B. 8. Ebréchures au col.

- **131.** (). (R. 3. R. 255, 1913) Partie inférieure d'un récipient du même type. Grès gris bleuâtre dans les cassures; à la face externe. couverte ferrugineuse violacée; face interne beige. B. 6.
- 132. Pl. XI, fig. 8; fig. 3, nº 2, p. 199. (I.9530). Liège. Près du Palais. Vers 1880. Grande bouteille à corps ovoïde; goulot étroit et lèvre délimitée vers le bas par une arête; base légèrement convexe, soutenue par un anneau festonné; 2 anses plates; sillons de tournassage. Grès de teinte grisâtre dans les cassures; surface externe recouverte de glaçure saline brun foncé. H. 27,5. L. 3,7. M. 16,7. B. 10,1. Ebréchures et trou. XV. RENAUD, *Spangen*, p. 61, fig. 6, nº 8. MERTENS, *Tienen*, fig. 190, nº 16 (XV). BORREMANS, *Brabant*, fig. 11. nº96(+ fin XIV-début XV).
- 133. Pl. XL fig. 9; fig. 3, nº 1, p. 199.(1.9506). Justenville. Bouteille à corps ovoïde, col étroit et lèvre délimitée vers le bas par une arête; base convexe, soutenue par un anneau festonné; 2 anses plates. Grès de teinte grisâtre dans les cassures; surface externe recouverte de glaçure saline brune à gris verdâtre et mouchetée. H. 18.5. L. 3,7. M. 10.2. B. 8. XV. Cf. : ci-dessus.
- **134.** Pl. XII, fig. 1. (I.9542). Gobelet à corps sphéroïde, à lèvre évasée et à base convexe, soutenue par un anneau faiblement festonné; sur le corps, fins sillons de tournassage. Grès à pâte assez grossière, de teinte grise dans les cassures; couverte beige; adhérences d'argile sur le corps. H. 7,3. L. 6. M. 8,4. B. 4,6. Ebréchures. XIVB-fin XV. HAGEN, *Munzgefasse*. (fin. XV). RENAUD, *Polanen*, pp. 56-62, fig. 2, nº 8. (XIVB). BECKMANN, *Scherbenhugel*, fig. 48, nº 4.
- 135. Pl. XII, fig. 2. (I.9556). Petite cruche à corps sphéroïde, col cylindrique, anneau festonné; anse plate. Grès de teinte grisâtre; face externe recouverte de glaçure saline grisâtre mouchetée de brun foncé. H. 14,3. L. 6,5.-7,5. M. 10,2. B. 7,8. Intact. XV. Type figurant parmi les rebuts de fabrication à Petit-Rechain. MAYER, *Raeren*, fig. 7.

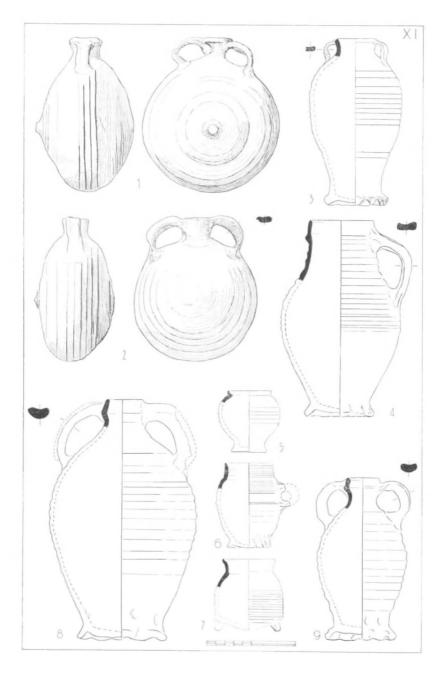
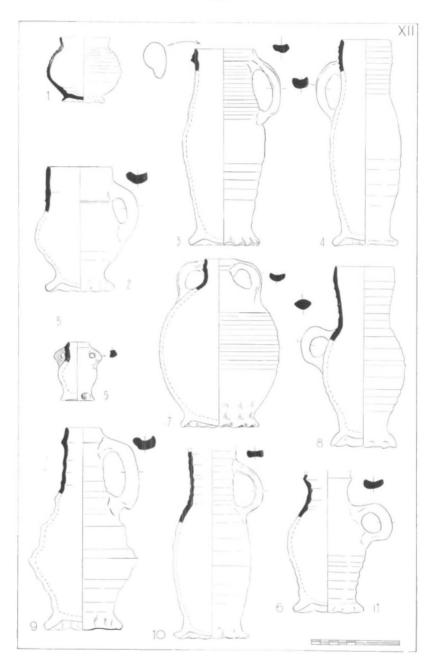




Fig. 3. Grès rhénans
(Nº 1 : cf. cat. nº 133; nº 2 : cf. cat. nº 132)

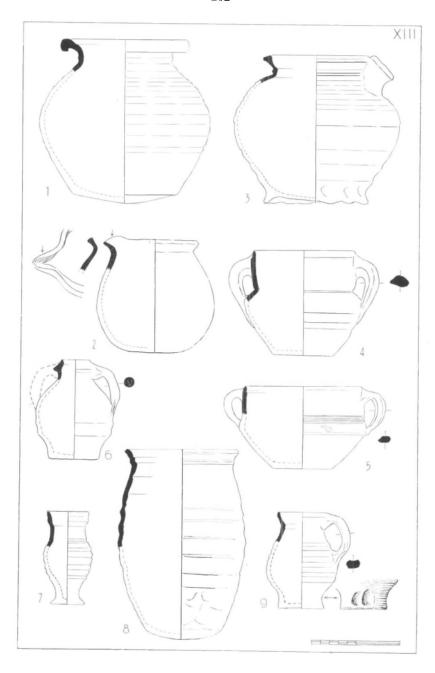
(Négatif Musée Curtius, photo Clément Dessart, Angleur)

- **136.** (——). (I.3.53). PETIT-RECHAIN. Trouvé dans le parc du château. Même type. Glaçure saline brun foncé. H. 15. L. 7. M. 11. B. 8. Trou dans le corps du récipient. Fabrication locale vraisemblablement.
 - 137. (---). (G.L.567). Mêmes type et dimensions. Pied ébréché.
- 138. (---). Don Georis, Angleur. 9-VIII-1915. Même type. Couverte beige brunâtre. H. 14. L. 7. M. 11. B. 9.
- 139. Pl. XII, fig. 3. (I.9466). Château de BEEST (Limb. néerl.). Mme Noirdent. Cruche à corps ellipsoïde allongé; col large; lèvre en saillie à sa partie inférieure; anse en forme de bandeau plat; haut du corps décoré de sillons de tournassage très rapporchés; base convexe soutenue par un anneau festonné. Grès gris; surface externe recouverte de glaçure saline brune à gris clair, brillante par endroits. H. 22,5. L. 6,5. M. 9,5. B. 8,3. Intact. Breuer, *Notes*, nº 3. (mil. XIV). (rebord plus mince). BECKMANN, *Scherbenhugel*, fig. 50, nº 2.
- 140. Pl. XII, fig. 4. (Classé sous C. Inv. Patr. Cult.). Cruche à corps ellipsoïde allongé; col cylindrique et base un peu convexe soutenue



par un anneau légèrement festonné; anse plate; sillons de tournassage. Grès de teinte grisâtre dans les cassures; face externe portant une couverte saline brun foncé et peu brillante. H. 23,5. L. 5,5. M. 8,2. B. 7,5. XV. MERTENS, *Tienen*, fig. 190, nº 11.

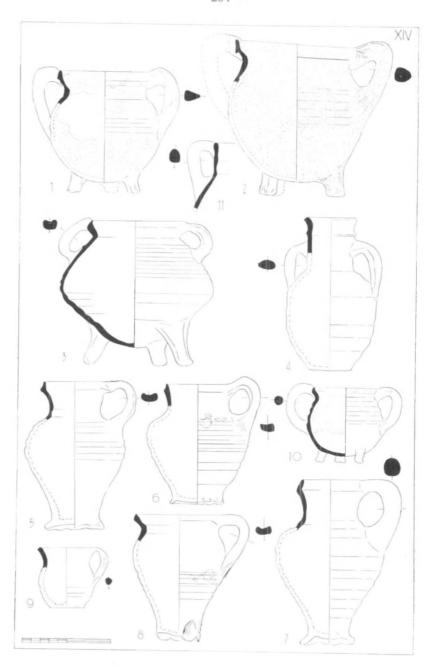
- 141. Pl. XII, fig. 5. (I.189). Mottin, 26-VIII-1862. Petit pot à corps sphéroïde; goulot cylindrique et lèvre aiguë à son extrémité; 2 anses très grossières; base concave, coupée à la ficelle et marquée, d'un côté, d'une petite dépression. Grès gris à l'intérieur; face externe recouverte d'une glaçure saline brune assez brillante. H. 6,7. L. 2,2. M. 4,4. B. 3,9. Ebréchures. XV. Raeren. Petit-Rechain. MAYER. Raeren, p. 172; fig. 9. RENAUD, Mariendael, fig. 6, nº 7 (type plus élancé).
- 142. Pl. XII, fig. 6. (——). (Reg. 3. p. 235.). Don Frésart, 1919. Cruche à corps ovoïde; goulot étroit et lèvre délimitée par une arête; anse plate; base convexe, soutenue par un anneau festonné. Grès blanchâtre dans les cassures; surface externe recouverte de glaçure saline beige avec parties jaunâtres. H. 15,7. M. 8,8. B. 8. Col brisé et incomplet.
- 143. Pl. XII, fig. 7. (1.4528). Don Alb. d'Otreppe. Bouteille à corps ovoïde; goulot cylindrique et lèvre mince, délimitée, vers le bas, par une saillie; 2 anses plates; base convexe, soutenue par un pied festonné; sillons de tournassage. Grès à couverte saline. H. 19,2. L. 3,2. M. 13,7. B. 9. Intact. Renaud, Mariendael, fig. 5, nº 8 (XV).
- 144. Pl. XII, fig. 8 (1.9549). Cruche à corps ellipsoïde; col évasé et base convexe, soutenue par un anneau légèrement festonné; anse de section elliptique; sillons de tournassage, Grès de teinte grisâtre dans les cassures; surface externe recouverte de glaçure saline brune à beige. H. 20,8. L. 6,8. M. 9,2. B. 7,6. Ebréchures. Von Falke, I, p. 68. Behrens, pp. 83-84.
- 145. Pl. XII, fig. 9. (I.1877). HÉRON OU AVERNAS-LE-BAUDOUIN. Cruche à corps biconique; col cylindrique et lèvre délimitée, à sa partie inférieure, par une arête; base convexe, soutenue par un anneau festonné; anse plate; sur le corps, arête et sillons de tournassage fortement marqués. Grès de teinte grise dans les cassures; surface externe couverte de glaçure saline beige à jaunâtre. H. 23. L. 4. M. 12,4. B. 10. Ebréchures au pied.



146. Pl. XII, fig. 10. (1.530). Cruche à corps ellipsoïde allongé et col évasé; base convexe, soutenue par un anneau festonné; anse plate; sillons de tournassage sur l'épaulement et le corps. Grès grisâtrebrunâtre dans les cassures; couverte saline brunâtre mouchetée de gris, à la face externe. H. 21,2. M. 6,8. B. 8,5. Col brisé. HAGEN, Münzgefässe.

C. Poteries diverses.

- 147. Pl. XIII, fig. 1. (1.9036). BURDINNE, Tombe. Coll. Ferd. Tihon, 1895. Pot à corps sphéroïde; lèvre roulée extérieure; base convexe, délimitée par une arête; sillons de tournassage. Terre noirâtre, bien cuite; surface légèrement rugueuse. H. 18,5. L.14,4. M. 19. B. 11,8. Récipient brisé, mais restauré.
- 148. Pl. XIII, fig. 2. (1.9573). WILTZ. Pot verseur sphéroïde, à base aplatie; lèvre repliée vers l'extérieur et pincée en forme de bec. Terre cuite gris foncé à noirâtre; bonne cuisson. H. 13. L. ±11. M. 13. B. ±5. Intact.
- 149. Pl. XIII, fig. 3. (1.9527). Pot à corps sphéroïde; lèvre évasée; base convexe, soutenue par un anneau festonné; une tubulure cylindrique est fixée sous la lèvre. Terre cuite gris clair à blanchâtre dans les cassures; surface partiellement enfumée et de teinte grise à brunâtrerougeâtre; dans la pâte, dégraissants assez grossiers. H. 16.8. L. 12,5. M. 19. B. 12. Brisé, mais complet et restauré. XIIIb-XIVA? Limbourg méridional? Renaud, *Brunssum*, fig. 17, nº 6; fig. 18, nº 1. Brujn, *Sudlimburg*, fig. 66, nº 1, 3. (Schinveld, per. IV-V) (forme du rebord différente).
- 150. Pl. XIII, fig. 4. (1.9645). Pot à corps biconique; 2 anses opposées, de section elliptique irrégulière; base sur troncature horizontale. Terre cuite dure et de sonore, rouge brunâtre à beige; surface assez lisse; pas de trace glaçure. Récipient légèrement oblique sur sa base. H. ±12. L. 11,8. M. 17.6. B. 7.
- **151.** Pl. XIII, fig. 5. (I. 9646). Ochain. Terrine à corps tronconique et col cylindrique; lèvre marquée intérieurement par un sillon; 2 anses opposées, de section ovale irrégulière; huit sillons très rapprochés décorent le corps du récipient; base sur troncature horizontale. Terre cuite rose dans les cassures; surface rose vers le bas et grise à la partie supérieure; petite tache de glaçure plombifère jaune sale sur le corps. H. 9,4. L. 13,5. M. 14,4. B. 6,6. Intact.



- 152. Pl. XIII, fig. 6. (1.9515). TONGRES (environs de). Petite bouteille à corps ovoïde et goulot cylindrique; lèvre délimitée, à sa partie inférieure, par une saillie; 2 anses opposées, de section circulaire; base sur troncature horizontale. Terre cuite brun-rouge à la surface et rose dans les cassures; pas de trace de glaçure; partie inférieure enfumée. H. 11,4, L. 3,2, M. 9, B. 5,7. Une anse est brisée.
- 153. Pl. XIII, fig. 7. (I.1879). Vanorle, Tongres, 25-I-1867. Gobelet allongé, à corps ovoïde renversé; col cylindrique et lèvre droite, en saillie sur ce dernier; sillons de tournassge; pied élargi et base un peu concave, coupée à la ficelle. Face externe recouverte de peinture ferrugineuse violacée et assez brillante. H. 10,7. L. 4,8. M. 5,6. B. 3,9. Ebréchures.
- 154. Pl. XIII, fig. 8. (1.9469). Pot à corps ellipsoïde, à col large et lèvre évasée; base convexe, délimitée, à l'ébauchoir, par une arête; sillons de tournassage. Terre cuite orange. H. 21,3. L. 13,2. M. 14,7. B. 8. Ebréchures. Poteries similaires, plus grossières, fabriquées au XII^e siècle dans la région mosane. BORR. WARG., fig. 31 (A57/b, nº 16) (Andenne, per. 1). BRUIJN, *Sūdlimburg*, fig. 46, nº 5 (Schinveld, per. Ia-II) (type à base pointue).
- 155. Pl. XIII, fig. 9. (I.1884). Vanorle, Tongres. 25-I-1867. Petite cruche à corps ovoïde; lèvre évasée, base un peu concave et anse plate; sous cette dernière, le pied porte deux dépressions faites au doigt. Terre cuite brun clair à brun foncé. H. 11. L. 5,8. M. 8,2. B. 5,3. Intact.
- 156. Pl. XIV, fig. 1. (I.9511). Liège. Déblais de la cave du nouveau presbytère de St. Jean, Ch. du Vivier de Siret, curé de St. Jean. Petit tripode sphéroïde; lèvre évasée et base arrondie, soutenue par 3 petits pieds de section ronde; 2 anses de section triangulaire s'attachent à la lèvre et sur le milieu du corps; sillons de tournassage sur le corps. Terre cuite rougeâtre-brunâtre dans les cassures; surface externe presque entièrement recouverte de glaçure plombifère incolore ou jaunâtre; à l'intérieur, le fond, et le rebord du récipient sont couvertes de cette même glaçure. Face externe partiellement enfumée. H. 14,5. L. 11. M. 12,5. Intact.
- **157.** Pl. XIV, fig. 2. (I.1892). Vanorle, Tongres. 12-III-1867. Tripode à corps sphéroïde; orifice large et lèvre en bandeau droit;

- 2 anses de section triangulaire; 3 pieds de section ronde; sillons de tournassage. Terre cuite rouge-brun foncé; bonne cuisson, entièrement recouvert de glaçure plombifère brun foncé, violacé par places, avec quelques taches jaunâtres. H. 16,2.-17,7. L. 14. M. 16. Une anse est brisée.
- 158. Pl. XIV, fig. 3. (1.9550). Tripode à corps biconique; lèvre évasée; base convexe, soutenue par 3 pieds de section elliptique; 2 anses aplaties; sur l'épaulement, sillons de tournassage serrés. Terre cuite rose, avec parties beiges; pâte poreuse, renfermant de très fins dégraissants; surface lisse; pas de glaçure. H. 16,4. L. 10,4. M. 17. Trous dans le fond et dans le corps du récipient.
- 159. Pl. XIV, fig. 4. (1.4529). Tongres (environs de). Alb. d'Otreppe. Bouteille à corps ellipsoïde aplati en son milieu; col cylindrique et lèvre évasée et concave; 2 anses de section ovale; base portante sur troncature horizontale; parois épaisses (0,5). Terre cuite blanchâtre, rugueuse; sur l'épaulement, tache de glaçure plombifère jaunâtreverdâtre. H. 17,2. L. 6. M. 10,5. B. 5,1. XIII-XIV? Groupe Andenne? BORR. LASS., p. 52; pl. VIII, nº 9 (type apparenté).
- 160. Pl. XIV, fig. 5. (1.10.415). Liège, rue Ste-Aldegonde, 1910. Don Goffin. Cruche à corps ovoïde renversé; col cylindrique et orifice évasé; lèvre délimitée par une arête aiguë; anse plate; base concave, délimitée par un anneau légèrement festonné; sillons de tournassage sur le haut du corps. Terre cuite gris brunâtre, dure, non glaçurée. H. 17. L. 7,2. M. 11,5. B. 6,6. Brisé mais à peu près complet et restauré. XIV-XV? Brabant oriental et région liégeoise? Le type a été fabriqué à Tirlemont. MERTENS, *Tienen*, fig. 189, nº 1-3.
- 161. Pl. XIV, fig. 6. (1.9558). Petite cruche à corps ovoïde renversé; col un peu évasé; lèvre aiguë; anse plate; base un peu convexe, soutenue par un anneau festonné; sillons de tournassage sur le corps. Terre cuite rose dans les cassures; surface gris foncé à gris brunâtre; sur l'épaulement et dans le fond du pot, quelques taches de glaçure plombifère jaunâtre. H. 13,7-14,5. L. 7-7,5. M. 11,6. B. 6,3. Lèvre brisée à l'opposé de l'anse (bec?). Cf.; ci-dessus.
- **162.** Pl. XIV, fig. 7. (1.10.415). Liège. Rue Ste-Aldegonde, 1910. Don Goffin. Trouvé en creusant le sol pour établir des fondations. Cruche à corps ovoïde renversé; col évasé et lèvre repliée vers l'inté-

- rieur; base convexe, soutenue par un anneau festonné; anse de section ovale; sillons de tournassage. Terre cuite rose à rouge brunâtre; non glaçurée. H. 19. L. 6,7. M. 12,5. B. 6. Lèvre brisée à l'opposé de l'anse (bec). Bibl.: *C.A.P.L.*, 1910, p. 90. Cf.: ci-dessus.
- 163. Pl. XIV, fig. 8. (Inv. 6, 3.) Liège, rue des Croisiers. Marcel De Puydt. Cruche à corps ovoïde renversé; lèvre évasée et aiguë à son extrémité; anse plate; base étroite, convexe, soutenue par 5 pincées accolées les unes aux autres. Terre cuite rose dans les cassures et brunrouge à la surface; quelques taches de glaçure plombifère jaunâtre sur le corps et sur l'anse. H. 14,5. L. 10. M. 10,6. B. 5. Intact.
- 164. Pl. XIV, fig. 9. (1.18.8). Liège. Rue Entre-deux-Ponts. Petit gobelet à corps ellipsoïde; col évasé; anse de section prismatique; base portante sur troncature horizontale, coupée à la ficelle. Terre cuite blanchâtre. H. 7. L. 6,6-7,5. M. 6,2. B. 4. Intact.
- 165. Pl. XIV. fig. 10. (1.22.11). Petit tripode à corps sphéroïde; lèvre aiguë repliée vers l'extérieur; base soutenue par 3 pieds de section ronde à bout légèrement aplati; 2 anses de section ronde. Terre cuite rose dans les cassures et brunâtre à la surface; intérieur du récipient, sauf le fond, couvert de glaçure plombifère incolore à jaunâtre; sur la lèvre et sur les anses, taches de glaçure. H. 8,5. L. 7,4. M. 8,8. Ebréchures.
- 166. Pl. XIV, fig. 11. (——). BEN-AIIIN. Lovegnée. Trouvé aux grottes du Trou Manto. Fouilles De Puydt et Lohest. Fragment du col cylindrique et anse de section elliptique d'un pot (tripode?). Terre cuite gris foncé à noirâtre, à la surface; grise dans les cassures; forte cuisson.
- 167. Pl. XV, fig. 1. (1.18.6). Liège. Rue Entre-deux-Ponts. Cruche à corps ovoïde renversé; lèvre en forme de bandeau concave; base portante concave; anse de section ronde; sillons de tournassage. Terre cuite rose-beige, bonne cuisson, surface entièrement recouverte d'un engobe mat, de teinte gris clair. H. 22,2. L. 9,8. M. 13. B. 8,5. Intact.
- 168. Pl. XV; fig. 2. (1.18.8) Liège, rue Entre-deux-Ponts. Cruche du même type. Fragment du corps et rebord complet. Terre cuite blanchâtre, bien cuite; dans le corps, dépression accidentelle, portant

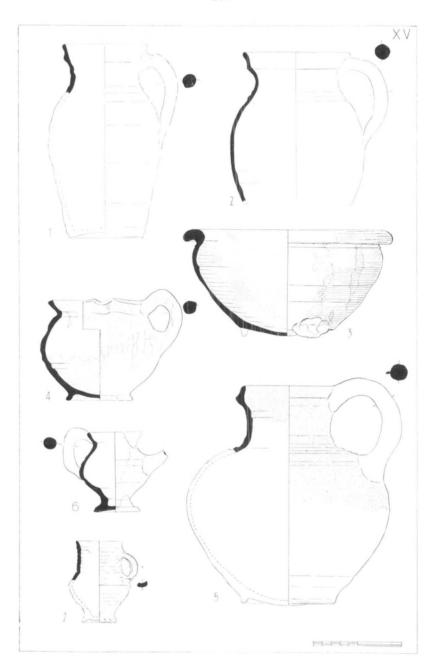




Fig. 4. Poterie de Langerwehe trouvée à Tongres (Cf. cat. nº 173) (Négatif Musée Curtius, photo Clément Dessart, Angleur)

une tache de glaçure plombifère jaunâtre. H. 17. L. 12. M. 15,6. Base absente.

169. Pl. XV, fig. 3. (1.18.9 A.129). Héron ou Avernas-le-Bau-DOUIN. Terrine à rebord roulé extérieur; base convexe soutenue par 3 pincées simples. Terre cuite blanchâtre; face interne couverte de glaçure plombifère verte; taches à la face externe. H. 12. L. 24. B. 10,5.

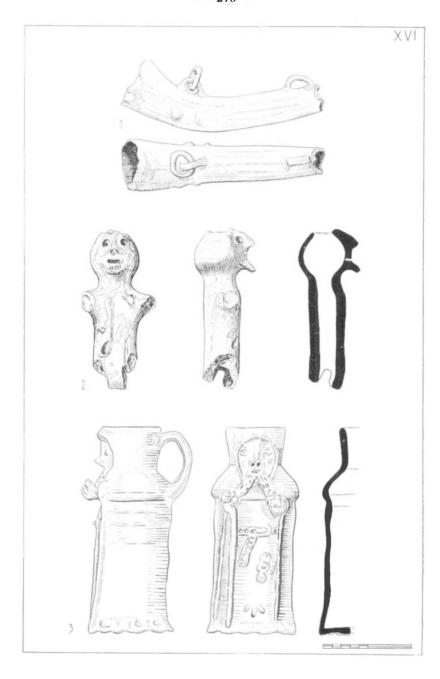




Fig. 5. Figurine trouvée à Jemeppe-sur-Meuse (Cf. cat. nº 175)

(Négatif Musée Curtius, photo Clément Dessart, Angleur)

170. Pl. XV, fig. 4. (I.10.444). Liège. Provenant de substructions de la nouvelle Poste et port de Chéravoie. Acheté par M. Pholien. 24-IV-1910. Pot verseur à corps sphéroïde; rebord évasé, muni d'un bec; anse de section ronde; base convexe, soutenue par un anneau légèrement festonné. Terre cuite rose dans les cassures et beige à rose à la surface; glaçure plombifère vert foncé, à la face externe,

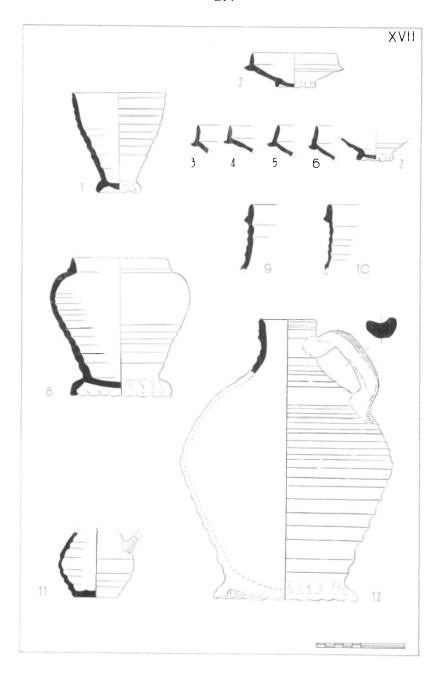
sur le haut du corps et une partie de l'anse; intérieurement sur le rebord et le fond du récipient. H. 11,6. L. 12. M. 13,5. B. 7,8.

- 171. Pl. XV, fig. 5 (1.1897). Vanorle, Tongres. 26-11-1967. Cruche à corps sphéroïde; col cylindrique; rebord évasé, délimité à sa base par une arête; le récipient ne repose pas sur son anneau de base, mais sur le fond bombé affaissé. Terre cuite brunâtre-rougeâtre; glaçure plombifère incolore, recouvrant, extérieurement, l'épaulement, le col ainsi que le rebord, et, intérieurement, le rebord et une partie du col. H. 24,5, L. 10, M. 23, B. 10,6.
- 172. Pl. XV, fig. 6. (Reg. 3, p. 235.) Don Frésart. 1919. Petit biberon à corps sphéroïde; col étroit; lèvre évasée et pied élargi et concave; à l'opposé de l'anse de section ovale, est fixé une petite tubulure cylindrique. Terre cuite beige, dure, présentant, par endroits, un lustre jaunâtre; bande de glaçure plombifère incolore recouvrant le corps, à l'opposé de l'anse. H. 9. L. 6,5. M. 8,5. B. 5,2. Col brisé à l'opposé de l'anse.
- 173. Pl. XV, fig. 7; fig. 4, p. 209. (1.9576). Tongres. Dans le fossé de la ville. 1906. Petite cruche à corps biconique; col cylindrique; lèvre un peu évasée; anse concave; le milieu du corps est marqué par une arête nette; sillons de tournassage sur le col et sur la partie inférieure du corps; base convexe soutenue par un anneau festonné. Terre cuite blanchâtre; une glaçure plombifère vert clair avec taches plus foncées, recouvre irrégulièrement la face externe et l'intérieur de la lèvre. H. 9,3. L. 5,3. M. 7. B. 4,1. Ebréchure au pied. XV? Type abondant à Langerwehe (Töpfereimuseum, Langerwehe).
- 174. Pl. XVI, fig. 1. (1.0.2209). Well. Trouvé dans la Meuse. 1879. Corne munie de deux oreilles; à l'une de celles-ci est fixé un anneau. Terre cuite brun rougeâtre à grisâtre à la surface; celle-ci est usée par le séjour dans l'eau. Long. 23. Diam. max. 6. Diam. embouchure 3. Ebréchures. Embouchure brisée.
- 175. Pl. XVI, fig. 2; fig. 5, p. 211. (1.7.1113). JEMEPPE-SUR-MEUSE. Trouvé à côté de l'église. Fragment de figurine anthropomorphe. La pièce est creuse, cylindrique et terminée par une tête humaine sphéroïde creuse, dont l'extrémité supérieure est ouverte. Le nez



Fig. 6. Cruche anthropomorphe, trouvée à Liège
(Cf. cat. nº 176)
(Négatif Musée Curtius,
photo Clément Dessart, Angleur)

et la barbe sont modelés grossièrement et les yeux, les trous du nez et de la bouche sont faits à l'aide d'un ébauchoir. La tête offre la particularité d'avoir d'abord été faite au tour, comme un petit récipient sphéroïde. Au corps cylindrique, sont accolés deux bras repliés vers l'avant et malheureusement brisés; le flanc du cylindre est percé d'un trou circulaire. Terre cuite blanchâtre portant quelques adhérences de terre cuite rouge; la face externe est partiellement couverte de glaçure plombifère jaunâtre. Long. totale 18,3. Diam. 4.



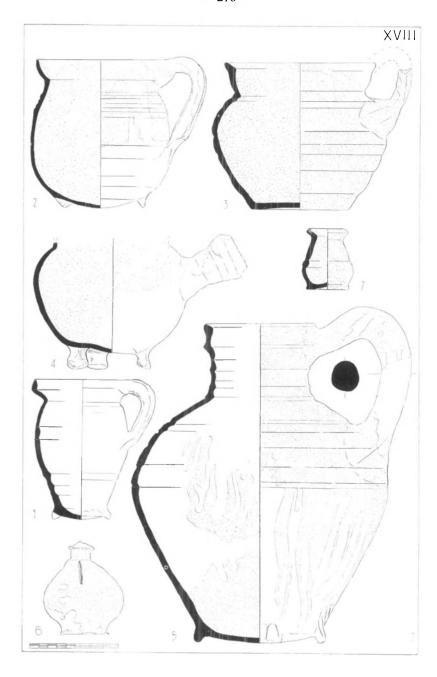
Partie inférieure brisée. La figurine décrite est très vraisemblablement une tubulure de cruche verseuse. Nous pouvons la rapprocher de fragments similaires trouvés à Oslo, à Leiden, à Richmond Castle (Yorksh.) et à Stonar (Kent) et qui se situent vers la fin du xiiie et dans le courant du xive siècle. Dunning, *The Trade*, pp. 41-42, fig. 15.

176. Pl. XVI, fig. 3; fig. 6, p. 213. (1.21.274). Liège, rue du Palais, maison nº 14. Cruche anthropomorphe. Corps de forme à peu près cylindrique; base convexe, soutenue par un anneau festonné; la décoration plastique à la face opposée à l'anse représente un moine barbu. Terre cuite brunâtre à brun foncé, assez mate; blanchâtre sous la base, avec tache de glaçure plombifère jaunâtre. H. 23,5. L. 7. B. 10,5.

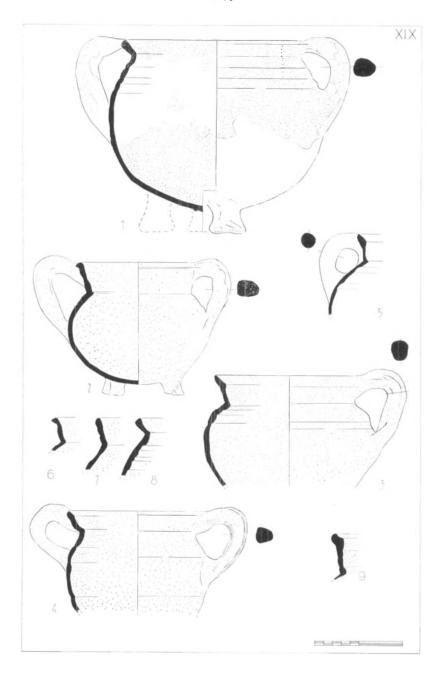
II. — LA CÉRAMIQUE DE SAINT-GILLES

Découverte en 1962 par les membres du Spéléo Club liégeois, par l'intermédiaire de M. Jean Pasleau, 28, rue Château Massart, Liège.

- 177. Pl. XVII, fig. 1. (62.515. S.G.59.43). Gobelet hémisphéroïde, à base convexe, soutenue par un anneau festonné; sillons de tournassage très marqués à la face externe. Grès gris clair; à la face externe de la lèvre, glaçure argileuse orange .H. 11,2. L. 10,6. B. 5. Moitié du récipient conservée. XIVB-XVIa. Sieburg. Cf. : pl. X, fig. 2, 3, 4.
- 178. XVII, fig. 2. (62. 515. S. G.59.4). Ecuelle à rebord tronconique fermé; lèvre droite à extrémité biseautée; corps tronconique; base convexe; soutenue par un anneau festonné. Grès gris clair; au rebord, bande de glaçure argileuse brunâtre. H. 3.9. L. 9.5. M. 11,5. B. 14,5. Ebréchures. ±XV. Siegburg. BORREMANS, *Arlon*, fig. 25. MERTENS. *Tienen*, fig. 190, nº 17. RENAUD, *Heusden*, fig. 3, nº 6 (pièce de Rijswijk, ±1400).
 - 179. Pl. XVII. fig. 3. (62.499. S.G.59.35). Même type. L. 11.
 - 180. Pl. XVII. fig. 4. (62.499. S.G.59.36). Même type. L. 11.
 - 181. Pl. XVII, fig. 5. (62.499. S.G.59.37). Même type. L. 9.



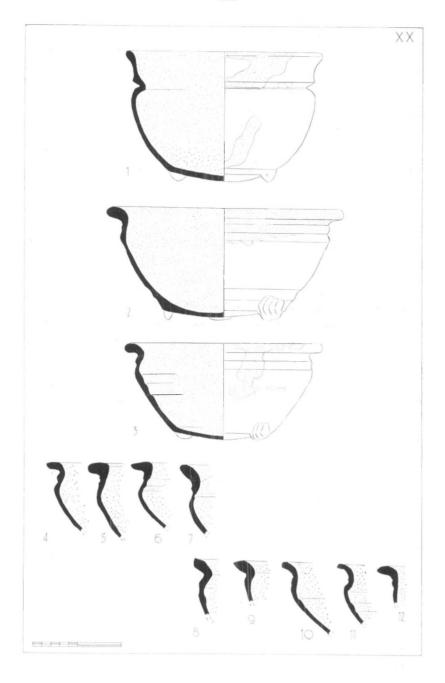
- 182. Pl. XVII, fig. 6. (62.499. S.G.59.38). Même type. L. 10.
- **183.** Pl. XVII, fig. 7. (62.499. S.G.59.39). Pied d'écuelle du même type. Grès gris clair. B. 4,2.
- 184. Pl. XVII, fig. 8. (62.499. S.G.59.42). Pot à corps ovoïde renversé; lèvre droite biseautée; base convexe soutenue par un anneau festonné. Grès gris dans les cassures; surface recouverte de glaçure saline gris clair unie. H. 15,6. L. 10,8. M. 15,5. B. 11,5. Moitié du récipient conservée.
- 185. Pl. XVII, fig. 9. (62.499. S.G.59.34). Fragment du col cylindrique d'une cruche; lèvre délimitée vers le bas par une arête. Grès gris dans les cassures; face externe recouverte de glaçure saline brune mouchetée; face interne de teinte violacée. L. 8.
- **186.** Pl. XVII, fig. 10. (62.499. S.G.59.33). Même type. Grès gris bleuâtre dans les cassures; intérieur recouvert de glaçure violacée; face externe, couverte de glaçure saline brun clair mouchetée. L. 7.
- 187. Pl. XVII, fig. 11. (62.508. S.G.59.5). Petite cruche à corps ellipsoïde droite; base portante sur troncature horizontale. Grès gris dans les cassures et jaunâtre à l'intérieur; face externe recouverte de glaçure saline brun clair. H. 7,7. M. 8,4. B. 5. Anse et col absents. XV-XVIA. Rhénanie. Raeren.. Borremans, Arlon, fig. 28. Hagen, Munzgefässe (St. Thomas-in-Andernach, ±1520). Hellbrandt, Raeren, fig. 31. Renaud, Mariendael, fig. 5, nº 7 (XV-XVI).
- 188. Pl. XVII, fig. 12. (62.500. S.G.59.40). Grande cruche à corps ovoïde; col cylindrique et lèvre en bandeau marquée de sillons; base convexe soutenue par un anneau festonné; anse concave. Grès gris dans les cassures; face externe couverte de glaçure saline grise à brun clair. H. 31,9. L. 6,4. M. 24. B. 16,5. Trou dans le corps du récipient et ébréchures.
- **189.** (——). (62.494. S.G.59.41). Mêmes type, pâte et glaçure. H. 32. L. 6. M. 23. B. 14. Trou dans le corps du récipient et ébréchures.
- **190.** (----). (62.496). Mêmes type, pâte et glaçure. H. 40-42. L. 7. B. 16.5.



- 191. Pl. XVIII, fig. I. (62.512). Pot à corps ovoïde renversé; rebord tronconique et lèvre droite biseautée; base convexe, soutenue par 3 pincées; anse plate. Terre cuite rose dans les cassures, orange à la face externe et jaunâtre à l'intérieur; taches de glaçure plombifère jaunâtre sur le corps et sur l'anse. H. 15,8. L. 10,6. B. 6,4. Brisé et incomplet. Région mosane. BORR. LASS., Huy, fig. 34.
- 192. Pl. XVIII, fig. 2. (62.516. S.G.59.14). Pot à corps ovoïde et lèvre évasée; base convexe, soutenue par 3 pincées simples; bec ?; anse plate; sillons de tournassage. Terre cuite blanchâtre; glaçure plombifère jaune sur la face interne et, partiellement, sur la moitié supérieure de la face externe et l'anse. H. 16,8. L. 14,6. M. 16. B. 10,3. Rebord incomplet (bec ?).
- 193. Pl. XVIII, fig. 3. (62.513. S.G.59.12). Pot à corps ovoïde renversé; col tronconique ouvert et lèvre biseautée; base portante convexe; anse plate; sillons de tournassage. Terre cuite blanchâtre, entièrement recouverte de glaçure plombifère verte mouchetée. H. 16.4. L. 17, 2. M. 20. B. 11.
- 194. Pl. XVIII, fig. 4. (62.511. S.G.59.13). Tripode à corps sphéroïde; col cylindrique, base bombée; manche creux; 3 pieds. Terre cuite rouge brique; une glaçure plombifère incolore recouvre entièrement l'intérieur et la moitié supérieure de la face externe. H. 14.3. M. 18. Col brisé.
- 195. Pl. XVIII, fig. 5. (62.495. S.G.59.29). Grande cruche à corps ovoïde renversé; col cylindrique et lèvre en bandeau concave biseautée à son extrémité; base convexe, soutenue par 3 pincées, anse de section elliptique; sillons de tournassage. Terre cuite blanchâtre dans les cassures; face externe jaune-beige; une glaçure plombifère brun foncé à violacée couvre le haut du corps et le col, ainsi que le fond du récipient; coulées de glaçure sur les autres parties du récipient. H. 36,3. L. 12,7. M. 14.6. B. 14,5. Région mosane?
- 196. Pl. XVIII, fig. 6. (62.501. S.G.59.31). Tirelire. Corps ovoïde, bouton cylindrique à extrémité conique; base portante sur troncature horizontale. Terre cuite blanchâtre couverte de glaçure plombifère verte mouchetée, sauf vers le bas et sous la base. H. 10,5. Diam. bouton 2,9. M. 9. B. 5,5. Long. fente 3,5. Larg. 0,15. Brisée mais

- presque complète. Région mosane? RENAUD, *Spaarpot*, fig. p. 24 (s.d.) et fig. 14 (XV) (types similaires).
- 197. Pl. XVIII, fig. 7. (62.514. S.G.59.32). Petit pot à onguent; corps ovoïde, lèvre évasée et biseautée; base portante convexe. Terre cuite blanchâtre à la surface et rose dans les cassures; entièrement recouvert de glaçure plombifère verte mouchetée. H. 7. L. 4. M. 5,8. B. 4,7.
- 198. Pl. XIX, fig. 1. (62.507. S.G.59.17). Tripode hémisphéroïde; lèvre tronconique ouverte; base convexe, soutenue par 3 pieds qui s'élargissent à leur extrémité; 2 anses de section elliptique opposées; sillons de tournassage vers le haut. Terre cuite brun-rouge dans les cassures, une glaçure brun clair couvre irrégulièrement la moitié supérieure, à la face externe, et la moitié inférieure, à la face interne; un peu de glaçure sur les anses. H. 21,7. L. 21,5. M. 24,3. Base incomplète.
- 199. Pl. XIX, fig. 2. (62.504. S.G.59.16). Tripode à corps sphéroïde, col tronconique ouvert et lèvre épaissie à l'extérieur; base non délimitée; 3 pieds; anse de section elliptique irrégulière. Terre cuite rose dans les cassures; entièrement recouvert de glaçure plombifère jaunâtre. H. 16,7. L. 14,5. M. 16. Brisé et incomplet. MERTENS, *Tienen*. fig. 192, nº 26 (XV).
- **200.** Pl. XIX, fig. 3. (62.510. S.G.59.15). Pot à corps sphéroïde, col tronconique ouvert et lèvre biseautée; anse de section elliptique; sillons de tournassage vers le haut. Terre cuite rose dans les cassures; sauf sous l'anse, le récipient est recouvert de glaçure plombifère jaunâtre. L. 17. M. 19,8. Brisé, base absente (tripode?).
- **201.** Pl. XIX, fig. 4. (62.517. S.G.59.11). Pot à corps ovoïde; col évasé et lèvre biseautée; 2 anses de section triangulaire s'opposent; sillons de tournassage. Terre cuite rouge brique; entièrement recouvert de glaçure plombifère incolore avec parties verdâtres, finement craquelées. L. 15,8. M. 16,2. Base absente (tripode).
- **202.** Pl. XIX, fig. 5. (62.499. S.G.59.6). Fragment de tripode; col tronconique ouvert et anse de section ronde. Terre cuite brunrouge; face externe et épaulement partiellement couvert de glaçure plombifère incolore.

- **203.** Pl. XIX, fig. 6. (62.499, S.G.59.7). Tripode ? Rebord tronconique ouvert. Terre cuite brun-rouge; entièrement recouvert de glaçure plombifère incolore. L. 13.
- **204.** Pl. XIX, fig. 7. (62.499. S.G.59.8). Tripode? Rebord tronconique ouvert. Terre cuite rose dans les cassures; entièrement recouvert de glaçure plombifère jaunâtre. L. 15.
- **205.** Pl. XIX, fig. 8. (62.499. S.G.59.9). Tripode? Rebord évasé. Terre cuite rose; entièrement recouvert de glaçure plombifère incolore. L. 18.
- **206.** Pl. XIX, fig. 9. (62.499. S.G.59.10). Pot à provisions ? Rebord cylindrique et lèvre à extrémité concave. Terre cuite blanchâtre, entièrement couvert de glaçure plombifère brune mouchetée, sur fond jaune-orange.
- **207.** Pl. XX, fig. 1. (62.509. S.G.59.25). Terrine à corps hémisphéroïde; lèvre en bandeau concave; base convexe soutenue par 3 (?) pincées. Terre cuite blanchâtre; intérieur et partie de la face externe de la lèvre couverts de glaçure plombifère jaune craquelée. H. 15. L. 22.5. B. 12. Moitié du récipient conservée.
- 208. Pl. XX, fig. 2. (62.506. S.G.59.15). Terrine à corps hémisphéroïde, à lèvre roulée extérieure; base convexe soutenue par 3 pincées. Terre cuite blanchâtre dans les cassures et jaunâtres à la surface; face interne et parties extérieures de la lèvre couverts de glaçure plombifère jaune. H. 12,6. L. 27. M. 23,8. B. 13,6.
- **209.** (——). (62.506. S.G.59.16). Fragments de terrine du même type. H. 12. L. 26. B. 11.
- **210.** Pl. XX, fig. 3. (62.518. S.G.59.1). Terrine du même type. Terre cuite blanchâtre; intérieur et parties de l'extérieur de la lèvre couverts de glaçure plombifère vert clair. H. 10,8. L. 22,5. B. 11. Un fragment de la lèvre manque.
- **211.** Pl. XX, fig. 4. (62.499. S.G.59.17). Terrine du même type. Fragm. rebord. L. 26.
- **212.** Pl. XX, fig. 5. (62.499. S.G.59.18). Terrine du même type. Fragm. rebord. L. 26.

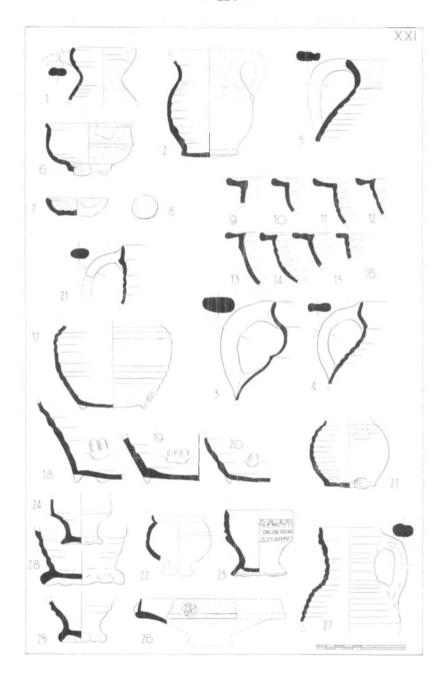


- **213.** Pl. XX, fig. 6. (62.499. S.G.59.19). Terrine du même type. Fragm. rebord. L. 24.
- **214.** Pl. XX, fig. 7. (62.499. S.G.59.20). Terrine du même type. Fragm. rebord. L. 28.
- **215.** Pl. XX, fig. 8. (62.499. S.G.59.26). Terrine du même type. Fragm. rebord. L. ?
- **216.** Pl. XX, fig. 9. (62.499. S.G.59.21). Terrine du même type. Fragm. rebord. L. 28.
- **217.** Pl. XX, fig. 10. (62.499. S.G.59.22). Terrine du même type. Fragm. rebord. L. ?
- **218.** Pl. XX, fig. 11. (62.499. S.G.59.23). Terrine du même type. Fragm. rebord. L. 20.
- **219.** Pl. XX, fig. 12. (62.499. S.G.59.24). Terrine du même type. Fragm. rebord. L. 30.

III. — LA CÉRAMIQUE DE L'ABBAYE DE VIVEGNIS

Fouilles exécutées à l'abbaye de Vivegnis par le Spéléo Club de Liège en 1962. Don au Musée Curtius à Liège par l'intermédiaire de M. Georges Heusy. Un dossier relatif aux fouilles entreprises par le Spéléo Club de Liège et dressé par les fouilleurs est déposé aux archives du Musée Curtius.

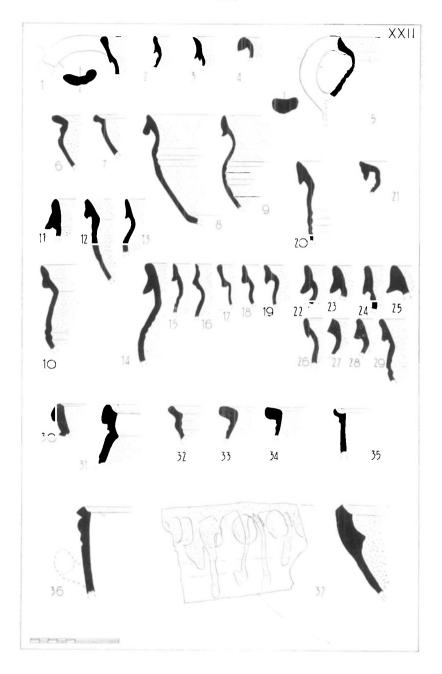
- **220.** Pl. XXI, fig. 1. (62.553.4) (¹). Fragment de cruche verseuse; col hémisphéroïde; anse plate opposée au bec. Terre cuite blanche dans les cassures et jaunâtre à la face externe; sur le col, bande de glaçure jaune mouchetée. L. 7,2. Epaulement et col conservés. XIIIb-XIVb. Andenne, per. III. BORR. LASS., pl. V., nº 1, 12; pl. VI, nº 13, 14.
- **221.** Pl. XXI, fig. 2. (62.553.6). Cruche verseuse; col hémisphéroïde; corps ellipsoïde et base portant sur troncature horizontale, coupée
 - (1) Le dernier numéro indique le fragment décrit.



- à la ficelle. Terre cuite blanche dans les cassures et jaunâtre à la surface; col couvert d'une bande de glaçure plombifère verte mouchetée. H. 11. M. 9,8. B. 6,5. Col et anse brisés. Cf. : ci-dessus.
- **222.** Pl. XXI, fig. 3. (62.553.14). Fragment de grande cruche; col hémisphéroïde; anse plate. Terre cuite rouge brique dans les cassures; surface brun gris; cuisson forte. Andenne. Borr. Lass., pl. VII, nº 6.
- **223.** Pl. XXI, fig. 4. (62.553.15). Fragment de grande cruche du même type. Terre cuite gris foncé à l'intérieur et dans les cassures; extérieur brun foncé à gris clair; quelques taches de glaçure plombifère brun foncé. L. ± 10 . Cf. : ci-dessus.
- **224.** Pl. XXI, fig. 5, (62.553.5). Fragment d'épaulement et de cof d'un pot; anse plate. Terre cuite blanche; intérieur de la lèvre couvert de glaçure plombifère jaune. XIVB. Andenne, per. IV. BORR. WARG., fig. 25, nº 5.
- 225. Pl. XXI, fig. 6. (62.553.2). Petite écuelle à corps hémisphéroïde; lèvre épaissie à l'extérieur; base sur troncature horizontale, soutenue par 3 pincées. Terre cuite rouge-brun dans les cassures et gris bleuâtre foncé à la surface; bande irrégulière de glaçure plombifère noirâtre sur le col; forte cuisson. H. 6. L. 10. B. 4,6. Intact. XIVA. Andenne, per. IIIb. BORR. WARG., fig. 23 (A19/c, nº 4).
- **226.** Pl. XXI, fig. 7. (62.553.1). Très petite écuelle hémisphéroïde; base portante, coupée à la ficelle et convexe. Terre cuite blanche; face interne couverte de glaçure plombifère vert foncé débordant à l'extérieur. H. 2. L. 7. B. 4. Intacte. XIII-XIV. Andenne. BORR. WARG., fig. 17 (A4d/1/B1a).
- 227. Pl. XXI, fig. 8. (62.553.3). Bille de forme irrégulière. Entièrement couverte de glaçure plombifère jaune. Diam. 2,6-2,9.
- **228.** Pl. XXI, fig. 9. (62.553.7). Rebord d'écuelle à lèvre horizontale concave. Terre cuite blanche, couvert à la face interne, de glaçure plombifère jaune. L. 24. XIIIb-XIV. Andenne, per. III-IV. BORR. LASS., pl. VI, nº 6. BORR. WARG., fig 12 (A4b/c, nº 2, 4); fig. 13 (A4d/b, nº, 23, 14); fig. 18 (A4d/1/b, nº 1).
- **229.** Pl. XXI, fig. 10. (69.553.8). Mêmes type, pâte et glaçure. L. 22.

- **230.** Pl. XXI, fig. 11. (69.553.9). Mêmes type, pâte et glaçure. L. 22.
- **231.** Pl. XXI, fig. 12. (69.553.10). Mêmes type, pâte et glaçure. L. 22.
- **232.** Pl. XXI, fig. 13. (69.553.11). Mêmes type, pâte et glaçure. L. 22.
- **233.** Pl. XXI, fig. 14. (69.553.12). Mêmes type, pâte et glaçure. L. 22.
- **234.** Pl. XXI, fig. 15. (69.553.13). Mêmes type, pâte et glaçure. L. 22.
- **235.** Pl. XXI, fig. 16. (69.553.14). Mêmes type, pâte et glaçure. L. 18.
- 236. Pl. XXI, fig. 17. (62.553. V.A.s.d.1). Corps sphéroïde de cruche; base convexe, soutenue par 3 (?) pincées. Terre cuite grisbleu foncé; forte cuisson. H. 10. M. 13,5. B. 8. Groupe Andenne.
- 237. Pl. XXI, fig. 18. (62.553. V.A.s.d.8). Base convexe de grande cruche; pincées. Terre cuite rouge brique dans les cassures; face interne de teinte brun violacée; face externe gris-brun; forte cuisson.
- **238.** Pl. XXI, fig. 19. (62.653. V.A.s.d.9). Base de mêmes type et pâte. B. 12.
- **239.** Pl. XXI, fig. 20. (62.553. V.A.s.d.9). Base de mêmes type et pâte. B. 10.
- **240.** Pl. XXI, fig. 21. (62.553. V.A.s.d.3). Petit pot à corps sphéroïde; base convexe et 3 pincées. Terre cuite gris brun dans les cassures; face externe grise à brunâtre et face interne brunâtre; sur l'épaulement, bande de glaçure noirâtre; forte cuisson. M. 9. B. 5,9.
- 241. Pl. XXI, fig. 21a. (62.553.16). Cruche; col cylindrique et lèvre biseautée délimitée vers le bas par une arête; anse de section elliptique. Terre cuite brun rouge dans les cassures; face interne gris bleuâtre foncé; extérieur gris bleuâtre; glaçure plombifère brun foncé sur l'épaulement. L. ±6. XIIIb-XIVA. Andenne, per. III. BORR. LASS., pl. V, 3. BORR. WARG., fig. 8 (A3/a, n° 2-4); fig. 23 (A19/e, n° 14); fig. 26 (A35b/c, n° 7, 9).

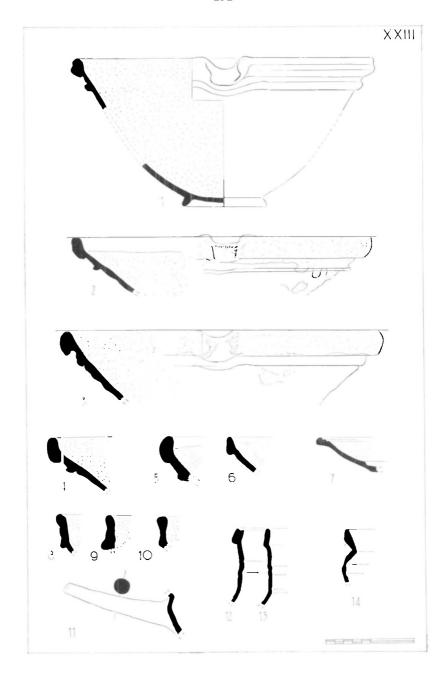
- **242.** Pl. XXI, fig. 22. (62.549.6). Gobelet à corps sphéroïde; fine lèvre évasée; sillons de tournassage sur le corps. Grès gris clair; extérieur du corps et intérieur de la lèvre couverts de glaçure ferrugineuse brune. L. 6,1. M. 7,6. Base absente.
- **243.** Pl. XXI, fig. 23. (62.549.7). Gobelet à corps hémisphéroïde; lèvre biseautée; base plate et anneau de support festonné; sur le corps : décor à la roulette, formé de 3 bandes parallèles de chevrons grossiers. Grès gris dans les cassures; intérieur couvert de glaçure (saline?) verdâtre; extérieur couvert de glaçure saline brun clair. H. 7,5. L. 7,9. B. 6,5.
- **244.** Pl. XXI, fig. 24. (62.549.1). Gobelet ? Corps cylindrique, pied hyperboloïde fermé; base convexe soutenue par un pied festonné. Grès gris dans les cassures; surface couverte de glaçure (argileuse ?) brun grisâtre à brun-rouge. M. 7.2. B. 5. Partie supérieure absente.
- **245.** Pl. XXI, fig. 25. (62.549.5). Pied de gobelet hémisphéroïde; base bombée soutenue par un anneau festonné; sillons de tournassage. Grès gris clair. Siegburg. Cf.: nºs 178-183, ci-dessus.
- **246.** Pl. XXI, fig. 26. (62.549.4). Lèvre tronconique fermée d'une écuelle. Décor : pastille étoilée. Grès gris clair avec glaçure argileuse saumon. L. ±16. Fragment. XV. Siegburg. Renaud, *Spangen*, fig. 6, nº 5 (décor similaire). (XV).
- **247.** Pl. XXI, fig. 27. (62.549.3). Cruche à col cylindrique; lèvre en bandeau marqué de deux sillons; anse de section elliptique; sillons de tournassage. Grès grisâtre dans les cassures et à la face interne; face externe couverte de glaçure violacée. L. 7. M. 11,5. Partie inférieure absente.
- **248.** Pl. XXI, fig. 28. (62.549.2). Base de cruche, convexe et soutenue par un anneau festonné. Grès gris clair; sur le feston, tache de glaçure argileuse rougeâtre. Siegburg.
- **249.** Pl. XXII, fig. 1. (62.553. V.A.s.d.20). Lèvre en bandeau concave; anse concave. Terre cuite blanchâtre; face interne couverte de glaçure plombifère jaunâtre. XIVB. Andenne, per. IV. BORR. LASS., pl. III 3; IV, 11; V, 5. BORR. WARG., fig. 30 (A54/c, nº 7).
- **250.** Pl. XXII, fig. 2. (62.553. V.A.s.d.27). Lèvre en bandeau concave; Mêmes pâte et glaçure. L. 16.



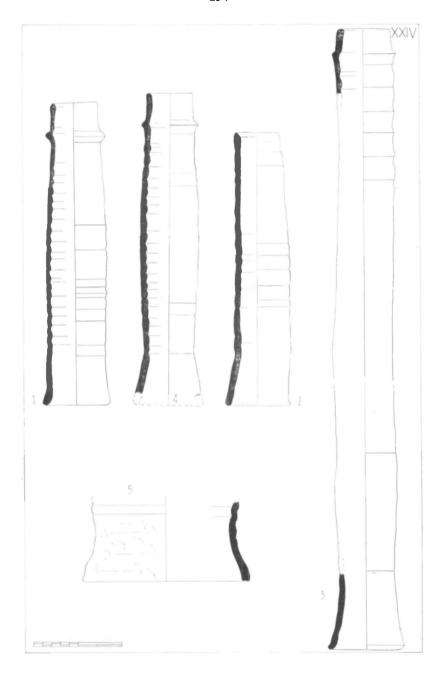
- **251.** Pl. XXII, fig. 3. (62.553. V.A.s.d.28). Lèvre en bandeau concave; Mêmes pâte et glaçure.
- **252.** Pl. XXII, fig. 4. (62.553. V.A.s.d.30). Lèvre épaissie extérieurement. Terre cuite blanchâtre, couverte, à la face externe, de glaçure plombifère jaunâtre.
- **253.** Pl. XXII, fig. 5. (62.553. V.A.s.d.32). Col et lèvre évasés d'un tripode; anse plate. Terre cuite blanchâtre; intérieur du rebord couvert de glaçure plombifère jaunâtre.
- **254.** Pl. XXII, fig. 6. (62.553. V.A.59.1). Rebord de terrine; lèvre repliée vers l'extérieur. Terre cuite blanchâtre; face intérieure couverte de glaçure plombifère jaune. L. 22.
- **255.** Pl. XXII, fig. 7. (62.553. V.A.59.2). Rebord de terrine; lèvre repliée vers l'extérieur. Terre cuite blanchâtre; face externe couverte de glaçure plombifère jaune. L. +12.
- **256.** Pl. XXII, fig. 8. (62.553. V.A.59.3). Fragment de terrine; lèvre en bandeau concave. Terre cuite rose, face interne couverte de glaçure plombifère jaune. L. 22.
- **257.** Pl. XXII, fig. 9. (62.553. V.A.59.4). Fragment de terrine; lèvre en bandeau convexe. Terre cuite blanchâtre; intérieur, couvert de glaçure plombifère verdâtre finement craquelée.
- **258.** Pl. XXII, fig. 10. (62.553, V.A.s.d.11). Type similaire. Mêmes pâte et glaçure. L. 28. XIIIb-XIVA. Andenne, per. III. BORR. LASS., pl. V, nº 7.
- **259.** Pl. XXII, fig. 11. (62.553. V.A.s.d.12). Type similaire. Mêmes pâte et glaçure. L. ± 34 .
- **260.** Pl. XXII, fig. 12. (62.553. V.A.s.d.13). Type similaire. Mêmes pâte et glaçure.. L. ? XIVB. Andenne, per. IV. BORR. LASS., pl. IV, nº 3.
- **261.** Pl. XXII, fig. 13. (62.553. V.A.s.d.14). Type similaire. Mêmes pâte et glaçure. L. ± 28 .
- **262.** Pl. XXII, fig. 14. (62.553. V.A.s.d.21). Type similaire. Mêmes pâte et glaçure. L. ?
- **263.** Pl. XXII, fig. 15. (62.553. V.A.s.d.22). Type similaire. Mêmes pâte et glaçure. L. ± 22 .

- **264.** Pl. XXII, fig. 16. (62.553. V.A.s.d.23). Type similaire. Mêmes pâte et glaçure. L. ±24.
- **265.** Pl. XXII, fig. 17. (62.553. V.A.s.d.24). Type similaire. Mêmes pâte et glaçure. L. ± 24 .
- **266.** Pl. XXII, fig. 18. (62.553. V.A.s.d.25). Type similaire. Mêmes pâte et glaçure. L. <u>1.</u> 15.
- **267.** Pl. XXII, fig. 19. (62.553. V.A.s.d.26). Type similaire. Mêmes pâte et glaçure. L. ± 18 .
- **268.** Pl. XXII, fig. 20. (62.553. V.A.s.d.15). Type similaire. Terre cuite blanche non glaçurée. L. ± 35 .
- **269.** Pl. XXII, fig. 21. (62.553. V.A.s.d.29). Type similaire. Terre cuite blanche non glaçurée. L. ± 28 .
- **270.** Pl. XXII, fig. 22. (62.553. V.A.59.5). Type similaire. Terre cuite blanche; glaçure jaune. L. ± 35 .
- **271.** P. XXII, fig. 23. (62.553. V.A.59.6). Type similaire. Terre cuite blanche; glaçure jaune. L. ± 35 .
- 272. Pl. XXII, fig. 24. (62.553. V.A.59.7). Type similaire. Terre cuite blanche; glaçure jaune. L. ±235.
- **273.** Pl. XXII, fig. 25. (62.553. V.A.59.8). Type similaire. Terre cuite blanche; glaçure jaune. L.?
- **274.** Pl. XXII, fig. 26. (62.553. V.A.59.10). Type similaire. Terre cuite blanche; glaçure jaune. L. 20.
- 275. Pl. XXII, fig. 27. (62.553. V.A.59.11). Type similaire. Terre cuite blanche; glaçure jaune. L.?.
- **276.** Pl. XXII, fig. 28. (62.553. V.A.59.12). Type similaire. Terre cuite blanche; glaçure jaune, L.?
- **277.** Pl. XXII, fig. 29. (62.553. V.A.59.13). Type similaire. Terre cuite blanche; glaçure jaune. L. 18. XIVB. Andenne, per. IV. BORR. LASS., pl. IV, nº 2.
- 278. Pl. XXII, fig. 30. (62.549). Lèvre profilée à la face externe. Terre cuite blanche; glaçure plombifère jaunâtre, mouchetée de brun à la face interne, et partiellement, à la face externe. L. ±35.

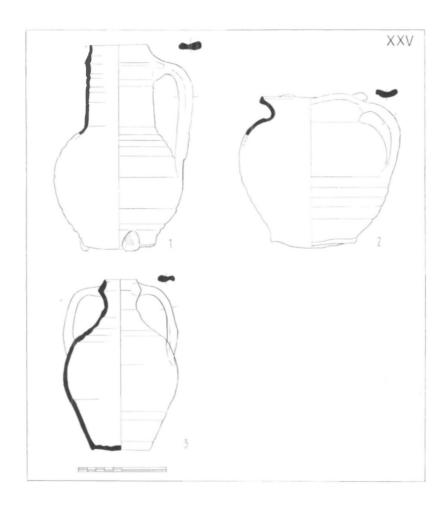
- **279.** Pl. XXII, fig. 31. (62.549). Lèvre concave à sa face interne. Terre cuite blanchâtre; glaçure plombifère jaunâtre à la face externe. L. ±35. XV-XVI? BORREMANS, *Brabant*, fig. 6. nº 49-53.
- **280.** Pl. XXII, fig. 32. (62.553). Lèvre repliée vers l'extérieur. Terre cuite blanchâtre; intérieur couvert de glaçure plombifère jaune. L. ± 14 .
- **281.** Pl. XXII, fig. 33. (62.553). Lèvre repliée vers l'extérieur. Mêmes pâte et glaçure. L. ± 27 .
- **282.** Pl. XXII. fig. 34. (62.553). Lèvre repliée vers l'extérieur. Mêmes pâte et glaçure. L. ± 28 .
- **283.** Pl. XXII, fig. 35. (62.553). Fragment de récipient à corps cylindrique et rebord replié vers l'extérieur et concave à sa partie supérieur. Terre cuite blanche; face externe et dessus de la lèvre couverts de glaçure plombifère verte. L. 15.
- **284.** Pl. XXII, fig. 36. (62. 549). Même type; point d'attache d'une anse horizontale. Terre cuite beige, à noyau ocre; face externe et dessus de la lèvre couverts de glaçure vert foncé.
- 285. Pl. XXII, fig. 37. (62.553). Fragment de rebord d'un grand récipient; lèvre épaisse, profilée intérieurement et décorée d'impressions, à la face externe. Terre cuite blanchâtre; face interne couverte de glaçure craquelée jaune, avec coulées à la face externe. L. 38-40.
- **286.** Pl. XXIII, fig. 1. (62.549. V.A.s.d.19). Tèle verseuse, à lèvre épaissie vers l'extérieur; base convexe soutenue par un anneau. Terre cuite blanche dans les cassures avec particules rouges; surface rouge brique à beige; face interne couverte de glaçure brune mouchetée. L. 34. Fragments.
- **287.** Pl. XXIII, fig. 2. (62.549. V.A.s.d.16). Mêmes type, pâte et glaçure. L. 34. Fragment.
- **288.** Pl. XXIII, fig. 3. (62.549. V.A.s.d.18). Mêmes type, pâte et glaçure. L. 36.
- **289.** Pl. XXIII, fig. 4. (62.549. V.A.s.d.17). Même type de rebord; mêmes pâte et glaçure. L. 37.



- 290. Pl. XXIII, sig. 5. (62.549). Lèvre de tèle, épaissie à la face externe. Terre cuite blanche; intérieur couvert de glaçure plombifère jaune-beige mouchetée de brun; extérieur de la lèvre partiellement glaçuré. L. ±30.
- **291.** Pl. XXIII, fig. 6. (62.549). Lèvre de tèle, en bandeau droit. Terre cuite blanchâtre; face interne couverte d'engobe rouge et de glaçure plombifère jaunâtre; décor à la barbotine jaune, à l'intérieur du récipient et sur la face externe. L. +34.
- **292.** Pl. XXIII, fig. 7. (62.553). Assiette. Marli profilé. Terre cuite blanche; face supérieure couverte de glaçure plombifère vert pâle craquelée. Fragment.
- **293.** Pl. XXIII, fig. 8. (62.553). Lèvre de tèle, en bandeau profilé. Terre cuite blanche; face interne couverte de glaçure plombifère jaune. L. 28.
- **294.** Pl. XXIII, fig. 9. (62.553). Fragment de tèle? Lèvre droite, épaissie vers le bas. Terre cuite blanche; face interne couverte de glaçure plombifère jaune.
- **295.** Pl. XXIII, fig. 10. (62.549). Tèle ? Lèvre droite, concave à sa face externe. Terre cuite rouge brique; face interne couverte de glaçure plombifère brun foncé. L. 26.
- **296.** Pl. XXIII, fig. 11. (62.553). Manche de poêle, de section ronde. Terre cuite blanche, presque entièrement couverte de glaçure plombifère jaunâtre avec taches brunes. Long. 12.5.
- 297. Pl. XXIII, fig. 12. (62.549). Col cylindrique de cruche; lèvre de section rectangulaire, concave à sa partie supérieure. Terre cuite gris bleuâtre, très dure; bande de glaçure plombifère brune sur l'épaulement. L. ± 12 . XIII-XIV?
- **298.** Pl. XXIII, fig. 13. (62.549). Col cylindrique et lèvre tronconique fermé, de cruche. Terre cuite rouge brique à la face interne et dans les cassures; face externe brun rouge; bande de glaçure plombifère brun foncé sur l'épaulement. L. 9. XIII-XIV?
- **299.** Pl. XXIII, fig. 14. (62.550). Fragment de rebord de pot. Terre cuite grise assez fine; face externe enfumée. XIII-XIV?



- **300.** Pl. XXIV, fig. 1. (62.561.1). Tuyau de canalisation; corps légèrement ellipsoïde; l'orifice étroit est marqué d'une saillie plastique; l'orifice large est tronconique ouvert; sillons de tournassage. Grès brun clair. Rebord légèrement ébréché. Long. 33,5. Diam. orifice étroit 5,6; orifice large 7,9.
- **301.** (——). (62.561). Même type. Long. 34. Diam. orif. étr. 5. Orif. large 7,6.
- **302.** (). (62.561). Même type. Long. ± 34 . Diam. orif. étr. 5,7. Orif. large 8,4.
- **303.** (----). (62.561). Même type. Long. 30,5. Diam. orif. étr. 5,5. Orif. large 7,6.
- **304.** (——). (62.561). Même type. Long ± 35 . Diam. orif. étr. 5,5. Orif. large 7,5.
- **305.** (---). (62.561). Même type. Long. 29,5. Diam. orif. étr. 6. Orif. large 8.
- **306.** Pl. XXIV, fig. 2. (62.561.2). Tuyau de canalisation; corps cylindrique; orifice étroit biseauté; orifice large, tronconique ouvert; sillons de tournassage. Grès gris bleu dans les cassures, avec noyau gris; surface externe couverte de glaçure saline brune mouchetée, avec parties grisâtres. Long. 31. Diam. orif. étroit 5. Diam. orif. large 7,3. MAYER, *Raeren*, fig. 19 (XVI).
- **307.** (—). (62.561). Autres exemplaires du même type. Long. 33. Diam. orif. étroit 4. Diam. orif. large 7,5.
 - 308. Long. 33,5. Diam. orif. étroit 5,5. Diam orif. large 8,2.
 - 309. Long. 35,5. Diam. orif. étroit 6. Diam. orif. large 8.
 - 310. Long. 36,5. Diam orif. étroit 5,5. Diam orif. large 7,7.
 - 311. Long. 35,9. Diam. orif. étroit 5,5. Diam. orif. large 8,5.
 - 312. Long. 31,5. Diam. orif. étroit 4,7. Diam. orif. large 8.
 - 313. Long. 33,8. Diam. orif. étroit 5. Diam. orif. large 7,5.
 - 314. Long. 37. Diam. orif. étroit 5. Diam. orif. large 8.
- **315.** Pl. XXIV, fig. 3. (62.561.3). Tuyau de canalisation de type long. Grès brunâtre. Long. 71,3. Diam. orif. étroit 6. Diam orif. large, 8.5.



- **316.** (----). (62.561). Autres exemplaires du même type. Long. 71,3. Diam. orif. étroit 5,6. Diam. orif. large 8,5.
 - 317. Long. ? Diam. orif. étroit 5,6. Diam. orif. large ?
 - 318. Long. 73. Diam. orif. étroit 5,6. Diam. orif. large 8,5.
 - 319. Long. 69. Diam. orif. étroit 6. Diam. orif. large?
 - 320. Long. 72. Diam. orif. étroit 5,5. Diam. orif. large 8.



Fig. 7. Poteries accolées accidentellement Four de potier d'Amay. (Cat. nº 329) (Négatif Musée Curtius, photo Clément Dessart, Angleur)

- 321. Pl. XXIV, fig. 4. (62.561.4). Tuyau de canalisation. Grès gris dans les cassures; face externe couverte de glaçure saline brune. Long. ± 35 . Diam. orif. étroit 5,5. Diam. orif. large ± 7 ,5. Extrémité conique brisée. Cf. : n^0 300.
- **322.** Pl. XXIV, fig. 5. (62.553.1). Orifice conique ouvert de tuyau de canalisation de grandes dimensions. Façonné à la main. Terre cuite blanche. Diam. 19.

IV. — REBUTS DE FABRICATION DE POTERIE D'AMAY

En 1957-1958 et en 1960, les chercheurs du Cercle archéologique de Hesbaye-Condroz mirent au joure à Amay, au lieu-dit « A Rorive », de grandes quantités de rebuts de fabrication de céramique. Ceux-ci peuvent être datés de la fin du XIII^e siècle ou de la première moité du XIV^e siècle.

Une partie de ce matériel a été publié (WILLEMS, Amay). Un certain nombre de pièces entières ainsi que de nombreux tessons, ont été déposés au Musée Curtius. Nous publions ici les pièces les plus intéressantes de ce fonds.

- 323. Pl. XXV, 1. (W.126) (L. E.85) (¹). Cruche à lèvre aiguë; col cylindrique et corps ovoïde; base convexe soutenue par 3 pincées simples; anse plate. Terre cuite gris foncé à brun foncé; bande de glaçure plombifère noirâtre sur l'épaulement, à l'opposé de l'anse. H. 22,5. L. ±7,5. M. 14,5. B. 8,5. Ebréchures.
- **324.** Pl. XXV, 2. (W.126) (31A ter). Pot à corps sphéroïde; lèvre repliée vers l'extérieur; base portante sur troncature horizontale; anse plate. Terre cuite gris foncé à gris brunâtre; tache de glaçure violacée. H. 17, 2. L. 11,5. M. 16. B. 9,6. Col déformé et fêlé; base affaissée; adhérences d'argile.
- **325.** Pl. XXV, 3. (W.126) (E.42). Bouteille à corps ovoïde renversé; lèvre aiguë; base portante sur troncature horizontale; 2 anses plates. Terre cuite brun clair, non glaçurée. H. 18,5. L. 3. M. 13,5. B. 7. Brisée; trou dans le corps. Bibl.: WILLEMS, *Amay*, pl. IV, E.42.
- **326.** (---). (W.126) (E.103 bis). Même type; base soutenue par 3 doubles pincées. Terre cuite gris foncé; bande de glaçure plombifère brun foncé à violacée. H. 22, L. 3,5, M. 17,5, B. 9.
- 327. (——). (W.126) (W.126a. 31A). Même type. Terre cuite brun foncé; glaçure plombifère brun foncé à violacée; tache de glaçure (plombifère?) verdâtre sur le corps. H. 25. L. 4,5-7. M. 22. B. 10.

⁽¹⁾ Le premier numéro entre parenthèses est le numéro d'inventaire, le second un numéro d'ordre donné par les fouilleurs.

- **328.** (). (W.126) (31Abis). Même type. Base sur troncature horizontale. H. 24. L. 5.5-2,6. M. 18.5. B. 8,5.
- 329. Fig. 7, p. 237. (W.126). Poteries accolées accidentellement lors de la cuisson : a) cruche à col cylindrique, corps ovoïde renversé et base convexe soutenue par des pincées; anse plate. Terre cuite brunâtre; bande de glaçure plombifère violacée sur l'épaulement, à l'opposé de l'anse. H. 30. L. ±8.5. M. 22. B. ±11. b) Tripode à lèvre évasée, corps sphéroïde et pieds modelés; 2 anses anguleuses. Terre cuite grise; face externe recouverte de glaçure plombifère verdâtre piquée de bouillons. H. 18.5. L. 13.5. M. 17.5.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages						
Avant-propos	153						
Bibliographie	154						
Introduction							
Abréviations	161						
Catalogue:							
I. Les trouvailles isolées :	163						
a) groupe d'Andenneb) groupe céramique rhénan (Limbourg néerlandais, Raeren,	103						
Siegburg, etc.)	184						
c) poteries diverses	203 215						
II. La céramique de Saint-Gilles à Liège	213						
IV. Rebuts de fabrication de poterie d'Amay	238						
17. Recalls de l'abilitation de poteile d'illiag							
ILLUSTRATIONS							
Planches 1-VII. Céramique du groupe d'Andenne.							
Planches VIII-IX. Céramique du groupe du Limbourg néerlandais.							
Planche X. Céramique de Siegburg.							
Planches XI-XII. Poteries rhénanes diverses,							
Planches XIII-XV. Poteries diverses (groupes non déterminés).							
Planche XVI. Types spéciaux.							
Planches XVII-XX. Céramique de Saint-Gilles.							
Planches XXI-XXIV. Céramique de Vivegnis.							
Planche XXV. Rebuts de fabrication d'Amay.							
Fig. 1., p. 177. Poterie mosane (rebut de fabrication). (Cat., nº 53his.)							
Fig. 2, p. 195. Cruches, Grès rhénans, (Nº 1 : cat., nº 123; nº 2 : cat., n	o 122.)						
Fig. 3, p. 199. Bouteilles. Grès rhénans. (Nº 1 : Juslenville, cat., nº 133; Liège, nº 132.)							
Fig. 4, p. 209. Pot trouvé à Tongres. Origine probable : Langerwehe. nº 173.)	(Cat.,						
Fig. 5, p. 211. Figurine trouvée à Jemeppe-sur-Meuse. (Cat., nº 175.)							
Fig. 6, p. 213. Cruche anthropomorphe, trouvée à Liège. (Cat., nº 176.))						
Fig. 7, p. 237. Poteries accolées accidentellement. Four de potier d'Amay nº 329.)	. (Cat.,						

A GRÂCE-MONTEGNÉE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS : DOLÉANCES DE CONTRIBUABLES

par Maurice PONTHIR

L. — L'EMPRUNT FORCÉ DE L'AN IV

Après l'annexion de nos provinces à la France (9 vendémiaire an IV — Ier octobre 1795), les anciennes juridictions de Montegnée et Berleur, Grâce-Berleur et Grâce Saint-Martin, qui formaient alors la paroisse de Grâce et Montegnée, furent réunies en une seule commune sous la même appellation (¹). La nouvelle commune fit partie du canton de Hollogne-aux-Pierres dans le département de l'Ourthe. Le canton eut à sa tête une administration municipale constitutée par les « agents » des diverses communes assistés de leurs « adjoints » (²). Elle était aux ordres de l'administration centrale (ou départementale) établie à Liège. Auprès de l'administration centrale et de la municipalité de canton, un « commissaire » représenta l'autorité supérieure avec mission de veiller à l'exécution des lois et au maintien de l'ordre public.

Le premier agent de Grâce et Montegnée fut Henri Marcotty, de Montegnée, qui avait manifesté une sympathie agissante pour les idées nouvelles (3).

Le 18 pluviôse an IV-7 février 1796, la municipalité du canton de Hollogne tint sa première séance. Marcotty et ses collègues prêtèrent

⁽¹) L'appellation « Grâce-Montegnée » devint courante plus tard. — Sources : aux Archives de l'Etat à Liège (A.E.L.) : Fonds Français (F.F.), Administration Centrale (Ad. C¹e) : nºs 224, 270, 272, 273, 348, 399, 442; Préfecture (Préf.) : nºs 830, 1451, 2249.

⁽²⁾ Les communes n'avaient alors d'autorité propre que l'agent et son adjoint. Ces deux fonctionnaires n'étaient que de « simples agents d'exécution » aux ordres de la municipalité de canton. P. POULLET, Les institutions françaises de 1795 à 1814, Bruxelles, 1907, pp. 177 et suiv. — Notons que la commune de Grâce et Montegnée comptait en 1804 3 333 habitants se répartissant comme suit : Montegnée 2 274, Grâce 600, Berleur 459 (Préf. n° 229).

⁽³⁾ Sur ce personnage, voir notre note: Désordres électoraux à Grâce-Montegnée.. (1797) dans Bulletin de l'Institut Archéolog. liég., t. 67, pp. 288 et suiv. Son adjoint se nommait Laurent Joiris, aussi de Montegnée.

serment entre les mains de Denis Salon, de Jemeppe, commissaire du directoire exécutif du canton. Dans son discours d'ouverture, Salon invita les membres de la municipalité à faire exécuter « avant tout » la loi du 19 frimaire an IV-10 décembre 1795 « portant qu'il seroit fait un appel de fonds par forme d'emprunt sur les citoyens aisés ».Il avait reçu de l'administration départementale deux lettres à ce sujet, l'une du 25 nivôse, l'autre du 16 pluviôse-15 janvier et 5 février; aussi demandait-il aux agents de « s'occuper soigneusement et dans le plus court délai possible de l'exécution de cette loi avec impartialité et intégrité » (¹).

Quelles étaient les modalités de la loi ? Elle ordonnait la levée de 600 millions sur les classes aisées. La part de la Belgique était fixée à 40 millions (4 millions pour le département de l'Ourthe), puis à 30 millions quand la loi du 17 août 1796 réduisit l'emprunt du quart (²). L'emprunt « ne pouvait porter que sur le quart le plus imposé ou le plus imposable des citoyens de chaque département et les prêteurs devaient être distribués dans l'ordre de leurs facultés en seize classes qui seraient égales en nombre, sauf la dernière (³). » Les administrations départementales avaient à désigner «les citoyens obligés de fournir à l'emprunt et les distribuer dans les diverses classes ». Elles devaient se baser « soit sur le rôle des impositions, soit sur la notoriété publique des facultés, en combinant tout à la fois les revenus des propriétés foncières et mobilières et les produits de l'industrie (⁴) ».

Au cours de la seconde séance de la municipalité du canton tenue le 23 pluviôse-12 février, Salon, pressé par l'administration centrale fit voter une résolution portant que « l'exécution de la loi du 19 frimaire devait être absolument achevée dans la huitaine (5) ». Marcotty s'attela à la besogne. Il établit pour sa commune la liste des personnes

⁽¹⁾ F.F., Ad. Cie, no 224, p. 4.

⁽²⁾ VERHAEGEN, La Belgique sous la domination française, t. II. p. 191 et suiv.

⁽³⁾ VERHAEGEN, ibid., POULLET, o. c., p. 222.

⁽⁴⁾ La loi prévoyait le remboursement de l'emprunt en dix années. On remit aux prêteurs un récépissé de dix coupons représentant chacun 1/10 de la somme totale de leur quote-part. Chaque coupon pouvait servir au payement des contributions. POULLET, o. c., p. 222 et suiv. Mais les prêteurs ne purent guère utiliser que deux coupons; « les avances des prêteurs demeurèrent définitives et... l'emprunt ne fut qu'une véritable imposition de guerre », Verhaegen, o. c., p. 193.

⁽⁵⁾ Ad. C¹c, 224, p. 11. On remit à plus tard « le recensement des chevaux et chariots, des meubles, effets et argenterie des églises et l'établissement de la liste de tous ceux qui avaient quitté leurs foyers à l'arrivée des Français ».

« susceptibles de contribuer à l'emprunt forcé » et il les répartit en deux tableaux, le premier contenant les noms des habitants de Montegnée et du Berleur et le second ceux de Grâce. Il indiqua en regard de chaque nom la « profession ou qualité » et la « fortune présumée d'après la notoriété publique ». Dans une quatrième colonne, il nota des observations justifiant l'évaluation de la fortune présumée ou des appréciations sur le comportement ou les opinions de quelques contribuables. Il remit ses tableaux au bureau de la municipalité le 29 pluviôse-18 février. (Des modifications y furent apportées plus tard par l'administration municipale : des chiffres furent changés et des noms biffés; la mention « effacé » fut portée dans la colonne des observations. Nous reproduisons les deux tableaux tels qu'ils nous sont parvenus). Voir pages 244, et 246 (¹).

Peu après la remise des tableaux au bureau de la municipalité, certains contribuables, officieusement avertis de l'évaluation faite de leur fortune présumée, adressèrent des réclamations parfois véhémentes à l'administration du département. Plusieurs rappelaient les réquisitions ou les pillages, dont ils avaient été victimes lors des passages de troupes (²).

Henry Grisard et la veuve Thibaut Renson, tous deux marchands de grain, protestent parce que « selon le dire public, leur commerce et leur fortune sont évalués à un taux au-delà de toute réalité ». Pendant le séjour des « hordes autrichiennes » ils ont subi des pertes sensibles. A l'arrivée des troupes républicaines, « les commissaires réquisiteurs, dont le nom seul fait frémir », leur ont enlevé les « denrées » qu'ils possédaient et « cela sans ordre, sans bon quelconque » « Vivre et voler, c'était leur devise ». Ils demandent à être « diminués » (14 ventôse-4 mars).

La veuve Pierre Kinet possède avec son fils une maison et 24 verges de terre près de la barrière de Hollogne. A Grâce, elle tient en location une maison et 16 bonniers de terre. Son « meuble » consiste en 4 chevaux, 4 bêtes à cornes et « attirails de labour ». Elle affirme que

⁽¹⁾ Ad. Cie, no 399.

⁽²⁾ F.F., Ad. C^{te}, nº 399. La plupart des réclamations contre l'emprunt forcé sont groupées dans cette liasse. Nous ne les possédons pas toutes; cependant il nous en est parvenu plus de cinquante, dont une douzaine émanant d'habitants de Montegnée.

TABLEAU POUR LA COMMUNE DE MONTEGNÉE

	Lambert Planchar	ex-trésorier du ci-devant	1 500 000	« celui-ci est fort riche, possède un grand
		prince de Liège		bien au dit lieu en propriété et une grande
2.	Catherine Brocal et son frère	4-1	1 200 000	houillère »
	chanoine	très aisés	1 200 000	« ceux-ci sont presque aussi riches que le
	Georges Jacob	fermier et marchand	40 000	précédent »
	Laurent Pasque	censier propriétaire	27 000	(quarante mille livres)
	Gilles Pagnoul	censier propriétaire	40 000	(1
5.	Jacques Julin			(vingt mille livres)
,.	Jacques Juilli	censier propriétaire fort	13 000	(effacé)
	Léonard Pilet	marchand fruitier	25 000	
	Georges Galand	id.	20 000	
	Jean Bottin	marchand de grain	20 000	
).	Barthélemi Coune	maréchal aisé	20 000	
	La veuve Paschal Brassinne	femme aisée	10 000	(le nom est biffé)
	Jean Duchesne	aisé	20 000	(No nom est eme)
	Jean Joseph Marnette	très aisé	80 000	« il a émigré selon la autorité publique e
				s'est toujours dévoué à la aristocratie
	Hubert Everard	prêtre propriétaire	30 000	
	La citoyenne Defays	très aisée	50 000	
	La veuve Gérard Renkin	marchand fruitier	20 000	
.	Pierre Baudi (- Body)	marchand de farine	15 000	(effacé)
	Lambert Coune	propriétaire aisé	15 000	
.	La veuve Joannes Pilet	propriétaire aisée	20 000	(effacé)
.	Jean Boulanger	boulanger de profession	20 000	
.	Hubert Ledent	propriétaire aisé	20 000	
.	Joseph Biar	id.	10 000	
.	Michel Antoine	id.	10 000	
.	Jean Jacques Grosjean	marchand meunier	25 000	(effacé)
.	Michel Grosjean, fils	id.	25 000	(effacé)
.	Léonard Claskin	petit marchand de grain	15 000	
.	La veuve Jacques Claskin	propriétaire aisée	15 000	

« sa fortune en biens et commerce » ne peut être évaluée qu'à 10 000 florins, et non à 35 000 » (16 ventôse-6 mars).

Guillaume Rigo, fermier du châtelain de Grâce Henri Guillaume Joseph de Fabribeckers, dresse un état des pertes « considérables », que « les camps et fourragements des armées » lui ont fait subir en thermidor an III (juillet-août 1795). Il évalue ses pertes à plus de 5 000 livres et les « réquisitions livrées » à plus de 2 500 livres; il n'a reçu « en assignats au pair que des payements modiques et partiels ». Il demande à être taxé « sur le pied de 6 000 florins » (17 ventôse-7 mars) (1).

Gilles Platéus, 71 ans, marguillier de Grâce, apprend par « le bruit public » que « l'agent national étranger à la commune de Grâce » l'a taxé à un capital de 10 000 florins (²). Il s'élève contre cette « exagération révoltante ». Sa « chétive place» ne lui rapporte « dans ces temps de maux et de misère » qu'une très faible rétribution. Il ne possède qu'une rente de 62 florins « fruit précieux de l'économie paternelle ». Il ne peut être taxé « d'après le rôle arbitraire et exorbitant d'un agent étranger » (17 ventôse-7 mars) (³).

⁽¹⁾ Voir aussi sa lettre du 15 germinal-4 avril. Etat des pertes : seigle 4 bonniers, 1 600 bottes, 160 mesures; épeautre : 1 bonnier, 400 bottes, 100 mesures; orge 2 1/2 bonniers, 700 bottes, 200 mesures; avoine 5 bonniers, 1 500 bottes, 500 mesures; fourrage 2 bonniers, 600 bottes; trèfle 2 bonniers, 600 bottes; valeur: 5 060 livres. Réquisitions livrées : 2 chevaux, 5 vaches, 15 moutons, 16 mesures de seigle, 16 mesures de froment, 534 bottes de fourrage, 200 bottes de foin et 400 bottes de paille valant 2 584 livres; total général : 7 644 livres. G. Rigo, pour donner plus de force persuasive à sa demande. l'a fait rédiger par un écrivain public. Voici à titre documentaire un extrait écrit dans le style pompeux de l'époque : ...« Pour comble de ces maux accumulés qui semblent se réunir et conjurer la ruine totale de ce cultivateur épuisé, le bruit public se répand que l'agent national de Montegnée l'a inscrit sur le rôle des contribuables pour un capital exorbitant, bien supérieur à l'état approximatif de sa fortune effective. Mais les lois protectrices des infortunés lui ouvrent le temple auguste de la justice et plein de la plus vive confiance dans l'attentive équité des administrateurs, impassibles comme la loi, il vient prémunir leur inaltérable justice contre des rôles et des tableaux insidieux et boursouflés, qui pourroient surprendre leur religion et faire anéantir par une taxe destructive la fortune expirante de ce ruricole opprimé. Citoyens ! Voilà les vérités intéressantes que le plus sacré de ses devoirs prescrit à ce père de famille de soumettre à votre sagesse éclairée. En le taxant en proportion de sa mince fortune évaluée à 6 000 florins, fruits modiques d'une pénible et laborieuse industrie, vous exercerez un acte éclatant de justice et vous déjouerez les perfides dessins de l'imposture. »

⁽²⁾ Il est inscrit au tableau pour 18 000 livres.

⁽³⁾ G. Platéus a eu recours aux services du même écrivain public que Rigo. Voici un autre échantillon de sa prose : ...« Suivre pour règle approximative de ma fortune, la liste enflée de ce mauvais calculateur (i. e. Marcotty), ne seroit-ce

-				
1.	L'ex-chevalier Fabribeckers		1 500 000	« émigrés, n'ont pas fait publier leur
	et la baronne son épouse			réintégration »
2.	Guillaume Rigo	fermier du château	50 000	«a beaucoup de labeur et tire un très grand profit de la vente de grain »
3.	Henry Lepage	censier propriétaire	50 000	
4.	Gilles Hanson	id.	50 000	
5.	La veuve Henry Lacroix	id.	35 000	«son fils ex bailly est un anarchiste de
٥.	La veuve Helliy Lacioix	,	33 000	
,	Cuitleman Burner A		10.000	l'ancien gouvernement »
6.	Guillaume Renson, prêtre, ses frères et sœur	propriétaire fort charitable	10 000	
7.	La veuve Jean Renson	petit censier	5 000	
8.	La veuve Pierre Kinet et son fils	marchand de grain	35 000	(effacé)
9.	Henry Grisard	id.	30 000	(quinze mille livres)
10.	Simon Jamart	id.	18 000	(quinze nime nvies)
11.	La veuve Thibaut Renson	id.	20 000	(effacé)
12.	La veuve Antoine Galand			1
12.	et Georges son fils, prêtre	marchand en toute espèce	30 000	« ils se sont acquis une fortune si brillante au détriment des pauvres qui se trouvaient pour des raisons obligés d'y aller chercher
	B			ce qu'ils avaient besoin »
13.	Dieudonné Flaba	propriétaire marchand de grain	20 000	
14.	Théodore Lekeu	propriétaire aisé	25 000	(effacé)
15.	Théodore Louvrex	marchand propriétaire	135 000	(soixante-cinq mille) «ila un grand bien, un
		p. op. retaile		moulin à vent et beaucoup de rentes »
16.	La veuve Henry Hamal	petit censier propriétaire	15 000	(effacé)
17.	Detilleux	indigne curé	60 000	(chace)
18.	Jean Simonis	propriétaire aisé	10 000	(effacé)
19.	Gilles Platéus			
		marguillier prêtre	18 000	(trente mille livres)
20.	Louis Paquay	propriétaire aisé	9 000	(effacé)
21.	La veuve Jean Jamar	id.	9 000	(effacé)

-246

22.	La veuve Pierre Monon	id.	12 000	(effacé)
23.	Noël Preudhomme	receveur	18 000	(50 000) « Preudhomme et son épouse n'étant domiciliés que depuis peu d'années,
				on ne peut savoir au juste quelles propriétés
24.	Jean Jamar	propriétaire marchand en	18 000	ils ont dans leurs cantons respectifs » (30 000)
		détail aisé		
25.	Jacques Jamar	propriétaire aisé	18 000	
26.	Mathieu Nicolas Pannée	id.	18 000	(effacé)

Pierre Body, de Montegnée, apprend avec surprise que Marcotty a évolué « ses petits biens à la somme exorbitante de 10 000 florins » (¹). Il est propriétaire « d'une petite maison avec deux places en bas, deux greniers, une petite étable et une vache »; il cultive 10 ½ verges de jardin et prairie. Il possède également 3 bonniers de terre à Hollogne, sur lesquels il doit 5 muids de rente. Il estime « ne pas devoir être classé dans l'emprunt forcé » (21 ventôse-11 mars) (²).

Jean Théodore Louvrex, de son côté, écrit à la municipalité du canton. « Craignant d'être taxé pour l'emprunt forcé », il expose « sa situation actuelle et les peines qu'il a dû souffrir pour soutenir la cause de la liberté ». Après la Révolution de 1789, lors de l'arrivée des troupes exécutrices, on logea chez lui pendant six mois à ses frais un lieutenant, quatre uhlans et cinq chevaux, ce qui lui a coûté plus de 1 000 florins. Menacé d'emprisonnement par la commission impériale, qui porta contre lui un décret de prise de corps, il se sauva avec sa femme à Givet, où il retrouva nombre de Liégeois réfugiés. Il dut encore quitter le pays lors de la seconde restauration épiscopale. Sa fortune consiste principalement en rentes dues par la Ville de

pas s'exposer au péril fatal de violer les lois immuables de la justice distributive ? ...Mais le salut des citoyens est confié à des administrateurs éclairés; ces sages ne se laisseront pas égarer par des rôles imposteurs et l'appareil pompeux de richesses chimériques. Justes appréciateurs des choses, ils sauront allier le bien de leurs concitoyens avec les besoins de la république et mériter par cette alliance mutuelle la reconnaissance de la patrie et les bénédictions du peuple. Citoyens ! J'ose donc espérer que l'administration départementale, marchant sur la ligne que lui tracent les maximes éternelles de la raison et de la justice, repoussera de son sein l'inscription mensongère de l'agent national de Montegnée, qui voit toute les fortunes au microscope et porte la nullité de la mienne à une somme de 10 000 florins dont je voudrois effectivement jouir. Cette petite fortune, en payant une part quotative de l'emprunt forcé, me feroit goûter la douce satisfaction de subvenir aux besoins de la patrie et de concourir à la félicité publique. Mais, par quelle fatalité ma situation désolante ne me permet-elle que de former des vœux pour la prospérité générale! par quelle fatalité me prescrit-elle de solliciter ma radiation de la liste des imposables! En me rayant de cette liste, citoyens, vous exercerez un acte de justice qui soulagera ma vieillesse et mon infortune. »

(1) Body est inscrit pour 15 000 livres.

^(*) Body adresse sa réclamation au commissaire du directoire exécutif de l'administration centrale. Il la termine comme suit : « Examinez les tableaux confectés par Marcotti, vous y trouverez du marcottage; vous n'y trouverez qu'absurdité. Interrogez quiconque connoit Pâques et Marcotti, ces deux dignes représentants, dont le peuple ne dira jamais : nous n'aurions pas mieux choisi. » Il rappelle que lui et les siens ont été jadis « persécutés comme amis de la Révolution : ils subissent aujourd'hui une persécution marcottique. » Il formule le vœu de voir le commissaire « épurer » les administrations : « vous aurez bien mérité de la patrie. »

Liège et les ci-devant Etats; il n'est pas possible d'être payé « ni de tirer aucun capital », si bien qu'il a du mal à nourrir sa femme et ses enfants (¹).

Lorsque les tableaux dressés par Marcotty parvinrent à l'administration départementale, elle les fit examiner par son bureau des finances avec ceux des autres communes. Elle ne retint pour le canton que 148 noms de contribuables, dont une trentaine pour Grâce et Montegnée. Elle les répartissait par classes en indiquant en regard de leurs noms le montant de « la taxe qui leur étoit respectivement assignée ». Celle-ci devait être acquittée en deux fois : les deux premiers tiers pour le 5 germinal-25 mars, le dernier tiers pour le 15-4 avril (24 ventôse-14 mars) (²). Voici les noms des contribuables de la commune figurant sur la liste.

16e classe : taxé à 6 000 livres. Lambert Planchard.

taxés à 4500 livres, Catherine Brocal et son frère le chanoine.

9e classe : taxé à 600 livres, Théodore Louvrex.

7e classe : taxés à 400 livres, J. J. Marnette, curé Detilleux.

6e classe : taxé à 300 livres, Guillaume Rigo.

5º classe: taxés à 200 livres, la citoyenne Defays, Gilles Pagnoul, Georges Jacob. Hubert Everard, prêtre. Henri Lepage, Gilles Hanson. veuve Hemi Lacroix, veuve Pierre Kinet et son fils, Henri Grisard, veuve Antoine Galand, Noël Preudhomme.

4º classe : taxés à 100 livres, Laurent Pâques, Léonard Pillet, Jean Jacques Grosjean, Michel Grosjean fils, Georges Galand, Jean Bottin, Jean Duchesne, Joannes Pillet, Jean Boulanger, Hubert Ledent. Théodore Lekeu, veuve Thibaut Renson, Dieudonné Flaba, Gilles Platéus.

Quand la répartition par classes et le montant des taxes furent connus des intéressés, de nouvelles plaintes furent adressées tant à la municipalité qu'à l'administration centrale.

La femme de Lambert Planchar se plaint d'être taxée à 6 000 livres. Elle ne possède dans le canton à Montegnée que le tiers d'une maison

⁽¹⁾ Pétition non datée, renvoyée le 29 ventôse-19 mars à l'administration centrale.

⁽²⁾ F.F., Ad. C1e, no 272, pp. 205 et suiv.

et bien, dont le loyer annuel ne se monte qu'à 600 florins (¹). D'après la loi, elle devrait être imposée « dans le lieu de son domicile »; or, elle réside à Liège avec ses sept enfants, son mari est considéré comme émigré; elle ne jouit de sa maision qu'en qualité de locataire de la nation, à laquelle elle paie le loyer. Elle demande à être rayée de la liste de l'emprunt, « où elle n'a été placée qu'à la suite d'une surprise des plus répréhensibles » (7 germinal-27 mars).

Catherine Brocal réside également à Liège; elle doit être imposée au lieu de son domicile. Elle n'a pas « pour un sol de bien » dans le canton. Elle ne possède qu'une 12^e part à la fosse de l'Espérance (à Montegnée), « qui va sur sa fin et dont les frais surpassent le produit ». Elle est aveugle et âgée de 87 ans; elle ne pourrait subsister sans le secours de son frère (11 germinal-31 mars) (²).

J. J. Marnette s'adresse à l'administration centrale avec l'espoir de trouver « plus de justice que dans certains officiers municipaux de sa commune » qui veulent « satisfaire leur rage et leur haine » (³). Il est taxé à 400 livres, alors que de « riches censiers ne le sont qu'à 200 ». Il habite sur la Branche Planchar, où il possède une maison avec une écurie et un jardin d'une verge et demie, ci-devant louée 106 florins. Il est également propriétaire de deux autres maisons avec 28 verges de jardin et prairie louées 190 florins, une petite maison en Wériha louée 19 florins et une prairie de 18 ½ verges à la Gotale louée 46 florins. Sur ces biens, il paie des charges annuelles s'élevant à 217 ½ florins (⁴). Il estime que tous doivent « concourir aux besoins

⁽¹⁾ Sur cet immeuble, connu sous le nom de Maison Planchar, voir notre étude *Histoire de Montegnée et Berleur...* dans *Bull. Inst. Archéol. liég.*, t. 78 (1965), pp. 220-228.

⁽²) La personne qui écrit en son nom joint une attestation de l'administration municipale de la commune de Liège: « Lambert Brocal, chanoine de Saint-Martin, ayant son domicile Mont Saint-Martin, sur le Trixhay, nº 631, sera aux termes de la loi inscrit sur le rôle de l'emprunt forcé de cette commune » (Ad. C¹e, 399). Il sera taxé à 200 livres (*ibid.*, 272, p. 284). Sur la Maison Brocal à Montegnée, voir l'étude de la note précédente pp. 236-239. — Fabribeckers, qui a quitté son château de Grâce, ne sera pas non plus taxé dans le canton.

⁽³⁾ Marnette passait pour un partisan de l'Ancien Régime. Son fils Arnold avait pris du service dans les armées de l'Empereur d'Autriche. Sur ce personnage, voir notre note : Un incident de la Révolution liégeoise à Montegnée : l'Affaire Marnette dans Le Vieux Liège, t. 94 (1951), pp. 66-72.

⁽⁴⁾ Marnette omet de signaler qu'il était sociétaire pour une 4° part de la fosse du Mavy à Grâce.

de la république »; aussi « il offre pour sa part 100 livres et il croit avoir fait assez, même au delà de son devoir » (8 germinal-28 mars).

Théodore Lekeu, taxé à 100 livres, tient à donner « le détail de ses petites facultés ». Il possède à Bierset 2 bonniers de terre chargés d'une rente de 6 muids, à Awans 2 maisonnettes et 30 verges sur lesquelles il paie 54 florins et 2 muids de rente, à Grâce 2 maisonnettes et 17 verges chargées de 50 florins et 28 setiers de rente. L'année dernière, pendant sept semaines, il a dû loger des soldats autrichiens: il a eu chez lui jusqu'à 14 hussards. En outre, le passage des troupes françaises lui a causé des pertes qu'il évalue à plus de 550 florins (¹).

Le fils de la veuve Henry Lacroix, au nom de sa mère, proteste contre la conduite de Marcotty, « qui n'est point de notre commune » et qui a évalué la fortune de sa mère à 35 000 livres. Son « labour » est de 40 bonniers; elle possède 15 bonniers et 14 verges chargés de 30 muids et de plus de 200 florins de rente; le reste, elle le tient à louage. Marcotty aurait dû exposer tout ce que la guerre lui avait coûté : l'armée de Dumouriez qui a campé sur ses terres, l'arrivée des Autrichiens, leur retraite, la rentrée des troupes républicaines à Liège, les calamités qui accompagnent les armées, les réquisitions en grains, bestiaux et fourrage, les charrois qui lui ont fait perdre trois chevaux. Sept bonniers sur seize de durs grains ont été ravagés; la perte en avoine, fourrage et trèfle se monte à neuf bonniers, « outre ses pommes, carottes et pommes de terre », Lacroix se plaint d'être en butte à l'hostilité de Marcotty. Il a été mayeur de Hollogne-aux-Pierres; «Il n'a d'aucun temps vexé, molesté, persécuté personne ». «Le citoyen Marcotty, qui nous accuse de tant de choses, dit que je suis un anarchiste de l'ancien régime. Je ne conçois pas ce terme et je ne puis en conséquence me justifier de ce que je comprends pas. Moi je dis qu'il y a haine, animosité dans cet agent, qui se permet des inculpations graves » (2).

⁽¹) Deux pétitions sans date dans Ad. C¹e, 399. Il ajoute qu'il a fourni « 3 à 400 pots de sirop partie pour des assignats, partie pour rien; item une grande quantité de pots de vinaigre. »

⁽²⁾ Deux pétitions l'une du 9 germinal (29 mars) l'autre sans date (*ibid.*). On trouve ailleurs un « tableau indicatif des pertes essuyées pendant les séjours des armées républicaines au camp de Saint-Nicolas, Loncin, Ans et environ et par l'hôpital des galeux à Hollogne l'an 1794, vieux style» : froment 900 bottes, 130 mesures; seigle 1 000 bottes, 111 mesures; épeautre 610 bottes, 235 mesures; avoine 775 bottes, 265 mesures; fourrage 1 800 bottes, 630 mesures à 7 sous;

Georges Jacob, fermier à Montegnée, n'est pas propriétaire de la ferme qu'il exploite. Il n'a d'autre fortune que son « meuble » qui consiste en 5 chevaux, 7 vaches et 25 cochons « avec les attirails de labour » et dont la valeur ne dépasse pas 5 000 livres. Les armées de passage ont campé quatre fois sur ses terres. Il évalue les pertes qu'il a subies à plus de 2 000 florins (¹).

Gilles Pagnoul, du Berleur, apprend qu'il a été taxé à 200 livres. Il proteste contre « l'exorbitance et l'injustice d'une pareille manœuvre». Il possède une maison et 5 bonniers de terre et prairies, chargés de 18 muids de rente, « en sorte que le bien est chargé au-dessus de sa valeur ». Son « meuble » consiste en 4 chevaux, 4 vaches et 15 cochons « avec charrette et attirail de labour ». Il loue 17 bonniers appartenant à l'ancienne Cathédrale; il en paie le loyer au receveur des domaines nationaux (13 germinal-2 avril) (²).

Dieudonné Flaba, « maréchal-ferrant » demeurant à Grâce, est taxé à 100 livres. Il veut donner « le détail exact de ses petites facultés ». Il possède 29 verges de terre, 14 à 15 verges de jardin et prairie et 4 maisons, dont celle qu'il occupe. Il en loue trois pour 120 florins. Ses biens sont grevés de 4 florins et de 9 ½ muids de rente. Il a été lui aussi victime des troupes de passage. Il sollicite sa radiation de la liste des contribuables (³).

Guillaume Rigo, « fermier locataire », taxé à 300 livres, dresse à

trèfle 800 bottes, 280 mesures à 7 sous; 6 verges de pommes de terre, 140 mantes 250 fr.; 6 verges de carottes 75 fr.; 20 arbres fruitiers 520 fr.; 3 chevaux morts au service de la république 700 fr. Les bottes en grain, avoine, fourragés et dévastés se montent à 3 285 à 3 sous la botte. Bottes fournies en réquisition et prises de force 1 100. Pertes pour 1795 : froment 1 000 bottes, 160 mesures; seigle 1 600 bottes, 260 mesures; épeautre 1 150 bottes, 450 mesures. Bottes perdues faute de culture 3 750 à 3 sous (F.F. Préf. 651).

(¹) Ad. C¹e, liasse 399 (12 germinal-ler avril 1796). Dans une seconde pétition datée du 8 prairial-27 mai, il donne un état détaillé de ses pertes. — La ferme exploitée par Jacob était située sur la chaussée et portait le nom de ferme de la Grosse Houille — Sur la maison et la ferme de ce nom, voir Bull. de l'Instit. Archéol. liég., t. 78, pp. 228-236.

(2) Ces terres faisaient partie d'un lot de 32 bonniers appartenant à l'aumône de la Cathédrale Saint-Lambert. A la Révolution, elles furent confisquées au profit des Hospices civils. Sur ce bien, *ibid.*, pp. 258-261.

(a) Ad. Cle, 399, pétition sans date, Réquisitions : 3 « fa » de foin et 100 bottes de paille. Pertes : 4 verges de pommes de terre et carottes, 3 verges de seigle. Les dragons du général Hatry lui ont en outre enlevé 4 verges d'avoine et « une grande quantité de fers de chevaux qu'il a été obligé de mettre à leurs chevaux et dont il n'a retiré aucun bénéfice. »

nouveau l'état des pertes et des réquisitions qui lui ont fait subir un préjudice évalué à plus de 7 600 livres (15 germinal-4 avril) (1).

La veuve Antoine Galand estime qu'elle est taxée « à une somme au-delà de ses commodités ». Ses biens meubles et immeubles peuvent être évaluées à 10 000 florins « tout au plus ». Elle est sociétaire à la fosse du Mavy à Grâce; elle a subi des pertes importantes dans cette exploitation (17 germinal-6 avril).

Le curé Detilleux a appris qu'il serait taxé à 400 livres. Il veut donner « une note exacte de ses revenus annuels ». Ils consistent en 38 muids 2 setiers, « lesquels calculés sur le pied ordinaire de 10 florins le muid donnent 382 ½ florins; item en rentes en argent 860 florins, total 1 242 ½ florins ». Il paie 400 florins à ses deux vicaires, 50 florins « pour autres petits droits », 22 setiers d'épeautre, soit 27 ½ florins pour charges de la cure, 180 florins pour rentes en argent, soit 657 ½ florins pour les charges. Il lui reste 585 florins de revenu fixe. Il est issu de pauvres parents et il doit contribuer à leur entretien (18 germinal-7 avril).

Le fermier Gilles Joseph Hanson, de Grâce, est taxé à la « somme exorbitante » de 200 livres. Sa fortune, « après une juste balance » pourrait se monter à 10 000 livres, « ce qui importerait 50 florins de taxe ». Il a été lui aussi victime des passages de troupes, mais il ne donne pas ici l'état de ses pertes (24 germinal-13 avril) (²).

L'administration municipale du canton avait vu avec étonnement « qu'une infinité d'individus portés sur les tableaux de l'emprunt forcé envoyés à l'administration départementale » ne figuraient pas sur le rôle du 24 ventôse; cependant, « par leurs fortunes, ils étoient dans le cas d'être imposés de préférence à différents individus qui y sont portés ». Elle décida d'envoyer au département une liste d'observations avec une lettre dont la rédaction fut confiée à Pierre Paul Colson, agent d'Ans (11 germinal-31 mars) (3).

⁽¹) Ad. C¹e, liasse 442. Voici à titre documentaire les prix des céréales donnés par Rigo: 1 botte de seigle 5 sous, 1 mesure de seigle 6 livres; 1 botte d'orge 3 sous, 1 mesure d'orge 4 livres; 1 botte de froment 5 sous, 1 mesure d'avoine 4 sous, 1 mesure d'avoine 3 livres; 1 botte d'épeautre 5 sous, 1 mesure d'épeautre 3 livres; 1 botte de fourrage 10 sous, 1 botte de trêfle 10 sous. Dans le même tableau figurent les pertes et réquisitions dont furent victimes trois fermiers d'Ans, Mathieu Rigo, Melchior Bourdouxhe et Nicolas Pâques évaluées respectivement à 11 364 livres, 11 040 l. et 13 604 l.

⁽²⁾ Ces trois dernières pétitions dans Ad. Cle 399.

⁽³⁾ Ad. C¹c, 224, p. 40.

De son côté, l'administration départementale, saisie de nombreuses plaintes, mandait à la municipalité : « Les réclamations des imposés dans le canton de Hollogne s'accumulent; elles accusent toutes la municipalité de partialité et d'injustice. Il répugne à vos sentiments comme à vos devoirs d'en être les organes et il est important d'examiner jusqu'à quel point les accusations sont fondées ». Elle arrêtait qu'une délégation composée de quatre membres et du commissaire du directoire exécutif se rendrait au lieu des séances du département le 18 courant (7 avril) à 11 h du matin (14 germinal-3 avril) (¹).

Le 17 (6 avril), la municipalité du canton tint une séance extraordinaire. L'avant-veille, Colson s'était présenté au bureau des finances du département. Il y fut « insulté, invectivé », par Ouwerx le chef de ce bureau, qui accusa l'administration municipale d'avoir fait un tableau « indigne » et d'avoir agi « avec animosité » à l'égard de certaines personnes qu'il considérait comme de « pauvres gens »; le bureau avait en sa possession une « infinité de pétitions » où les imposés déclaraient qu'ils étaient « les victimes du caprice des agents des communes en particulier et de la municipalité en masse ».

Dans sa délibération, la municipalité répondait à ces reproches en soulignant que le tableau de l'emprunt forcé avait été formé « d'après la fortune présumée d'un chacun, calquée tant sur les propriétés foncières que leur commerce, industrie et manière de vivre »; d'autre part, plusieurs individus avaient été classés « en raison des fortunes rapides qu'ils avaient faites pendant les moments de contre-révolution »; en outre, les pétitions des protestaires, dont beaucoup étaient injurieuses, « tendoient la plupart à n'être point classés au rôle de l'emprunt forcé, conséquemment à ne pas contribuer à la consolidation de la République, manifestant par là ouvertement le désir de revivre sous le régime tyrannique et sous le joug de l'Empire, à qui ces mêmes individus (s'il leur étoit possible) ne refuseroient point la somme qu'on leur demandoit ». En conséquence, la municipalité arrêtait que les quatre membres, députés pour se rendre le lendemain 18 à l'administration départementale, lui remettraient copie de la présente délibération et lui donneraient « inspection des pétitions pour se concerter avec elle sur les points susdits et sur le

⁽¹⁾ Ad. Cie, 272, p. 285.

moyen de réprimer le manque de respect envers les autorités constituées » (1).

L'administration départementale ne se laissa pas convaincre : elle enjoignit à la municipalité de s'atteler à la « relecture et revision » des tableaux et de « confecter un nouveau rôle des fortunes présumées des habitants du canton » (21 et 23 germinal-10 et 12 avril) (2).

Dans sa séance du 24, la municipalité entreprit la revision des tableaux. Elle «discuta les fortunes individu par individu» et le président consulta l'assemblée sur chaque cas. Elle rayait de sa liste beaucoup de contribuables et en dégrevait d'autres d'une manière sensible. Elle allait renvoyer à l'administration centrale les tableaux ainsi revus « dans le plus bref délai » (3).

Au milieu de toutes ces tractations, les habitants du canton avaient d'autres charges à supporter. Le 16 germinal-5 avril, l'administration centrale réclama aux diverses communes la fourniture de 2 654 livres de viande à livrer à la boucherie militaire. La municipalité en discuta le 21 et le 24-10 et 13 avril : « l'urgence de ce fournissement » la força à établir une taxe à prélever sur « les plus aisés » du canton. Grâce et Montegnée fut taxée à 100 florins « à fournir sous deux fois vingt-quatre heures » (4).

Peu après, un arrêté du département du 5 floréal-24 avril requit le canton de livrer pour l'approvisionnement de l'armée 555 1/2 quintaux de grain (1/3 de froment et 2/3 de seigle) et 6 850 livres de viande ou leur valeur en argent 3 425 livres pour la viande et 2 671 livres pour le grain, à payer 1/3 pour le 15, l'autre pour le 20 et le reste pour le 30, La quote-part de la commune s'éleva à 400 livres (5).

⁽¹⁾ Ad. C^{1e}, 224, pp. 44 à 46. (2) Ad. C^{1e}, 272, p. 325. (3) Ad. C^{1e}, 224, p. 51.

⁽⁴⁾ Ad. C1e, 224, pp. 47-50. Avant le 28 germinal, on avait livré à la boucherie militaire 2 606 libres de viande. Lorsqu'on voulut verser le reste, les préposés à la boucherie le refusèrent. On distribua la viande rebutée aux pauvres de Jemeppe. Le canton dut payer 179 livres 10 sols pour supplément de la réquisition de viande

⁽séance de 5 floréal-24 avril); *ibid.*, p. 59.

(a) Ad. Cle, 224, p. 60. Un peu plus tard, par arrêté du 26 prairial-14 juin, le canton dut fournir 22 chevaux (Grâce et Montegnée 2) (*ibid.*, p. 106). Plus tard encore (15 messidor-3 juillet), le département établit le personnel administratif du canton, deux employés et un huissier, et fixa leur traitement : le premier employé avait le titre de sécretaire en chef aux appointements de 100 livres par mois; le second, le titre de copiste expéditionnaire à 50 livres; l'huissier avait 50 livres. Les frais de local et de bureau étaient arrêtés à 36 livres. La dépense totale annuelle

L'administration municipale s'éleva contre ces réquisitions « précisément survenues dans le moment où le canton devoit contribuer à l'emprunt forcé et qui mettoient une grande partie des contribuables dans le cas d'être dépourvus de fonds». Elle décida l'envoi d'une délégation à l'administration centrale qui soulignerait l'incapacité de la municipalité « à fournir à cette réquisition, attendu le manque de grain et de numéraire » et qui inviterait le département « à avoir égard aux circonstances dans le rôle qui pourroit être fait de l'emprunt forcé, en remettant la note de ceux qui avoient déjà payé » (séance extraordinaire du 17 floréal-6 mai) (¹).

C'était la première fois que la municipalité témoignait une certaine indulgence à l'égard des contribuables. Dans la suite, elle accueillera avec plus de bienveillance les doléances qui lui seront adressées.

L'administration centrale ne dut pas être mécontente de ce changement d'attitude. Cependant, dans son important arrêté du 25 floréal-14 mai, qui cassait son propre arrêté de 24 ventôse, elle tint à rappeler « l'inexactitude, l'exagération et la partialité » avec lesquelles le premier rôle du canton de Hollogne avait été « confecté ». Elle en établissait un autre, où le nombre de contribuables et le montant des sommes à verser étaient fortement diminués. Elle ne retenait pour le canton que 71 noms, au lieu de 148, dont une quinzaine pour Grâce et Montegnée (²). Voici la liste des contribuables de la commune :

6e classe: taxés à 300 livres, Théodore Louvrex, le curé Detilleux.
5e classe: taxés à 200 livres, la citoyenne Defays (3), J. J. Marnette.
4e classe: taxés à 100 livres, Jean Duchesne, Gilles Pagnoul, Georges Jacob, Laurent Pâques, Henri Lepage, Gilles Hanson,

de 2 712 livres, à la charge de la communauté, devait être recouvrée par une imposition à établir à cet effet (*ibid.*, 273, p. 240). Relevons encore une fourniture de 737 quintaux d'avoine et de 2 951 quintaux de foin; quote-part de Grâce et Montegnée: 37 1/2 quintaux d'avoine et 150 quintaux de foin; *ibid.*, 224, p. 248 (24 germinal An V-13 avril 1797).

⁽¹⁾ Ad. C^{1e}, 224, pp. 67 et 69.

⁽⁻⁾ Ad. Cle, 273, pp. 51-53. Rappelons que certains contribuables furent rayés de la liste parce qu'ils étaient taxés dans une autre localité: ce fut le cas de Fabribeckers, L. Planchar, Catherine et Lambert Brocal.

⁽³⁾ Il s'agit peut-être de Marie Joseph Defays, demeurant à Liège, derrière Saint-Paul nº 446, sœur de Mathieu Defays, qui fut chanoine de la Cathédrale Saint-Lambert et de Jacques Joseph Defays, qui fut chanoine de Saint-Martin. Les Defays étaient originaires de Montegnée (Cités dans un acte de 1807, Préf., nº 616). M. J. Defays paya sa taxe à Liège.

Henri Grisard, veuve Antoine Galand, Gilles Platéus, prêtre, Guillaume Rigo.

Le nouveau rôle fut déposé sur le bureau de la municpalité en séance du 1^{er} prairial-20 mai (¹) et quelques jours plus tard les contribuables furent avisés d'avoir à s'acquitter de leur cote.

Nombre d'imposés renouvelèrent leurs doléances. Les protestataires demandaient soit à être dégrevés, soit à être rayés du rôle : G. Rigo, lettres des 7 et 19 prairial-26 mai et 7 juin; G. Jacob, 8 prairial-27 mai; Detilleux, 11 et 21 prairial-30 mai et 9 juin; G. Pagnoul, 12 prairial-31 mai; G. Platéus et G. Hanson, 13 prairial-1er juin: Th. Louvrex et H. Grisard, 16 prairial-4 juin; veuve A. Galand, 21 prairial-9 juin; J. J. Marnette, 8 messidor-26 juin (²).

Beaucoup de ces pétitions furent renvoyées avec avis favorable par la municipalité à l'administration centrale, qui le 15 thermidor-2 août procéda aux dégrèvements suivants (3):

curé Detilleux, taxé à 300 livres, taxe réduite à 200 livres;

Théod. Louvrex, taxé à 300 livres, taxe réduite à 100 livres;

- G. Pagnoul, J. Duchesne, G. Rigo, taxés à 100 livres, taxe réduite à 80 livres;
- L. Pâques, taxé à 100 livres, taxe réduite à 60 livres;
- G. Platéus, taxé à 100 livres, taxe réduite à 50 livres.

A cette date, l'emprunt forcé en recouvrement dans le département de l'Ourthe n'avait guère atteint le montant de 4 millions fixé par la loi du 19 frimaire. Pour y suppléer, l'administration centrale, sur l'ordre du Directoire, dut prendre le 5 fructidor-22 août un autre arrêté. Il prévoyait que, pour compléter « le contingent », une somme de 2 517 263 livres serait répartie sur les 36 cantons du département, dont 1 517 263 livres à payer par les couvents, abbayes et corporations ecclésiastiques. Il fixait le contingent de chaque canton: celui de Hollogne-aux-Pierres était établi à 52 300 livres, réduit à 45 000 livres par un arrêté du lendemain 6 fructidor-23 août. La municipalité du canton avait à établir « un rôle de répartition de la somme de

⁽¹⁾ Ad. Cle, 224, p. 79.

⁽⁻⁾ Les pétitions de tous les protestataires ne sont pas au dossier. J. Duchesne et L. Pâques ont sûrement réclamé, en prairial ou en messidor, car ils furent dégrevés avec d'autres le 15 thermidor-2 août (voir ci-après).

⁽³⁾ Ad. C^{1e}, 273, pp. 322-323.

45 000 livres, à laquelle ce canton étoit imposé par emprunt » (9 fructidor-26 août) (1).

Celle-ci répondit qu'elle ne pouvait fournir d'autre rôle que celui qu'elle avait déjà fourni et sur lequel l'administration du département s'était prononcée le 24 ventôse (14 mars). Elle déclara « s'en rapporter à ce rôle, invitant le département à faire les modifications qu'elle croiroit nécessaires pour en venir à la somme demandée » (14 fructidor-31 août). L'administration du département eut beau souligner le 29 fructidor-15 septembre et le 25 vendémiaire suivant-16 octobre qu'il était « urgent d'activer par les plus grands efforts le recouvrement du montant des deniers de l'emprunt forcé », la municipalité prétendit « rester emprès des tableaux fournis, ainsi que de son arrêté du 14 fructidor dernier » (12 brumaire an V-2 novembre 1796) (2)

A l'époque, l'administration municipale du canton avait connu quelque bouleversement. Marcotty, l'agent de Grâce et Montegnée. soupçonné d'avoir détourné des fonds provenant des contributions (3), fut suspendu par l'administration centrale. Douze de ses collègues, dont les comptes n'étaient pas en ordre, partagèrent son sort (24 vendémiaire-15 octobre) (4). Les agents suspendus furent remplacés par leurs adjoints. Mais Laurent Joiris, adjoint de Marcotty, dont « la conduite n'était pas tout à fait exempte de reproches » offrit peu après sa démission, qui fut acceptée (7 pluviôse-26 janvier 1797) (5).

Pour remplacer Marcotty, la municipalité désigna Jacques Joseph Préalle, aussi de Montegnée (19 pluviôse-7 février). L'administration centrale ratifia ce choix le 8 ventôse-26 février (6).

Mais, les autorités allaient avoir d'autres soucis : l'organisation des élections, qui devaient renouveler entre autre le personnel de l'administration centrale et des municipalités et qui allaient donner l'occasion aux « patriotes » et aux adversaires du nouveau régime

⁽¹⁾ Ad. Cle, 273, pp. 396, 398 et 402.

⁽²⁾ Ad. Cle, 224, p. 171.

⁽³⁾ Il s'agit de taxes foncières appelées tailles au bonnier, qui étaient prélevées par les agents. - L'argent provenant de l'emprunt forcé était versé entre les mains du trésorier André Passeux, de Jemeppe, nommé à ce poste le 5 germinal-25 mars (ibid., p. 38).

⁽⁴⁾ Quatre d'entre eux furent bientôt réintégrés dans leurs fonctions (ibid., pp. 161 et suiv.).

⁽⁵⁾ Ad. C^{1e}, 121, p. 11. (6) Ad. C^{1e}, 121, pp. 273 et 224; pp. 212 et 216.

de s'affronter, pendant de longues semaines, en des désordres parfois sanglants (1).

Ce fut le 20 thermidor-7 août seulement que les agents et leurs adjoints furent officiellement installés dans leurs fonctions. Déjà. dans sa séance du 15-2 août, elle avait procédé à l'examen de diverses pétitions, dont celles du curé Detilleux, H. Grisard, G. Hanson, G. Jacob, G. Platéus et J. J. Marnette (²). Des « contraintes » leur furent adressées, ainsi qu'aux autres contribuables qui n'avaient pas payé leur dû. Un arrêté du département du 21 fructidor-7 septembre leur accorda un délai de six jours pour se mettre en règle. La municipalité fut invitée à « former un état des citoyens susceptibles d'être cotisés à l'emprunt forcé et à proposer éventuellement un dégrèvement ou une radiation. Dans une séance extraordinaire, elle délibéra sur une série de demandes, dont quatorze pour Grâce et Montegnée (22 fructidor) (³). Passons-les rapidement en revue.

J. J. Marnette, taxé à 200 livres; il a une part dans une houillère « qui vient d'être mise à fruit »; mais il a subi des pertes dans une autre entreprise qui est abandonnée. (4)

Curé Detilleux, taxé à 200 livres: « il est dans le cas de supporter cette quote-part ».

Théodore Louvrex, taxé à 100 livres : « l'administration municipale sait qu'il a de la fortune, mais que ses ressources consistent en grande partie en rentes lui dues par l'état. »

Jean Duchesne: «L'administration municipale demande certain

⁽¹) Sur ces désordres, voir la notice citée plus haut, note 3 p. 241 et *Une bagarre électorale à Jemeppe en 1797* dans *Le Vieux Luège*, nos 104-105 (1954), pp. 333-337. — Pendant cette période, le recouvrement de l'emprunt ne fut pas tout à fait perdu de vue, car le 23 floréal-12 mai, Salon adressait à Bassenge, « ensuite de sa lettre du 8 courant » trois listes — elles ne sont pas au dossier — contenant l'une les noms des défaillants communiqués par le percepteur, l'autre les noms de ceux qui ont été degrevés. la troisième les noms de ceux qui ont été degrevés. la troisième les noms de ceux qui ont été « déchargés de leur taxe » par l'administration centrale (Ad. C¹e, liasse 228).

⁽²⁾ Ad. C^{1e}, 224, pp. 326 et suiv. — Au cours de la séance, elle examina plus de 30 pétitions, dont celle de Jean Jamar, du Berleur. Celui-ci estimait qu'il devait être rayé, car il ne possédait pas de bien propre. Il croyait qu'on l'avait confondu avec un propriétaite d'Ans, Jean Jamar, de Bolsée (Ad. C^{1e}, 399; 7 thermidor-25 juillet). On possède les pétitions de G. Rigo et H. Grisard (5 therm.), G. J. Hanson (8 therm.), veuve Ant. Galand (10 therm.), G. Platéus (26 messidor et 12 therm.), J. J. Marnette (13 therm.)(juillet 1797) (*ibid.*).

⁽³⁾ Ad. C1e, 224, pp. 370 et suiv.

⁽⁴⁾ Houillères du Mavy et du Nouveau Mavy à Grâce.

égard pour ce citoyen, quoiqu'il ait du bien en propriété et possède un commerce de diverse espèce ».

Georges Jacob : « est fermier locataire, vivant de la sueur de ses travaux, possédant pour toute ressource son meuble, étant dans la même situation que ceux qui ont été dévastés en l'an III ».

Gilles Pagnoul, du Berleur : « est un petit fermier locataire, ne possédant que sa maison en propriété, où il vend à boire ».

Gilles Platéus, prêtre à Grâce : « sa fortune consiste dans la marguillerie dont le revenu est modique; il ne devroit pas figurer à l'emprunt forcé ».

Veuve Antoine Galand : son bien consiste dans une maison et trois bonniers de terre dont la moitié appartient à son frère; « elle vit de ce bien et de son commerce ».

Henri Grisard a pour propriété deux maisons; sa fortune consiste en son commerce de grain. On lui a réquisitionné du grain, qui lui a été payé en assignats, « à quoi le département est invité d'avoir égard ».

Gilles Hanson, de Grâce, possède une ferme en co-propriété avec sa sœur; il a beaucoup souffert du campement des troupes. « Le département est invité d'y avoir égard ».

Henri Lepage, fermier propriétaire, possesseur de divers titres de rente, peut payer la somme à laquelle il est imposé.

Guillaume Rigo, fermier locataire, ses terres furent dévastées; « sa fortune consiste en ses meubles ».

Laurent Pâques, de Montegnée, est propriétaire d'une maison et de 9 bonniers de terre; « son commerce consiste à charrier pour ses voisins; il n'est pas susceptible d'être cotisé ».

Deux mois plus tard (17 brumaire an VI-7 novembre 1797), la municipalité examinant à nouveau les cas de Hanson et de Marnette, estima que ces contribuables devaient être degrevés (1).

On ne connaît pas le sort qui fut fait à toutes ces pétitions. On sait toutefois que plusieurs fermiers furent rayés du rôle. Le dernier à l'être fut Henri Lepage, dont la réclamation du 17 thermidor-4 août 1798 fut accueillie favorablement par la municipalité, puis par l'administration centrale (29 thermidor-16 août et 1^{er} fructidor-

18 août) (1). Laurent Pâques avait d'abord été moins heureux. Le 3 frimaire-24 novembre 1797, alors qu'il croyait avoir été rayé du rôle, il avait vu s'installer chez lui quatre militaires envoyés en « exécution » (2).

On sait par l'histoire générale que l'emprunt forcé de l'an IV fut un échec (3). Il serait intéressant d'examiner comment il fut prélevé dans les autres communes du canton et du département, tant sur les particuliers que sur les couvents, abbayes et corporations ecclésiastiques. On verrait alors si les autorités montrèrent la même compréhension et la même indulgence qu'à l'égard de beaucoup de contribuables de notre commune.

2. — L'OCTROI MUNICIPAL (1805-1809)

Lorsque la loi du 28 pluviôse an VIII-17 février 1800 supprima l'administration centrale du département et les administrations municipales des cantons, le département de l'Ourthe eut à sa tête un Préfet et les petites communes furent administrées par un maire et un conseil municipal. Marcotty, qui avait été réélu agent le 19 germinal an VI-8 avril 1798, avait été suspendu par le Préfet Desmousseaux et remplacé par Georges Wathieu, de Montegnée (29 vendémiaire an IX-21 octobre 1800) (4),

La tâche du nouveau maire était rendue difficile par le manque de ressources financières. Dans le budget de l'an XII en effet, les recettes étaient évaluées à 387 fr. 05 et les dépenses à 352 fr. 40. L'excédent

⁽¹⁾ Ad. C1e, 399. Avis donné au dos de la pétition du 17 thermidor an VI, dans laquelle il soulignait que « plusieurs fermiers, même propriétaires, plus fortunés que lui » avaient été rayés du rôle. Il demandait la même « exception, en considération des dommages essuyés par la guerre ». Voir un autre pétition dans le même sens du 9 frimaire an VI-29 novembre 1797 dans Ad. C1e, 348.

⁽²⁾ Ad. C1e, 399, pétition du 4 frimaire : « Quoi ! des militaires envoyés chez un homme pour le forcer à compter une somme à l'emprunt forcé, tandis que ses sept enfants attendent une journée pour s'alimenter ». Il vit du produit de 9 bonniers de terre, sur lequels il paie 33 muids d'épeautre de rente. Toute sa fortune consiste « à charrier pour autrui ». Il n'est pas « susceptible » de cotisation. (3) POULLET, o. c., p. 224; VERHAEGEN, o. c., p. 196.

⁽⁴⁾ F.F., Préf. 91.

de 34 fr.65 ne pouvait couvrir les dettes communales que l'on estimait alors à 1 758 fr. 03 (1).

Pour établir « l'équilibre entre la recette et la dépense », on envisagea l'établissement d'une taxe « sur l'exportation de la houille qui s'exploite dans la commune ». Mais devant les protestations unanimes des exploitants, on dut renoncer à ce moyen, « qui mettroit les entrepreneurs de houillère hors d'état de soutenir la concurrence ». Le conseil municipal décida alors la levée d'un impôt appelé « droit d'octroi », qui serait prélevé sur les « objets de consommation » tels que le vin, la bière, la viande de boucherie et la houille. D'après la « consommation présumée », le produit annuel fut fixé à 1 232 fr. 50. On le basait sur les données suivantes (²) :

	Consommation presumee	Produit annuel presume
Vin par hectolitre à 5 cent. le litre	10 hl 15 hl	50 francs 90
Vin au débit par hl à 6 cent	500 hl	250
Bière venue de l'extérieur 1 fr. par hl	60 hl	60
Bœufs ou vaches par tête 5 francs	40	200
Génisses 3 fr.	10	30
Veaux 1 fr. 50	60	90
Porcs 2 fr	120	240
Moutons I fr	70	70
Houille, voiture à 1 cheval 50 cent	200	100
voiture à 2 chevaux 1 fr	30	30
voiture à 3 chevaux 1 fr. 50	15	22,50
Tota!		1 232,50 (3)

L'établissement de l'octroi fut approuvé par le Préfet le 27 vendémiaire an XIII-19 octobre 1804 et par le Ministre des finances le 9 floréal-29 avril 1805.

⁽¹⁾ Séance du conseil municipal du 22 nivôse an XII-13 janvier 1804. Composition du conseil : F. J. Flaba, G. Jos. Hanson, T. Marnette, G. Rigo, L. Renson, T. Julin, Pierre Piron, adjoint (Préf. 1451).

⁽²⁾ La documentation relative à l'octroi est tirée de Préf. 830.

⁽³⁾ En 1811, les tarifs furent modifiés : vaches 3 fr., veaux 40 cent.; moutons : 50 cent.; porcs 2 fr.; bière par hl. 30 cent.; eau-de-vie par litre 5 cent.; houille par 1 400 kg. 30 cent.

Entretemps, le bruit s'était répandu qu'un impôt allait être levé pour payer les dettes arriérées. Les créanciers — ils étaient nombreux— se firent connaître au conseil municipal. Leurs créances remontaient toutes avant l'annexion, certaines étaient mêmes antérieures à la Révolution. Sous l'Ancien Régime en effet la communauté de Montegnée avait été en procès avec le receveur des biens de l'église et des pauvres Jean Joseph Marnette. Les procédures avaient été longues et compliquées; des mandataires de la communauté avaient été emprisonnés, d'autres avaient dû s'expatrier et les avocats n'avaient pas reçu leur dû (¹). Voici un résumé du tableau des créanciers dressé par le conseil le 13 vendémiaire-5 octobre 1804 (²):

- Procureur Hardenne, de Liège, frais des procès plaidés pour la communauté de Montegnée du 8 juillet 1782 jusqu'en 1789 : 1 022 florins 18 patars 3 liards.
- Avocat Donceel, de Liège, mêmes procès, du 5 juillet 1782 au 19 avril 1789 : 555 fl. 11-2.
- Notaire impérial Kiekens ,de Liège, procès plaidés devant le tribunal de Wetzlar du 22 mai 1784 au 14 janvier 1787 : 263 fl. 7-2.
- Procureur Colbin, de Liège, procès plaidés devant le Tribunal des XXII, du 25 septembre 1789 au 24 mars 1792 : 729 fl. 12.
- Notaire impérial Grégoire, de Liège, procès plaidés tant à Wetzlar que devant la commission impériale, du 22 juillet 1791 au 4 juin 1792 : 453 fl. 5-3.
- Jean Duchesne, de Montegnée, pour salaires et vacations en qualité de bourgmestre de Montegnée, du 8 octobre 1793 au 30 novembre 1794 : 300 fl.
- Henri Grisard, de Grâce, livraison de viande à l'armée autrichienne à la demande de la communauté, en novembre 1792 : 96 fl.
- Lambert Bouillon, de Montegnée, bourgmestre avec J. Duchesne du 8 octobre 1793 au 30 novembre 1794, pour salaires et vacations : 12 fl. 10.
- Jacques Préalle, de Montegnée, « pour vacations et indemnités à charge de la communauté » : 457 fl. 10.
- Martin Bataille, représentant Louis Dieudonné Florkin, ancien bourgmestre de Montegnée, « pour vacations, indemnités et

⁽¹⁾ Sur ces différends, voir plus haut l'étude citée dans la note 3, p. 250.

⁽²⁾ F.F., Préf. nº 2249.

- débours à charge de la communauté du 21 mars 1792 à novembre 1795 » : 350 fl.
- Jean Joseph Marnette, fournitures faites à des cavaliers envoyés à Montegnée pour y maintenir l'ordre troublé au cours des élections de l'an V, du 29 floréal au 8 prairial : 73 ll. 8.
- Jacques Préalle (déjà cité) : fourniture de fourrage aux chevaux de ces cavaliers : 70 fl.
- Veuve Théodore Lombar, de Montegnée, viande livrée aux troupes autrichiennes par ordre de la communauté, en mars 1793 : 75 fl. Le total de ces sommes s'élevait à 4 459 fl. 3-2.

D'autres créanciers se firent connaître par la suite :

- Veuve Gilles Joseph Hanson, de Grâce, emprunt fait par la communauté de Grâce pour payer « les soldats patriotiques (¹) » en iuin 1790 : 136 fr. 16.
- Veuve Marnette et Marc Lekeu, tous deux de Grâce, ont payé chacun 12 fr. 16 à la même époque à ces mêmes soldats.
- J. J. Detilleux, curé de Grâce, a livré un cheval à un officier français par ordre de la communauté, le 29 novembre 1792 : 364 fr. 67.
- Lambert Joseph Goffin, de Montegnée, « pour vacations et indemnités à charge de la communauté du 21 mars 1792 à novembre 1795 » : 407 fr. 22.
- Noël Preudhomme, pour vacations et déboursés en qualité de bourgmestre de Grâce en 1794 et 1795 : 88 fr. 37.

Une grosse partie de ces dettes avait donc été contractée sous le régime défunt par la ci-devant communauté de Montegnée. Aussi vit-on des habitants de Grâce s'élever contre la perception de l'octroi. Ils soulignèrent auprès du Préfet qu'ils ne devaient pas y être assujettis, puisque, à l'époque, Montegnée et Grâce avaient « des intérêts distincts et des bourgmestres séparés »; ils avaient toujours formé deux villages différents; à l'arrivée des armées françaises ils avaient livré séparément les réquisitions dont ils étaient frappés, les « habitants de Grâce étaient aussi étrangers au village de Montegnée que ceux de Saint-Nicolas »; Montegnée devait seul supporter le fardeau du nouvel octroi (17 messidor an XIII-6 juillet 1805) (²).

⁽¹) Les soldats de l'armée des patriotes liégeois qui combattaient alors les troupes exécutrices dans le Limbourg.
(-) Préf., 830.

Le maire Wathieu, consulté par le Préfet, rejetait cet argument. Il faisait remarquer, que dans le budget de l'an XIII, on avait prévu une augmentation de 1 000 francs destinée à couvrir « des frais indispensables ». Le produit présumé de l'octroi s'élevait à 1 200 fr. environ. L'excédent de 200 fr. ne pourrait guère absorber les frais de procédure contre lesquels s'élevaient des habitants de Grâce. Des « besoins pressants », des « dépenses imprévues » sur lesquels le conseil aurait à se prononcer l'absorberaient entièrement (28 messidor- 17 juillet).

Le Préfet s'estima satisfait de cette réponse dilatoire et il invita le maire à notifier aux pétitionnaires qu'il ne pourrait accueillir leur demande et à leur faire observer que les charges d'une commune devaient être supportées par tous ses habitants indistinctement (3° jour complémentaire — 20 septembre).

Le maire, dès le 18 messidor-7 juillet, avait fait afficher dans la commune les arrêtés préfectoraux relatifs à l'établissement de l'octroi, dont la mise en recouvrement devait commencer le 23. Mais, on se heurta à une difficulté : comment prélever les droits d'octroi sur l'entrée et la sortie de certains produits de consommation dans une commune comprenant « trois hameaux distincts (Montegnée, Grâce et Berleur) présentant tous abords propres à frauder ou éluder les droits malgré toute surveillance ». Il faudrait ajoindre au gardechampêtre à nommer au moins deux commis et « les traitements de ces employés en absorbant le produit de cet établissement rendroient illusoires les mesures prises pour assurer à la commune des ressources suffisantes pour l'amortissement de sa dette».

On eut recours à un moyen « propre à éviter toute fraude » : on fit la tournée des « consommateurs » de la commune et on leur proposa de souscrire à un « abonnement » auquel après discussion ils déclarèrent consentir. Ces démarches avaient pris du temps et ce fut le 10 février 1806 seulement que le « rôle » fut soumis à l'approbation du conseil. Celui-ci le ratifia et décida du mode de perception : les taxes seraient payables de trimestre en trimestre jusqu'à extinction de la dette communale (¹). Le 12 mai, la délibération fut approuvée par le Préfet.

⁽¹⁾ Composition du conseil : G. Wathieu, maire; J. J. Hellin, maire adjoint; F. J. Flaba, J. J. Préalle, G. Boussa, G. Rigo, H. J. Mathy, D. D. Renson, T. Julin, T. Marnette, conseillers,

Le rôle de l'année 1806 comprend les noms de 267 consommateurs qui payent un total de 1 232 fr. 50 (¹). Leurs cotes a pu varier au cours des années suivantes. C'est ainsi que le rôle de 1807 donne les noms de 292 consommateurs, que celui de 1808-1809 en compte 302 et que le montant de l'octroi pour ces mêmes années s'élève aussi à 1 232 fr. 50 (²). Voici les noms de quelques contribuables choisis parmi les plus imposés, avec ie montant des droits d'octroi qui leur sont réclamés.

Noms des consommateurs	1806	1807	1808-1809
Paul Colson, vendeur de bière	39	20	20
Jean Duchesne, cultivateur	12	14	14
Jean Laurent Pâques, fermier	8	14	14
Georges Galand, fruitier	34	34	28
Arnold Prosman, vendeur de bière	12	12	12
Nicolas Laphaye, id.	14	10	8
Laurent Dupont, cabaretier	28	28	28
Veuve Jacques Stassart, fruitière	28	28	24
Toussaint Mottart, cabaretier	10	10	10
Simon Delairesse, id.	20	10	10
Jacques Halbart, cultivateur, fruitier	6	10	10
Jacques Julin, fermier	18	18	18
Jean Servais, fruitier	34	34	30
Lambert Coune, cultivateur	7	7	13
Jean Riga, fermier	8	12	12
Les enfants Lacroix, fermiers	18	18	23
Gilles Joseph Hanson, fermier	18	18	20
Veuve Jacques Rausin, venderesse de bière	12	12	12
Guillaume Rigo, fermier	25	25	25
Les frères Hamal, cultivateurs	10	10	10
Gilles Pagnoul, fermier	14	14	14
Joseph Biar, vendeur de bière	18	18	18
Marguerite Croutelle, revenderesse de bière.	15	9	9
Les frères Hellin, fermiers	20	20	20
Georges Wathieu, maire	16	16	16
Martin Bataille, brasseur	40	40	30
,			

⁽¹⁾ Signalons que 57 consommateurs payaient 1 fr. et 93 payaient 2 fr.

⁽⁻⁾ Les rôles des années 1810 et suivantes ne figurent pas au dossier. En 1812, l'octroi rapportait 1 206 fr. 50 et, l'année suivante, 1 000 fr. par suite d'une réduction des tarifs. En 1815, il fut porté à 1 500 fr., car le conseil dut faire face aux dépenses occasionnées par les passages de troupes.

Le rôle pour « les trois derniers trimestres » de 1808 et pour l'année 1809 fut dressé par le maire Riga (¹).Il se présente d'une manière différente. Riga distingue les consommateurs de Montegnée, de Grâce et du Berleur et pour Montegnée il les groupe par rues ou quartiers : Chaussée, Trihay, Tilloux (w. tiyou, tilleul), Voie des Vaux, Otrémont, Wériha, Rue au Pont et Fays (²). La profession de ces consommateurs est indiquée sauf dans 13 cas et, dans 13 autres, c'est le domicile qui n'est pas donné. Il est possible d'établir les tableaux suivants (³) (pp. 268 et 269).

Les sommes payées par les consommateurs se répartissent comme suit :

à Montegnée : 210 consommateurs payent ensemble
à Grâce : 50 consommateurs payent ensemble
au Berleur : 42 consommateurs payent ensemble
126 fr.

Total 302 1 232 fr. 50 (4)

On remarquera que dans la liste dressée par Riga, on ne fait pas mention de vendeurs de bière ni de cabaretiers (23 en 1806, 30 en 1807) : ils y sont repris comme débitants. Mais que cache cette appellation? Nous connaissons le cas de Nicolas Laphaye, de la chaussée de Montegnée, qualifié de vendeur de bière, puis de débitant. Il est en réalité « ouvrier tailleur de pierres »; c'est sa femme Héluy Pillet, qui tient boutique « consistant en ce qu'on appelle épicerie et crasserie (w. crâsserèye, charcuterie) et autres marchandises ». En décembre 1810, ils ont été victimes d'un vol : on leur a dérobé entre autres choses du savon, du café, du sucre candi, du sel, des fromages, des prunes séchées, de la graisse, des aiguilles à coudre, du fil, de la soie, du beurre, de l'amidon, du pain d'épice, une pièce de drap de maison (w. drap d'mohone, torchon), un sac de toile, ainsi que 50 florins pris dans le tiroir caisse (5).

⁽¹) Jean Riga, de Grâce, fut nommé maire par le Préfet Micoud d'Umons le 30 septembre 1807 en remplacement de Wathieu.

⁽⁻⁾ Quelques consommateurs de quatier du Lamay sont notés avec ceux du Fays. — Le rôle d'octroi fut approuvé par le conseil le 8 février 1808 et par le Préfet le 11 juin.

⁽³⁾ Pour la facilité de la mise en page, nous avons dressé deux tableaux.

⁽¹⁾ Il faut noter que Grâce paie proportionnellement plus que les autres hameaux. Population en 1804, voir note 2, p. 241.

⁽⁵⁾ Le montant du vol s'élève à plus de 157 florins. F.F., Préf. 387, procès-verbal du 14 décembre 1810 et *ibid.*, 1451 lettre du 20 décembre.

Profession	Chaussée	Trihay	Tilloux	Voie des Vaux	Otrémont	Wériha	Rue au Pont	Fays	Domicile non donné	Tota
Cultivateur	5		5	2		3		3	2	21
Censier				ī				-		2
Débitant	8	4	9	i) ,	3		3	3	33
Journalier	12	11	4	i	ī	ĩ		6	l i l	37
Fruitier	2	• •	1		l i l	2			'	6
Ouvrier	5	1	2	1	3	$\bar{2}$	1		1 1	16
Houilleur	6	6	6	4	2	8	5	4	4	45
Tailleur	Ĭ	,	1		<u>ī</u>					3
Messager	1 1	3	4	5	2	3	3	2		23
Brasseur		1								1
Γisserand		1	3							4
Cordonnier						1				1
Voiturier								1		1
Charron									1 1	1
Botresse									1 1	1
Propriétaire	1									!
Desservant			1							1
Officier de santé	1			1						
Profession non indiquée	3		2		1	1		4		11
Total	46	27	38	16	13	24	10	23	13	210

Profession	Berleur	Grâce
Fermier	1	4
Cultivateur	13	11
Censier		3
Débitant	2	12
Journalier	$\frac{2}{2}$	13
Blatier	_	2
Marchand		2
Houilleur	16	1
Instituteur		1
Meunier	1	
Ouvrier	4	
Messager		1
Propriétaire	1	
Profession non indiquée	2	
Total	42	50

On peut donc dire que ces listes ne nous éclairent que d'une manière fort fragmentaire sur l'état social de la commune. Une statistique que nous avons signalée ailleurs, nous fournit pour 1804 des renseignements plus complets (¹). Extrayons-en les données suivantes : on compte par exemple à Montegnée 396 houilleurs, 104 cordonniers, 16 tailleurs, 11 tisserands, 24 messagers, 117 journaliers, 238 « botteresses », 307 journalières et au Berleur 109 houilleurs, 11 cordonniers et 130 journalières. Or, sur la liste de 1808-1809, nous n'avons que 62 houilleurs, 4 tisserands, 3 tailleurs, un seul cordonnier et une seule « botresse » (²). Les autres n'ont pas de revenus suffisants pour figurer à l'octroi.

Tous les « consommateurs » n'étaient pas satisfaits de la répartition des taxes. Gérard Thiry, menuisier et marchand de bois à Grâce, dans deux lettres adressées au Préfet (fin juin et 2 juillet 1807), accusait le maire Wathieu « marchand de viande de cochon » et le conseil municipal « composé en grande partie de cabaretiers » de s'être

⁽¹⁾ Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois, t. 78, pp. 104 et suiv.

^(*) Le desservant de Grâce n'est plus repris sur la liste. J. Biar n'est plus qualifié de « vendeur de bière » mais de « propriétaite ». L'autre « propriétaire » demeurant à la chaussée de Montegnée est le chanoine Ferdinand Lambert Brocal. D'autre part, les sociétaires de l'importante houillère du Gosson ne sont pas domiciliés dans la commune.

favorisés au détriment du public : Ils ne paient pas le 1/5 de ce qu'ils auraient dû payer. Le maire ne paie que 16 fr., alors que comme marchand de cochons, il tue au moins 50 cochons par an (¹), « sans parler du chauffage et de la bière ». Biar, Préalle et Marnette, cabaretiers et conseillers, sont repris au rôle d'abonnement pour peu de chose en proportion de ce qu'ils débitent et consomment. Les principaux fermiers, amis du maire paient 14 à 22 fr., alors qu'ils consomment 40 à 60 hl. de bière, 4 à 6 cochons, 1 taureau ou 1 vache, quelques moutons et veaux, 4 voitures de chauffage à trois chevaux. Les rentrées pourraient atteindre 2 000 fr.

Le Préfet, ainsi alerté, réclama du maire des explications (15 juillet). Wathieu répondit : Prétendre que l'état d'abonnement n'est pas conforme à la justice distributive est une accusation lancée par quelques « factieux » mécontents. Il lui arrive de tuer des porcs, mais il n'en tue pas la moitié de ce qu'on affirme. Il consomme très peu de bière, son ménage se compose de lui-même, de son fils âgé de Il ans et d'une servante; le peu de bière qu'il boit, il la fait venir des cabarets voisins. Il consomme de la houille, mais aussi des bois de ses propriétés. S'il a consenti à payer 16 fr., c'est pour exciter les autres à payer. Biar, débitant de bière au Berleur, où on trouve trois ou quatre débitants, tue deux porcs par an, consomme de la houille et des bois « ayant beaucoup de propriétés » et vend bien rarement une bouteille de vin. Son ménage ne se compose que de sa sœur, un domestique et une servante. Marnette, débitant de bière à Montegnée, « où il se trouve une infinité de cabarets », ne tue aucun porc, consomme de la houille, ce qu'il peut et avec économie. Préalle est dans la même situation que Marnette : « ils ne sont pas des mieux dans leurs affaires » (27 juillet).

Dans sa réponse à Thiry, le Préfet considéra les renseignements obtenus comme « des plus satisfaisants » : « c'est à tort que vous prétendez que les membres du conseil municipal se favorisent au détriment des autres habitants. Il est possible que ces individus ne payent pas proportionnellement à leur consommation annuelle, mais il est certain que tous les autres contribuables ont le même avantage. D'après cette considération, on ne peut accuser le maire d'avoir

⁽¹⁾ Le porc est taxé à 2 fr.

commis des injustices; on ne peut au contraire que lui savoir gré d'avoir cherché à alléger autant que possible le fardeau de cette imposition extraordinaire » (5 août 1807).

Thiry dut se contenter de cette réponse. Du reste, il ne réclamait pas pour lui-même. Il payait 5 fr. de droit. Riga réduira sa cote à 3 fr.

D'autres réclamations parvinrent à la Préfecture. La veuve Jacques Stassart, de Montegnée, se plaint d'être taxée à 24 fr. (¹), alors que ses voisins, qui exercent le même commerce qu'elle, par exemple J. Stassart et S. Delairesse, ne payent que 10 fr. Elle demande que sa cote soit fixée également à 10 fr. (avril 1808).

Georges Galand, taxé en 1807 à 34 fr., avait fait savoir verbalement à Wathieu qu'il ne ferait tuer en 1807 que deux cochons au lieu de seize. Il demandait en conséquence une réduction de 28 fr. (3 mai 1808) (2).

Le maire Riga, interrogé par le Préfet, répondit que Galand avait été déjà diminué à l'octroi (28 fr. pour 1808-1809). « Ce particulier, négociant et fabricant de sirop, consomme beaucoup de chauffage et et fait un commerce assez considérable en eau-de-vie; il fait de très bonnes affaires et ne paraît rien payer de trop dans l'abonnement. Quant à la veuve Stassart, elle fait le même commerce que Galand et je ne lui connois pas moins d'aisance » (19 mai). Le Préfet, ainsi informé, rejeta les réclamations des deux plaignants (19 juillet).

Par contre, il accueillit favorablement la demande de Jean Deruy, cabaretier, qui, imposé à 6 fr., sollicitait une diminution de sa cote « étant donné le départ de son fils sous les drapeaux ». Riga obtint pour lui une diminution de 3 fr. (mars 1809).

Il fallut parfois rayer du rôle d'abonnement des consommateurs modestes incapables de payer leur dû. Citons à titre d'exemple « l'état des cotes irrécupérables » dressé par le percepteur pour 1809.

Quel fut le sort réservé aux créances inscrites sur l'état général des dettes de la commune dressé le 5 octobre 1804 par le maire Wathieu? D'après les instructions préfectorales, elles furent à nouveau inscrites sur l'état établi plus tard par le maire Riga. Mais ce dernier,

⁽¹⁾ Elle payait 28 fr. en 1806 et 1807.

⁽¹⁾ Galand a annexé à sa demande un « bordereau » donnant le montant de ses impositions pour 1807 : contribution foncière 36 fr. 18; personnelle 42 fr. 41; portes et fenêtres 5 fr. 19; octroi 34 fr.

Insolvables	Sommes dues	Observations
Simon Fréson Joseph Bourdoux Gérard Léonard Jean Dejace Léonard Sockay Joseph Horne Thomas Jamar	1 fr. 1 fr. 1 fr. 2 fr. 1 fr. 1 fr. 1 fr.	indigent par grand âge mort après une longue maladie accablé d'une grande famille incapable et sans ressource indigent accablé d'une nombreuse famille indigent

Jean Dejace est messager, les autres sont houilleurs.

suivi par plusieurs membres du conseil, soutenait que « le village de Grâce ne devait pas contribuer au payement des dettes contractées par le village de Montegnée avant la réunion » (16 mars 1808).

Cependant le bien fondé de certaines créances fut admis par le Préfet. Il fit rembourser les 75 florins dus à la veuve Théodore Lombart pour fourniture de viande aux troupes autrichiennes en mars 1793 et 70 florins à J. J. Préalle, qui avait livré du fourrage aux chevaux de la troupe des cavaliers chargée de réprimer les désordres provoqués par les élections de l'an V (novembre-décembre 1808).

D'autre part, le conseil municipal, dans sa séance du 17 février 1809, reconnut la légitimité d'autres créances : celles de la veuve Hanson, de Marc Lekeu, de H. Grisard, du curé Detilleux et de J. J. Marnette. Par contre, il déclara ne pas reconnaître les frais de procédure dus à Colbin, Grégoire « et autres », ni les indemnités réclamées par les anciens mandataires de la communauté de Montegnée (¹).

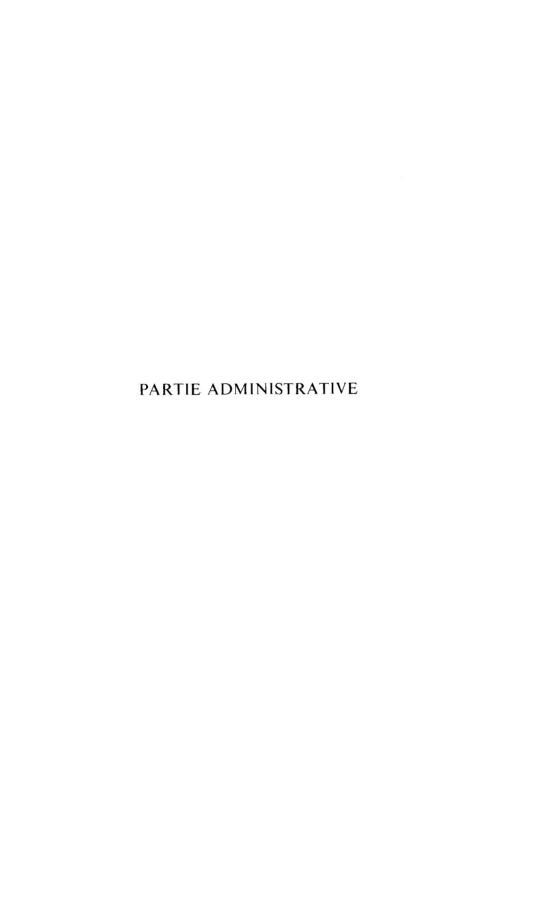
Lekeu et Marnette furent remboursés et des acomptes furent versés aux trois autres créanciers (²). Après de longues discussions, le Préfet parvint à faire admettre à Riga le bien fondé des créances dues à

⁽¹) Scul le conseiller H. J. Mathy, de Montegnée, voulait que l'on payât à Colbin et Grégoire un acompte de 400 fr. à chacun. D'autre part, il n'est jamais question dans le dossier des créances de Hardenne, Donceel et Kickens.

⁽²) A la veuve Hanson 60 fr., au curé Detilleux 140 fr., à H. Grisard 40 fr. - Préalle, ancien mandataire de la communauté de Montegnée, reçut également un acompte de 140 fr. Un second acompte de 60 fr. fut versé plus tard à la veuve Hanson.

Colbin et Grégoire (22 mars 1811). Elles devaient figurer sur l'état général des dettes de la commune, jusqu'au moment où leur liquidation serait ordonnée par le gouvernement (1). Mais lorsque l'Empire s'effondra, la liquidation n'avait pas été faite et les créanciers n'avaient pas reçu leur dû.

⁽¹) F.F., Préf. 2249 : correspondance échangée entre Colbin et le Préfet d'une part, le Préfet et le maire Riga d'autre part (novembre 1810-mars 1811).



RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR L'ACTIVITÉ DE L'INSTITUT EN 1968

L'année 1968 fut marquée, pour l'Institut, par la disparition de deux de ses membres particulièrement actifs et dévoués, tous deux membres du bureau au moment de leur décès

Jules Pirlet était entré à l'Institut le 29 mai 1908. Il en fut le secrétaire de 1925 à 1930, puis de 1937 à 1948. Il en assuma la présidence en 1951.

Pierre Laloux, membre de notre société depuis le 22 juillet 1921, assuma la charge de la trésorerie de 1933 à 1946, puis de 1951 à 1957; il fut élu président à deux reprises, en 1949 et en 1959. Quelques mois avant sa mort, il participait encore comme secrétaire à l'organisation du Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique.

C'est à Liège en effet que s'est réunie, du 6 au 11 septembre 1968, la 40° session de ce Congrès. Elle fut marquée par la qualité et le grand nombre des communications que les congressistes eurent le privilège d'entendre dans les locaux universitaires de la place Cockerill mis aimablement à notre disposition par les autorités académiques.

L'Institut poursuit cependant ses activités coutumières. Il accepte les candidatures de quarante-trois nouveaux membres, ses dix conférences mensuelles réunissent une moyenne de trente-trois auditeurs. Il publie le volume 59 de la *Chronique Archéologique du Pays de Liège* (134 pages) et le tome 80 du *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois* (162 pages), dont la présentation est discrètement modernisée.

Enfin, le bureau s'est occupé, comme par le passé, des questions diverses que posent la gestion des musées et la sauvegarde du patrimoine archéologique liégeois.

Nous atteignons aujourd'hui le total de 462 membres, contre 441 en janvier 1967. Cette progression, minime, mais réelle illustre exactement, semble-t-il, la prospérité actuelle de notre société.

MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE ET D'ARTS DÉCORATIFS DE LIÈGE

RAPPORT DU CONSERVATEUR — ANNÉE 1968

1. — Musée Curtius

1º Principaux travaux d'ordre muséographique.

- Affichage et étiquettage particulier des donations importantes à l'occasion de la campagne internationale des Musées, pour honorer le mécénat.
- Inventaire systématique de la Collection Moxhon (constitution des fiches numériques et analytiques, pour les dessins, gravures et tableaux : 500 numéros).
- Inscription (partielle) dans le registre d'inventaire des Collections de l'I. A. L. depuis 1939 jusqu'à 1950.
- Restauration par les soins de l'Institut royal du Patrimoine artistique de deux tableaux: Une Sacra Conversazione mosane du XVe siècle et une Vierge et l'Enfant de l'école d'Ambrosius Benson (XVIe siècle). Le premier de ces tableaux a regagné le Musée. L'autre est toujours en cours de restauration.
- Désencastrement de la Vierge de Dom Rupert (par mesure de sécurité) et nouveau mode d'exposition.
- Mise au point d'un projet pour la réinstallation des monuments lapidaires les plus importants dans les galeries du Musée.
- Mise au point d'un plan de redistribution des collections en vue de l'extension du Musée.
 - Exposition du Trésor de Vervoz dans la section romaine.

2º Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments.

- Etablissement d'une Commission (délégués de l'I. A. L., le Conservateur, le Service de l'Architecture) pour l'étude et la mise au point des travaux d'extension.
- Travaux d'installation de la détection contre l'incendie dans tous les locaux.
 - Renouvellement des toitures (crédits accordés).

3º Matériel.

— Acquisition de loupes, compte-fil et hygromètre de précision pour le Musée.

4º Service éducatif

- A. Visites guidées et conférences.
- Causeries-promenades hebdomadaires du mercredi soir.
- Organisation de visites guidées pour des groupes.

B. Expositions.

- Prêt aux expositions :
 - « Belgisch Zilver », à Utrecht.
 - « Saint Remacle et Saint Lambert », à Stavelot.
 - « Le Comte d'Egmont et son temps », à Zottegem.
 - « Le Millénaire de l'abbave Saint-Laurent », à Liège.
 - « Liège-Bourgogne », à Liège.
 - « Exposition du 1250° anniversaire de la Translation du corps de Saint Lambert », à Lixhe
- C. Vente de Catalogues.
- Cartes-vues et épreuves photographiques.
- D. Radio.
- Interview du Conservateur pour une émission de la Radio-Télévision Belge.

5º Fréquentation du Musée.

Le Musée Curtius a été fréquenté par 6 820 visiteurs payants et 5 740 visiteurs bénéficiant de l'entrée gratuite.

Groupes belges et étrangers: Section francophone de l'Association des Conservateurs de Musées — Journées de l'enseignement à l'occasion de la Campagne internationale des Musées (6 mai 1968) — Le Rotary international — Délégation des affaires culturelles de Bratislava — La Société royale d'Archéologie de Bruxelles — Service de centralisation des études généalogiques et démographiques de Belgique — Symposium international de dépistage du cancer —

Elèves du Céria — Etudiants du State University College Fredonia New York — Congrès international d'Economie collective — Rencontres européennes de Bruxelles — Société archéologique de Jupille.

Personnalités étrangères: M. l'Ambassadeur des USA — MM. Jaap Leeuwenberg, conservateur au Rijksmuseum, Amsterdam — Iuliu Buzdugan, directeur du Muzeelor si monumentelor, Bucarest — Mme M. Badulescu, du Muzeul de Arta, Bucarest — MM. T. Roslanowski, chargé de recherches à l'Académie polonaise des Sciences, Varsovie — R. R. Newell, de l'Université de Groninghe — L. Vatrican, directeur du jardin exotique de Monaco — M. Avery, du Victoria and Albert Museum, à Londres.

6º Bibliothèques et Archives photographiques.

- -- Enrichissement continu de la bibliothèque par voie d'achats, de dons et d'échanges (lesquels portent sur plus de 80 institutions belges et étrangères).
- -- Continuation de la mise en ordre d'un fichier complet et systématique.
- -- Accroissement des archives photographiques, en particulier, par l'achat de photos aux A. C. L.
- Mise en ordre et numérotage des négatifs de la Collection de photos.

II. — Musée d'Ansembourg

Iº Travaux d'ordre muséographique.

- Installation de glaces dans la Salle Henrijean.
- Installation de deux lustres de la Collection Henrijean.
- Etablissement du dossier de traitement des tapisseries.
- Etude d'un projet pour l'installation de deux lanternes extérieures (façade côté cour).

2º Entretien et appropriation des bâtiments.

— Nettoyage et restauration des façades (Féronstrée et rue Hongrée).

3º Service éducatif.

- Causeries-promenades du jeudi soir.
- Organisation de visites guidées pour des groupes.
- -- Vente de catalogues, de cartes-vues et d'épreuves photographiques.

4º Fréquentation du Musée.

-- Le Musée d'Ansembourg a été fréquenté par 3 735 visiteurs payants et 2 605 visiteurs bénéficiant de l'entrée gratuite.

Groupes belges et étrangers: voir Musée Curtius — Les attachés culturels des Ambassades étrangères — Congrès de l'Association des Officiers de réserve de la Force navale.

Réceptions officielles de la Ville de Liège: M. l'Ambassadeur du Danemark en Belgique — M. l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne — M. Gaston Monnerville, Président du Sénat de la République française.

III. - Hypocauste belgo-romain

1º Fréquentation.

— L'Hypocauste a été visité par 940 visiteurs du ler juin au 30 septembre.

2º Activité éducative.

Vente de brochures explicatives.

IV. - Musée du verre

1º Principaux travaux d'ordre museographique.

— Collationnement de la Collection A. Baar — Plus de 1 500 pièces (y compris celles des réserves) ont été revues sur le plan matériel (dimensions, état de conservation). 650 fiches peuvent être considérées comme étant mises au point, la révision matérielle

ayant été faite, toutes les indications de caractère scientifique ayant été confrontées dans le fichier numérique, le fichier analytique et, en dernier ressort, avec les indications portées au registre d'inventaire.

2º Bâtiments.

— L'entreprise de décapage et de sondage à la façade de l'aile de bâtiment côté Féronstrée a été amorcée. Ce travail est préparatoire à la restauration de cette façade.

3º Service éducatif.

- Causeries-promenades du mercredi soir.
- -- Vente de catalogues, de cartes-vues et d'épreuves photographiques.
- Expositions (prêts aux) : « Saint Remacle et Saint Lambert », à Stavelot

4º Fréquentation.

Cf. Musée Curtius.

Plusieurs personnes directement intéressées à l'histoire du verre ont visité les collections ou travaillé dans celles-ci. Ce sont Mlle H. Hilschenz, Attachée au Musée de Dusseldorf, MM. Kurt Degen, du Musée de Darmstadt, et Kurt Eiselt, de la Staatliche Glasfachschule de Hadamar/Hessen. Un groupe de verriers français (Ecole nationale du Verre, à Yzeure) s'est également rendu au Musée du Verre.

50 Bibliothèques et Archives photographiques.

- -- Enrichissement de la bibliothèque (spécialisée dans l'histoire, l'art et l'archéologie de la verrerie) par voie d'achat, de dons et d'échanges.
- -- Accroissement des archives photographiques relatives aux collections.

60 Publications.

— Joseph Philippe, Les fards dans l'antiquité orientale et classique, dans Beauté Magazine, Liège, numéro d'automne 1968 (même texte paru en néerlandais).

- Joseph Philippe, Les vignobles liégeois du passé, dans Si Liège m'était conté, Liège, numéro d'automne 1968, pp. 15-22, 9 fig.
- Joseph Philippe, *Histoire du Verre et Service de la table*, Liège, Musée du Verre, 1968, 14 pp., 7 fig.

V. — Secrétariat général des Journées internationales du verre

L'organisme international d'étude historique du verre constitué à Liège en 1958 lors du premier Congrès a bénéficié de l'adoption de statuts, signés le 23 avril 1968. Il portera le nom d'Association internationale pour l'histoire du Verre (en langue étrangère : International Association for the History of Glass).

A la fin de l'exercice 1968, 99 membres ou institutions membres ont été dénombrés, pour 23 pays.

La publication des Annales du Congrès de Ravenne-Venise (1967) a été préparée. Elle sortira de presse en janvier 1969, sur les crédits du Musée du Verre.

Un comité national belge, placé sous la présidence de M. Pierre Baar, a été constitué. Il préparera la publication, en 1970, d'un bulletin consacré aux collections belges.

L'organisation en 1970 du 5^e Congrès international est à l'étude.

Publications relatives aux Musées et à leurs Collections.

- Catalogues des expositions citées ci-dessus.
- Du Jacquier (Yvonne), Portes ouvertes sur le Musée d'Ansembourg à Liège, dans Auto Touring, mars 1968, pp. 44-45.
- NARR (Karl J.), Studien zur älteren und mittleren steinzeit der niederen Land, Bonn, 1968, 305 pp., ill.
- Philippe (Joseph), Le Mobilier liégeois (moyen âge-XIX^e siècle), 2^e éd., Liège 1968, 291 pp., ill.
- PHILIPPE (Joseph), A l'ombre du Musée Curtius : Grands archéologues liégeois du Passé, dans Si Liège m'était conté..., nº 26 (1968), pp. 15-22, ill.
- -- PHILIPPE (Joseph), Le legs Henrijean-Hennet aux Musées d'archéologie et des arts décoratifs, dans La Vie liégeoise, nº 4 (1968), pp. 3-15.

- PHILIPPE (Joseph). *Maquillage et esthétique*, dans *Beauté Magazine*, numéro d'hiver 1968 (4 tableaux du Musée d'Ansembourg y sont reproduits).
- PHILIPPE (Joseph), L'ancienne cathédrale Saint-Lambert à Liège, dans Trésors d'art. Saint Remacle, Saint Lambert, Catalogue de l'Exposition, Stavelot, 1968, pp. 68-72, 3 ill.
- PHILIPPE (Joseph), Une remarquable série de bas-reliefs liégeois d'après Le Brun, dans Chronique archéologique du Pays de Liège, t. LIX (1968), pp. 3-10, 4 ill.
- PHILIPPE (Joseph), Miniature inédite à l'effigie de Louise-Adélaïde d'Orléans, dans Chronique archéologique du Pays de Liège, t. LIX (1968), pp. 103-106, 2 fig.
- WILLEMS (Jacques), Six années de recherche au vicus belgoromain de Vervoz (Clavier), dans Chronique archéologique du Pays de Liège, 1967, pp. 7-14.
 - Cf. p. 283 s.

Personnel et collaboration des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs

- Le Conservateur a été décoré de la Médaille d'or avec palmes du Mérite et du Bien pour ses activités déployées sur le plan des Musées. A cette occasion, une réunion organisée par le personnel des Musées et l'Institut archéologique liégeois a eu lieu au Musée d'Ansembourg.
- Mme N. Goldine, Conservateur adjoint aux Musées Curtius et du Verre, a obtenu un congé administratif de deux ans pour convenances personnelles.
- M. R. Bourgeois, à l'expiration de son congé, a repris ses fonctions au Musée du Verre, le 1er janvier 1968.
- M. E. Outers a été décoré de la Médaille de la Ville de Liège pour ses services rendus au Régiment de Forteresse de Liège lors de la campagne des dix-huit jours.

Missions:

— Le Conservateur a assisté aux réunions de la Conférence générale de l'ICOM (Conseil international des Musées) qui s'est tenue en Allemagne, à Cologne et à Munich, en juillet-août 1968. Il a été confirmé dans deux mandats à la direction de Comités internationaux : Président pour les Musées et Collections du Verre; Vice-Président pour les Musées d'Archéologie et d'Histoire.

- A l'invitation du Gouvernement de Bonn, le Conservateur a participé, en août 1968, à un important voyage d'étude muséale en Allemagne (organisé pour un groupe restreint de directeurs de Musées étrangers), dans une aire géographique s'étendant du Lac de Constance à Hambourg et de Mayence à Berlin. En avril de la même année, il s'était rendu à Prague et à Brno, à l'invitation du Gouvernement tchécoslovaque, à l'occasion du 150° anniversaire de la fondation des Musées de ces villes.
- Le Conservateur a participé, comme délégué des Musées de la Province de Liège, à l'organisation des manifestations belges de la Campagne internationale des Musées. Il a donné une conférence d'introduction aux travaux des Journées Musées-Enseignement de la Province de Liège (à Liège, Verviers et Huy). Lors de la Journée de Liège, il a reçu, avec ses collaborateurs, les participants aux Musées Curtius, d'Ansembourg et du Verre.

Collaborateurs:

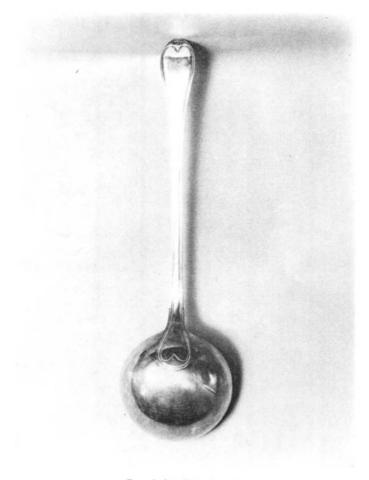
— M. Michel Vanderhoeven, attaché au Musée provincial galloromain de Tongres, a continué sa collaboration tant au Musée du Verre qu'à l'Association internationale pour l'histoire du Verre.

Fouilles:

- Le Musée Curtius a continué sa collaboration avec le Cercle archéologique Hesbaye-Condroz que préside M. J. Willems d'Amay. Ce Cercle a généreusement fait entrer une partie de ses trouvailles dans cette institution, y compris la part qui lui revenait dans la découverte du Trésor monétaire de Vervoz (voir plus loin).
- Le Musée Curtius a également continué sa collaboration avec M. J. Thisse, préhistorien, qui fouille le site de la Roche-aux-Faucons.

Réserves (étude des):

— Mme Ulrix, Assistante à l'Université de Liège, a travaillé dans les collections de Préhistoire, particulièrement en ce qui concerne Spy, Sainte-Walburge et Huccorgne. De leur côté, plusieurs élèves d'archéologie à l'Université de Gand ont eu accès aux réserves de céramique de la section gallo-romaine.



Grande louche en argent. Datant du règne du prince-évêque de Hoensbroek.

Musée Curtius Inv. 68/86.

(Cl. Clément Dessart 1970.)

Causeries-promenades.

— Remercions pour leur précieuse collaboration les conférenciers des causeries-promenades nocturnes : MM. P. Baar, H. Fettweis, M. Cloes, A. Georges, M. Micheels, M. Vanderhoeven, H. Frère, J. Philippe, J. Thisse, H. Dessalle, P. Colman, J. Folville, Comte J. de Borchgrave d'Altena.

Donateurs:

Remercions tout particulièrement les généreux donateurs qui ont contribué à enrichir les collections : baron de Potesta de Waleffe (Les Waleffes), Cercle archéologique « Hesbaye-Condroz » à Amay, M. Jules Laster (Seraing-sur-Meuse), les Etablissements Socovira (Liège), M. Georges Luime (Villers-le-Peuplier), M. Cl. Bettonville-Vanhove (Rocourt), feu M. Besch (Angleur).

Accroissement des collections des Musées Curtius et d'Ansembourg

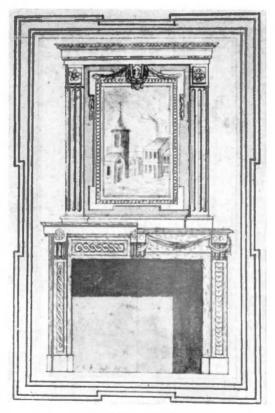
Fonds Ville de Liège (dons - achats)

ARCHIVES.

- Liasse de documents relatifs au Mont de Piété. XVIIe-XIXe siècle (68/4). Transfert de l'Echevinat des Services sociaux et de la Famille, Liège.
- Deux obiit sur papier relatifs aux familles de Corte, de Bie et Flaveau de la Raudière. XVIIIe siècle (68/8). Don du baron de Potesta de Waleffe, les Waleffes.

ARGENTERIE.

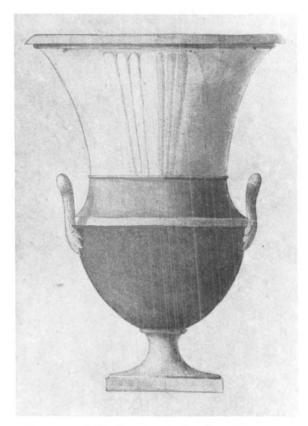
- Une grande louche. Liège. XVIIIe siècle. Règne du prince-évêque C. de Hoensbroeck (68/86).
 - -- Six cuillères à café. Liège. XVIIIe siècle (68/87).
- Quatre cuillères à potage et quatre fourchettes. Liège. XVIIIe siècle. Règne du prince-évêque Velbruck (68/88).
- -- Cinq cuillères à café. Liège. XVIIIe siècle. Règne du prince-évêque C. de Hoensbroeck (68/89).



Lavis à l'encre de Chine. Projet de cheminée avec trumeau (fin XVIII^e-début XIX^e siècles). (Ancienne collection J. Brassinne.)

Musée Curtius Inv. 68/22.

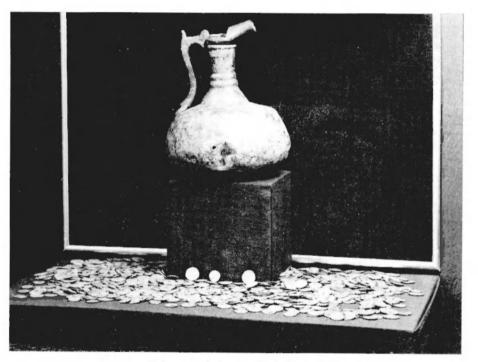
(Cl. Clément Dessart 1970.)



Projet d'un vase en céramique. Ecole des Van Marcke (début du XIX^e siècle). (Ancienne collection J. Brassinne.)

Musée Curtius Inv. 68/31.

(Cl. Clément Dessart 1970.)



Trésor monétaire romain de Vervoz. Vue du vase et du trésor (II°-III° siècles). Découverte du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz.

Musée Curtius Inv. 68/19.

(Cl. Clément Dessart 1970.)

BEAUX-ARTS.

- Lavis à l'encre de Chine. Dessin d'un vase décoratif. Liège, fin XVIIIe siècle (68/20).
- Lavis à l'encre de Chine. Projet pour une cheminée avec trumeau. Liège, début XIX^e siècle (68/21).
- Lavis à l'encre de Chine. Projet de cheminée avec trumeau. Liège, fin XVIIIe-début XIXe siècle (68/22).
- Lavis à l'encre de Chine. Projet d'un écran de foyer. Liège, fin XVIIIe-début XIXe siècle (68/23).
- Lavis à l'encre de Chine. Projet pour une cuve baptismale. Liège. XIX^e siècle (68/24).
- Dessin à la plume. Christ sur pied. Liège. XVIII^e siècle (fin) ou XIX^e siècle (68/25).
- Lavis à l'encre de Chine. Projet pour une chaise. Liège. XIXe siècle (68/26).
- Lavis à l'encre de Chine. Projet d'encadrement. Liège (?). XVIII^e siècle (68/27).
- Dessin au crayon. Modèles pour un meuble de style Louis XVI. Liège. XVIII^e ou XIX^e siècle (68/28).
- Lavis à l'ocre brune. Projet d'un encadrement de cheminée (?). Liège. XVIII^e siècle (68/29).
- Dessin à l'encre de Chine. Projet pour une pendule. Liège. Début du XIXe siècle (68/30).
- Douze dessins relatifs à la céramique, rehaussés d'aquarelle collés sur neuf supports en papier. Liège, début du XIX^e siècle, Ecole des Van Marcke (68/31).
- Lavis à l'encre de Chine et sépia. Double projet pour un autel. Liège. XVIII^e siècle (68/32).
- Deux pastels d'Edouard Masson (1881-1950). Fleurs dans un vase. Liège. XXº siècle (68/96 et 97).

BELGO-ROMAIN.

— Trésor monétaire de Clavier-Vervoz, I 680 pièces en argent contenues dans un vase en cuivre. Ile et IIIe siècle. (Don pour la moitié du Cercle archéologique « Hesbaye-Condroz »; achat pour l'autre partie.)

CÉRAMIQUE.

- Une assiette plate au nom d'Emmanuel Moriau. France. Nimy. XIXe siècle (68/40).
- -- Une assiette plate au nom d'Emmanuel Moriau. France. Nimy. XIXe siècle (68/41).
- Une assiette au nom de F. P. Courtain. France. Nimy. XIXe siècle (68/42).

LAPIDAIRE.

Pierres provenant de la maison sise jadis au nº 120 de Féronstrée à Liège.

- Deux pierres sculptées en creux (pierre de sable), représentant deux rosaces. XIX^e siècle (68/49). Don des établissements Socovira, Liège.
- Une pierre sculptée (pierre de sable) représentant une fausse niche. XVIIIe siècle (68/50). Don des établissements Socovira, Liège.
- Une pierre sculptée (pierre de sable) représentant un écu sommé d'un heaume. Avant 1800 (68/51). Don des établissements Socovira, Liège.

MOBILIER.

- Garde-robe en chêne sculpté. Liège. XVIII^e siècle (68/81). Don de M. Cl. Bettonville-Vanhove, Rocourt.
- Bureau à cylindre, avec garniture en bronzes dorés. XIXe siècle (68/95). Legs de feu M. Besch, Angleur.

NUMISMATIQUE.

- -- Un demi-escalin en argent du règne de J.-Th. de Bavière. Liège. XVIII^e siècle (68/82). Don de M. Georges Luime, Villers-le-Peuplier.
- Douze liards en cuivre du règne de J. Th. de Bavière. Liège. XVIII^e siècle (68/83). Don de M. Georges Luime, Villers-le-Peuplier.
- Un florin, cuivre, Pays-Bas. XIXe siècle (68/84). Don de M. Georges Luime, Villers-le-Peuplier.
- Une pièce de monnaie en cuivre. Allemagne. XVIII^e siècle (68/85). Don de M. Georges Luime, Villers-le-Peuplier.

Préhistoire.

- Cent deux pièces en silex taillé Tardénoisien très évolué. Provenant de Trognée (Prov. de Liège). (68/43). Don de M. Jules Lasters, Seraing-sur-Meuse.
- -- Dix pièces en silex taillé. Tardénoisien très évolué. Provenant de Trognée (Prov. de Liège).(68/44). Don de M. Jules Lasters, Seraingsur-Meuse.
- Trois cent quatre-vingt six pièces en silex taillé. Tardénoisien très évolué (68/45). Don de M. Jules Lasters, Seraing-sur-Meuse.

TRANSFERTS.

- Balustrade (vers 1700) de l'ancienne église Saint-André, qui retourne à son lieu d'origine.
- Monuments lapidaires liégeois (du fonds de l'IAL) pour décorer la galerie de la Cité administrative.

Accroissement des collections du Musée du Verre

Fonds Ville de Liège (dons-achats)

ALLEMA GNE.

— Guttrolf à quatre tubulures, réalisé par soufflage. XX^e siècle. Don de la verrerie Glashütte Lohnberg, à Wertheim. (inv. nº 68/59.)

BELGIOUE (Boom, Boussu, Val-Saint-Lambert et indéterminé).

- Sept vases de formes diverses dont trois doublés intérieurement en ton bleu et fumé et quatre autres en opaline bleu clair et blanc. XXº siècle. Don de la Cristallerie du Ruppel, à Boom. (inv. nº 68/11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.)
- Vase doublé blanc laiteux à mouchetures grises, extérieur clair, XXe siècle. Don de la Manufacture de Boussu. (inv. nº 68/90).
- Quatre verres à boire, en matière claire, aux formes différentes. XXe siècle. Don de la Manufacture de Boussu. (inv. nº 68/91, 92, 93 et 94.)
- Quatre vases en cristal clair, de formes diverses, déterminés comme suit : Fabre, Galliéni, Gorgone et V. 20, piriforme, du type

gobelet, dans le genre des créations de Charles Graffart et enfin taillé à la pointe de diamant de forme cubique. XX° siècle. Don des Cristalleries du Val-Saint-Lambert. (inv. n° 68/54, 55, 56 et 57.)

- -- Vase, pièce soufflée de grande taille (1 m 07) en verre clair orné à l'intérieur de cannelures verticales, XIX^e-XX^e siècle. Don de Mme Bayard de Liège (inv. nº 68/18).
- Cache en papier (bacchanale), servant pour les décors à l'acide provenant des Cristalleries du Val-Saint-Lambert, XX^e siècle. Don de M. G. Claesens, Val-Saint-Lambert. (inv. nº 68/53.)
- Fume cigarette en verre jaune, trois verres minuscules (verres à boire à pied dont un avec un filigrane blanc et rouge, et une bouteille sur pied), un verre du type calice gravé par Louis Mambourg. Ces pièces qui datent du XX° siècle proviennent des Cristalleries du Val-Saint-Lambert. Don de M. A. Collignon, Villers-le-Temple. (inv. n° 68/10, 68/9a, b, c, 68/7.)
- Bouteille pour le service liturgique chrétien avec inscriptions latines, en relief sur la panse. XX^e siècle. Don de M. J. Francotte, Liège. (inv. n° 68/2.)
- Tête de service de table (cinq pièces) en cristal clair. Cristalleries du Val-Saint-Lambert, 1904. Don de M. G. de Froidcourt, Liège. (inv. 68/58.)
- Verre à vin en cristal clair, tige à côtes et coupe campaniforme. Don de M. V. Van Mullen, Vaux-sous-Chèvremont. (inv. nº 68/5.)
- Vase « modern-style » du Val-Saint-Lambert, d'avant 1914. (inv. nº 68/35.)
- Epée en verre, avec protège-main travaillé à la pince. XIX^e siècle (inv. nº 68/58).

EUROPE (indéterminé).

-- Verre à boire, à pied et à coupe caliciforme avec rehauts d'or au nœud et à l'embouchure, XX^e siècle. Don de M. V. Van Mullen, Vaux-sous-Chèvremont. (inv. nº 68/52.)

FRANCE.

— Vingt pièces de verrerie créées par le peintre et Maître verrier Maurice Marinot, de Troyes (1882-1960), qui ont été données par sa fille, Mlle Florence Marinot.

- -- Flacon en verre clair craquelé de vert et de noir à l'intérieur. (inv. nº 68/61.)
- Flacon en verre clair, avec morsures extérieures à l'acide, craquelé rouge et blanc interne givré. (inv. nº 68/62.)
- -- Coupe octogonale en verre clair à bulles dorées « taille en fleur barbare ». (inv. n^o 68/63.)



Flacon en verre clair gravé à l'acide et incrusté de billes dorées. Œuvre du verrier d'art français Maurice Marinot, 1932.

Musée du Verre Inv. 68/71.

(Cl. Clément Dessart, 1970.)

- Presse-papier en verre clair, décor interne blanc et bistre, dessous gravé en cinq pétales de fleur. (inv. nº 68/64.)
- Flacon en verre clair, décor interne bistre taché de blanc et de rouge. (inv. nº 68/65).
- Flacon en verre clair, décor interne avec taches rouges et vertes. Taillé en glace et gravé à l'acide. (inv. nº 68/66.)
- Flacon en verre clair, décor interne noir à taches rouges, avec bulles d'air dorées. (inv. nº 68/67.)
- Flacon en verre clair, à parois travaillées à chaud, décor interne noir avec taches rouges et bulles d'air dorées. (inv. nº 68/68.)
- -- Flacon en verre clair, décor interne gris craquelé noir avec bulles dorées (inv. nº 68/69).
- -- Flacon en verre clair, bulles dorées, col et épaule rouges, travail à chaud. (inv. nº 68/70.)
- Flacon en verre clair à panse piriforme, travail à chaud et gravures profondes à l'acide, bulles dorées. (inv. nº 68/71).
- -- Coupe en verre clair, décor extérieur de larges tailles, intétieur diminué en forme de cône, bulles dorées. (inv. nº 68/72.)
- Coupe évasée en verre clair, gravure profonde à l'acide, bulles dorées. (inv. n^0 68/73.)
- Coupe en verre clair, décor interne en bistre dégradé et sur le bord huit entailles profondes à la roue. (inv. nº 68/74.)
- Coupe en verre clair avec un corps à huit fortes côtes, terminé de protubérances ovoïdes, plage mordue à l'acide et décor de bulles d'air. (inv. nº 68/75.)
- Coupe en verre clair avec pied épais orné de losanges et de triangles en creux (mordus à l'acide), ornement intérieur en forme de vase à haut col et à base circulaire bleu. (inv. nº 68/76.)
- -- Coupe en verre clair à base carrée et parois courbes, travail à chaud avec morsures à l'acide. (inv. nº 68/77.)
- Vase en verre clair à panse piriforme, décor interne à taches grises et à fortes bulles. (inv. 68/78.)
- Coupe en verre clair à parois travaillées à chaud, avec fortes morsures à l'acide. Décor interne de bulles dorées. (inv. nº 68/79.)
- Vase en verre clair, en forme de masque, travail à chaud et morsures à l'acide, bulles dorées. (inv. nº 68/80.)
- -- « Pomponnette », verre à dégustation en matière claire en forme de gobelet conique apode; bouteille dite « clavelin » en verre

vert avec fond rentrant; goûte-vin en verre clair, décor moulé. XXe siècle. Don de M. A. Buyle, Liège. (inv. nº 68/1, 46 et 47.)

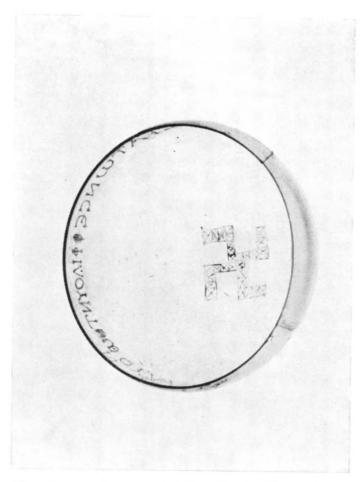
- -- Verre de protection d'un pastel ovale du XVIIIe siècle. XVIIIe-XIXe siècle. Don de Mme Vve. E Masson, Liège (inv. nº 68/60).
- Vase décoré à l'acide avec corps piriforme et deux anses dorées en fer à cheval. Décor floral à motifs en relief et dorés se détachant sur un fond verdâtre. Motifs « modern-style » sur l'épaulement. Signé Daum (Nancy). Vers 1900. (inv. 68/33.)
- Vase « modern-style » à décor floral gravé à l'acide sur un fond passant du ton violet vers le bas au jaune vers le haut. Marqué sur la panse « d'Argental » avec croix de Lorraine. Vers 1900. (inv. nº 68/34.)
- Vase « modern-style » de ton verdâtre à décor floral en relief gravé à l'acide. Val-Saint-Lambert, avant 1914. (inv. nº 68/35.)
- Haut vase à décor émaillé, haut corps cylindrique cannelé, décor floral émaillé et gravé. Cristallerie d'Emile Gallé, Nancy. Fin XIXe siècle. (inv. nº 68/36.)
- -- Vase à décor émaillé en verre vert, décoré de feuilles dorées et de fleurs peintes à l'émail. Pièce marquée « Mont Joye » (L.C.) Fabrique de Saint-Denis près de Paris. Vers 1900. (inv. nº 68/37.)

GRANDE-BRETAGNE.

— Trois verres à bière, en verre clair avec marques à l'émail. XX^e siècle. Don de M. E. Outers, Liège. (inv. nº 68/6a, b et c.)

PROCHE-ORIENT (Byzantin et islamique).

- Coupe plate à décor taillé, verre originellement clair. Provenance : Gourgan, Iran. Xe siècle (inv. no 68/3.).
- Coupe sassanide à l'aspect extérieur noir. Ton miel en transparence, décor de cupules sur la coupe proprement dite. Forme similaire à celles de pièces en argent. Provenance : Dayleman, Iran. Ve siècle. (inv. nº 68/38.)
- Coupe byzantine en matière légèrement verdâtre avec traces d'irisation. Gravures à la roue : inscription grecque incomplète, svatiska sur le fond. Provenance : Asie Mineure. IVe siècle. (inv. nº 68/39.)



Coupe byzantine en verre légèrement verdâtre. Gravure à la roue : « svastika » et inscription grecque incomplète. Asie Mineure (Anatolie), ${\rm IV}^{\rm e}$ siècle.

Musée du Verre Inv. 68/39.

(Cl. Clément Dessart, 1970.)

Joseph PHILIPPE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR L'ACTIVITÉ DE L'INSTITUT EN 1969

Notre association a poursuivi en 1969 l'œuvre qu'elle a entreprise au milieu du siècle dernier. Elle a publié le tome 60 de sa *Chronique* et le volume 81 de son *Bulletin*. Dix conférences mensuelles ont été entendues, par un auditoire comptant, en moyenne, trente-neuf de nos membres. Le total de ceux-ci s'élevait au 31 décembre au nombre de 481 inscrits, contre 462 en janvier 1969 et 441 en janvier 1967. Trente-deux personnes ont demandé leur admission au cours de l'exercice qui vient de s'achever. Les excursions ont rencontré le même et franc succès que les années précédentes. Le voyage d'été en Espagne a pleinement satisfait tous les participants. Le bureau a entrepris la publication des *Annales* du Congrès de 1968. Il s'est occupé activement des études préparatoires à l'extension du Musée qui doit, dans un avenir encore lointain, occuper la totalité de l'ancien Palais Curtius, en récupérant les locaux situés en Feronstrée, dont la restauration est à l'étude.

L'Institut se porte donc bien, sans toutefois manifester le dynamisme juvénile qui lui permettrait de s'adapter plus complètement aux aspirations culturelles de notre temps.

MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE ET D'ARTS DÉCORATIFS DE LIÈGE

RAPPORT DU CONSERVATEUR — ANNÉE 1969

1. — Musée Curtius

1º Principaux travaux d'ordre muséographique.

- Poursuite de l'inventaire de la Collection Moxhon. Etude, inventaire et mise sur fiches de la série des miniatures.
- Inscription de l'inventaire des Collections de l'Institut Archéologique Liégeois de 1939 à 1945 (dont la collection Léonie Jamar).
- -- Etude de l'inventaire des collections d'antiquités égyptiennes par M. M. Malaise, Aspirant au F. N. R. S.
- Amorce de l'inventaire des fonds archéologiques romains trouvés à Jupille par le Cercle Jobvilla.
- Travaux de restauration : Vierge et l'Enfant de l'école d'Ambrosius Benson, traité par les soins de l'Institut royal du Patrimoine artistique. Recouvrement de six sièges faisant partie du mobilier du Musée.

2º Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments.

- Réfection complète des toitures des différents bâtiments du Musée Curtius.
- -- Mise au point et réception du système de détection contre l'incendie.
- Remise en état de la conciergerie pour l'installation de la nouvelle concierge.
- Installation d'un lustre en cuivre de la collection Henrijean dans la Salle Renaissance du premier étage.

3º Matériel.

-- Acquisition d'un treuil électrique pour descendre le grand lustre du couloir.

— Acquisition d'une loupe sur pied à grand axe avec éclairage circulaire.

4º Service éducatif.

- A. Visites guidées et conférences.
- Causeries-promenades hebdomadaires du mercredi soir.
- -- Organisation de visites guidées pour des groupes.

B. Expositions.

- Prêt aux expositions :
 - « Het leven na de dood in het oude Egypte », à Tongres.
 - « Le Passé de Wilsele », à Wilsele.
 - « Exposition Napoléon Bonaparte », à Liège.
- C. Vente de catalogues.
- Cartes-vues et épreuves photographiques.

5º Fréquentation du Musée.

Le Musée Curtius a été fréquenté par 5 989 visiteurs payants et 5 069 visiteurs bénéficiant de l'entrée gratuite.

Groupes belges et étrangers: Commission provinciale d'Histoire et de Folklore de la Province d'Anvers — L'Assistance publique de Liège — L'Association des stagiaires auprès des communautés européennes — L'Institut für vor und Frühgeschichte der Universität, Bonn — Le Lycée L.-E. Carter (Bruxelles) — L'Ecole moyenne de l'Etat pour jeunes filles (Péruwelz) — l'O. T. A. N. — Le Séminaire européen de l'Art et de la Civilisation en Belgique — Le Congrès interdisciplinaire des neuroleptiques — L'Athénée royal de Châtelet — l'Organisation internationale de Recherches sur les Plantes succulentes — L'Académie de musique de Genck — Le Cercle des 29 — L'Institut des Dames de Marie (Bruxelles).

Personnalités étrangères: Dr. J. J. Butler, de l'Université de Groningen — R. Holmes Mc Multy, de la Smithsonian Institution — Warren Sanderson, de l'University of Illinois — Peter Lazarus, de la Downs School de Bristol — Général Jacques Gavard —

C. C. Moore, du Science Museum, de Londres — Mlle Bertrang, du Musée de la Tapisserie à Bayeux.

60 Bibliothèque et Archives photographiques.

- Enrichissement continu de la bibliothèque par voie d'achat, de dons et d'échanges (lesquels portent sur plus de 80 institutions belges et étrangères).
- Continuation de la mise en ordre d'un fichier complet et systématique.
- Accroissement des archives photographiques, en particulier par l'achat de photos aux A. C. L.
- Mise en ordre et numérotage des négatifs de la collection de photos.

II. - Musée d'Ansembourg

Iº Travaux d'ordre muséographique.

- Traitement et réinstallation des tapisseries.
- Restauration à Liège de trois dessus de porte de J. B. Coclers, dans le Salon aux tapisseries.

2º Entretien et appropriation des bâtiments.

- Nettoyage et peinture du plafond du salon aux tapisseries.
- -- Conversion de l'installation de chaussage au gaz de ville en gaz naturel.
 - Alimentation électrique d'une partie des sous-sols.

3º Service éducatif.

- Causeries-promenades du jeudi soir.
- -- Organisation de visites guidées pour des groupes.
- -- Vente de catalogues, de cartes-vues et d'épreuves photographiques.

4º Fréquentation du Musée.

-- Le Musée d'Ansembourg a été fréquenté par 3 403 visiteurs payants et 2 699 visiteurs bénéficiant de l'entrée gratuite.

Groupes belges et étrangers : voir Musée Curtius.

III. - Hypocauste belgo-romain

1º Fréquentation.

— L'Hypocauste a été visité par 535 visiteurs du ler juin au 30 septembre.

2º Activité éducative.

— Vente de brochures explicatives.

IV. - Musée du Verre

1º Travaux d'ordre muséographique.

— Continuation de la mise au point de la documentation.

2º Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments.

- Etude et mise au point d'un dossier relatif à la mise en valeur des bâtiments annexes du Musée Curtius en vue de son extension. Une commission d'étude réunissant des représentants des services intéressés de la Ville de Liège, des membres de l'Institut archéologique liégeois et un représentant du Ministère de l'Education nationale et de la Culture a résumé ses travaux dans une publication fondamentale (cf. plus loin rubrique publications). Le Président de l'I. A. L. et le Conservateur en font partie ex officio. Le secrétaire en a été M. Beguin, Conservateur adjoint.
- Décapage d'un mur et sondages du sous-sol en relation avec l'étude architecturale préalable à la restauration.
- Etablissement des relevés intérieurs et extérieurs de l'aile de Féronstrée.
- Installation d'un disjoncteur électrique et d'un thermostat à réglage automatique.
- Mise au point et réception du système de détection contre l'incendie.

3º Matériel.

- Acquisition de 4 vitrines destinées à la Salle Baar et à la Salle des conférences.
 - -- Acquisition d'un enregistreur et d'un « cassettophone ».

4º Service éducatif.

- Causeries-promenades du mercredi soir.
- Vente de catalogues, de cartes-vues et d'épreuves photographiques.

5º Fréquentation

-- Cf. Musée Curtius (groupes belges et étrangers; personnalités). A noter en plus parmi les visites de groupes celle du groupe « Loisirs et Culture » du Mouvement Ouvrier Chrétien (M. O. C.) et, parmi les personnalités, le verrier français Henri Navarre et Madame, M. Semavi Eyice, Professeur à l'Université d'Istanbul, de M. Rainer Ruckert, Conservateur en chef des Musées Nationaux Bavarois. Mlle Schak von Wittenau (Düsseldorf) a étudié les collections de verres « Jugendstil ».

6° Bibliothèque et Archives photographiques.

— Enrichissement de la bibliothèque spécialisée et accroissement des archives photographiques.

7º Publications.

-- PHILIPPE (Joseph), Histoire du verre et service de la table, dans Revue belge des vins et spiritueux (Bruxelles), nº d'août 1969, pp. 291-298, 8 fig.

V. — Secrétariat général de l'A. I. H. V.

— Le Secrétaire général de l'Association internationale pour l'histoire du Verre (anciennement « Journées internationales du Verre »), dont le siège est au Musée du Verre de Liège, a poursuivi la préparation du 5^e congrès international de l'Association (Prague,

1970) en liaison avec le Président de l'Association et avec le Comité national tchécoslovaque. La préparation d'un Bulletin consacré principalement aux collections de verres de Belgique a été poursuivie.

Personnel et collaborateurs des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs

Missions:

- Sur la proposition du Collège, le Conseil communal a octroyé un congé pour mission spéciale au Conservateur pour permettre à celui-ci d'accepter, durant l'année académique 1969-1970, un poste de Professeur titulaire invité à la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal (Canada). Pendant l'absence du Conservateur, le Collège a désigné M. Beguin comme Conservateur adjoint délégué.
- Le Conservateur et M. Beguin, Conservateur adjoint, se sont rendus à Prague, en août 1969, pour y préparer le 5^e Congrès de l'Association internationale pour l'histoire du Verre.

Mise à la retraite et nomination:

— Mme Simon, Concierge des Musées Curtius et du Verre, a été admise à faire valoir ses droits à la pension à partir du 1^{er} août. Elle a été remplacée dans ses fonctions par Mme Henquet.

Collaborateurs:

— MM. Pierre Baar, Conservateur adjoint à l'I. A. L., et Michel Vanderhoeven, Attaché au Musée provincial gallo-romain de Tongres, ont continué leur collaboration tant au Musée du Verre qu'à l'Association internationale pour l'histoire du Verre.

Collaboration avec l'I. A. L.:

— Le Conservateur a continué sa mission de Secrétaire de la *Chronique archéologique*.

Fouilles:

— Le Musée Curtius a continué sa collaboration avec le Cercle archéologique Hesbaye-Condroz que préside M. J. Willems, d'Amay. Ce Cercle a généreusement fait entrer une partie de ses trouvailles dans notre institution.

— Le Musée Curtius a également continué sa collaboration avec M. J. Thisse, préhistorien, qui fouille le site de La Roche-aux-Faucons.

Réserves et Collections (étude des) :

— M. Michel Malaise, Aspirant au Fonds National de la Recherche scientifique, a étudié le fonds d'antiquités égyptiennes en vue de la publication d'un inventaire.

Causeries-promenades.

— Remercions pour leur précieuse collaboration les conférenciers des causeries-promenades nocturnes : M. Vanderhoeven — H. Fettweis — A. Georges — M. Cloes — G. Hansotte — comte J. de Borchgrave d'Altena — H. Frère — P. Colman — J. Beguin — P. Baar — G. Micheels — Mme Tiriard-Robeyns.

Donateurs:

— Remercions tout particulièrement les généreux donateurs qui ont contribué à enrichir les collections : G. de Froidcourt (Méry), le Cercle archéologique « Hesbaye-Condroz » (Amay), Mme Jules Deliège-Thonon (Chênée), Mme Collignon (Euven-Kalmtout), l'Usine « Stichlanyj Zavool » (U.R.S.S.), John Burton (U.S.A.).

Publications relatives aux Musées et à leurs Collections.

- BORCHGRAVE d'ALTENA (Comte J. de), A propos de la Vierge de Dom Rupert, Bruxelles, 1969, 32 pp., ill (= Notes pour servir à l'histoire de l'art en Belgique. Nouvelle série II).
- PHILIPPE (Joseph), Régence liégeoise: Le style de l'âge d'or du mobilier liégeois au XVIII^e siècle, dans La Vie liégeoise, Liège, n° 4 (1969), pp. 4-13, ill.
- PHILIPPE (Joseph), Les ateliers de potiers (XV°-XVI° siècle) de la rue Entre-Deux-Ponts à Liège, dans Si Liège m'était conté..., Liège, n° 31 (1969), pp. 17-27.
- Philippe (Joseph). La Romaine au fil des heures, dans Beauté-Magazine, Liège, nº 9 (1969), pp. 3-7, ill.
- PHILIPPE (Joseph), *Propos sur les sociétés antiques et les parfums*, dans *Hommages à Marcel Renard*, Bruxelles, 1969, vol. II, pp. 618-622, ill.

- Philippe (Joseph), En Egypte pharaonique. Femme et Poèmes, dans Beauté-Magazine, Liège, nº 10 (1969), pp. 3-7, ill.
- PHILIPPE (Joseph), *Portraits de femmes du XVIII*^e siècle, dans *Beauté-Magazine*, Liège, n° d'hiver 1969, pp. 3-5, 7 fig.
- PHILIPPE (Joseph), JANS (René), *Le Palais Curtius*, Liège, 1969, 115 pp., ill. (Tirage à part de la « Chronique archéologique du pays de Liège », t. LX (1969.)
- Commission d'aménagement des Musées Curtius et du Verre. Etude préliminaire de la disposition des locaux et des Collections du Musée Curtius (Département d'Archéologie) et du Musée du Verre. Rapport à M. l'Echevin des Travaux publics et des Musées de la Ville de Liège, s-l-n-d. (Liège, 1969), 37 pp., ill.
- Frene (Hubert), *Introduction à la numismatique liégeoise*, dans *Revue de la banque*, Bruxelles, nº 4 (1969), pp. 283-291.
- GAIER (Claude), Mise à feu et munitions des armes portatives, s.l.-n.d. (1969), 111 pp., ill.
- Liste des portraits identifiés du Musée d'Ansembourg à Liège, dans L'Intermédiaire des généalogistes, Bruxelles, nº 139 (1969), 3 pp.
- LHOIST-COLMAN (Mme B.), Antoine-Marin Mélotte (1722-1795), dans Bulletin de la Société royale « Le Vieux Liège », Liège, nº 165 (1969), pp. 369-389, ill.
- PHILIPPE (Joseph), Quand Jean Del Cour s'imposait à Liège, dans Si Liège m'était conté..., Liège, n° 30 (1969), pp. 1-11, ill.
 - Cf. p. 307.

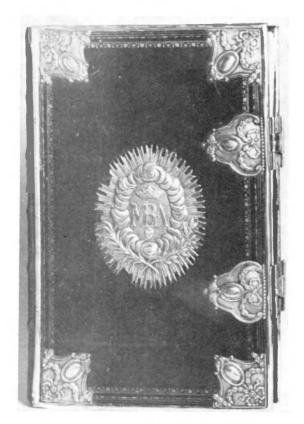
Accroissement des collections des Musées Curtius et d'Ansembourg Fonds Ville de Liège (dons-achats)

ARGENTERIE.

— Missel romain imprimé à Liège en 1781. Reliure décorée de pièces d'argenterie au nom de l'orfèvre J. B. Debien (69/13).

BELGO-ROMAIN.

— Tessons de céramique belgo-romaine et produits de fouilles provenant de Vervoz (W 145 à W 194). Don du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz, à Amay.



Missel romain imprimé à Liège en 1781. Reliure décorée de pièces d'argenterie au nom de J. B. Debien.

Musée Curtius Inv. 69/13.

(Cl. Clément Dessart 1970.)

BOIS SCULPTÉ.

-- Trois encadrements en chêne sculpté. œuvres de Jean Bloom (Province de Liège), XX^e siècle (69/16).

CÉRAMIQUE.

- Une statuette en faïence polychrome représentant un personnage masculin. Liège. XVIII^e siècle (69/12).
- -- Cire en creux et Moule en terre cuite représentant le baron de Graillet. XVIII^e siècle. Don de M. Georges de Froidcourt, à Méry (69/17).



Statuette en faïence polychrome représentant un personnage masculin. Liege XVIIIs siècle.

Musée Curtius In, 69/12.

(Cl. Clément Dessart 1970.)

LAPIDAIRE,

— Plaque gravée en marbre de Saint-Remy (tablette de consécration pour un autel). Visé (?). XVIe siècle (69/11).

MÉDAILLER.

— Matrice de sceau en cuivre de forme ronde du notaire Michel Grandry, à Héron. Régime hollandais (69/10).

Accroissement des collections du Musée du Verre

Fonds Ville de Liège (dons — achats)

Antiquité.

— Quatre petites fioles du type d'unguentarium dit « lacrymatoire ». Verre verdâtre irisé. Empire romain IIe-IIIe s. Don de M. G. de Froidcourt, Méry-Tilff (69/23-26).



Haut calice à couvercle, en verre incolore. Liège ? (façon de Venise), XVII^e siècle. Musée Curtius Inv. 69/27. (Cl. Clément Dessart 1970.)

Temps modernes.

— Haut calice à couvercle. Verre d'apparat incolore et léger. Décors à la pince, notamment chaînette reliant les deux boules creuses du couvercle et les 4 sphères côtelées de la jambe. Façon de Venise (Liège?). XVII° s. (69/27).

Temps contemporains (XIXe et XXe s.).

BELGIQUE.

— Vase à décor polychrome. Verrerie de Scailmont, vers 1925-30 (D 69/2).



Carafe en cristal incolore gravé, datée 1885. Cristalleries du Val-Saint-Lambert. Musée du Verre Inv. 69/18. (Cl. Clément Dessart, 1970.)

- -- Lampe à pétrole. Gravure à l'acide de motifs floraux stylisés. Belgique (?), vers 1880 (69/9).
- Carafe en cristal incolore. Décor gravé à la roue : oiseaux et feuillages. Cristalleries du Val-Saint-Lambert. Datée 1885 (69/18).
- Vase d'allure géométrique, doublé et taillé. Création Henry van de Velde. Cristalleries du Val-Saint-Lambert, datée 1908 (69/19).

— Tête de service, comprenant 4 pièces (verres à pied) en cristal clair guilloché. Cristalleries du Val-Saint-Lambert, vers 1895. Don de M. G. de Froidcourt, Méry-Tilff (69/20a-d).

FRANCE

- Vase vert à décor floral gravé à l'acide, émaillé et doré. Marque de la verrerie Legras, à Saint-Denis (Seine). Début du XXe s. (D 69/1).
- Vase « Modern Style », signé Legras. Verrerie de Saint-Denis (Seine). Début du XXe s. Don de Madame J. Deliège-Thonon, Chênée (69/14).
- Vase en pâte de verre à décor champêtre, signé : Daum//Nancy. Début du XXe s. Don de M. G. de Froidcourt, Méry-Tilff (69/21).
- Vase à décor de fleurs, signé : Daum//Nancy. Début du XXe s. Don de M. G. de Froidcourt, Méry-Tilff (69/22).

INDETERMINE.

- -- Vase mauve. Forme d'inspiration florale vers 1920. Don de Mme Deliège-Thonon, Chênée (69/15).
- Verre bleu en forme de calice octogonal à décor doré, XIX^e s. Don de Mme Collignon, Euven-Kalmtout (Antwerpen) (69/28). U.R.S.S.
- Colombe en verre clair. Usine « Stichlannyj Zavool », à Gusschrustanyz, vers 1968. Don de l'usine (69/8).

U.S.A.

— 5 sculptures et 1 vase en verre façonnés par John Burton, Santa Barbara, 1968. Don de l'auteur (69/6).

Joseph Philippe.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour les années 1969-1970

Président: MM. JULIEN VENTER,

Vice-Président: RAOUL VAN DER MADE.

Secrétaire : Georges HANSOTTE.

Conservateur: Joseph PHILIPPE.

Trésorier: André MOUREAU (1969);

ANDRE MOUNTAIN (1907);

l'Abbé Joseph DEBRONNE (1970).

Bibliothécaire : Maurice YANS.

Secrétaire-adjoint : JEAN PIEYNS.

Conservateurs-adjoints: Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA,

LÉON DEWEZ, HUBERT FRERE,

RICHARD FORGEUR, JEAN BEGUIN,

Pierre BAAR.

Conservateur honoraire: JEAN SERVAIS†.

Conseil

MM. Jacques BREUER, Baron Ivan de RADZITZKY D'OSTROWICK, Léon-E. HALKIN, Pierre HANQUET, Pierre LALOUX†.

Commissions

- Publications: M. YANS, directeur; G. HANSOTTE et J. PHILIPPE, secrétaires;
 L. E. HALKIN, P. HARSIN, R. VAN DER MADE, P. HANQUET.
- Fouilles: J. BREUER, J. PHILIPPE, M. RENARD, J. SERVAIS[†], Baron I. DE RADZITSKY D'OSTROWICK, F. ULRIX.
- Achats: L. DEWEZ, P. LALOUX†, J. PHILIPPE, Chevalier O. DE SCHAETZEN.
- Vérification du Musée : G. DE FROIDCOURT, H. DANTHINE, P. LALOUX†.
- Vérification de la Bibliothèque : L. E. HALKIN, M. HELIN, P. LALOUX†.
- Vérification des Comptes: H. FRERE, P. LALOUX[†], R. VAN DER MADE,
- Excursions: J. VENTER, P. LALOUX†, Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, M. HELIN, R. FORGEUR, Baron I. DE RADZITZKY D'OSTROWICK.
- Conférences: P. HARSIN, H. FRERE, L. E. HALKIN, G. HANSOTTE, J. PHILIPPE.
- Protection des sites: P. LALOUX[†], J. VENTER, Baron I. DE RADZITZKY D'OSTROWICK.

MEMBRES EFFECTIFS

		Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme membre effectif
1.	BREUER (JACQUES), conservateur honoraire aux Musées d'Art et d'Histoire, chargé de cours honoraire à l'Université, 1, square Marie-José, Woluwé-Saint-Lambert.	27-11-1910	31-12-1920
2.	BORCHGRAVE D'ALTENA (Comte JOSEPH DE), conservateur en chef honoraire des Musée d'Art et d'Histoire, chargé de cours honoraire à l'Université, 156, avenue du Parc, Forest (Bruxelles 6).	28-12-1919	26- 3-1926
3.	TOUSSAINT (ROBERT), architecte, 43, rue du Parc, <i>Liège</i> .	25- 3-1921	27-12-1929
4.	HARSIN (PAUL), professeur émérite à l'Unisité, II, quai Marcellis, <i>Liège</i> .	28-11-1924	27-12-1929
5.	HALKIN (Léon-E.), professeur à l'Université, 41, rue du Péry, Liège.	27- 3-1925	6- 4-1934
6.	YERNAUX (JEAN), conservateur honoraire des Archives de l'Etat, rue des Aubépines, <i>Plainevaux</i> .	25- 3-1923	25- 1-1935
7.	GOTHIER (LOUIS), inspecteur honoraire de l'enseignement moyen, 13a, rue Paradis, Liège.	15- 1-1929	27- 3-1936
8.	FRÉSON (Chanoine ERNEST), Glons.	22- 2-1914	24- 2-1939
9.	DEWEZ (LÉON), licencié en histoire de l'art et archéologie, 17, rue Charles Magnette. Liège.	30- 3-1919	18- 3-1945
10.	LEGRAND (WIL; 1AM), docteur en philosophie et lettres, 5, place Wilbald, <i>Stavelot</i> .	28- 2-1936	18- 3-1945
11.	YANS (MAURICE), conservateur aux Archives Générales du Royaume, 345, rue Emile Vandervelde, <i>Glain</i> .	25-10-1935	28-11-1946
12.	LAVOYE (MADELEINE), Conservateur à l'Université, 28, rue de l'Enseignement, <i>Liège</i> .	24- 2-1928	25- 6-1948
13.	COLLON-GEVAERT (M ^{me} Suzanne), professeur à l'Université, 163, rue des Vennes, <i>Liège</i> .	28- 3-1930	30-12-1948
14.	DANTHINE (HÉLÈNE), professeur à l'Université, 67, rue du Parc, Liège.	27- 2-1931	30-12-1948
15.	OTREPPE DE BOUVETTE (Baron André d'), Brialmont, 10, <i>Tilff</i> .	25- 2-1935	30-12-1948
16.	RADZITZKY D'OSTROWICK (Baron IVAN DE), conservateur honoraire à l'Université, 16, rue de Chaudfontaine, <i>Liège</i> .	27-12-1908	30-12-1948

17. SCHAETZEN (Baron Philippe De), conservateur honoraire du Musée provincial gallo-romain, 32, chaussée Romaine, <i>Tongres</i> .	3C-12-1932	30-12-1948
18. PHILIPPE (JOSEPH), conservateur des Musées d'Archéologie et des Arts décoratifs, 201, rue Henri Maus, <i>Liège</i> .	25- 5-1945	23- 2-1951
19. DESSAIN (écuyer Joseph), substitut du procureur du Roi, <i>Juslenville</i> , <i>Theux</i> .	20- 4-1929	26- 9-1952
20. BRAGARD (René), Conservateur à l'Université, 42, rue du Chêne, Angleur.	18- 3-1945	26- 9-1952
21. STIENNON (JACQUES), Professeur à l'Université, 34, rue des Acacias, Liège.	27- 3-1936	26- 2-1954
22. FROIDCOURT (GEORGES DE), premier avocat- général émérite, Villa « Plein Soleil », Méry.	24-11-1922	26- 2-1954
23. HOYOUX (JEAN), Conservateur à l'Université, 66, rue Louvrex, Liège.	18- 3-1945	26- 2-1954
24. HANSOTTE (GEORGES), conservateur des Archives de l'Etat, 1, rue du Stade, Cointe (Sclessin).	25- 5-1945	26- 2-1954
25. VAN DER MADE (RAOUL), Juge de Paix, 206, rue des Vennes, Liège.	27- 6-1947	26- 2-1954
26. FRÈRE (HUBERT), notaire, 15, rue F. Nicolay, Seraing.	28- 1-1949	25-11-1955
27. DELATTRE (HENRY), docteur en droit, 70, rue Louvrex, Liège.	26-12-1915	25-11-1955
28. HANQUET (PIERRE), juge de paix, 75, rue Louvrex, Liège.	17- 2-1925	26-10-1956
29. HÉLIN (MAURICE), chargé de cours émérite, bibliothécaire-bibliographe honoraire à l'Université, 37a, avenue du Luxembourg, Liège.	29- 3-1929	26-10-1956
30. BAAR (PIERRE), ingénieur, 2, quai de Rome, Liège.	18- 3-1945	26-10-1956
31. CLOES (MAURICE), vice-président honoraire du tribunal, 5, rue des Anglais, <i>Liège</i> .	25- 3-1906	26-10-1956
32. PONTHIR (MAURICE), professeur d'Athénée, honoraire, 39, rue Ferrer, <i>Montegnée</i> .	30- 4-1948	26-10-1956
33. QUITIN (José), professeur au Conservatoire, 13, rue Monulphe, <i>Liège</i> .	26- 5-1950	26-10-1956
34. DISCRY (Fernand), professeur d'Athénée hono- raire, 2/5, Résidence des Remparts, <i>Huy</i> .	29-10-1954	25- 4-1958
35. VAN ZUYLEN (Mgr Guy), évêque de Liège, Evêché, <i>Liège</i> .	26- 5-1950	28-12-1962
36. VENTER (JULIEN), ingénieur, 17, quai Marcellis, <i>Liège</i> .	30-11-1945	28-12-1962
37. DEMOULIN (ROBERT), professeur à l'Université, 50, rue du Jardin Botanique, Liège.	28- 2-1931	28- 2-1964
38. ROUHART-CHABOT (Mme JULIETTE), archiviste paléographe, 263b, rue de l'Yser, Ans.	18- 3-1945	28- 2-1964
39. FORGEUR (RICHARD), bibliothécaire-bibliographe à l'Université, 39, boulevard d'Avroy. Liège.	25- 5-1945	28- 2-1964

40. BUCHET (ARSÈNE), 25, rue de la Chapelle, Stembert.	29-12-1933	28- 2-1964
41. THISSE-DEROUETTE (Mme Rose), professeur au conservatoire, 15, quai de l'Ourthe, <i>Liège</i> .	29- 3-1957	17-12-1965
42. LEGROS (ELISÉE)†, chargé de cours associé à l'Université, 7, rue Pasteur, <i>Liège</i> .	31- 1-1948	17-12-1965
43. COLMAN (PIERRE), chargé de cours associé à l'Université, 8, rue de Seraing, <i>Liège</i> .	27- 6-1952	17-12-1965
44. ULRIX (FLORENT), 226, rue des Wallons, Liège.	29- 6-1962	31- 1-1969
45. MOUREAU (ANDRÉ), 32, rue Louvrex, Liège.	29- 5-1964	31- 1-1969
46. PIEYNS (JEAN), 65, rue des Buissons, Liège.	26- 2-1965	31- 1-1969
47. BEGUIN (JEAN), 20, quai Saint-Léonard, Liège.	27- 6-1958	6- 6-1969
48, BEBRONNE (Abbé Joseph), 38, quai de la Dérivation, <i>Liège</i> .	26-11-1937	30- 5-1970

MEMBRES D'HONNEUR

 BREUER (JACQUES), conservateur honoraire aux Musées d'Art et d'Histoire, chargé de cours honoraire à l'Université de Liège, 1, square Marie-José, Woluwé-Saint-Lambert. 	27-11-1910	28-12-1962
2. BORCHGRAVE D'ALTENA, 156, avenue du Parc, <i>Bruxelles</i> 6.	28-12-1919	8- 1-1970
3. RADZITZKY D'OSTROWICK (baron IVAN), 16, rue de Chaudfontaine, <i>Liège</i> .	27-12-1908	8- 1-1970
4. DELATTRE (HENRY), 70, rue Louvrex, Liège.	26-12-1915	8- 1-1970

MEMBRES CORRESPONDANTS

I. BAAR-PELTZER (M ^{me} Pierre), 2, quai de Rome, <i>Liège</i> .	24- 2-1933	26- 9-1952
2. BURY (CHARLES), 62, Thier de la Chartreuse, Liège.	31- 3-1950	26-10-1956
3. CLOES (MARCEL), licencié en histoire de l'Art et archéologie, 161, rue Sainte-Walburge, <i>Liège</i> .	27- 4-1956	26- 1-1962
4. COPPIN DE GRINCHAMPS (Baronne ULTAIN DE), 109, rue Louvrex, Liège.	28-11-1930	27- 4-1934
5. DABIN (JEAN), professeur émérite à l'Université de Louvain, 45, avenue Van den Brempt, <i>Héverlé</i> .	18-12-1910	20- 3-1913

6.	DELHAES (ARMAND), 60/7, rue d'Amercœur,	27- 1-1950	25- 4-1958
7.	Liège. DESSART (CLÉMENT), 40, quai des Grosses-	20- 3-1959	26- 1-1962
8.	Battes, Angleur. DOIZE (Mlle Renée), docteur en histoire de l'Art et archéologie, 18, rue Saint-Pholien,	30-10-1931	26- 1-1962
9.	Liège. GILBERT-LOUIS (Mme MARIA), docteur en histoire de l'Art et archéologie, 204, chaussée de Louvain, Bouge, Namur.	28-10-1927	20-10-1931
10.	HEMRICOURT DE GRUNNE (Comte Philippe DE), château de Hamal, Russon.	26-10-1945	25-11-1955
11.	HERBILLON (JULES), 62, rue du Cloitre Bruxelles 2.	31- 5-1946	26- 1-1962
12.	LAUNOIT (Comte Paul DE), 19, avenue Franklin Roosevelt, <i>Bruxelles 2</i> .	29- 3-1944	25- 4-1958
13.	LE PAS (JEAN-JOSEPH), 88, rue Chardon-Lagache, Paris 16.	27- 3-1953	26- 1-1962
14.	NEYS (MAURICE), docteur en droit, le Gasthuis, <i>Bemelen</i> par Cadier en Keer (Limbourg hollandais).	29- 1-1911	27-12-1921
15.	POSWICK (Baron Guy). juge de paix, château de la Porte d'Ardenne, Limbourg-Dolhain.	31-5-1935	25-11-1955
16.	PURAYE (JEAN), conservateur du Musée d'Armes, 6, rue Charles Magnette, Liège	30-10-1931	17-12-1965
17.	REMACLE (LOUIS), professeur à l'Université. 92, rue du Limbourg, <i>Liège</i> .	29- 6-1949	26- 4-1958
18.	REMOUCHAMPS (EDOUARD), 17, rue de la Paix, Liège.	26-11-1937	25-11-1955
19.	REMY (GEORGES), homme de lettres, 119, rue Hocheporte, <i>Liège</i> .	26- 2-1932	25-11-1955
20.	RENARD (MARCEL), professeur à l'Université, 13, place Marie-José, <i>Bruxelles 5</i> .	27 - 3-1953	25-11-1955
21.	ROBERT (FERNAND), 17, rue Auguste Ponson, Jupille.	25- 3-1927	25- 4-1958
22.	SOREIL (ARSÈNE), professeur émérite à l'Université, 316, rue de l'Yser, Ans.	18-12-1953	26- 1-1962
23.	STEKKE (JOSEPH), 20, rue de Beaufays, Ninane-Chaudfontaine.	251957	26- 5-1967
24.	THIBERT (Mlle ALICE), 60/22. rue Charles Magnette, Liège.	31- 1-1936	31- 1-1947
25.	THILL (Abbé JEAN). curé Ombret.	19-12-1952	26-10-1956
26.	THISSE-DEROUETTE (Jacques), 15, quai de l'Ourthe, Liège.	25-11-1938	25-11-1955
27.	THONE (GEORGES), 13, rue de la Commune, Liège.	29- 2-1924	25- 4-1958
28.	ULRIX-CLOSSET (Mme MARGUERITE), assistante à l'Université, 266, rue des Wallons, Liège.	28- 6-1963	17-12-1965
29.	VANDER LINDEN (ALBERT), 29, rue Franklin, Bruxelles 4.	25-10-1935	25- 4-1958

30. VAN DERVEEGHDE (MIle Denise), conservateur aux Archives générales du Royaume, 126, Chaussée d'Ixelles, <i>Bruxelles 5</i> .	28- 6-1946	26- 1-1962
31. VAN SANTBERGEN (RENÉ), Inspecteur de l'enseignement moyen, 56, rue du Château Massart, Liège.	18- 3-1945	25- 4-1958
32. WILLEMS (JACQUES), 1, rue du Chemin de Fer, <i>Amay</i> .	25-11-1960	28- 3-1969
33. WISER (FERNAND), 130, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .	29- 1-1926	25- 4-1958

MEMBRES ASSOCIES

I,	ABELOSS (HENRY), 28, rue Charlemagne, Jupille.	26- 5-1967
2.	ADAM (René), Président du cercle d'études historiques des Chercheurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse, Yves-Gomezée.	27- 5-1955
3.	AFFNAY (ADRIEN D'), 25, Vinâve d'Île, Liège.	27- 1-1939
4.	ALBERT (MAURICE), Premier Président de la Cour d'appel, 49, rue de l'Académie, <i>Liège</i> .	29-12-1950
5.	ALENUS-LECERF (Mme JEANINE), 12, rue de Lantsheere, Bruxelles 4.	29- 9-1967
6.	ANSEMBOURG (Comtesse Alfred D'), château de Hex.	29- 9-1950
7.	BAAR (Alfred), avocat, 48, quai de Rome, Liège.	27- 6-1930
8.	BADA (André), 17, rue P. J. Delcloche, Liège.	29- 5-1964
9.	BADA (WILLY), 164, rue Verte, Seraing.	30- 4-1965
10.	BALTHASART (DANIÈLE), 25, rue des Ecoles, Vaux-sous- Chèvremont.	23- 2-1968
11.	BATTICE (OLIVIER), 51, rue de l'Institut, Blégny-Trembleur.	19-12-1969
12.	BAUWENS (PIERRE), 5. rue Delcominette, Amay.	28- 2-1969
13.	BEAUFAYS (BERTIN), 120, rue E. Mahaim, Seraing.	27- 5-1955
14.	BECKERS (CHRISTIANE), 24, rue Vaudrée, Angleur.	23- 2-1968
15.	BEDUIN (RAYMOND), 225, rue Xhavée, Mons.	23- 2-1968
16.	BEDUWE (Mme Vve JEAN), 3, quai Churchill, Liège.	26-10-1956
17.	BEGASSE DE DHAEM (Mme PIERRE), 213, avenue de l'Observatoire, <i>Liège</i> .	25-10-1968
18.	BEQUET (André), 8, boulevard Piercot, Liège.	29- 1-1965
19.	BERCK (François), 359, rue de Plainevaux, Seraing.	28- 3-1947
19.	BERGER (NICOLAS), 36, place du Marché, Liège.	30- 4-1948
20.	BERNARD-BOVY (Mme JEANNE), 43, quai Mativa, Liège.	26- 3-1959
21.	BERTRAND (José), 80, rue Professeur Mahaim, Cointe-Sclessin	23- 2-1968
22.	BIEN (EMMANUEL DE), notaire émérite, 21, avenue des Ormes, <i>Cointe-Sclessin</i> .	26- 6-1959
23.	BOLLINNE (JEAN-LOUIS), 57, rue du Village, Omal.	28- 6-1963

24.	BONAMEAU (Léo), 105, rue des Bedennes, Chênée.	28- 5-1965
25.	BONEMME (JULIETTE), directrice d'école, 32, rue Jean Mathieu Nisen, Liège.	29-10-1954
26.	BONHOME (Baron Guy DE), château de Haute-Fraipont, Nessonvaux.	29- 5-1970
27.	BOREL (Anna), 22, rue de Londres, Liège.	27-11-1964
28.	BORMAN (PAUL DE), 37, quai Mativa, Liège.	27- 1-1950
29.	BOUCHER (Mlle Maria), régente, 16, rue Bidault, Liège.	25-11-1960
30.	BOUCHER (Mlle Renée), régente, 16, rue Bidault, Liège.	25- 5-1945
31.	BOUILLON (DANIEL), 14, rue P. J. Henrard, Herstal.	26- 9-1969
32.	BOULET (EMILE), 110, Vankeerberghenstraat, Diegem.	25- 5-1945
33.	BOUQUETTE (J. P.), 3, rue des Augustins, Liège.	30- 6-1950
34.	BOURGEOIS (ROBERT), 367, rue de Campine, Liège.	31- 1-1969
35.	BOUTEFEU (CLAUDE), 44, rue Reynier, Liège.	30-11-1962
36.	BOUVY COUPERY DE SAINT-GEORGES (Mme), château d'Ayeneux, <i>Fléron</i> .	27- 9-1969
	BRABANT-VECKMANS (Mme André), 60, rue des Eburons, Liège.	25- 3-1960
	BREBANT (PIERRE), 65b, boulevard Emile de Laveleye, Liège.	30-10-1959
	BROSE (JEAN), 20, rue Baltus, St-Nicolas-lez-Liège.	27- 3-1953
	BRULET (RAYMOND), rue de Jumet, 36, Gosselies.	27- 1-1967
	BURY (MARCEL), 90, boulevard de la Sauvenière, Liège.	25- 3-1960
	BUSSY (GUY LE), ingénieur, 40, route de Méry, Esneux.	27- 2-1948
	CALBERG (Mme DENISE), 98, quai du Roi Albert, <i>Bressoux</i> .	27- 6-1947
	CALBERG (Mme RAOUL), 18, boulevard Piercot, Liège.	28- 6-1968
	CANTER (MIle Thérèse), 1, quai de Rome, Liège.	27- 3-1934
	CAPELLE (René), 14, boulevard Piercot, Liège.	27- 1-1932
	CARTUYVELS (JEAN), 123, avenue E. Cambier, Bruxelles 3	28- 2-1969
	CHANGY (Comte Roger DE), château d'Envoz par Couthuin.	23- 2-1934
	CHANTRAINE (Marie-José), 100, rue Hors-Château, Liège.	27- 3-1970
	CHARLES (FLORENT A.), ingénieur, 246, Sur les Trixhes, Ben-Ahin.	26- 4-1940
51.	CHESTRET DE HANEFFE (Baron Pierre De), la Bergerie, Beaulays.	18- 3-1945
52.	CHEVALIER (Anne), 22, route de Bouillon, Vonèche.	29- 5-1970
53.	CLAES (Mme), 637, rue de Herve, Bois-de-Breux.	26- 2-1965
54.	CLASSEN (ROGER), 2, rue des Muguets, Forêt.	25- 9-1970
55.	CLOSE (PHILIPPE), 18, avenue des Ormes, Coime.	27- 2-1970
56.	CLOSE (ROBERT), château de Voroux.	31- 1-1969
57.	CLOSE-MULLENDER (Mme GEORGES), 49b, rue de Fragnée, Liège.	29-10-1965
58.	CLOSSON (DENISE), 3, quai Churchill, Liège.	27-10-1967
59.	COART (MARIE-THÉRÈSE), 44, rue du Jardin Botanique, Liège.	28- 4-1967
60.	COLLARD (MARCELLE), boulevard Hector Denis, 52, Liège	28- 2-1969
	COLLETTE (Mme Françoise), 43, rue de la Concorde, Verviers	25- 2-1966

62. COLLIGNON (ALEX), 122a, rue Mannehay, Villers-le-Temple. 23- 2-1968

63. COLLINET (Mme), 3, rue des Tilleuls, Grand Han.	25-10-1968
64. COPS-PIERARD (Mme ALICE), 18, rue de Merode, Lanaken.	30- 6-1967
65. CORDY (JEAN-MARIE), 121, rue Lamarck, Liège.	26- 5-1967
66. COSTE (CHARLES), 38, boulevard Frère-Orban, Liège.	6- 6-1969
66. COUMONT (JEAN-CLAUDE), Nouvelle Cité, 17, Oleye.	25-11-1960
67. COUNE (ALEX), 134, rue des Pocheteux, Jupille.	25-11-1960
68. COURTOIS (SUZANNE), 21, rue Neuve, Huy.	30-10-1959
69. CRAHAY (MARGUERITE), 11, rue Joseph Wauters, Ans.	25- 2-1949
70. CRETON (PAUL), chirurgien-dentiste, 4, place des Bons- Enfants, Liège.	18- 3-1945
71. CROIX (JACQUES DE LA), Vieux moulin de Grand'Ry, Cornesse par Pepinstet.	19-12-1947
72. DAEMEN (François), 50, rue Hubert Krains, Waremme.	28- 6-1963
73. DAMAVE (Marie-France), 9, rue des Ecoles, Wandre,	23- 2-1968
74. DANDRIFOSSE (Abbé FERDINAND), professeur à l'Institut Saint-Remacle, Stavelot.	26- 5-1934
75. DANSE (Mlle Thérèse), 107, rue Lairesse, Liège.	27- 4-1951
76. DANTHINNE (PAUL), 15b, rue de Sclessin, Liège.	27- 1-1950
77. DANTINNE (ROGER), chef de travaux à l'Université, 155, rue de la Chartreuse, <i>Grivegnée</i>	27- 1-1950
78. DARGENT (Mlle JULIETTE), conservateur adjoint à la bibliothèque royale de Belgique, 24c, rue Melpomène, Bruxelles 8.	25-10-1935
79. DAVID (Léon), château de Lamalle, Bas-Oha.	28- 2-1964
80. DAVID (Chevalier Pierre), « Malacord », Stavelot.	27-10-1950
81. DAXHELET (DIEUDONNÉ), 23, rue de la Faille, Liège.	29-10-1965
82. DEBLON (Abbé André), 133, rue du Chêne, Heusy.	29- 9-1967
83. DEBOUXHTAY (Abbé JEAN), 8, rue du Parc, Chaudfontaine.	31- 5-1963
84. DECHAMPS (Albert), juge d'instruction, 16, rue Simonon. Liège.	24-10-1963
85. DEGAND (Albert), architecte, 63, avenue Brugman, Bruxelles 6.	31- 5 1946
86. DEHALU (Joseph), Awans-Bierset.	18- 3-1945
87. DEJACE (Pierre), avocat, 59, rue de Grady, Embourg.	26- 5-1950
88. DEJAEGHER (Francis), 17, avenue de Spa, Verviers.	6- 6-1969
89. DELACROIX (JOSEPH), 154, rue Charlemagne, Jupille.	26-11-1948
90. DELBŒUF (Fernand), architecte, 58, rue des Acacias, Liège.	29- 5-1926
91. DELCOURT-CURVERS (Mme MARIE), professeur émérite à l'Université, 19, quai Churchill, <i>Liège</i> .	29-12-1950
92. DELFOSSE (MARCEL), 212, rue de Tongres, Haccourt.	23- 2-1968
93. DELLOYE (HENRI), notaire, 38, rue des Palais, Bruxelles	26- 2-1926
94. DELORD (FERNANDE), directrice de l'Enseignement Moyen, 36c, quai Saint-Léonard, <i>Liège</i> .	26- 2-1965
95 DELPIRE (JEAN-PAUL), 176, rue des Vennes, Liège.	23- 2-1968
96. DELREE (CHARLES), docteur en médecine, 11, rue Château Massart, <i>Liège</i> .	31- 3-1950
97. DELSEMME (ARNOLD), 80, rue Taque, Jemeppe.	27- 3-1970
98. DELSEMME-BODEN (Mme), 80, rue Taque, Jemeppe.	29- 5-1970

99. DELVAUX (Jules), ingénieur, 160, rue du Horloz, Tilleur.	30- 6-1950
100. DE MARNEFFE (ARLETTE), 103, chaussée de Bruxelles,	26- 5-1967
Dampremy.	
101. DEMBLON (ISIDORE), 15, rue du Bonnet, Saint-Nicolas- Liège.	31- 5-1946
102. DE MENTEN DE HORNES (PIERRE), château de Vieux- Waleffe par Fallais.	23- 2-1968
103. DEN-DOOVEN (PIERRE), professeur d'Athénée, Theux.	28- 5-1937
104. DENIL (VINCENT), général-major honoraire, 36, rue des Vingt-Deux, <i>Liège</i> .	28- 3-1920
105. DENIL-FRAIGNEUX (Mme), 36, rue des XXII, Liège.	29- 3-1968
106. DENILLE (ROGER), 1/37, place de la Libération, Liège.	31- 1-1964
107. DEPREZ (RENÉ), ingénieur, 12, avenue Emile Digneffe, Liège.	31- 1-1936
108. DE RAIKEM (GILBERTE), 30, rue de la Laiterie, Cointe- Sclessin.	28- 6-1968
109. DE ROSSIUS D'HUMAIN (Baronne), rue des Bruyères, 6, Trooz.	29- 4-1966
110. DEROUAUX (PAULETTE), 74, boulevard de Douai, Grivegnée.	26- 4-1968
111. DERRIKS (Dr ROBERT), 135, avenue Voltaire, Bruxelles.	31- 1-1969
112. DERVAUX (PIERRE), 79, rue Saint-Gilles, Liège.	28- 3-1969
113. DERYDT (Marie-Thérèse), 163, rue des Bayards, Liège.	26- 9-1969
114. DESAMA (CLAUDE), 284, rue de Verviers, Andrimont.	24- 4-1970
115. DESOER (ADRIEN), rue des Fories, 1, Liège.	29-11-1969
116. DETIENNE-BRASSINNE (Mme MARCEL), 9, rue Saint-Thomas, Liège.	25-11-1955
117. DETRY (MAURICE), 241. rue Gustave Baivy, Jemeppe-sur-Meuse.	29-12-1950
118. DEVINALMONT (JEAN), 115. rue Au Couvent, Eupen.	29-10-1970
119. DEVILLÉ (JACQUELINE), 12, quai de Maestricht, Liège.	25-10-1968
120. DEWONCK (Mme Armand), boulevard Saucy, 10, Liège.	23- 2-1962
121. DEWONCK (Mile Augusta), 28, rue Forgeur, Liège.	20- 3-1959
122. DEWUFFEL (LOUISE), 21, rue Ernest Marneffe, Liège.	25- 9-1970
123. DIEU (Mme), Nèche, 70, Hacboister-Bolland.	18-12-1964
124. DIEUDONNÉ-BODART (Mme YVONNE), 194a, avenue de Tervueren, <i>Bruxelles 15</i> .	25-11-1955
125. DIRIK (LÉON), 6, rue Lebeau, Liège.	27- 6-1958
126. DOCQUIER (Jules), 34, rue Pirka, Les Thiers, Amay.	29- 1-1960
127. DOCQUIER (RENÉ), 6, rue de Geer, Ligney.	24-11-1961
128. DROSSART (Mme Vve Pierre), 21, avenue Léon Souguenet, Esneux.	29-10-1954
129. DUBOIS (Ludovic), docteur en médecine, 25, rue Louvrex, Liège	30-11-1945
130. DUBOIS (Dr Marie), 181, rue Hubert Goffin, Ans.	28-12-1962
131. DUBOIS DE BOUNAM DE RYCKHOLT (PHILIPPE), 52a,	30- 6-1967
avenue des Aubépines, Bruxetles 18.	
132. DUMONT (FRANÇOIS), instituteur, 76, rue des Sables, Seraing.	26-10-1934

133. DUMOULIN (MADISON), industriel, 24, rue J. Verkruyst,	31- 1-1958
Hermalle s/Argenteau.	
134. DUMOULIN (ROGER), 87, avenue de l'Agriculture, Grivegnée	27- 1-1967
135. DUPONT (François), ensemblier, 18, quai Godefroid Kurth, Liège.	27- 4-1962
136. DZULINSKY (MONIQUE), ingénieur, rue Croisette, <i>Plaine-vaux</i> .	25-11-1960
137. EGGEN (VICTOR), 77, rue du Palais, Verviers.	28- 5-1948
138. EVRARD (Docteur C.), 45, quai de la Boverie, Liège.	31-10-1969
139. FABRY (GEORGES), 9, rue Chafnay, Jupille.	26- 9-1952
140. FABRY (Mme P.), 3, square Gramme, Liège.	28- 5-1965
141. FALAIZE (GERMAINE), 51, quai Mativa, Liège.	24- 4-1970
142. FALLON (Baronne), 2, rue Sainte-Anne, Horion-Hozémont.	25- 3-1969
143. FANCHAMPS-DEMARET (Mme Paula), 38, rue du Centre, Verviers.	30- 1-1931
144. FAYMONVILLE (ROBERT), 2, rue Jean Jaurès, Andrimont.	25- 3-1960
145. FILLET-VALKENERS (Mme), 24, quai Sainte-Barbe, Liège.	25-11-1966
146. FOLVILLE (JACQUES), artiste-peintre, restaurateur, 39, rue Reynier, Liège.	25-11-1955
147. FRAITURE (F. P. W. DE), 9, Irenelaan, Aalst.	27- 1-1967
148. FRANÇOIS (José), 417, Chaussée, Thimister.	22-12-1967
149. FRANÇOIS (PIERRE), bibliothécaire, 11, rue de Praeten, Bruxelles 5.	31- 1-1948
150. FRANCOTTE (JEAN), 137, rue de Joie, Liège.	24-11-1967
151. FRANCQUEN (YVONNE DE), 4, quai de Rome, Liège.	25- 8-1966
152. FRANZEN (CHRISTIANE), 179, Voie des Vaux, Montegnée.	29-10-1970
153. FRESART (MICHEL DE), II, rue Edouard Wacken, Liège.	29- 3-1946
154. GABRIEL (GEORGES), architecte, rue du Péry, 22, Liège.	22- 2-1963
155. GADEYNE (Mme Vve Emile), 32, rue Billy, Grivegnée.	30- 4-1954
156, GARDEDIEU (Mlle Laure), régente, 36, rue Mathieu Laensbergh, <i>Liège</i> .	27- 3-1936
157. GAROT (JEANNE-FRANÇOISE), 317, rue Georges Depaifve, Glons.	23- 2-1968
158. GASON (PIERRE), 44, rue Marie-Henriette, Verviers.	25- 5-1962
159. GENON (Mme PIERRE), 52, rue de l'Armistice, Bressoux.	27- 3-1964
160. GEORGES (GILBERT), 29, rue Renkin, Angleur.	29-10-1970
161. GERARDY (GEORGES), 25, rue de l'Etat-Tiers, Liège.	26- 3-1948
162. GERDAY (Louis), 5, rue Janquart, Meux.	31- 1-1964
163. GHILAIN (CLAIRE), 4, rue Simonon, Liège.	20- 3-1959
164. GILLARD (ROBERT), rue de Spa, Stavelot.	18- 3-1945
165. GILLARD (Mme Victor), 2, place Prume, Stavelot.	10-12-1967
166. GILLET (RENÉE), 121, rue Saint-Laurent, Liège.	24-11-1968
167. GILTAY-VETH (SOPHIE), 45, St-Niklaastraat, Maestricht.	25-11-1955
168. GIVE (AUGUSTE DE), receveur honoraire des Contributions, 15, quai van Beneden, Liège.	24- 9-1935
169. GOBEAUX (Albert), ingénieur A. I. Lg., 13, rue Wazon, Liège.	26-10-1934
170 GODIN-JACQUEMIN (Mme), 1, quai de Rome, Liège.	29-11-1957

171. GOFFART (Mlle BERNADETTE), 135b, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> .	29-10-1965
172. GOTHIER (FERNAND), libraire, 11, place du XX Août, Liège	28- 2-1947
173. GOTHIER (PAUL), libraire, 5, rue Bonne-Fortune, Liège.	27- 2-1931
174. GOVAERTS (Chanoine JEAN), 33, rue Reynier, Liège.	30- 9-1927
175. GRAINDOR (Mme MAURICE), 162, boulevard d'Avroy, Liège.	27- 2-1970
176. GROGNARD (PAUL), 18, rue des Francs, Bruxelles.	26- 6-1964
177. GUERIN (HUBERT), ingénieur agronome, 50, rue de Romsée,	31- 3-1961
Fléron.	
178. HACOURT (LUCIEN), 1, quai de Rome, Liège.	29-10-1965
179. HACCOURT (Mme Lucien), 1, quai de Rome, Liège.	26- 6-1967
180. HANIN (Abbé JEAN), Cens-Baconfoy.	25-10-1968
181. HANKART (ROBERT), 8, rue Raymond, Bruxelles 16.	2€- 6-1964
182. HANQUET (Mlle Adèle), 13, place de Bronckart, Liège.	26- 5-1950
183. HANQUET (Joseph), avocat, 13, place de Bronckart, Liège.	26- 5-1950
184. HANSON (PAUL), antiquaire, 38, quai Marcellis, Liège.	26-11-1948
185. HARIGA (JACQUES), docteur en médecine, 142, avenue du Petit-Bourgogne, Sclessin.	24- 4-1964
186. HAYE (THIERRY DE LA), 31, avenue des Platanes, Cointe-Sclessin.	25-10-1968
187. HENRY (José), 27, rue Lambert Masset, Ans.	27-11-1964
188. HENRY DE GENERET (Léon), château de Clavier.	18- 3-1945
189. HEPCEE (PAUL DE), docteur en droit, 90his, rue de Joic, Liège.	28- 6-1963
190. HERBERTO (André), pharmacien, 67, rue de Belleflamme, Grivegnée.	28-10-1955
191. HERZET (ADOLPHE), 48, boulevard Piercot, Liège.	31-10-1969
192. HERZET (Dr J. P.), 5, rue des Anges, Liège.	21-10-1969
193. HEUVELMANS (DENISE), 19, quai de Rome, Liège.	30- 6-1967
194. HERMAN-HENQUIN (Mme), 16, rue Nysten, Liège.	26- 6-1970
195. HIERZ (Mme Sylvain), 5, place d'Italie, Liège.	26- 6-1970
196. HOORNAERT (CHRISTIANE), 7, rue Grétry, Liège.	28- 2-1969
197. HUBERT (François), 17, rue Hambursin, Namur.	31-10-1969
198. HUMBLET (MARCEL), 24, Heid de Mael, Tilff.	24- 2-1956
199. HUYNEN (ALICE), 35, rue Fabry, Liège.	24- 4-1970
200. HUYNEN (RENÉ), 77, Bd d'Avroy, Liège.	26-10-1945
201. ISTA (FLORENT), « La Maison Blanche », Blehen.	26- 1-1968
202. JACOB (GEORGES E.), journaliste, 41, rue Royale, Spa.	25-11-1938
203. JACOB (ROBERT), architecte, 12, rue de Selys, Liège.	28- 2-1947
204. JAMAR (MAURICE), 85, rue Naniot, Liège.	29- 5-1964
205. JAMAR (MAURICE), 20, rue des Genêts, Liège.	24- 2-1967
206. JAMAR DE BOLSÉE (ALAIN), 3. rue Paul Devaux, Liège.	29-10-1970
207. JAMART (Mme Blanche), 6, rue Courtois, <i>Liège</i> .	26- 6-1959
208. JANNE (RAYMOND), avocat, 117, rue Louvrex, Liège.	27- 5-1932
209. JANNE d'OTHÉE (Mme HENRI), 111, rue Louvrex, Liège.	25-11-1955
210. JANNE d'OTHÉE (Véronique), 111, rue Louvrex, <i>Liège</i> .	28- 6-1968

211.	JANSSENS (Mme VICTOR), 287, rue Saint-Léonard, Liège.	29- 4-1960
212.	JARBINET (GEORGES), professeur d'Athénée, 99, rue du Péry, Liège.	27- 2-1953
213.	JAROSZEWICZ-BORTNOWSKI (N.), 32. rue Jacob Makoy, Liège.	24- 4-1970
214.	JAROSZEWICZ-BORTNOWSKI (Mme), 32, rue Jacob Makoy <i>Liège</i> .	25- 9-1970
215.	JEANRAY (ANDRÉE), régente, 55, rue Bois-l'Evêque, Liège.	25-11-1960
216.	JEANRAY (MARIE), 101, rue de Campine, Liège.	30-11-1962
217.	JEGHERS (ALBERT), notaire, 21, Mont-Saint-Martin, Liège.	25- 3-1949
218.	JENNESKENS (MARIA), 13, avenue du Luxembourg, Liège.	29- 1-1965
	JOIRIS (Pierre), 36, rue Dossin, Liège.	30- 6-1967
220.	JOLIET (JEAN), 5, quai de Coronmeuse, Liège.	24-10-1963
	JOSSERAND (CHARLES), professeur à l'Athénée, 35, rue Sur-la-Fontaine, <i>Liège</i> .	24- 4-1964
222.	JOWA (JEAN), assureur-conseil, 49, Mont-Saint-Martin, Liège.	28- 1-1927
223.	JOZIC (DANIEL), 245, rue de Campine, Liège.	29-10-1970
224.	KAISER (Mme RENÉE), 101, Thier des Critchons, Chênée.	28- 4-1961
225.	KAISIN (HERMAN), 48, avenue Blonden, Liège.	6- 6-1969
	KELECOM (Dr Jean), 64, quai Bonaparte, Liège.	23- 2-1968
	KINAY-POLLEUNUS (J.), 145, rue Saint-Gilles, <i>Liège</i> .	26-10-1962
	KLEINERMANN DE LANCE (WALTER), juge au tribunal 17, avenue du Centenaire, <i>Embourg</i> .	24- 2-1956
229.	KNAEPEN (JOHN), professeur d'Athénée, 15, Allée des Mésanges, <i>Visé</i> .	25- 4-1947
230.	KOENIG (JULIEN), architecte, 71, rue Louvrex, Liège.	27-11-1931
231.	KOHL (ALPHONSE), 21, rue Chéravoie, Liège.	26- 6-1970
232.	KONINCKX (Chanoine Egide), 55, Luikersteenweg, Hasselt.	26-11-1950
233.	KRAFT DE LASSAULX (Mme Léon), 45, quai des Ardennes, Liège.	3- 5-1957
234.	KUPPER (HANS), architecte, 29, Lousbergstrasse, Aix-la-Chapelle.	26- 2-1965
235.	LADON (CHRISTIANE), 11, rue du Vieux Pré, Chaudfontaine.	23- 2-1968
236.	LAFONTAINE (Abbé G.), curé, Villance par Libin.	29- 9-1961
237.	LAMBERT (GEORGES), sculpteur, 19/21, rue du Péry, Liège.	31- 5-1963
238.	LAMBERT-LOVENS (PAULA), 98, route d'Aubel, La Minerie.	29-10-1970
239.	LAMBERTY (Marie-Thérèse), 7, rue Bois d'Avroy, Liège.	23- 2-1968
	LANDENNE (MATHIEU), 48, rue Albert de Cuyck, <i>Liège</i> .	27- 1-1950
	LANDRAIN (RENÉ), rue Albert Ier, Hamut.	26-11-1948
	LANG (MAURICE), généalogiste, 40, Cheminrue, Malmedy.	27-10-1939
243.	LAPORT (Mme GEORGES), 17, rue des Anges, Liège.	19-12-1969
244.	LARUELLE (MARCEL), 27, rue Neuve, Stavelot.	27- 1-1956
245.	LASTERS (Jules), 5, rue du Molinay, Seraing.	28- 6-1952
246.	LAURENT (Mme), 27, quai Van Beneden, Liège.	26- 5-1961
247.	LEBEAU (ALFRED), ingénieur, 23, rue Gaucet, Liège.	26-10-1945
	LEBRUN (PIERRE-LOUIS), 216, rue des Wallons, Liège.	27-12-1946
	LECHANTELIR (CLAUDE) 6 rue St-Hubert Liège	24- 9-1965

250. LECLERC (NICOLAS), architecte, 125, rue de Campine, Liège.	28-11-1946
251. LECLERCO (JEAN), ingénieur A. I. Lg., 55a, quai de Longdoz.	25- 4-1932
Liège.	
252. LECLERCA (Dr Lucien), 1, rue des Fories, Liège.	30- 1-1970
253. LEGRAND (Mme GEORGES), 71, quai de Rome, Liège.	29-10-1965
254. LELOUP (CHARLES), 68, rue Monulphe, Liège.	26- 6-1964
255. LEMAIRE (Mlle Mariette), 46, rue Reynier, Liège.	24- 2-1950
256. LEMAIRE (Dr Roger), 28, quai de Longdoz, Liège.	17- 3-1967
257. LEMAITRE (ROGER), ingénieur, Hautegné, 3, Dolembreux.	29- 3-1957
258. LEMEUNIER (Albert), 18, rue de l'Evêché, Liège.	29-10-1970
259. LEONARD (Mme Lucien), 17, place Xavier Neujean, Liège.	30-11-1956
260. LEONARD (MARCEL), 375, rue St-Léonard, Liège.	25- 2-1966
261. LE PAIGE (Constantin), 29, rue des XXII, Liège.	29- 5-1970
262. LE PAIGE (ULRIC), 7, rue du Clos Colas, Beaufays.	28- 2-1969
263. LEVA (CHARLES), 383, avenue de Tervueren, Bruxelles 15.	31- 1-1958
264. L'HOEST (Mme HÉLÈNE), 6, quai Mativa, Liège.	28-11-1924
265. LHOEST (Dr Camille), 49a, rue de Fragnée, Liège.	30- 6-1967
266. LIBEN (Henri), président émérite à la cour d'Appel, 49, rue César Franck, <i>Liège</i> .	26- 5-1950
267. LIBERT (RAYMOND), 17, rue des Maraichers, <i>Vottem</i> .	24- 4-1970
268. LIBON (JACQUES), 187, rue de Houtem, <i>Comines</i> .	24- 6-1966
269. LIEBECO (Georges), 14, quai Marcellis, <i>Liège</i> .	27- 6-1969
270. LIEBECQ (Mme), 14, quai Marcellis, Liège.	27- 6-1969
271, LIMBOURG (Chevalier Guy DE), Le Clos des Mésanges,	30-12-1960
Genvai.	
272. LONAY (Mme Suzanne), 227, rue de l'Yser, Ans.	24- 9-1965
273. LORIGENNE (RENÉ), 67, rue Général Colyns, Liège.	25-11-1960
274. MABILLE (Mme), 81, rue de Serbie, Liège.	28-10-1966
275. MACORS (JULES-HUBERT), 55, rue des Augustins, Liège.	16-12-1966
276. MACORS-PETRY (Mme), 55, rue des Augustins, Liège.	28- 4-1967
277. MAHY (Georges), curé, Antheit.	30- 6-1961
278. MANGANI (ORFÉO), 29, rue Natalis, Liège.	23- 2-1968
279. MANTOVANI (L.), 58, rue Puits-en-Sock, Liège.	6- 6-1969
280. MAQUINAY (Abbé JACQUES), Institut Saint-Remacle,	30-11-1959
Stavelot. 281. MARDAGA (JEAN), 14, rue Publémont, Liège.	25-11-1966
	18- 3-1945
282. MARÉCHAL (Abbé Albert), professeur, Stavelot.	
283. MASSANGE DE COLLOMBS (Chevalier HENRI), 119, boulevard Louis Smidt, <i>Bruxelles 4</i> .	24- 2-1928
284. MASSART (L.), 92, rue Emile Vandervelde, Romsée.	25-10-1968
285. MASSON (Mme CHRISTIANE), 34, quai Mativa, Liège.	27- 5-1938
286. MATHY (Marie-France), 49, rue Orban, Grivegnée.	23- 2-1968
287. MATIVA (ALFRED), pharmacien, Houffalize.	28- 2-1947
288. MAWET (RAYMOND), 107, rue des Combattants, Grand-Hallet.	28- 6-1963
289. MELON (NESTOR), directeur honoraire d'école, 90, rue de	28- 6-1946
Campine, Liège.	20 01770

290. MERCENIER (FERNAND), magistrat émérite, 191, rue des Vennes, <i>Liège</i> .	29-10-1932
291. MERCENIER (YVONNE), 191, rue des Vennes, Liège.	27- 3-1964
292. MEYERS (Abbé Gírard), curé, Warsage.	25- 5-1945
293. MICHAUX (ETIENNE), expert comptable agréé, 59, rue de Bovenistier, <i>Remicourt</i> .	27- 6-1946
294. MISSA (Léon), 43, rue Louis Legrand, Les Awirs.	28-12-1962
295. MONTRIEUX (ERNEST), architecte, 67, rue des Wallons, Liège.	28-10-1932
296. MOONS (Abbé Joseph), 40, Naamse straat, Louvain.	27-10-1964
297. MORAY (DENISE), 83, rue Louvrex, Liège.	28- 6-1968
298. MORAY (MARCEL), 56, boulevard Emile de Laveleye, Liège.	26- 9-1969
299. MORDANT (Lucie), 75, boulevard d'Avroy, Liège.	27- 2-1970
300. MOREAU-COULON (Mme Marcel), 27/18, avenue G. Truffaut, <i>Liège</i> .	29- 6-1951
301. MORTELMANS (Marie), 181, rue Xhovémont, Liège.	28- 6-1968
302. MOUREAU (JEAN-RENÉ), 11, quai Marcellis, Liège.	27-11-1964
303. MOUTSCHEN (J.), architecte, rue Jean Jaurès, Jupille.	26- 5-1950
304. NAGELMACKERS (ARMAND), capitaine honoraire, 40, boulevard Frère-Orban, <i>Liège</i> .	27-10-1933
305. NAGELMACKERS (Mme Armand), 40, boulevard Frère-Orban, Liège.	25- 2-1955
306. NAVEAU DE MARTEAU (PIERRE), château de <i>Bomershoven</i> , par Jesseren.	3- 5-1957
307. NELIS (FRANZ), 5, place d'Italie, Liège.	29-10-1954
307. NELIS (FRANZ), 5, place d'Italie, <i>Liège</i> . 308. NELIS (Mme FRANZ), 5, place d'Italie, <i>Liège</i> .	29-10-1954 29-10-1954
308. NELIS (Mme FRANZ), 5, place d'Italie, Liège.	
308. NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. 309. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles.	29-10-1954 25- 2-1966
308. NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, <i>Liège</i> . 309. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, <i>Bruxelles</i> . 310. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, <i>Hove (Anvers)</i> .	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959
 308. NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. 309. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. 310. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). 311. NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965
 308. NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. 309. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. 310. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). 311. NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). 312. NIVARLET (ALEXANDRE), 196, route de France, Ivoz-Ramet. 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965 26- 6-1970
 308. NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. 309. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. 310. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). 311. NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965
 308. NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. 309. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. 310. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). 311. NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). 312. NIVARLET (ALEXANDRE), 196, route de France, Ivoz-Ramet. 313. NIVETTE (JOSEPH), chef de département « minerais » à la 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965 26- 6-1970
 308. NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. 309. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. 310. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). 311. NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). 312. NIVARLET (ALEXANDRE), 196, route de France, Ivoz-Ramet. 313. NIVETTE (JOSEPH), chef de département « minerais » à la Vicille-Montagne, 40, rue Large, Chênée. 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965 26- 6-1970 28- 7-1922
 NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). NIVARLET (ALEXANDRE), 196, route de France, Ivoz-Ramet. NIVETTE (JOSEPH), chef de département « minerais » à la Vicille-Montagne, 40, rue Large, Chênée. NOEL (Mile JULIETTE), 6, rue Dossin, Liège. 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965 26- 6-1970 28- 7-1922 26- 5-1950
 NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). NIVARLET (ALEXANDRE), 196, route de France, Ivoz-Ramet. NIVETTE (JOSEPH), chef de département « minerais » à la Vicille-Montagne, 40, rue Large, Chênée. NOEL (MILE JULIETTE), 6, rue Dossin, Liège. NOIRFALISE (MAURICE), 1, rue Lebeau, Liège. OPHOVEN (ARMAND), industriel, 67, Mont Saint-Martin, 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965 26- 6-1970 28- 7-1922 26- 5-1950 26- 2-1932
 NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). NIVARLET (ALEXANDRE), 196, route de France, Ivoz-Ramet. NIVETTE (JOSEPH), chef de département « minerais » à la Vicille-Montagne, 40, rue Large, Chênée. NOEL (MILE JULIETTE), 6, rue Dossin, Liège. NOIRFALISE (MAURICE), 1, rue Lebeau, Liège. OPHOVEN (ARMAND), industriel, 67, Mont Saint-Martin, Liège. 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965 26- 6-1970 28- 7-1922 26- 5-1950 26- 2-1932 31- 1-1958
 NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). NIVARLET (ALEXANDRE), 196, route de France, Ivoz-Ramet. NIVETTE (JOSEPH), chef de département « minerais » à la Vicille-Montagne, 40, rue Large, Chênée. NOEL (MIle JULIETTE), 6, rue Dossin, Liège. NOIRFALISE (MAURICE), 1, rue Lebeau, Liège. OPHOVEN (ARMAND), industriel, 67, Mont Saint-Martin, Liège. OTTE (MARCEL), 33, avenue Reine Astrid, Oupeye. 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965 26- 6-1970 28- 7-1922 26- 5-1950 26- 2-1932 31- 1-1958 29- 5-1970
 NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). NIVARLET (ALEXANDRE), 196, route de France, Ivoz-Ramet. NIVETTE (JOSEPH), chef de département « minerais » à la Vicille-Montagne, 40, rue Large, Chênée. NOEL (Mlle JULIETTE), 6, rue Dossin, Liège. NOIRFALISE (MAURICE), 1, rue Lebeau, Liège. OPHOVEN (ARMAND), industriel, 67, Mont Saint-Martin, Liège. OTTE (MARCEL), 33, avenue Reine Astrid, Oupeye. PAISSE (JEAN-MARIE), 15, place Emile Dupont, Liège. 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965 26- 6-1970 28- 7-1922 26- 5-1950 26- 2-1932 31- 1-1958 29- 5-1970 28-10-1966
 NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). NIVARLET (ALEXANDRE), 196, route de France, Ivoz-Ramet. NIVETTE (JOSEPH), chef de département « minerais » à la Vieille-Montagne, 40, rue Large, Chênée. NOEL (Mlle JULIETTE), 6, rue Dossin, Liège. NOIRFALISE (MAURICE), 1, rue Lebeau, Liège. OPHOVEN (ARMAND), industriel, 67, Mont Saint-Martin, Liège. OTTE (MARCEL), 33, avenue Reine Astrid, Oupeye. PAISSE (JEAN-MARIE), 15, place Emile Dupont, Liège. PAPELEUX (JACQUES), 56, rue du Village, Weris. PAQUOT (Mme JULES), 34, boulevard Frère-Orban, Liège. 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965 26- 6-1970 28- 7-1922 26- 5-1950 26- 2-1932 31- 1-1958 29- 5-1970 28-10-1966 28- 1-1966
 NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). NIVARLET (ALEXANDRE), 196, route de France, Ivoz-Ramet. NIVETTE (JOSEPH), chef de département « minerais » à la Vicille-Montagne, 40, rue Large, Chênée. NOEL (Mlle JULIETTE), 6, rue Dossin, Liège. NOIRFALISE (MAURICE), 1, rue Lebeau, Liège. OPHOVEN (ARMAND), industriel, 67, Mont Saint-Martin, Liège. OTTE (MARCEL), 33, avenue Reine Astrid, Oupeye. PAPELEUX (JACQUES), 56, rue du Village, Weris. PAQUOT (Mme JULES), 34, boulevard Frère-Orban, Liège. PARENT (CAMILLE), château de Solières, Ben-Ahin. 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965 26- 6-1970 28- 7-1922 26- 5-1950 26- 2-1932 31- 1-1958 29- 5-1970 28-10-1966 28- 1-1966 31-10-1969
 NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). NIVARLET (ALEXANDRE), 196, route de France, Ivoz-Ramet. NIVETTE (JOSEPH), chef de département « minerais » à la Vicille-Montagne, 40, rue Large, Chênée. NOEL (Mlle JULIETTE), 6, rue Dossin, Liège. NOIRFALISE (MAURICE), 1, rue Lebeau, Liège. OPHOVEN (ARMAND), industriel, 67, Mont Saint-Martin, Liège. OTTE (MARCEL), 33, avenue Reine Astrid, Oupeye. PAISSE (JEAN-MARIE), 15, place Emile Dupont, Liège. PAPELEUX (JACQUES), 56, rue du Village, Weris. PAQUOT (Mme JULES), 34, boulevard Frère-Orban, Liège. PARENT (CAMILLE), château de Solières, Ben-Ahin. PASSELECQ (MARTHE), régente, 35, rue Darchis, Liège. 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965 26- 6-1970 28- 7-1922 26- 5-1950 26- 2-1932 31- 1-1958 29- 5-1970 28-10-1966 28- 1-1966 31-10-1969 30- 6-1967 18-12-1953
 NELIS (Mme Franz), 5, place d'Italie, Liège. NEVEN (Mme Gustave), 8, Place Jean Jacobs, Bruxelles. NICOLAS (FÉLIX), 61, Leliestraat, Hove (Anvers). NIHOUL (EMILE), 9, avenue de la Cense Rouge, Sart-Tilman (Angleur). NIVARLET (ALEXANDRE), 196, route de France, Ivoz-Ramet. NIVETTE (JOSEPH), chef de département « minerais » à la Vicille-Montagne, 40, rue Large, Chênée. NOEL (Mlle JULIETTE), 6, rue Dossin, Liège. NOIRFALISE (MAURICE), 1, rue Lebeau, Liège. OPHOVEN (ARMAND), industriel, 67, Mont Saint-Martin, Liège. OTTE (MARCEL), 33, avenue Reine Astrid, Oupeye. PAPELEUX (JACQUES), 56, rue du Village, Weris. PAQUOT (Mme JULES), 34, boulevard Frère-Orban, Liège. PARENT (CAMILLE), château de Solières, Ben-Ahin. 	29-10-1954 25- 2-1966 29- 5-1959 29-10-1965 26- 6-1970 28- 7-1922 26- 5-1950 26- 2-1932 31- 1-1958 29- 5-1970 28-10-1966 28- 1-1966 31-10-1969 30- 6-1967

325.	PHILIPPART (GÉRARD), architecte, 4, rue Léon Frédéricq, Liège.	20-12-1957
326.	PIERARD (COLETTE), 20, rue Saint-Jean, Liège.	27-10-1967
	PIERPONT (MARC DE), avocat, 34, boulevard Frère-Orban,	29- 4-1960
	Liège.	
328.	PIRET (DENISE), 15, quai Marcellis, Liège.	29-10-1954
329.	PIRLET (ANDRÉ), 230, rue des Vennes, Liège.	25- 5-1945
330.	PIROTTE (FERNAND), 13, avenue des Platanes, Embourg.	31-10-1969
331.	PITTEURS DE BUDINGEN (Baron HENRI DE), banquier, château de Villers-lez-Heest, Rhisnes.	29-12-1926
332.	PLANCHAR (LOUIS), antiquaire, 16, rue Saint-Remy, Liège.	29-12-1950
333.	PLUYMERS (Chanoine Ludovic), visiteur diocésain, 28, rue Reynier, <i>Liège</i> .	18- 3-1945
	POIRIER (MATHIEU), dessinateur industriel, 99, rue des Prés, Wandre.	25- 3-1955
335.	POLAIN DE WAROUX (CHRISTIAN LE), 10, avenue des Géraniums, <i>Bruxelles 15</i> .	28-12-1956
336.	POLET (GEORGES), notaire honoraire, 18, avenue de l'Yser, Bruxelles 4.	25- 3-1938
337.	POSWICK (Baron Prosper), ambassadeur, château de Tihange, Huy.	18- 3-1945
338.	POTESTA (Baron René de), château de Hermalle-sous-Huy.	29- 1-1964
	POTESTA (Baronne de), château de Walesse, Les Walesses.	29-10-1965
340.	PRINCEN (J.), professeur, 129, rue de Campine, Liège.	30- 9-1966
341.	PRION PANSIUS (ARMAND J.), château de la Motte, Bellaire.	27- 9-1935
	PROST-BUCHLER (Eugène), 18, boulevard Piercot, Liège	30-11-1945
343.	QUESTIENNE (PHILIPPE), ingénieur A. l. Lg., 81, rue des Buissons, <i>Liège</i> .	3- 5-1957
344.	RAICK (Albert), 52, quai Orban, Liège.	29- 6-1962
345.	RAICK (Armand), industriel, 56, rue Darchis, Liège.	25- 5-1945
	RANDAXHE (JEAN), notaire, Montegnée.	27-11-1964
	RASKIN (MARCEL), 282, boulevard d'Avroy, Liège.	25- 9-1931
	RASQUINET (Mme Pierre), 54, avenue Blonden, Liège.	27- 9-1968
349.	REMONT (JULIEN DE), greffier de la Justice de Paix, 28, rue d'Orval, <i>Florenville</i> .	25- 1-1950
350.	RENARD (Jean), 52, avenue de l'Oiseau Bleu, Bruxelles 15.	18- 3-1945
351.	RENARD (Paul), avocat, 14, rue Fabry, Liège.	27- 5-1949
352.	RENAULD (FERNAND), 39, rue du Jardin Botanique, Liège.	24-11-1961
353.	. RENIER-NOEL (Mme Julia), 26, avenue Rogier, Liège.	24-10-1963
354	. RENTIER (François), ingénieur, 282, boulevard d'Avroy, Liège.	29-11-1963
355.	. RICHELLE (JACQUES), 285, rue Franklin Roosevelt, Fraipont-Nessonvaux.	23- 2-1968
	. RIGAU (FERD. L.), 20, rue des Ecoles, Kinkempois.	27- 2-1970
	. ROBERT (RENÉ), 81, rue de Velroux, Bierset.	27- 2-1970
	. ROCOUR (PIERRE), 76, rue Henri Vieuxtemps, Liège.	25-11-1966
359	ROGISTER (CHRÉTIEN), docteur en médecine, 60, avenue Reine Astrid, <i>Bressoux</i> .	27- 1-1950

360.	RONVAUX (RENÉ), 305, rue de Campine, Liège.	23- 2-1968
361.	RONVEAUX (CHARLES), 17, avenue Georges Truffaut, Liège.	28-12-1962
362.	ROSELIER (Mme YVONNE), 9, rue de Chestret, Liège.	27- 5-1938
363.	ROUCHE (Nicolas), professeur d'Athénée honoraire, 15, Long Thiers, Huy.	27- 1-1956
364.	SAUBIN (ANDRÉ), 144, rue de Joie, Liège.	28- 4-1967
365.	SCHAETZEN (BERTRAND DE), 32, boulevard d'Avroy. Liège.	19-12-1958
366.	SCHMITZ-CHARLIER (Mme Arthur), 54, avenue Blonden, Liège.	24-10-1963
367.	SCHNACKERS (JOSEPH), directeur d'école honoraire, 58, rue Fafchamps, <i>Blegny-Trembleur</i> .	27-10-1950
368,	SERVAIS (JEAN), professeur d'Athénée, 13, rue Wiertz, Liège.	28-11-1920
	SERVAIS-JANSSEN (Mme Andrée), 16, place du Congrès, Liège.	26- 6-1953
	SLEGERS (Mlle Monique), 18, boulevard Piercot, Liège.	27- 3-1964
	SMEETS (M. K. J.), archiviste, 7, rue St-Pierre, Maastricht.	26- 9-1952
372.	STIFKENS (J.), 86, rue Mathieu de Lexhy, Grâce-Berleur.	25- 6-1965
373.	STREIGNART (Mme), 14, rue Dartois, Liège.	27- 4-1963
374.	SWYSEN (Mlle Léontine), régente, 1 place du Parc, Liège.	27- 7-1923
	TASSOUL (Mlle Nicole), bibliohécaire bibliographe, 147, rue Gatti de Gammond, <i>Bruxelles 18</i> .	26- 5-1950
	TELLIER (EDMOND), 6, rue des Remparts, Huy.	28- 2-1969
377.	THIERON (ROBERT), 1, rue d'Aix-la-Chapelle, Kettenis.	29-10-1970
378.	THIRIFAYS (ALFRED), juge au Tribunal, 8, rue des Déportés, <i>Verviers</i> .	27- 2-1953
379.	THOMAS (ARLETTE), 44, rue de la Gare, Voroux-Goreux.	23- 2-1968
380.	THONET (CHRISTIANE), 93, rue Bertrand. Andenne.	23- 2-1968
381.	THONNART (PAUL), 400. rue de Campine, Liège.	28- 9-1956
382.	TINLOT (Mme DENISE), Conservateur du Musée archéologique de Herstal, 14, rue Nysten, <i>Liège</i> .	29- 9-193
383.	TIRIARD (Mme M. M.), 30. boulevard Piercot, Liège.	27- 2-1970
383.	TIXHON (Marie-Thérèse), I, quai de Rome, Liège.	28- 6-1952
	TROKAY (GEORGES), 86, Aux Houx, Clermont-sous-Huy.	27- 9-1970
385.	VAN CROMBRUGGE (JEAN), 22, rue Naimette, Liège.	26-10-195
386.	VAN CROMBRUGGE (Mme Jules), 46, rue Reynier, Liège.	26-10-195
387.	VAN DER MADE-DISCRY (MARIE-Thérèse), 206. rue des Vennes, <i>Liège</i> .	29- 3-195
388.	VAN DOORSSELAERE (MARIE-JEAN), 7, place de l'Eglise, <i>Hollogne-aux-Pierres</i> .	31-10-1969
389.	VAN ESPEN (PHILIPPE), 18, rue de l'Université, Liège.	27-12-196
390.	VAN HOUTVEN (Mme P.), 10, quai de Rome, Liège.	27- 1-196
391.	VANHOVE (JULIEN), professeur à l'Université, 101, rue Frédéric Pelletier. <i>Bruxelles 4</i> .	30- 4-196
392.	VAN ITERSON (R. P. ALBERT), Abbaye Saint-Remy, Rochefort.	23- 2-196
393.	VAN LOFVELDE (PAUL), 120, rue de l'Industrie, Seraing.	28- 2-196
394.	VANSIGHEN (JACQUES), 83, avenue de l'Agriculture, Grive- gnée.	28- 2-196

205 MANIZUMENI (A	17 13 10/5
395. VANZUYLEN (ALBERT), 26, quai van Beneden, Liège.	17-12-1965
396. VAN ZUYLEN (Baron Frédéric), 71, boulevard Saint- Michel, <i>Bruxelles 4</i>	27-11-1931
397. VAN ZUYLEN (Baron Gustave), château d'Argenteau.	29- 5-1964
398. VERBOIS (L. P.), 10, rue Charles Magnette, Liège.	28- 4-1967
399. VERDIN (MARCEL), 160, rue Xhovémont, Liège.	25- 9-1959
400. VERMEIRE (FERNAND), conseiller à la Cour, 58, avenue de la Laiterie, Cointe-Sclessin.	24-10-1963
401 DE VILLENFAGNE DE LOEN (Baronne Geneviève), 5, avenue Albert Mahiels, Liège.	28- 2-1964
402. VINCINAUX (MICHEL), 120, Gives, Ben-Ahin.	20- 2-1959
403. WAHA (Léonce), avocat, 35, boulevard Piercot, Liège.	30-11-1934
404. WAROUX (JEAN-CLAUDE), 12, rue d'Avister, Méry.	27- 3-1964
405. WATRIN (Mme Monique), 3, quai du Condroz, Liège.	29-10-1965
406. WATTIEZ (RENÉ J.), 129, rue de Fragnée, Liège.	27- 3-1964
407. WAUTHIER-DEJARDIN (Mme), 26, boulevard Piercot, Liège.	28- 6-1968
408. WAUTHION (Mme), 48, rue des Clarisses, Liège.	27- 6-1969
409. WIBAIL (OSCAR), ingénieur, 53, rue du Vieux-Mayeur, Liège.	30- 3-1926
410. WILEUR (ALBERT), avocat, 75, Mont-Saint-Martin, Liège.	28- 6-1952
411. WILL (Mlle BERTHE), 8, rue Sohet, Liège.	31- 3-1922
412. WILLEM (Léon), ingénieur, 78, rue Fanny, Seraing.	25- 2-1955
413. WINANDY-ORBAN (Mme), 42, rue Nysten, Liège.	19-12-1969
414. XHIGNESSE (Louis), 30, quai des Ardennes, Liège.	27- 6-1947
415. ZUMKIR (ANDRÉ), professeur d'Athénée, 114, rue Sur-la-	24- 2-1956
Fontaine, Liège.	

TABLE ALPHABETIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

ABÉE, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 20; —, dép. v. Saint-Vitu.

Académie Polonaise des Sciences, 281. Acosse, Akoche, Akoiche, prov. de Liège, cant. de Hannut, 59, 68, 69, 169

Agnès, demoiselle, 66.

Airs, rue des, à Liège, 163.

AIX-LA-CHAPELLE, ville d'Allemagne, 137, 138, 144, 160, 161; —, rue v. Franzstrasse.

Akoche, v. Acosse.

Akoiche, v. Acosse.

ALDENHOVEN, ville d'Allemagne, 138. ALLEMAGNE, 141, 282, 285, 286, 293,

AMAY, prov. de Liège, cant. de Huy, 153, 158, 171, 178, 179, 237, 238, 286, 288, 308, 309, 310; -, lieu-dit v. A Rorive.

AMSTERDAM, ville des Pays-Bas, 281; -, musée v. Rijksmuseum.

Anatolie, région de Turquie, 307. ANDELOT, Marie-Thérèse d', 23.

Andenne, prov. de Namur, cant. d'Andenne, 156-159, 163, 165, 169, 171, 173, 174, 178-180, 182, 206, 223, 224, 226, 227, 229, 230; -, Chapitre, v. Sainte-Begge.

Angleur, prov. de Liège, cant. de Grivegnée, 171, 173, 175, 178, 180, 182, 199, 287, 293. Ans, prov. de Liège, cant. de Saint-

Nicolas, 251, 253, 259.

Ansembourg, musée d', à Liège, 281, 282, 285, 286, 288, 305, 310; collection, v. Henrijean; -, salle, v. Henrijean.

Ansonpreit, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 65.

ANTOINE DE MÉAN, prince-évêque de Liège, 138.

ANTOINE, Michel, propriétaire, 244. Anvers, prov. d'Anvers, cant. d'Anvers, 98, 314, 315; -, province d', 298.

ARCHÉOLOGIE ET ARTS DÉCORATIFS musées d', à Liège, 285, 308.

AREMBERG, Godefroid, abbé d'Orval, 13.

ARGENTEAU, comte d', 122, 123.

ARGENTEAU D'OCHAIN, comte d', 134,

ARGENTON, dépend. de Lonzée, prov. de Namur, cant. de Gembloux, abbaye de, 14.

Arnhem, ville des Pays-Bas, 139.

ASCAMPS, comte d', 81-83.

ASIE MINEURE, 298, 299.

Askin, dame, 58.

ASPREMONT, comté d', 99.

ASPREMONT, famille d', 101; --, maison d', 99.

ASPREMONT, comte Albert d', 99; —, Gobert d', 102.

ASPREMONT-LYNDEN, famille d', 98-102, 105, 106, 109, 113, 147.

Aspremont-Lynden, comte d', 114, 115; -, Claude d', 105; -, Eugène d', 131, 139, 147; --, Ferdinand d', 139; -, Ferdinand-Charles d', 109, 110, 112; -, Ferdinand-Charles d', baron de Froidcourt, 100, 103; ---, Ferdinand-Charles d', gouverneur de Franchimont, 105; -, Ferdinand-Marie d', 106; —, François-Maximilien d', 97, 98, 100, 106, 109, 110, 115-117, 119-123, 126, 129, 131-134, 136, 138-151; —, Guillaume d', 139, 147; —, Guillaume-Maurice d' 109; —, Maximilien-Henry d', 97, 98, 106.

ASPREMONT-LYNDEN DE BARVAUX, comte d', 100; —, François-Maximilien d', 103, 105.

ASPREMONT-LYNDEN RECKHEIM, Ferdinand-Gobert d', 105.

ASPREMONT DE LYNDEN ET DU SAINT-EMPIRE, famille, 100.

Assesse, prov. de Namur, cant. de Namur, lieu-dit, v. Wavremont.

ASSOCIATION DES CONSERVATEURS DE Musées, 280.

Association des Officiers de Réser-VE DE LA FORCE NAVALE, 282.

ASSOCIATION INTERNATIONALE L'HISTOIRE DU VERRE, 284, 286, 307, 308.

AUDENARDE, pays d', 18.

AUTRICHE, 128, 138; -, empereur d',

Avennes, Daven, prov de Liège, cant. de Hannut, 14; -, bailli d', 14, 15, 27, 37; -, bailli d', v. Adrien de Blist ou de Bloys.

Avernas-le-Baudouin, prov. de Liège, cant de Landen, 201, 209.

AVERY, M., 281.

Awans, prov. de Liège, cant de Hollogne-aux-Pierres, 251.

AYBLEN, Emblen, Embles, lieu-dit à Thiribu, dépend, de Forville, 60, 65,

AYNEFFE, seigneurs d', 11. AYTRE, Lambier de l', 55.

В

BAAR, Armand, collection, au Musée du Verre, 282; -, salle, au Musée du Verre, 307.

BAAR, Mme Armand, donateur, 189, 190.

BAAR, Pierre, conférencier, 284, 288, 308, 309.

BADULESCU, Mme M., 281.

BAILLONVILLE, Jacquemin de, 39.

Barbause, v. Barbot.

Barbo, v. Barbot.

BARBOT, Barbause, Barbo, Barbouze, Borhoze, Borhouze, lieu-dit à Forville, 58, 59, 67, 68, 75, 83.

Barbouze, v. Barbot.

Baré, Monsieur de, 90.

Barveaux, v. Barvaux.

Barvaux, Barveaux, prov. de Namur, cant .de Ciney, 97-102, 105-107, 109, 122, 127, 129, 135, 140, 141, 143-146, 148, 150; —, dépend. v. Failon.

BARVAUX, château de, 139; --, dame de, v. Marie-Georgine-Thérèse-Catherine de Haultepenne; --, seigneur de, v. François-Maximilien d'Aspremont - Lynden; --, seigneurie de, 109.

Barvaux-Condroz, château de, 106. BASSENGE, prov. de Limbourg, cant. de Zichen-Sussen-Bolder, 259. BATAILLE, Martin, brasseur, 263, 266. BATTA, lieu-dit à Huy, 35, 40. BAUDI alias BODY, Pierre, marchand, 244.

BAUGNET, Baugniet, Bavegnee, Bawegnee, Bawegneez, Bawegnev, Bawengneez, dépend. de Cortil-Wodon, 10, 56, 65, 66, 68, 72.

BAUGNET-THIRIBU, famille, 14.

Baugniet, v. Baugnet.

BAULETTE, Bolette, Bolettes, bois, prairie, lieu-dit à Thirubu, dépend, de Forville, 31, 78, 81, 87.

BAURIS, Baury, lieu-dit à Thiburu, dépend. de Forville, 60, 62, 65, 70;

--, voie des, 56. Baury, v. Bauris.

Bavegnee, v. Baugnet.

Bavegneez, v. Baugnet.

BAVEGNY, Heyneman de, 72.

BAVIÈRE, Jean-Théodore de, prince-

évêque de Liège, 293.

BAWEGNEE, Johan de, 56. Bawegnee, v. Baugnet.

Bawegnee, Johan de, 10.

Bawegnee, v. Baugnet.

BAWEGNEES, Johan de, 56,60.

Bawegney, v. Baugnet.

BAWEGNEZ, Heyneman de, chevalier, 10

BAWEGNEZ, Jean de, fermier de Thiribu,

Bawengneez, v. Baugnet.

BAYARD, Mme, donateur, 291.

BAYEUX, France, dépt. du Calvados, 305, —, musée, v. Tapisserie.

Bealrewair, v. Bierwart.

Bealrewart, v. Bierwart.

Bearenwair, v. Bierwart.

BEARENWAR, Toussaint, 39.

BECDELIÈVRE, comte de, auteur, 98.

BEEST, château de, 199.

Beguin, Jean, conservateur-adjoint, 306, 308, 309.

BELGIQUE, 139, 150, 242, 282, 294, 294, 308, 311-314.

Belgisch Zilver, exposition, 280.

Belgrade, prov. de Namur, cant. de Namur, dépend. v. Salzinnes.

Belgrade, ville de Yougoslavie, 105. Ben-Ahin, prov. de Liège, cant de Huy, 207.

Bender, maréchal, 131.

Benson, Ambrosius, peintre, 279, 303;

-, œuvre de l'école de, v. Vierge et l'Enfant.

BERGERIE, lieu-dit, 75.

BERGES, sieur, 140.

Berlaymont, famille de, 20, 47.

Berlaymont, baron de 25; —, comte de, 133; —, tréfoncier de, 20.

Berlaymont, Florent-Henry de, 28; —, Henry de, 22; —, baron Hubert de, 17, 20, 21; —, Jean-Hubert de, 20; —, Jean-Hubert de, seigneur de La

Chapelle, Odeur, bailli de Moha, 28;

—, Marie-Henriette-Jacqueline de, 17, 20, 21.

BERLAYMONT DE BORMENVILLE, Théodore-Antoine de, comte, 23.

Berleur, dépend. de Grâce-Berleur, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 241, 243, 252, 259, 260, 265, 267, 269, 270.

BERLIN, ville d'Allemagne, 132, 286. BERTRANG, Mlle, 305.

BESCH, M. donateur, 288, 293.

BETTONVILLE-VANHOVE, Cl., donateur, 287, 289.

Bialrawar, v. Bierwart.

Bialruwar, v. Bierwart.

BIAR, cabaretier, 270; —, Joseph, marchand, 244, 266, 269.

BIE, famille de, 288.

BIERSET, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 251.

BIERWART, Bealrewair, Bealrewart, Bearewair, Bialrawar, Bialruwar, prov. de Namur, cant. d'Eghezée, 19, 58, 67; —, lieu-dit, v. Damaskinhaye, Otreppe.

BIERWART, Toussaint de, bouvier, 27. BIETMEIT, Eslis, 14; —, Pira, 14.

BILZEN, prov. de Limbourg, cant. de Bilzen, 187.

BLANCHE MAISON, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 75.

BLOIST, Andrian de, chevalier, bailli d'Avennes, 14.

Bloom, Jean, sculpteur, 312.

BLOYS, Adrien de, bailli d'Avennes, 14, 21, 27.

Boccar, Marie-Françoise, 29.

Bocнout, prov. de Limbourg, cant. de Bree, 139.

Body, Pierre, 248.

Body, v. Baudi.

Boffu, seigneurs de, 11.

Bolette, v. Baulette.

Bolettes, v. Baulette.

Bolsée, lieu-dit, 259.

Bonam, v. Oultremont de la Cattoire-Bonam.

Boncheval, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 74.

Boncheval, Léonard, 48

Boneffe, prov. de Namur, cant. d'Eghezée, abbaye de, 55, 64.

BONEYFE, Johans de, 62.

Bouines, v. Boninne.

Boninne, prov. de Namur, cant. de Namur, 27.

Bonn, ville d'Allemagne, 160, 286, —; Université de, 304.

BONVARLET, famille, 11.

Boom, prov. d'Anvers, cant. de Boom, 294.

Borboze, v. Barbot.

Borbouze, v. Barbot.

BORCHEM, ville d'Allemagne, 139.

BORCHGRAVE D'ALTENA, comte Joseph de, conférencier, 288, 309.

BORMENVILLE, dépend. de Flostoy, prov de Namur, cant. de Ciney, château de, 23.

Borsez, Yernekien de, 66.

Borst, château de, 193.

Boseal, Arnus alias Ernuls, alias Ernulz, alias Ernus, 68, 69.

Bossya, *Bozia, Bozva*, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, bois de, 74, 82. Bottin, Jean, marchand de grains,

244, 249.
BOUILLON, Lambert, bourgmestre, 263.
BOULANGER, Jean, boulanger, 244, 249.
BOULHANT, Marguerite de, dame de Rholé, 21.

BOURBEZ, lieu-dit à Forville, 68.

BOURDOUX, Joseph, houilleur, 272. BOURDOUXHE, Melchior, fermier, 253.

Bourgeois, R., 285.

Bourghe, Stassairt de, 68.

BOURGOGNE, Cercle de, 131.

Bourse, Hyernekin de, 57.

Bourset, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 57.

Boussa, G., conseiller municipal, 265. Boussu, prov. de Hainaut, cant. de Boussu, 294; —, Manufacture de, 294.

Bouze, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 56.

Boverie, lieu-dit à Liège, 44.

Bozeal, Arnulz *alias* Ernuls *alias* Ernus, 70, 72.

Bozia, v. Bossya.

Brabant, 14, 57, 62, 73-75, 78, 81, 83, 85-87, 90, 206.

Branche Planchar, lieu-dit, à Montegnée, 250.

Brandebourg, famille, 20.

Brandebourg, Anne-Eugène de, 17,

19-21, 28; --, Gilles de, baron, 16, 21; ---, Jeanne de, 16, 21, 27. Brandebourg-Carondelet, famille, 17, 20. Brassinne, Joseph, collectionneur, 290, 289. Brassinne, Paschal, veuve, 244. Bratislava, ville de Tchécoslovaquie, 280. Bredinnes, Agnès de, 71. Breuer, Jacques, professeur, 154. Breust, 2. Bristol, ville de Grande-Bretagne, 304. Brno, ville de Tchécoslovaquie, 286. BROCAL, Catherine, 244, 249, 250, 256; . Lambert, chanoine de Saint-Martin à Liège, 244, 249, 250, 256, 269. Brudins, Anes de, 62. Brunssum, ville des Pays-Bas, 159, 189, 191. BRUXELLES, 24, 106, 128, 133, 136, 140, 281, 304. BRYAS, famille, 24. BRYAS, Eugénie-Charlotte de, comtesse, 24. BUCAREST, ville de Roumanie, 281; —, musées, v. Muzeelor si Monumentelor, Muzeul de Arta. Bugniepreit, v. Bugnipreit. Bugnietpreit, v. Bugnipreit. BUGNIPREIT, Bugniepreit, Bugnietpreit, Umginpreit, Unginpreit, dépend. de Forville, 59, 68. BURDINES, Gilles de, 12. BURDINNE, prov. de Liège, cant. de Hannut, 24, 203. BURTON, John, verrier, 314-315. BUTKENS, Christophe, auteur, 98-103. BUTLER, Dr J. J., 304. BUYLE, A., donateur, 293. BUZDEGAN, Iuliu, 281. Buzin, dépend. de Verlée, prov. de Namur, cant. de Ciney, 98, 106; -, dame de, v. Marie-Georges-Thérèse-Catherine de Haultepenne; —, sei-

C CADRE, Colar le, Colare le, Collair le,

gneurie de, 109.

Collion le, 54, 56, 63, 65, 71.

CAMPAGNE INTERNATIONALE DES MUSÉES (1968), 280, 286.

CANADA, 3, 308.

CARMES, place des, à Liège, 169, 171,
173, 175, 178, 179, 180, 182; —,

rue des, à Liège, 191. CARONDELET, chanoinesses de Mau-

beuge, 19; -, famille de, 15, 20. CARONDELET, Anne-Marguerite de, chanoinesse de Maubeuge, 20; —, Charlotte de, 16, 18, 19, 21; --, Claude de, 15, 21; —, Guillaume de, 16, 21, 40, 42; —, Guillaume de, chevalier, vicomte de Wavremont, seigneur de, Crupet, 15, 21, 27; —, Guillaume de, vicomte de Wavremont, seigneur de Solre-sur-Sambre, 18, 19; -, Jacqueline de, chanoinesse de Maubeuge, 20; —, Jean de, 18, 27; —, Jean de, père et fils, 16; -, Jean de, seigneur de Solre-sur-Sambre, 15; -, Jean de, père, seigneur de Solresur-Sambre, 21; - Jean de, fils, seigneur de Solre-sur-Sambre, 15, 21; —, Jean de, petit-fils, 21; – Philippe de, chanoine, 21.

CARTER, L. E., Lycée, à Bruxelles, 304. CATTOIRE, v. Oultremont de la Cattoire.

CESAR - CONSTANTIN - FRANÇOIS DE HOENSBROECK, prince-évêque de Liège, 117, 125, 135, 137, 287, 288.

Celles-lez-Waremme, *Selle*, prov. de Liège, cant. de Waremme, 41; —, dépend. v. Saive. C.E.R.I.A., 281.

CHAPELLE, sieur de la, 17, 20.

CHARLES - NICOLAS D'OULTREMONT, prince-évêque de Liège, 112, 114, 115, 116.

CHARLES-QUINT, 1.

CHARLET, Linar, 59

CHARNEUX, prov. de Liège, cant. de Herve, 100.

CHATEAUBRIAND, René de, 150.

Château-Massart, rue, à Liège, 215. Châtelet, prov. de Hainaut, cant. de Châtelet, Athénée Royal de, 304.

Chaussée, lieu-dit, à Montegnée, 267, 268.

Chênée, prov. de Liège, cant de Fléron, 309, 314-315.

CHÉRAVOIE, port, à Liège, 191, 211. CHESLON, tiège de, lieu-dit à Hannêche, 83, 85.

CHESSION, tiège de, lieu-dit à Hannêche, 74.

CHIER, Giel de, 66.

CHIERF, Giel de, 66, 67, 70, 71.

CHIERPENNIRS, Gilhart le, 72.

CHINY, prov. de Luxembourg, cant. de Florenville, 18.

CITÉ ADMINISTRATIVE, à Liège, 294. COVELET, 62. COVERTRYE, Gira delle, 14. CINEY, prov. de Namur, cant. de Ciney, Coviers, v. Converterie. CLAESENS, G., donateur, 295. Covardes, v. Coarde. Coyate, v. Coarde. CLASKIN, Jacques, veuve, propriétaire, CRALLE, rue J., à Grivegnée, 173. CLASKIN, Léonard, marchand de grains, CREHEN, Renechon de, 56. CROISIERS, rue des, à Liège, 163, 166, 171, 180, 207. CLAVIER, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 292: -.. dépend., v. Ochain. CROUTELLE, Marguerite, marchande. CLERCK, Johan le, 64, CLOES, M., conférencier, 288, 309. CRUPET, prov. de Namur, cant. de Cluperie, v. Steppelrye. Namur, 14. COARDE, Coardes, Coiarde, Coyardes, CRUPET, Crupet, Cruppé, Cruppey, lieu-Covate, lieu-dit à Thiribu, dépend. dit, à Wasseiges, 14, 15, 16, 19, 21, 27, 40, 42, 71, —; dame de, 38, 39, 41; de Forville, 56, 57, 65, 72, 87. Coardes, v. Coarde. -, dame de, v. Adrienne de Han; -, COBLENCE, ville d'Allemagne, 133. demoiselle de, 37; —, seigneur de, v. COCKERILL, place, à Liège, 277. Gilles del Loge, Guillaume de Caron-Coclers, J. B., peintre, 305. delet, vicomte de Wavremont; -, COESFELD, Cosfeld, ville d'Allemagne, seigneurie, 14; -, sieur de, 40. CRUPET, cense de, à Fumal, 20. Coiarde, v. Coarde. Crupey, v. Crupet. Cruppé, v. Crupet. COLBIN, procureur, 263, 272, 273. COLHE, Johanin, 56. Cruppey, v. Crupet. COLLAIR LE BASTARD, 66. Curtius, musée, à Liège, 153, 154, 159, 223, 238, 279, 280, 282, 283, 285, 286, 288, 303, 304, 306-310; —, col-COLLIGNON, A., donateur, 295. COLLIGNON, Mme, donateur, 309, 314-315. lections, v. Léonie Jamar, Moxhon, COLLIN, bouvier, 38. Trésor de Vervoz: -, salle, v. Re-COLMAN, P., conférencier, 288, 309. naissance. COLOGNE, ville d'Allemagne, 160, 185. Curtius, palais, à Liège, 301. Colonster, Maroie de, 11, 56. COLSON, Pierre-Paul, agent d'Ans, 253, D 254 Colson, Paul, marchand, 266. Comte d'Egmont et son temps, exposi-DAKOCHE, dame, 58. tion, 280. Damaskin, v. Damaskinhave. CONDROZ, région, 20. CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSÉES, 67. 285. DANEMARK, 282. CONSEIL PRIVÉ, à Liège, 120, 136. DANTINES, Madame, 60. CONSTANCE, lac de, 286. Converterie, Coviers, lieu-dit à Thiri-Waremme, 165. bu, dépendance de Forville, 6, 63, 72. COPETTE, sieur, 81. Daulve, v. Dave. COPETTES, lieu-dit, 90. Copis, baron de, 139; —, Mlle de, 139. CORTE, famille de, 288.

CORTIL-WODON, prov. de Namur, cant.

Coune, Lambert, propriétaire, culti-

Coune, Barthélemi, maréchal, 244.

Cosfeld, v. Coesfeld.

vateur, 244, 266.

COURTAIN, F. P., 293.

d'Eghezée, 3, 10; ---, dépend., v. Baugnet, Fontenelle, Harzée.

DAMASKINHAYE, lieu-dit, à Bierwart, DARION, prov. de Liège, cant. de DARMSTADT, ville d'Allemagne, 283. DAUM, verrier, 297-298, 314-315. DAVE, Daulve, Davle, prov. de Namur, cant. de Namur, dame de, 63, 64, 66, DAVE, Anne de, 19, 27, 44; ---, François de, 41; --, Nicolas de, 41. DAVE DE MERLEMONT, Anne de, 16, 21; -, Hector de, 21. Daven, v. Avennes. DAVIN-RIGOT, donateur, 167. Davle, v. Dave.

DAVREUX, donateur, 187, 192. DAYLEMAN, 298. DEBIEN, J. B., 310, 311. Defays, famille, 256; -, citoyenne, 244, 249, 256. Defays, Jacques-Joseph, chanoine de Saint-Martin à Liège, 256; —, Marie-Joseph, 256; -, Mathieu, chanoine de Saint-Lambert, 256. Defresne, ferme, à Meeffe, 22. DEFRESNE, Pierre, 22. DEGEN, Kurt, 283. DEJACE, Jean, messager, 272. Delairesse, Simon, cabaretier, 266, 271. Deliège-Thonon, Mme Jules, donateur, 309, 314, 315. Dellevaux, J. B., receveur, 23. DELMOTTE, delle Motte, cense, à Forville, 19. Demarteau, famille, 196. DE PUYDT, Marcel, collectionneur, 179, 190, 207. DERUY, Jean, cabaretier, 271. Desmousseaux, préfet, 261. DESOER, Ch., 26, 81, 83, 87, 90. DESSALLE, H., conférencier, 288. DETILLEUX, J. J., curé, 246, 249, 253, 256, 257, 259, 264, 272. DIEUDONNÉ, 41. DIGNEFFE, Barthélemy, architecte, 146. DINANT, prov. de Namur, cant de Dinant, 156. DOMINICAINS, rue des, à Liège, 169. DOMKEN, collection, 171. Donceel, avocat, 263, 272. DONNEA, Barthélemy, notaire, 25, 53. DOTREP, Daneal, 58. DOUART, Nicolas, 27. Douffet, Jean-François, 22. DOUVALET, 63. DOUVALET, Badwien de, 72; -, Denixhe le, 69. Downs School, à Bristol, 304. Dragon d'or, rue du, à Liège, 182. DRIANE, 39. Driessen, collection, 189. DRUART, Nicolas, 39, 40. DRUMEN, 23. Druwart, Collin, 38. DUCHESNE, Jean, cultivateur, 244, 249, 256, 257, 259, 263, 266, Duisbourg, ville d'Allemagne, 139. Dumouriez, général, 251. DUPONT, Laurent, cabaretier, 266. DÜREN, ville d'Allemagne, 161.

DURIEU, Mlle, donateur, 192.

Dusseldorf, ville d'Allemagne, 283, 307.

E

Ecole Nationale du Verre, à Yzeure, 283. EINDHOVEN, ville des Pays-Bas, 139. EISELT, Kurt, 283. Emblen, v. Ayblen. Embles, v. Ayblen. Eme vvilhe, v. Mi-Ville, dépend. de Meeffe. EMPIRE, 100, 103, 105, 106, 108, 121, 122, 125, 130, 131, 138, 146. EMULATION, Société d', à Liège, 180. Enansonpreit, lieu-dit, à Forville, 56. ENTRE-DEUX-PONTS, rue, à Liège, 207. ENTRE-SAMBRE-EI-MEUSE, région, 24. ERNOT, 72. ESNEUX, prov. de Liège, cant. de Louveigné, lieu-dit, v. Roche-aux-Fau-ESPAGNE, 301. Espérance, fosse, à Montegnée, 250. ESTE, princes d', 101. ETAT NOBLE, de Liège, 16, 21, 97, 113-115, 117, 122, 123, 125-134, 136, 138, 139, 143. ETAT PRIMAIRE, de Liège, 130. ETATS, de Liège, 123-125, 132, 249. ETAT TIERS, de Liège, 138. Europe, 111, 147, 295. EUVEN-KALMTHOUT, prov. d'Anvers, cant. de Brecht, 309, 314-315. Everard, Hubert, prêtre, 244, 249. Exposition du 1250 anniversaire de la translation du corps de Saint Lambert, exposition, 280. EYICE, Semair, professeur, 301. EYNATTEN, prov. de Liège, cant. d'Eupen, 160.

F

Fabre, 294.
Fabri, M., 175.
Fabribeckers, baronne de, 246.
Fabribeckers, Henri-Guillaume-Joseph de, chevalier, châtelain de Grâce, 245, 246, 250, 256.
Failon, dépendance de Barvaux-Condroz, 98, 106; —, dame de, v. Marie-Georgine-Thérèse-Catherine de Haultepenne; —, seigneurie de, 109.

Forvier, Magrite de, 54.

FAMELETTE, lieu-dit, à Huccorgne, 20. FASSOT, Guillaume, 48. Faevoux, v. Faveroule. FAVARGES, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 57, 66. FAVEAL, Johans, 72. Faveroul, v. Faveroule. FAVEROULE, Faevoux, Faveroul, Faveruel, Faverule, Favroulle, lieu-dit, à Meeffe et à Seron, 2, 3, 6, 8, 57, 58, 61, 66, 67, 70, 81. Faveruel, v. Faveroule. Faverule, v. Faveroule. Favroulle, v. Faveroule. FAYS, lieu-dit, à Montegnée, 267, 268. FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HIS-TORIQUE DE BELGIQUE, 277. FÉRONSTRÉE, rue, à Liège, 281, 283, 293, 301, 306. FETTWEIS, H., conférencier, 288, 309. FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 163. FEXHE, Paix de, 127. FLABA, Dieudonné, propriétaire, 246, 249, 252. Flaba, F. J., conseiller municipal, 262, 265. FLACHIPREIT, lieu-dit, 57, 66. FLAVEAU DE LA RAUDIERE, famille, 288. FLERON, enfants de, 59, 68. FLEURUS, prov. de Hainaut, cant. de Gosselies, 139. FLORKIN, Louis-Dieudonné, bourgmestre, 263. FOLVILLE, J., conférencier, 288. FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, 303, 309. FONTAINE, lieu-dit, 75. FONTAINE, Henris alias Henry delle, 63. 64. Fontenalle, v. Fontenelle. FONTENELLE, Fontenalle, dépend. de Cortil-Wodon, 63, 72. FORIER(s), Johans de, 54, 63, 69. Forvie, v. Forville. Forvie, Collin de, 38, 39. Forvie, François de, 40. FORVIE, Hanon de, 56. FORVIE, Jakemin de, 57, 58, 61.

FORVIE, Jaquemar alias Jaquemart de,

FORVIE, Scochairt alias Scochar de,

70, 71.

Forvie, Johan de, 60.

FORVIE, Scochelet de, 57.

5, 56-58, 71.

Forvice, v. Forville.

FORVIEE, Scochar de, 54. FORVIEE, Ydule de, 54. Forvier, v. Forville. FORVIER, Ernart alias Ernus de, 64, 65. FORVIER, Jaquemair de, 66, 67. Forvier, Maroye de, 65. FORVILLE, Forvie, Forviee, Forvier, Forve, prov. de Namur, cant. de Eghezée, 1, 10, 18-20, 24, 30, 32, 55, 56, 63, 64, 65, 67, 69, 71, 72, 73, 81, 86, 87, 90; -, dépend., v. Barbot, Bourbez, Bugnipreit, Enansonpreit, Gochenée, Gott, Granluche, Grantombe, Hastons, Hau-Pré, Mangonriewe, Mottelette, Pralette, Pyeslotte, Riga, Rigaux, Rochuel, Seresia, Seron, Strenard, Tomballe, Vauz, Warnipreit. FORVILLE, cense de, 76, 95; --, v. aussi Delmotte. FORVILLE, église de, 76. FORVILLE, Mathy de, 42. FORVILLE, Servais de. 41. FORVILLE, Toussaint de, 38. Forvy, Collin de, 38. Forvve, v. Forville. Fosse, Godefrin delle, échevin de Meeffe, 59. Fove, Collin de, 39. Fraigne, Pierre, de, 38, 39. Fraisgne, Pierre de, 38, 39, 40. Fraisne, Pierre de, 38. FRANCE, 105, 109, 126, 138, 142, 143, 146, 241, 293, 314-315. Franceort, Conférence de, 132. Franchimont, dépend de Theux, prov. de Liège, cant. de Spa, château de, 97, 127; —, gouverneur de, 99, 103; 104, 105; -, gouverneur de, v. Ferdinand - Charles d'Aspremont - Lynden, Charles Ernest de Lynden, Robert de Lynden; --. Haute foresterie de, 113; -, marquisat de, 97, 101-105, 110, 111, 113, 114, 116-120, 123, 124, , pays de, 109, 126, 136, 138, 150; --111, 112, 121, 127, 128. François-Charles de Velbrück, prince-évêque de Liège, 114, 116, 288. Francotte, J., donateur, 291. Franzstrasse, rue, à Aix-la-Chapelle, Frédéric II, empereur, 102. FREDONIA UNIVERSITY COLLEGE, 281. Frene, Pire de, 38. Frère, Hubert, conférencier, 288, 309.

Frésart, donateur, 192, 201, 212.

Fresne, Baudouin de, 19.
Frésor, Simon, indigent, 272,
Froidbieze, Johan de, 39.
Froidcourt, baronnie de, 100, 113.
Froidcourt, majorat de, 100, 103.
Froidcourt, famille de, 97, 100, 101.
Froidcourt, baron de, v. Ferdinand-Charles d'Aspremont-Lynden, Charles-Ernest de Lynden.
Froidcourt, Georges de, donateur, 295, 309, 310-311, 314-315.
Fumal, prov. de Liège, cant. de Huy, 20; —, cense, v. Crupet.
Fumal, J. de, notaire, 18.
Furnemont, 75.

G

GAILLARD, chanoine J., donateur, 165, 196; —, collection, 186, 187. GALAND, Antoine, veuve, marchande, 246, 249, 253, 257, 259, 260. GALAND, Georges, marchand, 244, 249, 266, 271. GALAND, Georges, prêtre, 246. GALLAND, Cité, lieu-dit, à Latinne, 165. GALLÉ, Emile, verrier, 297-298. Galliéni, 294. GAND, prov. de Flandre-Orientale, cant. de Gand, Université de, 286. GARDE DE DIEU, P. de la, notaire, 63, 73, 76. GATHIER, Johans, 72. GAUTHIER, Johans, 63. GAVARD, Général Jacques, 298. GAVERELLE, Philippot de, 39. GENK, prov. de Limbourg, cant. de Bilzen, 304. GENICOT, Léopold, professeur, 3, 4. GEORIS, donateur, 171, 173, 175, 178-180, 182, 199. Georges, A., conférencier, 287, 303. GERANSON, abbaye de, 76. GHUIS, Antoine, 78, 82, 85-87. GILLARD, 184. GILON, Jean, 43. GIVET, ville de France, 248. GOCHENÉE, Gosgnees, Gosgnees, Gosgneez, Gosnee, dépend de Forville, 56, 57, 61, 65, 66, 70, 71, 73, 74, 81, GOFFIN, Bernard, boursier du Val-Saint-Lambert, 25. GOFFIN, Lambert-Joseph, 264. GOFFIN, M., donateur, 182, 206. GOLDINE, Mme, N., 285.

Gorsleuw, château de, 139. Gosgnee, v. Gochenée. Gosgnees, v. Gochenée. Gosgneez, v. Gochenée. Gosnee, v. Gochenée. Gosson, houillère, à Montegnée, 269, GOTALE, lieu-dit, à Montegnée, 250. GOTT, pré, à Forville, 58, 67. GOURGAN, 293. Gouries, v. Guriwe. Gouriez, v. Guriwe. GRÂCE, dépend. de Grâce-Berleur, prov. de Liège, cant. de Hollogneaux-Pierres, 243, 245, 246, 249, 253, 255, 256, 258-260, 263-265, 267, 269, 272; —, agent de, v. Marcotty; —, châtelain de, v. Henri-Guillaume-Joseph de Fabribeckers; -, fosse, v. Mavy; --, houillière, v. Nouveau Mavy; -, marguillier de, v. Gilles Platéus; —, paroisse de, 241. GRÂCE-BERLEUR, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 241. GRÂCE-SAINT-MARTIN, 241. GRAFFART, Charles, verrier, 295. GRAILLET, Baron de, 311-314. GRAND-AXHE, prov. de Liège, cant. de Waremme, 165, 196. Grande-Bretagne, 297-298. Grandry, Michel, notaire, 311-314. GRANLUCHE, Grand Luche, dépend. de Forville, 59, 60, 69, 72. Grantombe, dépend. de Forville, 57, 66. GRASIER, 73. GRASSIER, 73. GRAVE, 139. GRÉGOIRE, notaire, 263, 272, 273. GRIGNET, Denys, curé de Meeffe. GRISARD, Henry, marchand de grains, 243, 246, 249, 257, 259, 270, 263, 272. GRIVEGNÉE, prov. de Liège, cant. de Grivegnée, 173; —, rue, v. J. Cralle. Grobrusson, v. Grosbuisson. GROSBUISSON, Grobrusson, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 56, 65. GROGONE, 294. GRONINGEN, ville des Pays-Bas, Université de, 281, 304. GROSJEAN, Jean-Jacques, marchand, 244, 249. GROSJEAN, Michel, marchand, 244, 249. GROSSE HOUILLE, ferme de la, 252. Grumsel, échevin de Liège, 135. GUELDRE, région, 97, 101, 103. GUELDRE, Nicolas de, 27, 41, 42. GUILLAUME DE NAMUR, comte, 11.

GURIWE, Gouries, Gouriez, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 56, 65. GUSSCHRUSTANYZ. localité d'U.R.S.S., 314-315.

Н

HACOUR, Johan de, 56. HADAMAR-HESSEN, localité d'Allemagne, 283. HALBART, Jacques, cultivateur, 266. HALLOYE, Servais, 41. HALLUTS, Johan, 38. HAMAL, frères, cultivateurs, 266. HAMAL, Henry, veuve, 246. Hambourg, ville d'Allemagne, 286. HAN, 22; -, baron de, v. François-Paul d'Oultremont. Hanbrenne, Goffin de, 65; -, Johans de, 64; -, Maroie de, 65. Haneche, v. Hannêche. Haneiche, v. Hannêche. HANFFFF, prov. de Liège, cant. de Jehay-Bodegnée, 14. HANNÊCHE, Haneche, Haneiche, Hannesse, prov. de Liège, cant. de Hannut, 58-60, 62, 67-69, 72, 76; -lieux-dits, v. Cheslon. Chession, Lonoize, Tilhelet. Hannesse, v. Hannêche. Hannoset, Louis, 43-45. HANNOSSET, Louis, 17, 42. HANNUT, prov. de Liège, cant. de Hannut, 10. Hanosset, Louis, 27, 28. HANRET, prov. de Namur, cant. d'Eghezée, dépend. ,v. Montigny. Hanson, 260; —, veuve, 272. HANSON, Gilles, censier, 246, 249, 256, 257, 259, 260. Hanson, Gilles-Joseph, conseiller municipal, 253, 259, 262, 264, 266. HANSOTTE, Georges, conférencier, 309. HANUT, Johans de, 62. HARCHEEZ, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 65. HARDENNE, procureur, 263, 272. Harsée, Jehan de, boursier du Val-Saint-Lambert, 13. HARZÉE, dépend. de Cortil-Wodon, 3. HASSELT, prov. de Limbourg, cant. de Hasselt, 139. Haston, v. Hastons. HASTONS, Haston, dépend. de Forville,

60, 69.

HATRY, général, 252.

HAU-PRÉ, Hauripretz, Hawipreit, dépend. de Forville, 31, 55, 60, 64, 69, 75. HAULTEPENNE, famille de, 106, 146. Haultepenne, bailli de, 20. HAULTEPENNE, Marie-Georgine-Thérèse-Catherine de, dame de Barvaux, 98 106 Hauripretz, v. Hau-Pré. HAUSET, prov. de Liège, cant. d'Eupen, HAVELANGE, prov. de Namur, cant. de Ciney, dépend., v. Offoux. Hawipreit, v. Hau-Pré HELEMAN, bois, dit le bois de Meeffe, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 57. Hellin, frères, fermiers, 266. HELLIN, J. J., adjoint au maire, 265. Hemmen, barons de, 103. HEMPTINNEZ, Yernus de, 66. HEMRICOURT, auteur, 10. HEMRICOURT, comte de, 87; --, Mme HEMRICOURT, Claude de, baron, seigneur de Meeffe et Seron, 22. HEMTINS, Libier de, 57. Hennawe, Johan de, 55. HENQUET, Mme, 308. HENRIJEAN, donateur, 175; -, collection, 303; -, salle, au Musée d'Ansembourg, 303. HERBILLON, Jules, auteur, 54. HÉRON, prov. de Liège, cant. de Héron, 201, 209, 311-314. HERVE, prov. de Liège, cant. de Herve, 97, 99, 105, 146; --, ban de, 98, 100; -, seigneur du ban de, v. Robert de Lynden; —, franchise de, 109. HESBAYE, région, 4, 8, 14, 35, 54. HESBAYE-CONDROZ, Cercle archéologique, 238, 286, 288, 292, 308-310. Het leven na de dood in het oude Egypte, exposition, 304. HEUSY, Georges, 223. HILSCHENZ, Mlle H., 283. HOENSBROECK, César-Constantin-François de, prince-évêque de Liège, 117, 125, 135, 137, 288, 287. HOLLANDE, 139, 144. HOLLOGNE-AUX-PIERRES, prov. de Liège cant. de Hollogne-aux-Pierres, 241, 243, 251, 254, 256, 257. Hongrée, rue, à Liège, 281. Honorius III, pape, 2. Hons, v. Hun.

Horion, régiment de, 109.

HORION, Herman de, 66. HORION, Wathier, de 72. HORNE, Joseph, houilleur, 272. HOSDEN, Alix alias Eylid de, 14. HOSDEN, Daniel de, chevalier, 13, 37. HOSDEN, Johan de, 38. HOSDEN, Willame alias Willemme de 14, 39. HUCCORGNE, prov. de Liège, cant. de Héron, 286; --, lieu-dit, v. Famelotte HUGUES DE PIERREPONT, prince-évêque de Liège, 2. Hun, Hons, Adrienne de, dame de Crupet, 14, 15, 21; —, Gilles de, 15; -, Henry de, écuyer, 12, 13, 14, 17, 21, 37, 39. Hupaie, v. Huppaye. HUPPAYE, Hupaie, prov. de Brabant, cant. de Jodoigne, 27. Huy, prov. de Liège, cant. de Huy, 11, 12, 13, 15, 25, 35, 37, 38, 40, 41, 43, 51, 54, 55, 58, 61, 63, 67, 70, 72, 174, 286; —, bourgeois de, v. Robert de Thiribu; -, collégiale, v. Notre-Da-HYPOCAUSTE BELGO-ROMAIN, à Liège,

1

282, 300.

Ile-de-France, 157.
Illinois, Université de, 298.
Institut Royal du Patrimoine Artistique, à Bruxelles, 279, 297.
International Association for the History of Glass, 284.
Iran, 297, 298.
Istanbul, Université de, 307.

J

Jacob, Georges, fermier, 244, 249, 252, 256, 257, 259, 260.

Jamar, collection Léonie, au Musée Curtius, 303.

Jamar, Jacques, propriétaire, 247, 259; —, veuve, 246.

Jamar, Thomas, houilleur, 272.

Jamart, Simon, marchand de grains, 246.

Jamines, Henri de, 55, 59.

Jamotte, J., arpenteur, 92, 93.

Jean Jacques, 41.

Jean-Theodore de Bavière, prince-

JEHAING, cour foncière et jurée, à Meeffe, 14, 18.JEHANNE, femme de Gilhart le Chierpennirs, 72.

JEMAPPES, prov. de Hainaut, cant. de Mons, 138.

JEMEPPE-SUR-MEUSE, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 212, 242, 255, 258.

JOBVILLA, Cercle archéologique, 303. JOIRIS, Laurent, 241, 258.

Joseph II, empereur, 116.

évêque de Liège, 293.

Journées Internationales du Verre, 284.

JULIN, Jacques, fermier, 244, 266.

Julin, T., conseiller municipal, 262, 265.

JUPILLE, prov. de Liège, cant. de Grivegnée, 167, 303.

JUSLENVILLE, dépend. de Theux, prov. de Liège, cant. de Spa, 180, 190, 197.

K

KENT, comté de Grande-Bretagne, 215. KICKENS, 272. KIEKENS, notaire, 263. KINET, Pierre, veuve, marchande de grains, 243, 246, 249. KOBERG alias KUBERT, sieur, 139. KONINKSEM, porte, à Tongres, 171. KUBERT alias KOBERG, sieur, 139.

L La Chapelle, dépend, de Tavier, prov.

de Liège, cant. de Nandrin, 20, 28;

—, seigneur de, v. Jean-Hubert de

Berlaymont.
La Chapelle, sieur de, 45, 47, 48, 52.
Lacroix, les enfants, fermiers, 266.
Lacroix, Henry, veuve, censier, 246, 249, 251.

La Hayf, ville des Pays-Bas, 132.
La Hestre, prov. de Hainaut, cant. de Seneffe, 15; —, seigneur de, v. Carondelet.
Laleman, Gilchon, 71.
Laloux, Pierre, 277.
Lamay, lieu-dit, à Montegnée, 267.
Lamine, Laminne, prov. de Liège, cant. de Waremme, 20, 28, 73; —, seigneur de, v. baron d'Oultremont de Han, Jean-Baptiste d'Oultremont.

LAMINE, sieur de, 20, 48, 51, 52. Laminne, v. Lamine. LANDINS, Thumas de, 57, 61. LANDSWERT, localité d'Allemagne, 139. La Neuville, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 11. LANGERWEHE, ville d'Allemagne, 161, 209, 212; —, musée, v. Töpfereimu-Lannoy, comte de, père, 135. Lannoy, Félix de, 135. LANNOY-CLERVAUX, comte de, 140; comtesse douairière d'Oultremont de Warfusée, née, 23. LAPHAYE, Nicolas, marchand, 266, 267. LARUELLE, Raes, 48. LASTERS, Jules, donateur, 288, 294. LATINNE, prov. de Liège, cant. de Hannut, 165, 167; —, cité, v. Galland. La Tour, régiment de, 139, 147. Lazarus, Peter, 304. LEAU, sieur, de 121. LECONTE, Louis, 131, 147. LEDENT, Hubert, propriétaire, 244, 249. LEEUWENBERG, J., conservateur, 281. LE FORT, héraut d'armes, 15. LEGRAS, verrerie, 314-315. LEIDEN, ville des Pays-Bas, 215. LEKEU, Marc, 264, 272. LEKEU, Théodore, propriétaire, 246, 249, 251. Le Loie, v. Gilles del Loye. LENS-SAINT-SERVAIS, prov. de Liège, cant. de Hannut, 187. Léonard, Gérard, houilleur, 272. LÉOPOLD II, empereur, 131, 135. Lepage, Henri, censier, 246, 249, 256, 260.LEPPET, Wilhmar, 66. LES WALEEEES, prov. de Liège, cant. de Jehay-Bodegnée, 288. LHOEST, Nicolas, 46. LICHTENEAU, ville d'Allemagne, 140, 145. LIEDEKERKE, Catherine de, 21; --, Thierry de, 21. LIEGE, prov. de Liège, cant de Liège, 16, 20, 21, 25, 29, 37, 41, 43, 44, 68, 71, 72, 76, 81, 97, 103, 105, 109, 110, 125, 128, 131, 136, 138, 140, 142, 143, 146, 159, 163, 166, 167, 169, 171, 173-175, 178-180, 182, 184, 189, 192, 197, 205-207, 211, 213, 215, 223, 241, 249-251, 256, 263, 277, 280, 284, 286, 288-295, 297-298, 304-307, 310-312, 313, -, abbaye, v. Saint-

Gilles; -, Assistance publique de,

304; —, cathédrale, v. Saint-Lambert; —, collégiales, v. Saint-Martin, Saint-Paul; —, Cité de, 104, 113; --, cloître, v. Saint-Pierre; --, échevins de, 12, 25, 29; --, échevin, v. Grumsel; -, églises, v. Saint-Albier, Saint-André, Saint-Christophe, Sainte-Croix, Saint-Jean; --, évêché de, 62; --, évêque de, v. Saint Lambert; —, grand-mayeur de, v. Herman de Lynden; -, granddoyen de, v. comte de Nassau; --, lieux-dits, v. Boverie, Saint-Gilles; -, musées, v. Ansembourg, Archéologie et Arts dénoratifs, Curtius, Hypocauste belgo-romain, Verre; --, palais, v. Curtius; -, Pays de, 97, 98, 100, 102, 104-107, 109, 113, 116, 117, 128, 131, 133, 134, 146; place, v. Carmes, Cockerill; —, pont, v. Maghin; —, port, v. Chéravoie; —, prince de, 244; —, princes-évêques de, 103; --, princes-évêques etc, v. Antoine de Méan, César-Constantin-François de Hoensbroeck, Charles-Nicolas d'Oultremont, François-Charles de Velbrück, Hugues de Pierrepont, Jean-Théodore de Bavière; —, principauté de, 103, 151; —, province de, 286, 294, 312; —, rues, v. Airs, Carmes, Château-Massart, Croisiers, Dominicains, d'Or, Entre-Deux-Ponts, Dragon Féronstrée, Hongrée, Mont-Saint-Martin, Sainte-Aldegonde, Vertbois, Vinâve-d'Ile, Wache; —, Université de, 286. Liège et Bourgogne, exposition, 280. Liège, Gilar alias Gilhart de, 60, 69. LIMBOURG, arrdt du, 146. Limbourg, duché de, 100, 113, 131. LIMBOURG, province belge, 264. LIMBOURG, province des Pays-Bas, 158-161, 186, 184, 193, 199, 203. LIMBOURG, Philippe de, auteur, 104. Linden de Barveau, v. Lynden de Barvaux. LINSMEAU, sieur de, 19. LIXHE, prov. de Liège, cant. de Fexhe-Slins, 280.

LOHEST, fouilleur, 207.

gne-aux-Pierres, 251.

272.

LOHNBERG, Glashütte, à Wertheim, 294

LOMBAR(T), Théodore, veuve, 264,

LONGIN, prov. de Liège, cant. de Hollo-

LONDRES, ville de Grande-Bretagne,

281, 305; -, musées, v. Science Museum, Victoria and Albert.

Longenule, v. Longnoulhe.

LONGNOULHE, Longenule, lieu-dit à Thiri, dépend. de Forville, 61, 70. Lonoise, v. Lonoize.

LONOIZE, Lonoise, dépend. de Hannêche, 58, 68.

Looz, comté de, 97, 113.

LORCÉ, prov. de Liège, cant. de Ferrières, mayeurie de, 113.

LOREN, 66.

LORRAINE, région, 99, 101, 297, 298.

Louis XV, 109.

Louis XVI, 288.

LOUVREX, Jean-Théodore, 248,

LOUVREX, Théodore, propriétaire, 246, 249, 256, 257, 259.

Lowi, 56.

LOYE, Anne del, 15, 21.

LOYE, Gilles del, Le Loie, dit de Waroux, chevalier, seigneur de Wavremont et de Crupet, 14, 17, 21, 37. Lucas, Guillaume, maire de la cour de

Thiribu, 20, 28, 48.

Lucas, Henry, fermier de Thiribu, 25, 28, 52.

Lucas, Jean, 28.

Luche, Grand, v. Granluche.

LUIME, Georges, donateur, 288. 293.

LYNDEN, famille de, 98, 99, 101-105, 150; —, maison de, 97, 99.

LYNDEN, citoyen, 141, 143; -, comte de, 101, 135; —, maréchal de, 100.

LYNDEN, Arnould de, 99; -, Charles-Ernest de, baron de Froidcourt, gouverneur de Franchimont, 98, 104, 105; —, Ferdinand de, baron, 104; -, François-Gobert de, 148; --, Herman de, grand-mayeur de Liège, 97, 105; —, Robert de, seigneur du ban de Herve, gouverneur de Franchimont, 97, 98, 103; —, Thierry de, 97, 103, 105.

LYNDEN DE BARVAUX, Linden de Barveau, comte de, 110.

Lynden de Froidcourt, famille, 99.

LYNDEN DE FROIDCOURT, Ferdinand-Charles de, 113.

Lynden de Herve, famille, 100.

LYNDEN DE RECKHEIM, comte Ernest de, 98, 99.

LYNDEN ET DU SAINT-EMPIRE, baron de,

M

MAASTRICHT, ville des Pays-Bas, 173, 175

Maghin, pont, à Liège, 174.

Maillades, v. Malades.

Maison Planchar, à Montegnée, 250. Maillades, Mallades, de MALADES,

Huy, 55, 65.

MALADRIE, lieu-dit, à Seron, 55, 64. MALAISE, Michel, 303, 309.

Mallades, v. Malades.

Malone, v. Malonne.

MALONNE, Malone, Maloyne, prov. Na-

mur, cant. de Namur, abbaye de, 54, 59, 63, 68.

Maloyne, v. Malonne.

MAMBOURG, Louis, graveur, 295.

Mangonriewe, dépend. deForville, 72.

Marbay, lieu-dit, 68.

MARCHAL, 196.

MARCHAND, Richard, 29.

MARCHANT, veuve, 90.

MARCHANT, Guillaume-Joseph, 29.

Marchiet, lieu-dit, à Meeffe, 62.

MARCHIN, Johans de, 72. Marcotti, v. Marcotty.

MARCOTTY, *Marcotti*, agent, 241, 242, 245, 248, 249, 251, 258, 261.

MARÉCHAL, 189.

Marif-Thérèse, impératrice, 105, 109. Marinot, Florence, donateur, 295;

Maurice, verrier, 295, 296.

Marischa, Eslis le, 14.

Marischa, Lambert le, 14.

Marlières, lieu-dit, à Meeffe, 62, 71.

Markot, Gerar, 59, 61, 68, 69, 70, 72.

MARKOTE, Gerar, 55.

MARKOTTE, Gerar, 64, 68.

Marneffe, Cloes de, 40.

MARNETTE, cabaretier, 270.

MARNETTE, veuve, 264.

MARNETTE, Arnould, 250.

MARNETTE, Jean-Joseph, 244, 249, 250, 256, 257, 259, 260, 263, 264, 272.

MARNETTE, T., conseiller municipal, 262, 265.

Massart, Nicolas, fermier, 24.

Masson, 69.

Masson, Conrar alias Conrart alias Cunrar, 59, 61, 69, 70.

Masson, Edouard, peintre, 292; -, Mme E., donateur, 297-298.

Masson, Johan, 59, 61, 68, 70.

MATHIER, Wilhmair, 72.

MATHY, H. J., conseiller municipal, 265, 272.

MATHY, Jean, 27, 28.

Maubeuge, France, départ. du Nord, 19, 20, 22, 23, 29; -, chanoinesses de, v. Anne-Marguerite de Carondelet, Jacqueline de Carondelet, Jeanne-Olympe-Antoinette d'Oultremont de Han, Marie - Catherine - Théodore d'Oultremont.

MAVY, fosse du, à Grâce, 250, 253, 259. MAYENCE, ville d'Allemagne, 286.

Mc Multy, R. Holmes, 304.

Méan, Antoine de, prince-évêque de

Liège, 138.

MEEFFE, *Meffe*, prov. de Liège, cant. de Hannut, 2, 5, 7, 11, 15, 18, 19, 22, 24, 29, 38, 58, 59, 60-62, 69, 70, 71; , curé de, v. Denys Grignet; -, échevins de, v. Godefrin delle Fosse, Baudouin de Tiribu; --, ferme, v. Defresne; -, lieux-dits, v. Faveroule, Marchiet, Marlières, Ville, --, seigneur de, v. Claude de Hemricourt.

MEEFFE, ban de, 2, 18, 32; --, bois de, 12, 57, 66; —, cense de, 8; —, cour de, 12, 13, 15, 17; -, cour de, v. Jehaing; —, église, v. Notre-Dame; —, tiege de, 58, 67, 73, 74.

MEEFFE, veuve de, 40.

MEEFFE, Pierre de, 38.

Meffe, v. Meeffe.

Meffe, voie de, 57. Meffe, dame de, 60, 69.

Meffe, Colar de, chevalier, 55.

Meffe, Skerlot de, 59.

Meffe, Stassar de, 72.

Mehaigne, région de la, 24.

MERCHIER, J. le, 15.

Mercy, comte de, 132, 134.

MÉRY, dépend. de Tilff, 309, 312-315.

MET, patronyme, 71.

METTERNICH, comte de, 132, 135.

MEUSE, fleuve, 35, 73-75, 78, 81, 83, 85-87, 90, 156, 159, 212.

Meinard, citoyen, 144.

MEYNARD, représentant, 145.

Mézieres, France, départ. des Ardennes, 18.

MICHEELS, M., conférencier, 288, 309. Micoud d'umons, préfet, 267.

Mignon, Barthélemy le, 44.

Millénaire de l'abbaye de Saint-Laurent,

exposition, 280.

MI-VILLE, Eme vvilhe, dépend. de Meeffe, 62.

MIRMONT, château de, 18.

Мона, prov. de Liège, cant de Héron. 22, 28; —, bailliage de, 32; château de, 167; -, grand-bailli de, v. Jean-Baptiste d'Oultremont; souverain-bailli de, v. Jean-Hubert de Berlaymont.

Moini, sieur, 83.

Mon, derrière le, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 55, 64.

MONACO, 281.

Monnerville, Gaston, président du Sénat français, 282.

Monon, Pierre, veuve propriétaire, 247. Mons, prov. de Hainaut, cant. de Mons, 23; --, chanoinesse, v. Olympe - Charlotte - Joséphine d'Oultremont.

Mont-de-Piété, à Liège, 288.

Montegnée, v. Montigny.

Montegnee, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 241, 243-245, 248-250, 252, 255, 256, 258-261, 263-265, 267, 269-272; -, agent de, v. Marcotty; -, fosse, v. Espérance; -, houillère, v. Gosson; -, lieuxdits, v. Branche Planchar, Chaussée, Fays, Gotale, Lamay, Otrémont, Tilloux, Trihay, Trixhay, Voie des Vaux, Wériha; —, paroisse de 241; , rue ,v. Pont.

Montegneez, v. Montigny. Montegneez, Yde de, 63. Montegny, v. Montigny. Monthegnée, v. Montigny.

Montegnees, Yde de 54,

Montigny, Montegnée, Montegneez, Montegny, Monthegnée, dépend. de Hanret, 54, 55, 63, 72.

Montréal, ville du Canada, Université de, 308.

Mont-Saint-Martin, rue, à Liège, 250.

Moore, C. C., 305.

Morade, famille del, 11.

Moret, Biertrame, 72.

Moret, Henrion, 55.

Moriau, Emmanuel, 289.

Moselle, armée de la, 139, 143.

Motlette, v. Mottelette.

Mottard, donateur, 175.

MOTTART, Toussaint, cabaretier, 266.

Motte, delle, Delmotte.

Motte, cense delle, 76.

MOTTE, Jehan delle, 72.

MOTTELETTE, Motlette, Mottelet, lieudit, à Forville, 55, 64, 75.

MOTTIN, 201. Moulland, secrétaire, 111. MOUTON, Mmes, 191. Mouvement ouvrier Chrétien, 307. MOXHET, major, 174. Moxhon, collection, au Musée Curtius, 279, 303. MULEBAIZE, Arnul de, 57. MULREPAS, Jean de, 11; —, sieur de, 56. MUNICH, ville d'Allemagne, 285. MUNSTER, ville d'Allemagne, 139, 140. Musée Provincial Gallo-Romain, à Tongres, 286, 308. Muzeelor si Monumentelor, à Bucarest, 281. My, prov. de Luxembourg, cant de Durbuy, 20, 48; —, pasteur de, 20, 48.

Ν

Namur, Nasmur, prov. de Namur, cant. de Namur, 12, 19, 38, 54, 57, 66, 147; —, collégiale, v. Notre-Dame; -, Conseil de, 25; -, échevins de, 14; —, hôpital de, 57; —, province de, 1, 10; --, souverainbailliage de, 17. Namur, Guillaume de, comte, 11. Namur, Marie de, 11; -, Robert de, Namurois, région, 2, 3. Nancy, ville de France, 293, 306. Napoléon Bonaparte, exposition, 304. Nasmur, v. Namur. Nassau, comte de, grand-doyen de Liège, 135. NASSAU-CORROY, comte de, 137, 138. Navarre, Henri, verrier, 301. Nee fe, 18. Neufville, 140. NEWELL, R. R., 281. New-York, ville des Etats-Unis, 281. NIEUWENHAGEN, ville des Pays-Bas, 159. Nimègue, ville des Pays-Bas, 139. NIMY, prov. de Hainaut, cant. de Mons, 293. Notre-Dame, collégiale, à Huy, 12; —, chanoine, v. Baudouin de Tiribu. Notre-Dame, collégiale à Namur, 12; -, chanoine, v. Baudouin de Tiribu. Notre-Dame, église, à Meeffe, 62, 71. Nouveau Mavy, houillière, à Grâce, 259.

NOVIDANT, Mlle de. 193. NOVIDENT, Mme, 199. Novilhe, Colar de, 56. Novilhe, Hannolles de, 65. Noville-les-Bois, prov. de Namur, cant. d'Eghezée, 3, 87. Nyka, Henrart, 38.

o OCHAIN, dépend. de Clavier, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 203. ODEUR, prov. de Liège, cant. de Hollogne-aux-Pierres, 20, 28; -, seigneur, v. Jean-Hubert de Berlaymont. Offoux, dépend. d'Havelange, prov. de Namur, cant. de Ciney, 28; seigneur, v. Jean-Baptiste d'Oultremont. OHEY, prov. de Namur, cant. d'Andenne, 147. OLMALZ, lieu-dit, à Montigny-lez-Olmalz, 72. Омац, prov. de Liège, cant de Waremme, 163. OMALIENS, 8. ORVAL, dépend. de Villers-devant-Orval, prov. de Luxembourg, cant de Florenville, abbaye de, 13; —, abbé, v. Godefroid d'Aremberg. Oslo, ville de Norvège, 215. Отне́е, prov. de Liège, cant. de Fexhe-Slins, 171. OTRÉMONT, lieu-dit, à Montegnée, 267, 268. Otrep, v. Otreppe. Otrepe, v. Otreppe. OTREPPE, Otrep, Otrepe, Otreppe, dépend. de Bierwart, 30, 57, 58, 61, 66, 70, 72, 74, 75. OTREPPE, cense d', 82; —, tiege d', 73. OTREPPE, Albert d', donateur, 201, 206. OTREPPE, Eneal alias Eveal d', 67, 68. OTREPPE, Frankar(t) d', 67, 72. OTREPPE, Johans d', 72. OTREPPE, Philippot d', 39. OTREPPE DE BOUVETTE, donateur, 184. OTTAR, 27. OTTARD, censier, 41. Ottreppe, v. Otreppe. OULTREMONT, famille d', 11, 20, 25. OULTREMONT, baron d', 52, 53. OULTREMONT, Adrien-Louis d', 23; --, Charles d', 24; -, Charles-Nicolas

d', prince-évêque de Liège; 112, 114, 115, 116; —, Emile d', 24, 26; —,

Florent d', 22, 23; --, Henriette d',, 24; -, Jean-Baptiste d', 17, 18, 21, 22, 25; -, Jean-Baptiste d', grandbailli de Moha, 22; ---, Jeanne-Olympe d', 32; -, Louis - Adrien d', 23; Marie-Catherine-Théodore d', chanoinesse de Maubeuge, 23; Olympe-Charlotte-Joséphine d', chanoinesse de Mons, 23; —, Théodore d', 23, 32, 76; —, Théodore-Henry-Antoine d', 29.

OULTREMONT-BERLAYMONT, famille d', 20.

OULTREMONT DE HAN, baron d', seigneur de Lamine, 73.

OULTREMONT DE HAN, François-Paul d', 25; —, Jeanne-Olympe-Antoinette d', chanoinesse de Maubeuge, 22, 23, 29.

OULTREMONT DE LA CATTOIRE-BO-NAM, famille, 24.

OULTREMONT DE LAMINE, Jean-Baptiste d', baron, seigneur de Lamine Offoux et Thiribu, 20, 25, 28, 29.

OULTREMONT-LANNOY CLERVAUX, famille, 23.

OULTREMONT-WAREUSÉE, famille, 26. Oultremont-Wareusée, comte d', 22. OULTREMONT-WARFUSÉE, Florent-Henry-Emile d', 29; --, Jeanne-Marie-Aldegonde d', 23.

Ourthe, département de l', 146, 241, 242, 257, 261.

OUTERS, E., donateur, 285, 297-298. OUWERX, chef de bureau, 254.

P

PACCA, nonce, 138. PADERBORN, ville d'Allemagne, 140. PAFFRATH, ville d'Allemagne, 160. PAGNOUL, Gilles, censier, 244, 249, 252, 256, 257, 260, 266. PAILHET, Dieudonné, 41. PAILLET, Dieudonné, 41. Palais, à Liège, 197. Palais, rue, à Liège, 215. Pannée, Mathieu-Nicolas, propriétaire, 247. Paquay, Louis, propriétaire, 246. Pâques, Jean-Laurent, cultivateur, 266. Pâques, Laurent, 249, 256, 257, 260, 261.

Pâques, Nicolas, fermier, 253. Paradis, patronyme, 75.

Paradis, sieur, 85.

Paris, ville de France, 99, 125, 139, 147, 297-298.

Pasleau, Jean, fouilleur, 215.

PASQUE, 248.

Pasque, Laurent, censier, 244.

Passé de Wilsele, exposition, 304. Passeux, André, trésorier, 258.

Pays-Bas, 97, 103, 131, 289.

Peripon, v. Pierpont.

PERUWELZ, prov. de Hainaut, cant. de Péruwelz, 304.

Petit-Rechain, prov. de Liège, cant. de Dison, 159, 197, 199, 201.

PFEFEER, C. A., lieutenant-gouverneur, 142, 143.

PHILIPPE, Joseph, conservateur, 154, 288.

PHIPOVALLEZ, Johans, 72; --, Wilhemart, 72.

PHOLIEN, M., 191, 211.

PIERCHEVAL, Johans, 63.

PIERPON, Péripon, Pirepont, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 60, 70. Pierrepont, Hugues de, prince-évêque de Liège, 2.

PILET, Joannes, veuve, propriétaire, 244 PILET, Léonard, marchand, 244.

PILLET, Héluy, 267.

PILLET, Joannes, 249.

PILLET, Léonard, 249.

PINGSDORI, localité d'Allemagne, 159, 160.

Pirepont, v. Pierpon.

PIRLET, Jules, 277.

PIRON, Pierre, conseiller municipal, 262. PISSEROTTE, lieu-dit à Seron, 55.

Planchar, Branche, lieu-dit, à Montegnée, 250.

Planchar, Maison, à Montegnée, 250. Planchar, Lambert, trésorier du prince, 244, 249, 256.

Platéus, Gilles, prêtre, marguillier de Grâce, 245, 246, 249, 257, 259, 260.

Pont, rue au, à Montegnée, 267, 268. Pont, Johan de, 40.

Ponthelache, v. Pontillas.

PONTHELACHE, Arnul de, 57; --, Godiskal de, 57.

Ponthilache, v. Pontillas.

PONTHILACHE, Mathier de, 66.

Pontilhaiche, v. Pontillas.

PONTILCHAICHE, Mathier de, 66.

PONTILLAS, Ponthelache, Ponthilache, Pontilhaiche, Pontlache, prov. de Namur, cant. d'Eghezée, 12, 78, 81, 87, 90; —, vivier de, 57, 66.

PONTILLAS, Basiele de, 11.

PONTILLAS, Robert de, chevalier, 11. Pontlache, v. Pontillas.

Popp, plan, 9.

POTESTA DE WALEFFE, baron, donateur,

PRAGUE, ville de Tchécoslovaquie, 286, 307.

PRALETTE, lieu-dit, à Forville, 72.

PRÉALLE, cabaretier, 270.

PRÉALLE, Jacques, 263, 264.

Préalle, Jacques - Joseph, conseiller municipal, 258, 265, 272.

Preudhomme, Noël, receveur, 247, 249, 264.

PROCHE-ORIENT, 297-298.

PROSMAN, Arnold, marchand, 266.

PRUSSE, 128, 130; —, roi de, 128, 132. Pyeslotte, lieu-dit à Seron, dép. de Forville, 64.

R

RAADT, J.-Th. de, auteur, 98. Radiguès, auteur, 14. RAEREN, prov. de Liège, cant d'Eupen, 159, 160, 184, 201, 217. RAUSIN, Jacques, veuve, marchand, 266. RAVENNE, ville d'Italie, 284.

Reckheim, baronnie de, 97. REICKHEIM, famille de, 97, 99, 100, 105.

Renaissance, salle, au Musée Curtius, 303.

RENARD, M., 167, 169, 187.

RENARD-GRENSON, legs, 189.

RENKIN, Gérard, marchand, 244.

Rennuart, 72. RENWARI, 72.

RENSON, D. D., conseiller municipal, 265.

Renson, Guillaume, prêtre, 246.

RENSON, Jean, veuve, censier, 260.

RENSON, L., conseiller municipal, 262. RENSON, Thibaut, veuve, marchand de grains, 243, 246, 249.

RHÉNANIE, 193, 217.

RHIN, fleuve, 144, 145. RICHMOND CASTLE, 215.

RIEU, Guillaume de, 14.

RIGA, 72.

RIGA, pré, à Forville, 75.

RIGA, Jean, fermier, maire de Grâce, 266, 267, 271, 272, 273.

RIGAUX, pré, à Forville, 81.

RIGO, Guillaume, fermier, conseiller municipal, 245, 246, 249, 252, 253, 257, 259, 260, 262, 265, 266.

RIGO, Mathieu, fermier, 253.

RIJKSMUSEUM, à Amsterdam, 281.

RIPET, sieur, 87.

Riweseal, v. Ruisseau.

Robbu, v. Robuy

ROBESPIERRE, 139, 140, 142, 144.

Robu, v. Robuy.

Robur, v. Robuy.

ROBUY, Robbu, Robu, Robur, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, bois, jardin, 58, 59, 67, 68, 74, 75, 78, 81, 85, 86, 87.

ROCHE-AUX-FAUCONS, lieu-dit, à Esneux, 286, 303.

ROCHUEL, dépend. de Forville, tiége, 55, 64, 65.

ROCOURT, prov. de Liège, cant. de Fexhe-Slins, 288, 293.

ROHAN GUÉMÉNÉE, prince Ferdinand de, 132.

Rohlé, 21; —, dame de v. Marguerite de Boullant.

ROIFONTAINE, lieu-dit, 62, 71.

Rolluez, Wathier de, 70.

RORIVE, A. lieu-dit, à Amay, 238. ROSENDAEL, ville des Pays-Bas, 139.

Roslanowski, T., 281.

ROTARY INTERNATIONAL, association,

280 RUBENS, Pierre-Paul, peintre, 98.

RUCKERT, Rainer, conservateur, 301.

RUISSEAU, Riweseal, Rysseaux, Ryweseal, à Seron, 54, 63, 74.

RUPPEL, Cristallerie du, à Boom, 294. Ruwe, Stassar del ou delle, 54, 55.

Rysseaux, v. Ruisseau.

Ryweseal, v. Ruisseau.

S

Sacra Conversazione, œuvre du XVe siècle, 279.

Saint-Albier, église, à Liège, 72.

Saint-André, chambre, 113.

Saint-André, église, à Liège, 294. Saint-Christophe, église, à Liège, 175.

SAINT-DENIS, France, départ. de Plaine-Saint-Denis, 314-315.

Saint-Denis, Fabrique de, 297-298.

Sainte-Aldegonde, rue, à Liège, 182,

SAINTE-BEGGE, Chapitre, à Andenne, 156.

SAINTE-CROIX, église, à Liege, 192. SAINT-EMPIRE, 97, 98, 105. SAINTE-WALBURGE, église, à Liège, 286. Saint-Georges, prov. de Liège, cant. de Jehay-Bodegnée, dépend., Warfusée. SAINT-GEORGES, chapelle, au château de Barvaux, 150. Saint Gile, v. Saint-Gilles. SAINT-GILLES, Saint-Gile, abbaye, à Liège, 50, 60, 68, 69. SAINT-GILLES, lieu-dit, à Liège, 153, 215. Saint-Jean, église, à Liège, 205; —, curé, v. Ch. du Vivier de Siret. Saint-Jean-Baptiste, autel, 69. SAINT-LAMBERT, cathédrale, à Liège, 58, 62, 68, 76, 110, 252, 256; -, chanoine, v. Mathieu Defays. SAINT LAMBERT, évêque, 117. SAINT-LAURENT, lieu-dit, 90. Saint-Martin, chambre, 113. Saint-Martin, collégiale, à Liège, 250, 256; -, chanoine, v. Jacques-Joseph Defays. SAINT-NICOLAS-LEZ-LIÈGE, prov. de Liège, cant. de Saint-Nicolas, 251, 264. SAINT-OMER, ville de France, 109. Saint-Paul, collégiale, à Liège, 256. Saint-Pierre, cloître, à Liège, 192. Saint Remacle et Saint Lambert, exposition, 280, 283 Saint-Remy, marbre de, 311-314. SAINT SERVAIS, 62. SAINT SYVOIR, 62. SAINT - THOMAS - IN - ANDERNACH, ville d'Allemagne, 217. SAINT-TROND, prov. de Limbourg, cant. de Saint-Trond, 186. SAINT-VITU, à Abée, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 20. SAIVE, Selle, dépend. de Celles-lez-Waremme, 41. SALMON, Thiry, 41. SALON Denis commissaire du Directoire exécutif, 242, 259. Salsinnez, v. Salzinnes. Salsinnes, Thomas de, 69. Salsins, v. Salzinnes. Salsins, Massar de, 59. SALZINNES, Salsinnez, Salsins, dépend. de Belgrade, abbaye de, 3, 4, 56, 65, 66, 81.

Sambre-et-Meuse, département, 146,

Sanderson, Warren, 298.

147.

SANTA BARBARA, ville des Etats-Unis, 306. Sar, v. Sart. SART, Sar, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 58, 67, 74, 75, 81. Savoie, prince Eugène de, 103. SCAILMONT, verrerie de, 305. SCHINVELD, ville des Pays-Bas, 159, 186, 187, 189, 191, 196, 205. SCIENCE MUSEUM, à Londres, 305. Sclayens, v. Sclayn. SCLAYN, Sclayens, Scleyn, prov. de Namur, cant. d'Andenne, 12 56, 65, 70; —, Chapitre de, 76; — prévôt de, v. Baudouin de Thiribu. Scleyn, v. Sclayn. SCOCHAR DE FORVIE, Otto, 55. Scopelrie, v. Steppebrye. Scoppelrye, v. Steppelrye. Seine, département, 306. Selle, v. Celles-lez-Waremme, alias Sai-Selys-Longchamps, famille, 11. SENCE, lieu-dit à Thiribu, dépend. de Forville, 73, 74. SERAING-SUR-MEUSE, prov. de Liège, cant. de Seraing, 125, 288, 294; ---, dépend., v. Val-Saint-Lambert. Sereceas, v. Seresia. Sereceaz, v. Seresia. SERECEAZ, Colin de, 60. SERECEAZ, Lambert de, 59. Serecheal, v. Seresia. SERECHIAL, Lambier de, 68. Seresia, Sereceas, Sereceaz, Serecheal, Seressya, Serissya, dépend. de Forville, bois, lieu-dit, cense, 20, 55, 56, 59-61, 64, 65, 68, 69, 71-75. SERON, dépend. de Forville, 2, 14, 18, 20, 22, 24, 41, 54, 55, 63, 64, 72, 73, 87; -, lieu-dit, v. Maladrie, Pisserote; -, seigneur de, 73; -, tiège de, 81, 87, 90. Seron, Elise de, 14. Seron, Geylle de, 72. SERON, Huart de, 72. Seron, Libert de, écuyer, 11. SERON, Libert le, 64. SERON, Libier de. 63, 64. SERON, Ystasse alias Ystausse de, 64, SERONS, Helwy de, 11. SERVAIS, 72. SERVAIS LE BOLENGIER, 72. Servais, Jean, marchand, 266.

SERVICE CENTRAL des études généalogiques et démographiques de Belgique, 280. SIEGBURG, ville d'Allemagne, 160, 161, 124, 189, 190, 192, 193, 195, 196, 215, 227. Sierve, Collar de, 70. Sigismond, empereur, 103. Signy, abbaye de, France, départ. des Ardennes, 12, 15, 18. SIMON, Mme, 308. Simonis, Jean, propriétaire, 246. Simonis, M., 167, 169. SKERBOT, Gofar, 60. SMITHSONIAN INSTITUTION, 304. Société archéologique de Jupille, 281. SOCIÉTÉ ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE Bruxelles, 280. Sockax, Léonard, houilleur, 272. Socovira, Ets., à Liège, 288, 293. Solre, Soor, Sor, Sors, prov. de Hainaut, cant. de Beaumont, 15, 18, 19, 21, 27; -, dame de, 43; - seigneur de, v. Guillaume de Carondelet, Jean de Carondelet; -, sieur de, 15, 17, 20, 38, 42-45, 48. Soor, v. Solre. Sor, v. Solre. SORINNES, 18. Sors, v. Solre. Sors, sœur de, 16. SOULDRE, sœur de, 39. SOUMAGNE, prov. de Liège, cant. de Fléron, 104. SPA, prov. de Liège, cant. de Spa, 114, 116, 117, 119-122, 124, 136. Spéléo-Club liégeois, 215, 223. Spy, prov. de Namur, cant. de Namur, 286. STAATLICHE GLASFACHSCHULE. Hadamar-Hessen, 283. STASSART, Jacques, veuve, marchand, 266, 271. Stassart, J., 271. STASSINET, Johan, 37. STAVELOT, prov. de Liège, cant. de Stavelot, 280, 283; -, principauté de, 113. SIEPPELRYE, Cluperie, Scopelrie, Scoppelrve, lieu-dit à Thiribu, dépend. de

Forville, 58, 60, 67, 70.

teur, 309, 314-315.

STOTTINE, Henrion, 68.

STONAR, 215.

STICHLANNYZ ZAVOOL, Usine, dona-

STOUMONT, prov. de Liège, cant. de

Stavelot, seigneurie de, 113. Straten Wallet, baronne Charlotte van der, 147. Strenard, lieu-dit, à Forville, 73, 75. Syvoir, cour Saint-Syvoir, à Meeffe, 62.

T

TAHIER, seigneurs de, 11. Tapisserie, Musée de la, à Bayeux, 305. TASSOUL, sieur, 87, 90. Tavier, prov. de Liège, cant. de Nandrin, dépend., v. La Chapelle. TERRE SAINTE, 102. Theribut, v. Thiribu. THERIBUT, Johans de. 69. THEUX, prov. de Liège, cant. de Spa, 104; —, magistrat de, 118, 127. THIMISTER, prov. de Liège, cant. de Herve, 100. THIONVILLE, Margarithe de, comtesse, Thiribu, Theribut, Thiribus, Thiribut, Thiribuyt, Thiribuz, Thyribui, Thyribut, Tiribu, Tyribui, dépend. de Forville, 1-6, 8-12, 14-21, 23, 24, 27, 31-33, 35, 39, 53, 55, 56, 58, 60-65, 67, 68-76, 78, 81, 87, 90, 92, 93; —, lieux-dits, Ansonpreit, Ayblen, Baulette, Bauris, Blanche Maison, Boncheval, Bossya, Bourset, Bouze, Coarde, Converterie, Favarges, Grosbuisson, Guriwe, Harcheez, Heleman, Longnoulle, Mon, Pierpon, Robuy, Sart, Sence, Steppelrie. THIRIBU, cour foncière de, 28; -; maire, v. Guillaume Lucas; -, pont de, 74; -, seigneur de, v. Jean-Baptiste d'Oultremont. THIRIBU, famille, 11. THIRIBU, Collin de, 38. Thiribu, Jean de, 14. THIRIBU, Robert de, 12. Thiribus, v. Thiribu. *Thiribuit*, v. Thiribu. *Thiribut*, v. Thiribu. THIRIBUT, Robier de, 63, 65, 66, 69. THIRIBUY, Robier de, 71. Thiribuyt, v. Thiribu. Thiribuz, v. Thiribu. THIRY, 40. THIRY, Gérard, menuisier, 269-271. THISSE, J., conférencier, 286, 288, 309. THOME, Vigilia, 41. Thyribui, v. Thiribu.

Thyribut, v. Thiribu.

TIERS-ETAT, à Liège, 114, 124, 126, 128, 130, 132, 135. Tihange, prov. de Liège, cant. de Huy, 171. Tihon, Ferd., collectionneur, 203. TILFF, prov. de Liège, cant. de Seraing, 311-315; -, lieu-dit, v. Méry. TILHELET, lieu-dit, à Hannêche, 58, 68. TILLOUX, Tivou, lieu-dit, à Montegnée, 267, 268. TIRIARD-ROBEYNS, Mme, conf., 309. Tiribu, v. Thiribu. TIRIBU, famille, 12. Tiribu, Baudouin de, échevin de Meeffe, chanoine de Notre-Dame à Huy, chanoine de Notre-Dame à Namur, prévôt de Sclayn, 11, 12. TIRIBU, Hugo de, convers, 10. Tiribu, Jean de, 11. TIRIBU, Robert de, bourgeois de Huy, 11, 12. TIRIBU, Willem de, 12. Tiribuit, v. Thiribu. TIRLEMONT, prov. de Brabant, cant de Tirlemont, 206. Tiyou, v. Tilloux. Toison d'or, Ordre de la, 103. TOMBALLE. lieu-dit, à Forville, 58, 67. Tombay, François, fermier, 29. Tongres, prov. de Limbourg, cant. de Tongres, 166, 171, 179, 184, 186, 187, 189-193, 196, 195, 203, 206, 209, 212, 286, 304, 308; -- , musée, v. Musée provincial gallo-romain; porte, v. Koninksem. Tonguelo, 139. Töpfereimuseum, à Langerwehe, 212. Tovoye, Herman de, religieux du Val-Saint-Lambert, 13. Transylvanie, 105. Treit, Johan de, 39. TRIBUNAL DES XXII, à Liège, 134, 135, 138, 263. TRIXHAY, lieu-dit, à Montegnée, 250, 267, 268. Trognée, prov. de Liège, cant. de Landen, 294. Trois-Etats, greffe des, à Liège, 22. TROU MANTO, grottes du, 207. Troyes, ville de France, 295. Turcs, 105. Tyribui, v. Thiribu.

U

ULRIX, Mme, 286.

TYRIBUT, Collin de, 38.

Umginpreit, v. Bugnipreit. Unginpreit, v. Bugnipreit. U. R. S. S., 309. U. S. A., 281, 309. UTRECHT, ville des Pays-Bas, 280.

VAL-SAINT-LAMBERT, dépend. de Seraing, 294, 295. VAL-SAINT-LAMBERT, abbaye du. 2, 3, 10, 12, 13, 15, 16, 18, 20, 25, 26, 28, 29, 34, 35, 76; —, religieux, v. Henry de Weys, Herman de Tovoye, Jean de Harsée. VAL-SAINT-LAMBERT, cristalleries du. 295, 297-298, 306, 314-315. Van Derveeghde, Denise, 2, 3. Vanderhoeven, M., conférencier, 286, 288, 308, 309. VAN DE VELDE, Henry, verrier, 314-315. VAN MARCKE, école des, 288, 290. VAN MULLEN, V., donateur, 295. Vannérus, Jules, auteur, 16. VANORLE, 166, 177, 182, 184, 186, 187, 189-193, 195, 196, 205, 212. Varsovie, ville de Pologne, 281. VATRICAN, L., directeur, 281. Vaul, v. Vauz. Vaux-sous-Chèvremont, prov. de Liège, cant. de Fléron, 295. VAUZ, Vaul, dépend. de Forville, tiege de, 56, 60, 64, 65, 69, 70, 87. VELBRUCK, François-Charles de, princeévêque de Liège, 114, 116, 287. VENISE, ville d'Italie, 284, 311-314. Verre, Musée du, à Liège, 282-286, 294, 306-308, 311-314; -, collection, v. A. Baar; -, salle, v. A. Baar. VERSAILLES, ville de France, 109. Vertbois, rue, à Liège, 166, 167. Verviers, prov. de Liège, cant. de Verviers, 136, 286; -, magistrat de, 118; --, musée de, 159. Vervoz, dépend. de Clavier, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 286, 291, 292, 310. Vervoz, Trésor de, au Musée Curtius, 279. VICTORIA AND ALBERT, Musée, à Londres, 281. Vienne, ville d'Autriche, 99, 100, 109, 110, 113, 132, 133. Vierge de Dom Rupert, au Musée Curtius, 279 Vierge et l'Enfant, œuvre de l'Ecole d'Ambrosius Benson, 279, 303.

VILH, Hanar de, 58. Vilhe, v. Ville. VILHE, Collar de, 67. VILHE, Hanar alias Hanon de, 59. VILLE-EN-HESBAYE, Vilhe, prov. Liège, cant de Hannut, 4, 63. VILLERS-LA-VILLE, prov. de Brabant, cant. de Genappe, abbaye de, 102. VILLERS-LE-PEUPLIER, prov. de Liège, cant. de Hannut, 165, 288, 293. VILLERS-LE-TEMPLE, prov. de Liège, cant. de Nandrin, 295. VINÂVE D'ILE, rue, à Liège, 184. Viron, Gilhez, 69. VIRON, Hankin, 58, 59, 68. Visé, prov. de Liège, cant. de Dalhem, 311-312. Vivegnis, prov. de Liège, cant. de Fexhe-Slins, abbaye de, 153, 223. VIVIER, Johans de, 68. VIVIER, Lanchelon de, 59. VIVIER DE SIRET, Ch. du, curé de Saint-Jean, à Liège, 205. VOIE DES VAUX, lieu-dit, à Montegnée, 267, 268.

W

Waarnierpreit, v. Warnipreit.

WACHE, rue de la, à Liège, 175. WAL, Marie-Thérèse-Yolande de, 147. Walberberg, 160. WAL D'ANTHISNES, Eve-Isabelle, baronne de, 106. WALHAIN, Ernulz de, 66. Walhorn, prov. de Liège, cant. d'Eupen, 159. WAREMME, sieur, 25. WARET, 24. Warfusée, dépend. de Saint-Georges, WAREZ, Nicolas de, 76. Warinpreit, v. Warnipreit. WARNANT, famille, 11. Warnierpreit, v. Warnipreit. WARNIPREIT, Waarnipreit, Warinpreit, Warnierpreit, lieu-dit, à Forville, 56, 65, 66.

Wasege, v. Wasseiges. Waseige, v. Wasseiges. Wasseiges, Wasege, Waseige, prov. de Liège, cant. de Hannut, 14, 62, 71; -, lieu-dit, v. Crupet. WATHIEU, Georges, maire, 261, 265-267, 269-271. WATHY, Jean, 42. WAVERIN, Henri, 57. WAVREMONT, dépend. d'Assesse, 14, 16, 18, 19, 21, 27, 40; —, seigneur de, v. Gilles del Loye, Guillaume de Carondelet; ---, vicomte de, v. Guillaume de Carondelet. WAYET, Jean de, censier, 27. WÉGIMONT, dépend. d'Ayeneux, prov. de Liège, cant. de Fléron, château de, 104. WELL, 212 WERIHA, lieu-dit, à Montegnée, 250, 267, 268. WERTHEIM, ville d'Allemagne, 294. WESEL, 145. Westphalie, 139. WETZLAR, Chambre impériale de, 122, 125, 126, 128, 130, 131, 135, 137, 263. WEYS, Henri de, sous-prieur du Val-Saint-Lambert, 13. WIERDE, 158. WILLEMS, Jacques, 286, 308. WILSELE, prov. de Brabant, cant. de Louvain, 304. WILTZ, localité du Grand-Duché de Luxembourg, 203. Winand, dom, 51. WITTENAU, Mlle Schack von, 301.

Waroux, v. Gilles del Loye.

X - Y - Z

XHIPOVALLE, 72.
XHIXOVALLE, 72.
YORKSHIRE, 215.
YZEURE, IOCalité de France, 283.
ZINKWITFABRIEK, à Maastricht, 173, 175.
ZOTTEGEM, prov. de Flandre-Orientale, cant. de Zottegem. 280.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Evolution d'un domaine cistercien. La ferme de Thiribu à Forville, par Maurice Yans	1-95
Une attachante et noble figure de la fin de l'Ancien Régime au Pays de Liège, par Jacques-Henry de la Croix	97-151
Catalogue de la céramique médiévale du Musée Curtius à Liège, par R. BORREMANS	153-240
A Grâce-Montegnée sous le Régime français : doléances de contribuables, par Maurice Ponthir	241-273
Partie administrative :	
Rapport du Secrétaire sur l'activité de l'Institut en 1968, par Georges HANSOTTE Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège. Rapport du	277
Conservateur, année 1968, par Joseph Philippe Rapport du Secrétaire sur l'activité de l'Institut en 1969, par Georges	279-299
HANSOTTE Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège. Rapport du	301
Conservateur, année 1969, par Joseph PHILIPPE	303-315
Tableau des Membres de l'Institut archéologique liégeois	

TABLE DES AUTEURS

	Pages
BORREMANS (R.), Catalogue de la Céramique médiévale du Musée Curtius à Liège	
DE LA CROIX (Jacques-Henry), Une attachante et noble figure de la fin de l'Ancien Régime au Pays de Liège.	
HANSOTTE (Georges), Rapport du Secrétaire sur l'activité de l'Institut en 1968	277
HANSOTTE (Georges), Rapport du Secrétaire sur l'activité de l'Institut en 1969	301
PHILIPPE (Joseph), Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège Rapport du Conservateur, année 1968	
Philippe (Joseph), Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège Rapport du Conservateur, année 1969	
PIEYNS (Jean), Table alphabétique des noms de personnes et de lieux	XIX- XXXVIII
PONTHIR (Maurice), A Grâce-Montegnée sous le Régime français doléances de contribuables.	
YANS (Maurice), Evolution d'un domaine cistercien. La ferme de Thiribu à Forville.	

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
Page de titre du cadastre de Thiribu	77
Perspective de la ferme de Thiribu	78
Partie du domaine de Thiribu, Plan I	79
Partie du domaine de Thiribu, Plan II	80
Partie du domaine de Thiribu, Plan III	82
Partie du domaine de Thiribu, Plan IV	83
Partie du domaine de Thiribu, Plan V	84
Partie du domaine de Thiribu, Plan VI	85
Partie du domaine de Thiribu, Plan VII	86
Partie du domaine de Thiribu, Plan VIII	88
Partie du domaine de Thiribu, Plan IX	89
Partie du domaine de Thiribu, Plan X	91
Perspective de la ferme de Forville	94
Perspective de la ferme de Meeffe	94
Plan de la cense de Forville	95
Céramique du groupe d'Andenne. Planche I	164
Céramique du groupe d'Andenne. Planche II	168
Céramique du groupe d'Andenne. Planche III	170
Céramique du groupe d'Andenne. Planche IV	172
Céramique du groupe d'Andenne. Planche V	176
Poterie mosane (rebut de fabrication)	177
Céramique du groupe d'Andenne. Planche VI	181
Céramique du groupe d'Andenne. Planche VII	183
Céramique du groupe du Limbourg néerlandais. Planche VIII	185
Céramique du groupe du Limbourg néerlandais. Planche IX	188
Céramique de Siegburg. Planche X	194
Grès rhénans.	195
Poteries rhénanes diverses. Planche XI	198
Grès rhénans	199
Poteries rhénanes diverses. Planche XII	200
Poteries diverses, Planche XIII	202
Poteries diverses. Planche XIV	204
Poteries diverses. Planche XV	208
Poterie de Langerwehe trouvée à Tongres	209
Types spéciaux. Planche XVI	210
Figurine trouvée à Jemeppe-sur-Meuse	211
Cruche anthronomorphe, trouvée à Liège	213

— xlii —

Céramique de Saint-Gilles. Planche XVII	214
Céramique de Saint-Gilles. Planche XVIII	216
Céramique de Saint-Gilles. Planche XIX	218
Céramique de Saint-Gilles. Planche XX	222
Céramique de Vivegnis. Planche XXI	224
Céramique de Vivegnis. Planche XXII	228
Céramique de Vivegnis. Planche XXIII	232
Céramique de Vivegnis. Planche XXIV	234
Rebuts de fabrication d'Amay. Planche XXV	236
Poteries accolées accidentellement. Four de potier d'Amay	237
Grande louche en argent	287
Projet de cheminée avec trumeau (fin XVIII ^e -début XIX ^e siècles)	289
Projet d'un vase en céramique	290
Vervoz. Vue du vase et du trésor (II ^e -III ^e siècles)	291
Flacon en verre de Maurice Marinot. 1932	296
Coupe byzantine. Asie Mineure (Anatolie), IVe siècle	299
Missel romain. Liège, 1781	311
Statuette en faïence polychrome. XVIIIe siècle	312
Haut calice. XVII ^e siècle	313
Carafe en cristal, Val-Saint-Lambert, 1885	314